TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 352

— JEUDI 30 JUILLET 1981

Escalade de la violence politique en Colombie

LIRE PAGE 24



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B. 40 p ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 70 p ; Italie, 900 L ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 48 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Telex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

M. Bani Sadr obtient l'asile politique en France

Le prix de l'asile

Une coïncidence a voulu que M. Bani Sadr demande asile à la France, où il a déjà passé pendant le règne du chah de longues années d'exil, au moment où M. Defferre précise à Madrid la politique française à l'égard des Basques.

Le gouvernement français peut s'enorgueillir de ne pas trier ceux qu'il accueille selon leurs opinions politiques. Les persécutés des pays de l'Est, du Sud-Est asiatique ou puis longtemps refuge en d'Amérique latine trouvent depuis longtemps refuge en France dans les mêmes conditions. D'ailleurs, plus l'éventail politique des réfugiés qui trouvent asile sur le sol français sera étendu et divers, plus il sera facile au gouvernement de justifier sa protection aux adversaires de tel ou tel régime.

C'est un principe qui est en cause, et M. Cheysson l'avait affirmé le 20 juin dans une déclaration prémonitoire : « Nous serons intransigeants — disait-il devant la presse diplomatique française. Oui, la France est la patrie des droits de l'homme. Nous ne livrerons pas, quoi qu'il arrive, un réfugié politique. Si demain M. Bani Sadr vient ici comme réfugié politique, bien sûr, il sera protégé. »

Encore le gouvernement français doit-il s'assurer que l'avion du président déchu n'a pas été détourné. Si M. Bani Sadr et ses amis ont usé de la violence ou de la menace pour que l'équipage dirige l'appareil sur la France, ils seraient sous le coup d'une accusation tout autre que politique et le gouvernement français se trouverait dans une position délicate.

La France a déjà accueilli M. Bakhtiar, dernier chef du gouvernement du chah, et surtout l'imam Khomeiny, qui, il est vrai, disposant d'un passeport iranien régulier, n'était pas « techniquement » un réfugié. De ce fait, il ne se considérait pas comme tenu à la réserve que la France demande aux réfugiés d'observer sur son sol, et ne s'est pas privé d'appeler ses compatriotes à la révolte.

Qu'un pays soit sollicité comme terre d'asile est un honneur qui ne va pas sans inconvénients. Les gouvernements d'accueil sont d'ailleurs mieux armés aujourd'hui pour y faire face. Jusqu'à une date récente, les relations diplomatiques faisaient superbement abstraction des droits de l'homme. Etablies de gouvernement à gouvernement, elles n'avaient pas à prendre en compte la qualité humaine des régimes. Cette amoralité — si l'on peut dire — des relations a été battue en brèche depuis la dernière guerre mondiale avec la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, la création de la Commission et de la Cour des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et la réunion de la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe.

La mise en œuvre de ces déclarations et l'action de ces institutions entrent cependant souvent en conflit avec les obligations de « non-ingérence » dans les affaires intérieures parallèlement proclamées. Les démocraties, qui font le plus souvent les frais des lacunes de la jurisprudence en cette matière, auraient intérêt à rappeler les dictatures de toute espèce à leurs engagements internationaux de caractère humanitaire.

- L'ancien président iranien est arrivé à bord d'un avion militaire détourné
- Téhéran demande son extradition

L'ancien président iranien Bani Sadr est arrivé, ce mercredi 29 juillet, à 4 h. 30, à la base militaire d'Evreux, à bord d'un Boeing-707. Il était accompagné de quatre de ses collaborateurs, ainsi que de M. Massoud Radjani, le chef des moudjahidin du peuple. M. Bani Sadr a aussitôt demandé, et obtenu, le droit d'asile politique. Escorté par des motards, il a gagné, vers 10 h. 30, son appartement de Cachan. « Je resterai ici jusqu'à ce que le peuple prenne le chemin de la démocratie », *a déclaré l'ancien président aux journalistes, ajoutant que les* « événements de Téhéran apportaient la preuve de la résistance du peuple ».

Le ministère des relations extérieures a annoncé que la France a accordé l'asile politique à l'ancien président « à condition expresse qu'il n'exerce aucune activité politique sur le sol français ».

A Téhéran, la radio a annoncé l'arrivée en France de M. Bani Sadr en affirmant que ce dernier avait « rejoint le Front uni de la contre-révolution, en compagnie de MM. Bakhtiar, Oveissy et divers autres contre-révolutionnaires ». *L'Iran a demandé à la France l'extradition de l'ancien chef de l'Etat,* « recherché par la justice de son pays ». *L'agence Pars a laissé entendre que M. Bani Sadr avait gagné la France à bord d'un appareil militaire détourné, que des avions de chasse iraniens avaient, sans succès, essayé d'intercepter avant qu'il ne franchisse la frontière pour se diriger vers Evreux. La version de ce détournement a été confirmée par les quatre membres de l'équipage de l'avion militaire. Ils ont déclaré, aux autorités françaises, qu'ils avaient été contraints, sous la menace, de gagner la France et ont demandé à retourner en Iran dans les plus brefs délais.*

Un homme traqué

par ÉRIC ROULEAU

« *Je ne quitterai jamais l'Iran* », nous confiait M. Bani Sadr peu avant son entrée dans la clandestinité, le 12 juin. Deux jours auparavant, il avait été démis de ses fonctions de commandant en chef des forces armées, et il s'attendait à être destitué de la présidence.

La conjoncture lui paraissait alors à tel point favorable qu'il était persuadé que « *si la volonté populaire devait être ainsi bafouée* », l'Iran connaîtrait « *une deuxième révolution* » et le « *front militaire ne tarderait pas à s'effondrer* ». Contre toute attente, l'armée a aussitôt fait allégeance à l'imam Khomeiny ; les membres du clergé qui le soutenaient ont changé de camp ou ont observé le silence ; les tentatives de manifestations en sa faveur ont été réprimées, le plus souvent dans le sang.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Autonomies

L'indépendance de la télévision n'était pas garantie à l'époque où les présidents de chaînes étaient nommés par le conseil des ministres. Il fallait changer ces méthodes sans toutefois faire de révolution. Les téléspectateurs peuvent donc être rassurés : il n'est pas question que MM. Pierre Desgraupes et Jacques Boutet interviennent directement dans les affaires du conseil des ministres.

CLAUDE-H. BUFFARD.

L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS EN ARABIE SAOUDITE DONNE SA DÉMISSION

(LIRE PAGE 4.)

La politique énergétique

- NUCLÉAIRE : les travaux seront suspendus sur certains sites
- ESSENCE : le prix du litre de « super » devrait dépasser 4,10 francs début août

Le Conseil des ministres du 30 juillet sera largement consacré à la politique énergétique. M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, devrait présenter une communication sur l'organisation du débat qui doit avoir lieu sur ce thème au Parlement. M. Hervé devrait aussi annoncer un certain nombre de décisions concernant le programme nucléaire, notamment la suspension des travaux engagés sur certains sites, comme Chooz et Le Pellerin.

D'autre part, les prix des produits pétroliers devaient augmenter au début du mois d'août. Compte tenu de la hausse du dollar et du vote par le Parlement d'une aggravation de la fiscalité sur les carburants de 6 centimes, le prix du litre de super devrait dépasser 4,10 F.

Délaissée dans les premières semaines du septennat de M. Mitterrand, l'énergie — qui fut l'un des thèmes controversés de la campagne présidentielle, — revient au premier rang en cette fin de juillet.

M. Hervé, ministre délégué de l'énergie doit présenter une communication au conseil des ministres du 30 juillet sur les conditions dans lesquelles se déroulera, à l'automne, le débat démocratique promis par M. Mauroy sur la politique énergétique. Il proposera aussi certaines « *mesures conservatoires* » en ce qui concerne le programme nucléaire.

Le P.S. dans « *L'énergie, l'autre politique* », avait en effet préconisé « *le gel* » d'un certain nombre de sites, sur lesquels doivent être érigés des centrales nucléaires jusqu'à la fin du débat.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 22.)

- **LA PRESSE ET LE CHANGEMENT**
  Le début d'une étude de Jacques Sauvageot (page 18).
- **VIOLENCE ET DÉMOCRATIE**
  Un article de Maurice Duverger à l'occasion du voyage de M. Defferre à Madrid (page 7).
- **LE PRIX DU LIVRE**
  Une déclaration de M. Jack Lang (page 18).

POINT

Le bon usage du Parlement

« Le rôle du Parlement, voter la loi et contrôler l'exécutif, est appelé à s'élargir non seulement parce que le fait doit rejoindre le droit, mais aussi parce que j'attends des institutions, toutes les institutions, qu'elles participent à l'œuvre de redressement national », *écrivait le président de la République dans le message qu'il a adressé le 8 juillet aux deux Assemblées.*

La difficulté est de concilier la réalisation d'un engagement, dont il n'y a aucune raison de mettre en doute la sincérité, et la volonté d'aller vite dans le changement lorsque celui-ci emprunte la voie législative. S'il n'y a pas eu de problèmes avec la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et si le projet de loi relatif à l'amnistie suit le cours normal des navettes entre les deux Assemblées, il en va différemment avec le premier volet de la réforme sur la décentralisation.

L'examen du projet de loi relatif aux droits et libertés des collectivités locales, que le ministre de l'intérieur et de la décentralisation voudrait mener au galop, achoppe sur les lenteurs de la procédure parlementaire, savamment utilisée par l'opposition, et sur la mauvaise grâce de la plupart des députés à poursuivre à ce rythme et au-delà de juillet la mise en œuvre d'une réforme dont toutes les conséquences ne sont pas clairement établies.

La machine parlementaire tourne lentement, surtout lorsqu'elle se remet en route après les élections. Vouloir la forcer, comme l'ont fait de nombreux gouvernements en abusant des moyens de contrainte dont ils disposaient (urgence, ordre du jour prioritaire, vote bloqué), avec la complicité plus ou moins spontanée de leur majorité, c'est renforcer le rôle de l'exécutif aux dépens de celui des élus.

Le Parlement ne fait plus vraiment la loi, qu'on lui laisse au moins le temps de la modifier et de la voter ! Cela passe par un minimum de patience devant les tentations de l'opposition d'user des procédures dilatoires, par le respect du droit des Assemblées à organiser leurs travaux, par le strict enregistrement des votes tels qu'ils sont.

La maladresse qui s'est produite, à ce sujet, sur un amendement mineur, mardi après-midi à l'Assemblée nationale, n'aura pas été inutile si elle rappelle la nécessité d'observer ces principes sur le bon usage du Parlement.

(Lire pages 6 et 7.)

Ombres et lumières sur le SAC

I. — Les véritables « godillots »

Une dizaine de personnes ont été interpellées, mardi 28 juillet dans la soirée et mercredi 29 au matin, dans la région marseillaise par les policiers chargés de l'enquête sur la tuerie d'Auriol. Ces personnes, proches du SAC, dont on ignorait, ce mercredi en fin de matinée, l'identité, ont été placées en garde à vue.

L'inculpation de M. Pierre Debizet, secrétaire général du SAC, suscite l'incrédulité de certains dirigeants gaullistes, qui estiment impensable qu'il ait trempé dans cette affaire.

Issu du service d'ordre du R.P.F., le SAC né en 1958 vouait au général de Gaulle une fidélité indéfectible. Au fil des années, cette organisation chargée initialement d'assurer le bon déroulement des meetings gaullistes se transforma en police parallèle, certains de ses membres profitant de l'impunité que conférait la carte barrée de tricolore pour se livrer à des agissements relevant du droit commun. Les ombres et les lumières du SAC est le thème de l'enquête en deux parties dont nous commençons aujourd'hui la publication.

par ANDRÉ PASSERON

MM. Jacques Chaban-Delmas, Maurice Couve de Murville, Jacques Chirac, Claude Labbé, Jacques Marette et d'autres encore se sont portés garants de la moralité, de l'honnêteté et de l'intégralité de M. Pierre Debizet. Au cours de la réunion, mardi 28 juillet, à l'Assemblée nationale, du bureau du groupe R.P.R., tous ces responsables gaullistes ont exprimé en termes divers leur incrédulité à l'égard des soupçons qui pèsent sur le secrétaire général du Service d'action civique, leur conviction qu'il était incapable d'avoir été complice d'« *homicides volontaires* », selon le motif de l'inculpation qui le frappe.

Plusieurs se sont indignés des conditions de sa détention après son interpellation, du refus qui aurait été opposé à son épouse et à son fils de le voir et de lui remettre du linge. Tous les responsables du R.P.R. se sont surtout inquiétés de la méthode appliquée par la police et qui consisterait, selon M. Jacques Toubon, député de Paris, « *à effectuer un amalgame entre une affaire de droit commun et des militants politiques pour éliminer de façon apparemment légale une organisation qui s'oppose au pouvoir en place* ». Une sorte de courant de sympathie à l'égard de M. Debizet s'est aussi formé parmi les parlementaires de l'opposition, surtout du R.P.R., mais aussi U.D.F. Même ceux — et ils sont nombreux — qui ne connaissaient pas le secrétaire général du SAC ont vu en lui une victime, sinon un martyr.

Comment s'explique cette quasi-unanimité des gaullistes officiels envers ce gaulliste de l'ombre placé aujourd'hui de façon peu flatteuse sous les feux de l'actualité ? Les raisons s'en trouvent dans l'histoire chaotique du gaullisme depuis 1940, de ses avatars et de ses gloires, des solidarités nées de la guerre et de la Résistance renforcées sous les deux républiques qui ont suivi la Libération.

M. Pierre Debizet, dont le nom de guerre, Debarges, lui est parfois encore attribué par d'anciens « compagnons », s'est engagé pour la guerre en 1939 et a appartenu au « service Action » du B.C.R.A. (Bureau central de renseignement et d'action) de la France libre à Londres. Il s'y lie notamment avec M. Dominique Ponchardier qui, dans ses romans mettant en scène *le Gorille*, a retracé les exploits de « barbouzes » plus ou moins imaginaires et inventé ainsi des surnoms au destin fameux.

Sous l'autorité de Ponchardier, de Christian Fouchet, de M. Jacques Foccart, notamment, il appartient après la Libération au service d'ordre du R.P.F., le mouvement fondé en 1947 par de Gaulle. Il y est plus spécialement chargé de la région parisienne au siège de la rue Taitbout.

(Lire la suite page 8.)

LA MORT DE WILLIAM WYLER

Un humaniste à Hollywood

Le cinéaste américain William Wyler est mort à Los Angeles, le 27 juillet. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

William Wyler gardera une importance historique dans le développement du cinéma américain : il fut le superprofessionnel respecté de ses pairs, qu'ils se nomment Howard Hawks, John Huston, Billy Wilder, le Tout-Hollywood, pour avoir réussi à concilier des sujets ambitieux et la réussite au box office. André Bazin créa sa gloire en France en écrivant des pages mémorables, sous le titre « William Wyler ou le janséniste de la mise en scène » : une très longue étude parue en 1948, dans l'ancienne *Revue du cinéma*, reproduite en 1958 dans *Qu'est-ce que le cinéma ?* Mais la jeune génération critique ne suivit pas, le considérant comme l'académicien du cinéma. On ne peut qu'esquisser les grandes lignes de ce qui pourrait être un jour une réhabilitation de William Wyler. Avec René Clair et Jean Renoir en France, avec John Ford, King Vidor, Frank Capra, William Wyler appartient à cette catégorie de cinéastes qui se sont affirmés dès le muet, mais ont connu leur plus grande gloire au parlant — ce ne serait pas entièrement vrai de René Clair ni de King Vidor. William Wyler a d'abord eu le génie d'être le proche parent d'un des fondateurs de Hollywood, ce Carl Laemmle qui fit débuter John Ford et sut apprendre à son jeune cousin les ficelles du métier, de A à Z, en le faisant travailler dans toutes les branches de la profession. William Wyler n'a que vingt ans quand il part pour le pays du cinéma.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 15.)

هكذا من الأصل

IRLANDE

Le mariage du prince Charles ne peut malheureusement faire oublier à l'Angleterre le drame irlandais, « guerre de religion » pour les uns, « ultime sursaut de la décolonisation » pour les autres. Le Père Brendan Devlin, qui expose cette alternative, estime que la solution du problème réside moins dans la recherche de compromis politiques que dans la progression d'un consensus « panirlandais » qui devra finir par s'imposer à une minorité figée dans une mentalité d'assiégés. Henri Pierre montre l'influence que joue dans ce drame la télévision, et les polémiques qu'elle suscite. Michèle Bonnechère et H. Grihon exposent deux points de vue opposés sur la nouvelle arme employée par les prisonniers de l'Ulster : la grève de la faim poussée jusqu'à la mort.

Quand les légions se retireront...

par BRENDAN P. DEVLIN (*)

DEPUIS douze ans que durent les « troubles » d'Irlande du Nord, assez peu de lumière a été faite sur la nature profonde de cette lutte. « *Guerre de religion* », affirment encore certains, comme si l'on s'entretuait à Belfast pour des nuances théologiques. « *lutte héroïque de l'Irlande catholique contre ses oppresseurs séculaires* », pensent d'autres. « *ultime sursaut de l'ère de la décolonisation* », soutiennent enfin ceux qui voient dans les protestants de l'Ulster les pieds-noirs d'un autre rivage et pour qui Falls-Road et Sankill-Road se vouent la même haine que jadis la Casbah et Bab-el-Oued.

Pourtant l'histoire, on le sait, ne permet presque jamais les parallélismes. Le cas de l'Irlande du Nord, ou plutôt de l'Irlande tout court, ne fait pas exception à la règle.

Car il s'agit de l'Irlande entière. L'Ulster a été taillé dans le vif du pays en 1920, sans autre raison que la nécessité du moment d'établir un territoire apte à survivre comme Etat et abritant une majorité protestante permanente. Deux conséquences en découlent : pour le peuple irlandais, d'abord, c'est la perte d'une des provinces historiques du pays, l'un des quatre « prés verts » ; pour cette majorité permanente, ensuite, c'est la crispation dans une attitude de garnison assiégée, attitude par ailleurs foncièrement antidémocratique, puisqu'elle exclut par définition l'alternance aux leviers de commande.

Je viens d'employer l'expression « peuple irlandais » pour désigner ces trois quarts de la population de l'île, héritiers de l'expérience irlandaise séculaire. Cette conscience coïncide le plus souvent avec l'adhésion à l'Eglise catholique, à tel point que pour bien des étrangers, « Irlandais » et « catholique » sont presque synonymes. Mais il est important d'insister sur le fait que cette identification est le résultat d'une contingence historique, qu'elle n'a rien de nécessaire et que, en fin de compte, elle sera très probablement passagère.

Le nationalisme irlandais, et surtout la tradition séparatiste et violente qui a engendré l'IRA contemporaine et qu'on appelle aujourd'hui le « républicanisme », sont loin d'être des inconditionnels du catholicisme. « *Religion from Rome, politics from home* », disait déjà Daniel O'Connel au début du dix-neuvième siècle (la religion de Rome, la politique de chez nous). Le républicanisme rend d'ailleurs l'Eglise responsable en bonne partie de la disparition de la langue nationale durant le siècle dernier.

C'était pour réagir à cette déculturation que, en 1895, la Ligue gaélique a lancé sa croisade en faveur de la langue nationale. Par le fait même que cette croisade n'a pas rétabli l'intégrité culturelle d'une Irlande gaélophone, les Irlandais d'aujourd'hui, beaucoup d'entre eux anglophones maintenant depuis trois générations et plus, sont obligés de se demander de nouveau : qui sommes-nous ? qu'est-ce qui constitue notre spécificité ? Au nom de quelles valeurs peut-on poursuivre l'idéal politique de l'indépendance et de la réunification de l'île ?

Les perturbations politiques des dix dernières années ont fait naître un certain nombre de théories qui essayaient de tourner le problème de l'existence, dans le Nord-Est, d'une population refusant l'idéal d'une Irlande une et libre. On a commencé à parler de deux « nations », l'une protestante et l'autre catholique — ou tout au moins de deux « traditions », lesquelles, disait-on, devraient vivre chacune sa propre vie dans le respect mutuel. Traduisons : tout effort pour trouver un nouvel arrangement politique dans le pays porte atteinte au droit d'autodétermination des loyalistes du Nord.

Un consensus plutôt qu'un compromis

Malheureusement pour ces théories, *l'une des deux « nations »* en question, celle des loyalistes, *ne cesse de proclamer* à cor et à cri qu'elle n'a pas d'identité nationale. *Quant aux deux « traditions »*, on les envisage dans une *perspective essentialiste*, comme deux données figées à *jamais et auxquelles on ne pourrait* toucher sans sacrilège. La *philosophie* de la Ligue *gaélique* d'il y a soixante-dix ans montrait déjà plus *de compréhension* réelle de la vie des peuples en *prônant un ralliement* autour de certaines idées, notamment celle de la *tradition gaélique*, susceptibles de recueillir l'adhésion *générale de* la population de l'île.

La conséquence pratique de cette conception de deux « traditions » sacro-saintes, c'est que tout développement politique prend nécessairement la forme d'un compromis. Les extrémistes ont donc beau jeu de parler de trahison et de duperie pour mettre fin au processus. En fait, la conciliation de deux attitudes communautaires exige au contraire un consensus qui puisse faire l'objet d'un ralliement progressif.

Restent les soi-disant loyalistes protestants, mais d'une autre trempe que leurs coreligionnaires du Sud qui, eux, ont accepté la République indépendante. C'est leur refus obstiné de toute évolution, de toute innovation politique qui perpétue l'impasse actuelle. Ils sont souvent mal compris, en partie parce qu'ils s'expriment mal ou parce qu'ils ne ressentent pas le besoin de s'exprimer. Communauté butée, introvertie, citée par Arnold Toynbee parmi les peuples de la terre égarés dans une voie sans issue de l'histoire. Le « loyalisme » par lequel ils se définissent est foncièrement différent de la loyauté des sujets anglais de la reine. Il les a amenés en 1911 à la sédition ouverte, au recrutement d'une force armée de plusieurs milliers d'hommes pour s'opposer à l'autorité du Parlement de Londres. Drôle de loyauté, qui s'explique par l'ascendance historique de ces fils des colons du XVII[e] siècle.

En 1608, au moment où Samuel de Champlain, soutenu par Henri IV, fondait Québec, la *monarchie* britannique établissait des deux côtés de l'Atlantique, en Virginie et dans l'Ulster, des colonies qu'on appelait « *plantations* ». Le programme était le même : chasser ou liquider la population indigène, implanter des colons qui exploiteraient les terres et, liés au pouvoir central, assureraient la défense de l'expansion britannique. Malheureusement, on n'avait pas affaire en Ulster à des Peaux-Rouges primitifs, mais à une civilisation plus ancienne que celle des immigrants.

Les nouveaux colons, Ecossais pour une bonne part, héritaient de la tradition « covenantaire » écossaise. Autant dire que leur concept d'allégeance au roi prenait la forme d'un contrat social par lequel monarque et sujets acceptent certaines obligations mutuelles. C'est ce qui explique les rapports assez ambigus entre les loyalistes et le gouvernement de Londres. Ceux-là se sentent en quelque sorte des pionniers « plantés » en Irlande, toujours méfiants à l'égard de ce qui se trame à Londres, ne comptant que sur leurs propres forces pour se maintenir comme les vexillaires de la liberté protestante au milieu de la superstition et de l'obscurantisme papiste. Leur drame actuel, comme dit le poète John Hewett, lui-même protestant, est de savoir ce que deviennent les colons « *quand les légions se retirent* ».

C'est en jouant sur de telles attitudes que le facteur rassemble ses troupes.

Etant donnée cette mentalité, peut-on accepter sans discuter l'argument britannique selon lequel tout changement constitutionnel en Ulster est sujet à l'accord de la majorité ? Une telle garantie donnée par Londres aux loyalistes ne fait que prolonger leur isolement par rapport à la vie politique de l'Irlande, de la Communauté européenne en général. Il faut débloquer cette situation dans laquelle, depuis douze ans, émeutes, assassinats *sectaires, guérillas, s'éternisent*.

Pas d'ambitions revanchardes

On justifie souvent l'immobilisme politique par le risque *d'une guerre civile et la « crainte »* des loyalistes de se voir engloutis *dans une Irlande catholique*. Et si ces craintes-là relevaient plutôt de la *paranoïa* et du *fanatisme* religieux que du sens des réalités *politiques et sociales* ? *Qui connaît* la République d'Irlande sait que le peuple n'y cherche que la stabilité et la paix et n'y nourrit pas d'ambitions revanchardes. Qui plus est, le gouvernement est prêt à donner toute assurance raisonnable en cas de règlement.

Ce n'est pas dire que le peuple et le gouvernement de la République seront quittes avec des promesses. Le drame de l'Ulster les interpelle, les somme de repenser l'essentiel de leur vie nationale, de leur identité. Le républicanisme, qui trouve ses origines dans les doctrines de Theobald Wolfe Tone et de la révolution française, se contente de proclamer l'idéal de « *substituer aux étiquettes de protestant, de catholique et de Dissenter le titre commun d'Irlandais* ». *Le principe est bon, mais* il faut l'appliquer. Comment *construire un système politique* où nulle confession ne se sente *menacée* ? *Comment réconcilier* ce pluralisme avec les besoins *d'une communauté* nationale qui risque de perdre définitivement des éléments essentiels de sa spécificité, sa langue propre, cette cristallisation culturelle du catholicisme autour de laquelle elle s'est *longtemps rangée pour trouver* unité et force ? Comment couler cette nouvelle vision des choses dans des formes constitutionnelles et législatives ? Comment, par exemple (2), organiser un système scolaire qui en tienne compte ?

Encore une fois la voie du compromis, par lequel toute valeur spécifique est abandonnée de peur de créer des divisions, ne mène qu'à l'appauvrissement et à l'indigence culturelle. De part et d'autre du différend irlandais, une nouvelle prise de conscience s'impose.

(*) Prêtre catholique irlandais, professeur à l'université de Maynooth.

Le poids de l'image

par HENRI PIERRE

AU début du mois de juin, l'Independant Broadcasting Authority (IBA), organisme semi-administratif assumant le contrôle du réseau commercial de télévision en Grande-Bretagne, demandait la suppression, dans un reportage consacré à l'Ulster, d'une séquence de vingt secondes qui montrait un gréviste de la faim dans son cercueil ouvert... Pourtant les producteurs avaient été prudents ; le commentaire décrivait la garde d'honneur de l'IRA, l'association des rites religieux et du maniement des armes, et insistait sur l'aspect de propagande d'un cérémonial visant à gagner à la « cause » la communauté catholique.

L'IBA — au demeurant assez indépendante à l'égard du pouvoir — estimait cependant que cette seule image « *franchissait la limite qui existe entre le fait de rapporter un événement* de propagande et d'y *participer* ». Plutôt que de couper les vingt secondes incriminées, la compagnie Granade renonça à diffuser ce film de vingt-cinq minutes, estimant que l'attitude de l'IBA représentait un premier pas vers la censure. Elle faisait valoir que l'objet de cette production était précisément de mettre en évidence les techniques de propagande de l'IRA.

Tout comme en France pendant la guerre d'Algérie, les événements d'Irlande du Nord aigrissent les relations entre les autorités et les mass médias, notamment la télévision, à laquelle on reproche de donner une publicité exagérée aux « terroristes » de l'IRA. Certains conservateurs ont même demandé que les caméras de télévision britanniques ne soient plus autorisées à opérer en Ulster. Mme Thatcher n'en est pas là...

Répondant à ces attaques démesurées, Sir Ian Trethowan, directeur général de la B.B.C., reprenait un thème connu : « *Inévitablement, que ce soit par fatigue, colère ou désespoir, ceux qui préfèrent croire que le monde ne connaît pas la famine, la terreur et la mort, continueront à condamner le messager pour le message qu'ils ne veulent pas entendre.* » Mais l'argument est-il valable quand le message est déformé ?

En fait, les reportages télévisés des événements d'Irlande illustrent surtout les limites de la télévision. Lorsqu'il s'agit du siège de l'ambassade d'Iran à Londres, du coup de force aux Cortes, des tentatives d'assassinat du président Reagan et du pape, le médium de la télévision est largement supérieur aux autres. Mais dans l'évocation d'un problème aussi compliqué que celui de l'Ulster, l'image n'est pas seulement insuffisante, elle déforme la réalité autant sinon davantage qu'un commentaire de presse inspiré.

Plusieurs journaux ont fait état d'excès et d'abus qui n'ont pu être entièrement vérifiés. Ici des journalistes pourtant prompts à invoquer la liberté de la presse se seraient soumis sans broncher aux conditions mises par l'IRA à sa « coopération ». Ailleurs, un ingénieur du son américain aurait organisé des chœurs d'enfants chantant des hymnes républicains sur un fond de voitures en feu et de barricades. Un photographe, également américain, aurait demandé à un jeune catholique : « *Recommence à jeter des pierres, je ne t'avais pas bien cadré...* » Selon certains journaux, des journalistes français auraient encouragé d'autres enfants, moyennant finances, à jeter des cocktails molotov contre le service d'ordre. Quel que soit le degré de véracité de ces récits, il semble bien que la recherche du document photographique sensationnel a abouti à une collusion de fait entre les équipes de télévision et l'IRA, bien déterminée à utiliser au maximum cette aubaine.

Péché par omission

Mais peut-être la nature même du médium empêche-t-elle les plus scrupuleux de communiquer un message objectif et complet. L'image simplifie à l'excès, détruit les perspectives et donne une vision superficielle des événements. Un lecteur du *Daily Mail* écrivait récemment : « *Un groupes de jeunes jettent des pierres sur des soldats britanniques. C'est la réalité. Mais il est aussi vrai qu'une énorme majorité ne lapide pas les forces de l'ordre... A-t-on dit qu'une course de motocyclettes a réuni dix fois plus de monde que les funérailles des grévistes de la faim, ou que le défilé traditionnel du lord maire de Belfast s'est déroulé sans incident ?* » Bref, les caméras pèchent par omission...

Certes, le commentaire qui accompagne ou suit l'image devrait en atténuer l'effet de choc et replacer les événements dans leur contexte. Mais on peut se demander si le téléspectateur, impressionné par ce qu'il a vu, est en mesure de prêter l'attention nécessaire à un texte strictement minuté, qui est beaucoup trop court pour lui permettre de saisir une réalité complexe.

Le « message » transmis sur les écrans européens et américains est celui d'une Irlande à feu et à sang, d'un pays subissant la domination de soldats étrangers auxquels des patriotes opposent une héroïque résistance. Telle n'est pas la réalité, et on peut en vouloir au « messager » de ne pas évoquer suffisamment le fait protestant, de ne pas assez rappeler que les troupes anglaises sont venues en Ulster en 1969 pour assurer la protection des catholiques, et que l'Ulster coûte très cher aux contribuables britanniques. Enfin, cette vision déformée pourrait tragiquement se transformer en réalité si les troupes anglaises se retiraient, laissant le champ libre aux « terroristes » des groupes paramilitaires protestants qui, aux prises avec leurs adversaires n'utiliseraient pas seulement des balles en plastique.

L'esprit qu'on ne brise pas

par MICHÈLE BONNECHÈRE (*)

SUR un mur du Belfast républicain, une main anonyme a peint, à côté d'un grand « H », le squelette d'un christ en croix...

Insoumis et nus depuis cinq ans, plutôt que d'être assimilés à des criminels après la suppression du statut spécial, les prisonniers « sous la couverture » de Long Kesh sont devenus grévistes de la faim « *jusqu'à la mort si nécessaire* ». Pour faire admettre leur dignité de prisonniers politiques, ils utilisent cette arme ultime : leur vie, jusqu'au sacrifice.

Qui oserait dire qu'ils en ont le goût ? Bobby Sands, sportif et poète, Kevin Lynch, capitaine de l'équipe de football de Derry, Joe et Kieran, connus pour leur joie et leur humour, aimaient la vie ! Au point précisément de trouver insupportable l'oppression subie par leurs proches, puis l'atteinte à leur propre intégrité.

« *Jamais ils ne feront passer notre combat de libération pour une activité criminelle* », a écrit Bobby Sands dans son journal clandestin, où il évoque avec une grande pudeur les souffrances endurées. « *Peu importe le mal, les idées noires, la douleur, le cœur brisé ; n'abandonne jamais ; ne désespère jamais ; le corps se défend certes, mais à la fin de la journée chaque chose revient à ses premières considérations. C'est l'esprit... ils ne me briseront pas parce que le désir de la liberté du peuple irlandais est dans mon cœur.* »

Chaque jour de ce combat solitaire, de cette résistance farouche à la mort, est un jour gagné pour la lutte collective. Les grévistes de la faim de Long Kesh sont des combattants.

Le gouvernement britannique a décidé de détruire ces hommes. Son silence après la déclaration des prisonniers républicains du 4 juillet (où ceux-ci font une proposition nouvelle admettant l'extension de leurs cinq demandes à tous les prisonniers de Long Kesh) en est la preuve manifeste. Mais son crime le plus grand est encore de vouloir banaliser leur mort, salir la plus noble des attitudes, poursuivant jusqu'à l'extrême sa logique de la « criminalisation », méprisant la mobilisation de tout un peuple qui a fait de Bobby Sands, Kieran Doherty et Patrick Agnew ses élus.

Quel silence en France et en Europe dans les gouvernements si prompts d'ordinaire à défendre la démocratie occidentale ! Combien de fois encore les enfants de Belfast devront-ils frapper le sol avec leurs couvercles de poubelle pour annoncer une mort à Long Kesh ? Combien encore seront tués par des « balles en plastique » ?

(*) Membre du Comité de défense des prisonniers politiques irlandais.

CORRESPONDANCE

Des morts si peu glorieuses

Un lecteur, M. Grihon, nous écrit :

La grève de la faim utilisée comme ultime moyen de pression ou comme chantage est généralement limitée dans la durée ; les prisonniers catholiques irlandais, eux, la mènent sans défaillance à *son* terme. Conduite anachronique et stupéfiante en un siècle d'action violente, à une époque que l'on disait sans idéal et sans foi.

Comment des jeunes gens peuvent-ils prendre une telle résolution ? Comment des combattants peuvent-ils accepter une fin si peu glorieuse, si peu digne d'envie ? Car enfin il s'agit là de la mort la plus désespérante, celle des vieillards cachexiques, des grabataires.

Comment peuvent-ils choisir la mort en soixante jours plutôt que les soixante années qui leur restaient à vivre et laisser d'eux une image qui n'inspire finalement que répulsion ?

Pourquoi Mme Thatcher céderait-elle à cette forme de chantage ? Elle ne s'estime pas responsable d'une mort qu'elle n'a ni voulue ni ordonnée et peut dormir en paix tandis que la vie s'échappe de ces jeunes corps inertes. Elle ne cédera pas. Ils le savent. Pourtant ils continuent. Et c'est ce sacrifice qui demeure incompréhensible. Que peuvent-ils espérer, ces nouveaux martyrs, sinon servir la cause pour laquelle ils meurent ? Mais faut-il admettre comme un postulat indiscutable que toute cause qui suscite des martyrs ne peut être que noble et juste ?

Alors que cet exemple d'abnégation devrait nous inspirer le respect et l'admiration, il nous est difficile, quant à nous, d'éprouver pour ces malheureuses victimes d'un déplorable fanatisme autre chose qu'une immense pitié. Des héros n'aimeraient sûrement pas cela.

Le Monde *publiera demain*

- IDÉES : La Corse.
- LE SAC, le deuxième volet de l'enquête de Laurent Greilsamer et Pierre Georges.
- « LE MONDE DES LIVRES » : Flaubert et Duranty.

Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

LE DIXIÈME CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE

M. Carrillo justifie sa stratégie depuis la mort de Franco

Madrid. — La première journée du dixième congrès du P.C.F., qui s'est ouvert le mardi 28 juillet, à Madrid, a été marquée par la lecture du rapport de son secrétaire général, M. Santiago Carrillo. Pendant quatre heures, du haut de la tribune surmontée d'un énorme placard sur lequel on pouvait lire : *« Un parti pour la paix civile, la démocratie et le socialisme »*, il a analysé la stratégie du P.C.E. durant les années de « transition démocratique », les erreurs de la direction et l'avenir de l'eurocommunisme.

De notre correspondant

M. Carrillo a réaffirmé la position du P.C.E. contre les blocs militaires. *« Notre opposition à l'OTAN ne découle d'aucune inclination en faveur du pacte de Varsovie »*, a-t-il dit. Aux pays socialistes, il a demandé *« une proposition concrète qui permette la dissolution des blocs militaires et la suppression des bases à l'étranger »*. Il s'est longuement étendu sur la thèse selon laquelle l'Europe devrait soutenir une politique commune et autonome à l'égard des deux blocs, notamment dans le dialogue Nord-Sud.

Il a accordé une importance particulière à la France de M. Mitterrand, *« qui est devenue peut-être le leader le plus important de la gauche européenne »*. *« L'élection de Mitterrand*, a-t-il affirmé, *la victoire de la gauche, la formation d'un gouvernement avec participation communiste, l'adoption d'un document de programme entre le parti socialiste et le P.C.F. peuvent marquer un début de changement »*. M. Carrillo a déploré le *« handicap »* que représente *« l'absence de continuité dans les relations entre partis communistes occidentaux »*.

Le secrétaire général a ensuite justifié la stratégie de son parti depuis la mort de Franco. Invoquant *« l'impossibilité d'un changement révolutionnaire radical durant cette période historique »*, il a affirmé que le P.C.E. avait cherché à retirer du processus de réformes les mêmes avantages qu'il espérait obtenir de la « rupture démocratique ». Répondant sans les nommer aux critiques des *« pro-Soviétiques »*, il a notamment justifié la signature du pacte de la Moncloa en 1977 (*« Si je devais le refaire, je les signerais à nouveau, mais sans l'enthousiasme d'alors »*) ainsi que le « consensus » ayant permis l'élaboration de la Constitution de 1978 (*« un code avec lequel la gauche pourrait gouverner le pays »*). *« Après le coup d'État du 23 février*, a-t-il conclu, *tous les hommes politiques de ce pays se sont enfin convaincus de la fragilité des institutions démocratiques, donnant raison aux communistes, qui en étaient, eux conscients depuis le début. »*

Une erreur fondamentale

La partie la plus attendue du rapport était consacrée aux erreurs du parti. Il s'agissait, pour M. Carrillo, de répondre aux attaques des *« eurocommunistes rénovateurs »*. S'il a, comme eux, critiqué le mode de fonctionnement du parti, ce fut dans un sens très différent. *« Notre erreur fondamentale a été de faire de la politique* d'en haut. *La communication* du *parti avec les masses s'est faite essentiellement à travers la représentation parlementaire. Les cadres ont déserté les organisations de base. Notre parti risque ainsi de devenir exclusivement électoraliste et de cesser* d'être *révolutionnaire. »*

M. Carrillo a ainsi relancé la balle dans le camp des *« eurocommunistes rénovateurs »*, pour la plupart des élus municipaux que la direction accuse d'avoir abandonné le travail au sein du parti. Répondant à leurs critiques, M. Carrillo a affirmé que *« la véritable démocratie au sein du parti »* consistait en un *« retour des cadres à la base qui associe plus étroitement les militants aux activités politiques »* et non *« en des duels politiques entre des groupes réduits de cadres qui n'apparaissent dans les groupes de base qu'à la veille de congrès »*.

L'avenir de l'eurocommunisme

Comme prévu, le secrétaire général s'est déclaré opposé à la création de tendances au sein du P.C.E. : *« La légalisation des courants équivaudrait à introduire ce qui représente dans la société le jeu parlementaire au sein d'un parti qui prétend être une avant-garde de cette société. Les différents courants légalisés rechercheraient les suffrages d'une masse passive de militants réduits au rôle d'électeurs. »*

M. Carrillo a conclu en exprimant son optimisme sur l'avenir de la stratégie eurocommuniste. *« Être eurocommuniste*, a-t-il précisé, *c'est être communiste à la fin du vingtième siècle dans une Europe industrialisée où la démocratie politique a acquis un grand développement et où le mouvement ouvrier jouit d'un poids politique et social, et alors que la transformation socialiste de la société ne passe pas par l'affrontement entre les deux blocs mais par son dépassement. »*

L'impression qui prévaut est que M. Carrillo dispose de l'appui d'une majorité de délégués mais que celle-ci ne se manifestera peut-être pas sur tous les points. Le vote, dès l'ouverture du congrès et contre l'avis de la direction, d'un amendement rendant plus facile la représentation des minorités et présenté par un des leaders du courant *« eurocommuniste rénovateur »*, M. Roberto Lertxundi, montre que les jeux ne sont pas faits.

THIERRY MALINIAK.

● *Le capitaine général de la Galice*, le général Manuel Fernandez Posse, a été convoqué mardi à Madrid pour s'expliquer sur le discours qu'il a prononcé samedi à Saint-Jacques-de-Compostelle (*le Monde* du 28 juillet).

Portugal

Impliqués dans le meurtre du général Delgado

DEUX ANCIENS AGENTS DE LA POLICE POLITIQUE DE SALAZAR ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Lisbonne (*Reuter*). — Le jour même du onzième anniversaire de la mort de Salazar, deux hommes de la PIDE, sa police secrète, ont quitté, libres, le tribunal jugeant les assassins de son plus grand adversaire politique.

L'affaire la plus longue de l'histoire judiciaire portugaise a donc pris fin lundi 27 juillet devant le tribunal militaire de Lisbonne, qui tentait depuis près de trois ans d'établir qui est responsable du meurtre en 1965 du général Delgado, assassiné en territoire espagnol.

La chute du régime en 1974 avait permis d'ouvrir une instruction contre sept membres de la PIDE impliqués dans le meurtre. Mais quatre d'entre eux ont fui à l'étranger et Silva Pais, chef de la PIDE en avril 1974, est mort cette année en prison.

Les deux derniers accusés, MM. Alvaro Pereira de Carvalho, qui était le chef des services de renseignements de la PIDE, et Agostinho Tienza, ancien inspecteur de la police secrète, ont été condamnés respectivement à vingt-deux et quatorze mois de prison. Ayant purgé leur peine préventive, ils ont pu quitter le tribunal libres.

M. Mario Soares, chef du parti socialiste et ancien premier ministre, ex-avocat de la famille Delgado, a déclaré que le verdict était *« une condamnation du régime fasciste »*. Les quatre autres inspecteurs de la PIDE, jugés par contumace, ont écopé de peines de vingt-deux mois à vingt-deux ans de prison.

Tchécoslovaquie

M. RUDOLF BATTEK A ÉTÉ CONDAMNÉ À SEPT ANS ET DEMI DE PRISON

Prague (*A.F.P., U.P.I.*). — Le tribunal de Prague a condamné, mardi 28 juillet, M. Rudolf Battek, membre fondateur du Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies (VONS) et porte-parole de la Charte 77, à sept ans et demi de détention, assortis de trois ans de résidence surveillée (1), pour *« menées subversives en liaison avec l'étranger »* et *« voies de fait sur un représentant de l'ordre »*.

Dans le précédent procès des membres fondateurs du VONS, en octobre 1979, la condamnation la plus sévère était de cinq ans. La femme de l'accusé (âgé de cinquante-sept ans et souffrant d'asthme) et ses deux enfants sont sortis effondrés du tribunal.

Au cours du procès, M. Battek a réfuté la plupart des témoignages. Il n'a pas nié sa participation au VONS, déclarant même que ce type d'activités était *« civiquement indispensable à toute société démocratique présente et à venir »*.

D'anciennes personnalités du P.C. tchécoslovaque pendant le « printemps de Prague » ont demandé à MM. Berlinguer et Carrillo, responsables des P.C. italien et espagnol, d'intervenir en faveur de M. Battek. Cet appel, remis mardi aux correspondants occidentaux à Prague, est signé par onze personnes, dont notamment MM. Jiri Hajek, ancien ministre des affaires étrangères, Ladislav Lis et Jaroslav Sabata.

A Paris, aux cris de *« A bas les procès staliniens »* et de *« Libérez Battek et ses camarades »*, deux cent cinquante militants de l'Organisation communiste internationaliste (*O.C.I.*) ont manifesté mardi aux abords de l'ambassade de Tchécoslovaquie.

(1) C'est pour la seconde fois que la peine d'un défenseur des droits de l'homme est assortie d'une période de résidence surveillée. La première fois, cette pratique courante en U.R.S.S. a été utilisée il y a deux semaines, dans le cas de l'ouvrier Jiri Gruntorad, condamné à quatre ans de détention.

● *Consultations politiques franco-tchécoslovaques à Prague.* — M. Dufourcq, directeur d'Europe au ministère des relations extérieures, s'est rendu, mardi 28 juillet, à Prague pour des consultations politiques prévues de longue date. M. Dufourcq, qui avait eu lundi de semblables conversations avec de hauts fonctionnaires roumains à Bucarest, s'entretient, ce mercredi, avec deux vice-ministres tchécoslovaques des affaires étrangères, MM. Miecislav Jablonsky et Jaroslav Knizka. Lundi, le gouvernement français avait exprimé son « émotion » et son « inquiétude » devant l'ouverture à Prague du procès de M. Battek. — (*A.F.P.*)

DIPLOMATIE

M. Luns, secrétaire général de l'OTAN est « très content » de son premier contact avec M. Mitterrand

M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, s'est déclaré, mardi 28 juillet, *« très content »* de son *« premier contact »* avec M. Mitterrand.

« Le président, a-t-il dit, *m'a confirmé la déclaration qu'il avait faite publiquement au sujet de la position de la France dans l'OTAN, dans le monde libre, et au sujet de la défense. Il a en plus déclaré qu'il était content de ses contacts à Ottawa, surtout des contacts humains. Nous avons un peu parlé de la situation dans certains pays de l'OTAN, de la désaffection que certains secteurs de populations affectent envers la défense de l'Ouest. La France, heureusement, a une position bien meilleure que certains pays. Nous avons parlé aussi des relations Est-Ouest et des armes atomiques. »* Interrogé sur la volonté de la France de poursuivre les études sur la bombe à neutrons, M. Luns a répondu : *« A titre personnel, je m'en félicite. »*

M. Luns s'est aussi entretenu avec M. Mauroy et a déjeuné avec MM. Cheysson et Hernu.

Le président de la République s'est, d'autre part, entretenu avec M. Chatti, secrétaire général de la *conférence islamique*, qui a souligné, en quittant l'Élysée, *« l'identité de vues »* qui s'est dégagée de l'entretien *« sur les principes généraux concernant les problèmes du Proche-Orient et de l'Afghanistan »*.

Enfin, M. Mitterrand devait s'entretenir ce mercredi à Londres avec M. Lee Kuan Yew, premier ministre de Singapour.

Les négociations sur l'émigration algérienne

PARIS PROPOSE UN BUDGET D'AIDE A LA FORMATION DE 320 MILLIONS DE FRANCS

(De notre correspondant.)

Alger. — Avant la visite, prévue en août, de M. Cheysson, une délégation de hauts responsables français des ministères concernés vient d'exposer à Alger la nouvelle politique française en matière d'émigration (*le Monde* du 21 juillet).

Paris, qui semble abandonner l'idée d'un quota annuel de départs, propose l'organisation des stages de bonne qualité en France et l'octroi de subventions et prêts d'un montant de 320 millions de francs pour développer les capacités de formation en Algérie.

La délégation française a informé la partie algérienne de la réduction des délais (trois mois *maximum*) pour le *renouvellement* des titres de séjour, ainsi que de l'adoption prochaine de mesures aux frontières visant à empêcher l'entrée de faux touristes déterminés à s'installer en France.

La France demeure un lieu de villégiature de prédilection pour les Algériens, mais, à la veille des fêtes de fin du ramadan, la ruée s'effectue en sens inverse. D'après Algérie Presse Service, un véritable pont aérien s'organise de France vers l'Algérie pour transporter plus de quarante mille émigrés en deux semaines, Air Algérie et Air France prévoyant jusqu'à vingt-quatre vols par jour entre Paris et Alger. — (*Intérim.*)

● *M. Chandernagor à Athènes.* M. Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre français des relations extérieures, chargé des affaires européennes, a souligné, mardi 28 juillet à Athènes, la nécessité d'une cohésion au sein de la C.E.E. en vue de son élargissement à l'Espagne et au Portugal. Il a déclaré qu'il avait fait part aux dirigeants grecs de son inquiétude devant l'élargissement éventuel de la Communauté, qui menacera celle-ci de *« dissociation »* si les structures communautaires nécessaires ne sont pas auparavant établies. Il a souligné qu'il faudra instituer en Europe une politique commune en matière d'énergie, de recherche et d'industrie avant de procéder à tout élargissement et évoqué la nécessité de développer une politique sociale qui aborde résolument les problèmes du chômage et de la durée du travail.

LE PRÉSIDENT DU GABON SERA REÇU PAR M. MITTERRAND

M. Bongo, président de la République du Gabon, était attendu le mercredi 29 juillet à Paris pour une visite officielle de travail de trois jours. Quatrième chef d'État à être reçu à l'Élysée après MM. Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Kountché (Niger) et Sassou-Nguesso (Congo), M. Bongo sera vendredi l'hôte à déjeuner du président de la République. Samedi, il rencontrera M. Mauroy.

M. Sassou-Nguesso, qui a regagné Brazzaville, s'est déclaré *« satisfait des entretiens fructueux »* qu'il a eus avec M. Mitterrand.

Le président du Congo a rappelé qu'il avait déjà *« salué la victoire de la gauche française »*, soulignant : *« Nous avons déjà eu l'occasion de déclarer que cette nouvelle situation devait permettre* un *développement heureux des relations entre la France et le Congo. »*

Recevant, mardi après-midi, les représentants de la presse, il a indiqué que les problèmes de sécurité en Afrique centrale, et notamment le stationnement des forces françaises en Centrafrique et au Gabon, avaient figuré au centre de ses entretiens.

● *La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe* s'est réunie mardi 28 juillet à Madrid en séance plénière pour décider l'ajournement de ses travaux jusqu'au 28 octobre. Le chef de la délégation espagnole, M. Ruperez, a réaffirmé que l'ajournement était *« un moindre mal »*, et que les difficultés de la conférence ne sont que le reflet des problèmes internationaux actuels.

PROCHE-ORIENT

L'EXIL EN FRANCE DE L'ANCIEN CHEF DE L'ÉTAT IRANIEN

Un homme traqué

(Suite de la première page.)

M. Bani Sadr pouvait, en principe, compter sur le soutien actif d'un large aéropage de formations politiques allant de l'extrême gauche. Mais s'il s'agissait, dans la plupart des cas, de groupuscules, le mouvement des moudjahidin du peuple avait les moyens, du *moins le croyait-on*, de mobiliser de larges couches de la population. Le parti de M. Rajavi disposait surtout de militants rompus à la guérilla urbaine, pratiquée sous le chah, et de considérables arsenaux. Mais la répression a été à tel point brutale — des milliers d'arrestations et des dizaines d'exécutions — que les moudjahidin paraissaient ces derniers temps incapables d'assurer la sécurité du chef de l'Etat déchu.

M. Bani Sadr ne pouvait plus dès lors se permettre le luxe de diriger « *la résistance contre la dictature* » à partir du territoire national. S'il avait été arrêté il aurait été jugé pour « *haute trahison* » et vraisemblablement exécuté. L'ayatollah Guilani, le juge de la cour révolutionnaire de la prison d'Evin, l'avait dit au cours d'une conférence de presse : « *Bani Sadr mérite triplement la mort !* »

Il n'est pas dans les usages des tribunaux islamiques de rendre public, à l'avance les chefs d'inculpation. Mais la presse fourmillait d'accusations dont chacune d'elles, ou presque, pouvait conduire l'ancien chef de l'Etat à la potence. A en croire les déclarations officielles, il aurait été le « *chef de la conjuration contre-révolutionnaire* », se livrant à des attaques frontales contre les institutions de l'Etat et ses représentants élus, ainsi qu'à des activités subversives au sein de l'armée. On le soupçonnait de visées « *bonapartistes* ». On se gardait bien de le dénoncer comme un « *agent américain* » mais on estimait que ses rapports avec les Etats-Unis étaient, à plus d'un égard, « *suspects* ». Il s'était opposé à la prise en otages des diplomates américains ; il avait annoncé, à l'époque où il était ministre des finances, son intention de retirer les fonds iraniens des banques outre-atlantiques, ce qui avait permis au président Carter, dès le lendemain, le « geler » tous les avoirs de la République islamique aux Etats-Unis ; il « *gonflait* » le danger soviétique pour mieux justifier un rapprochement avec les Etats-Unis.

Pire, début juillet, la presse reproduisait des textes « *démontrant les rapports qu'entretenait Bani Sadr avec la CIA* ». Les documents, trouvés dans les archives de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, sont vraisemblablement authentiques. Ils faisaient état de conversations entre un représentant des services américains de renseignement et M. Bani Sard d'abord à Neauphle-le-Château, puis à Téhéran. Cependant, l'agent, qui se faisait passer pour un important homme d'affaires, expliquait dans un rapport qu'il tentait de s'assurer la « *collaboration* » du futur président de la République en lui offrant le poste de « *conseiller technique* » avec un traitement de 1 000 dollars par mois. Ce qui ne prouvait rien puisqu'aucun document reproduit dans la presse n'indiquait que M. Bani Sard connaissait la véritable identité de son interlocuteur ou qu'il ait même accepté cette modeste offre pécuniaire. Mais le but était atteint : on entretenait l'équivoque pour salir la réputation du président déchu avant qu'il ne soit peut-être officiellement inculpé d'intelligence avec l'ennemi.

Les déclarations de M. Cheysson

M. Bani Sadr a donc choisi de *se réfugier* en France, le pays où il s'était exilé entre 1964 et 1978 pour échapper à la police du chah. Il n'a pas eu besoin de consulter le gouvernement français au préalable puisque le ministre des relations extérieures, M. Cheysson, avait déclaré le 19 juin : « *La patrie des droits de l'homme ne livrera pas, quoi qu'il arrive, un réfugié politique, que ce soit M. Bani Sadr ou tout autre...* »

Les autorités françaises ont néanmoins exigé de l'ancien président iranien qu'il souscrive, par écrit, à l'engagement, traditionnel, qu'il *ne se* livrera à aucune activité politique aussi longtemps qu'il résiderait dans notre pays. Il va de soi, assure-t-on dans les milieux bien informés, qu'il devrait s'abstenir de toute déclaration à la presse.

Cette consigne serait appliquée d'autant plus strictement que le gouvernement français souhaite entretenir des rapports « normaux » avec celui de Téhéran, malgré un lourd contentieux qui sépare les deux pays. Déjà les autorités islamiques reprochaient à Paris son attitude « inamicale ». Selon elles, la France était devenue le « *principal centre des mouvements contre-révolutionnaires* » permettant, entre autres, aux *dirigeants de l'ancien régime* impérial de tenir des réunions publiques et des conférences de presse. D'autre part, les responsables iraniens se plaignaient que la France refusât de négocier d'éventuels achats d'armements tout en fournissant à l'ennemi irakien un substantiel matériel militaire.

Les doléances du gouvernement français ne sont pas d'une moindre importance. Les revendications financières, découlant de diverses nationalisations et de dénonciations unilatérales de contrats d'entreprise en cours, portant, pour le moins, sur une quinzaine de milliards de francs. Une bonne partie des factures impayées risquerait d'être assumée par le contribuable français dans la mesure où des capitaux engagés ont été garantis par la Coface (Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur).

La multiplicité des centres de décision dans la République islamique, l'absence d'une politique étrangère, les luttes intestines avaient empêché jusqu'à présent le gouvernement de Téhéran d'engager la moindre négociation pour régler les problèmes en suspens. Peut-être que celui posé par l'arrivée de M. Bani Sadr à Paris permettrait-il d'ébaucher, sinon un accord, du moins un dialogue qui aurait le mérite de préciser les positions respectives des deux gouvernements.

ERIC ROULEAU.

DU 28 JANVIER 1980 AU 21 JUIN 1981

L'irrésistible érosion des pouvoirs du président de la République

1980

28 JANVIER. — M. Bani Sadr est élu président de la République islamique, avec environ 78 % des voix. Décidé à exercer un pouvoir réel, il fonde un Front politique dont le but est de présenter des candidats aux législatives prévues pour le 14 mars.

20 MARS. — L'imam Khomeiny proclame que le premier tour des élections législatives s'est déroulé, à quelques exceptions près, d'une manière équitable, donnant ainsi sa caution aux élus du Parti républicain islamique, au détriment des candidats du président Bani Sadr mis en minorité.

25 AVRIL. — L'opération américaine du désert de Tabas porte un coup sévère au prestige du président, qui avait engagé son autorité pour obtenir la remise des otages au Conseil de la révolution, en échange d'une promesse de non-ingérence des Etats-Unis.

9 MAI. — Le second tour des législatives confirme la victoire du P.R.I. de l'ayatollah Behechti et la défaite des partisans de M. Bani Sadr.

20 JUILLET. — M. Bani Sadr demande au Parlement d'ajourner sine die la désignation de M. Radjaï, dont il conteste les qualités au poste de premier ministre.

11 AOUT. — M. Bani Sadr dénonce « les charlatans qui mentent sur l'Islam » et qui « se sont emparés du pouvoir pour installer dans le pays une dictature cléricale », se posant ainsi comme porte-parole de tous ceux qui — depuis certains groupes de l'extrême gauche jusqu'à l'extrême droite, en passant par la bourgeoisie libérale — s'opposent au régime islamique.

1981

1er FEVRIER. — Le président, qui avait été tenu à l'écart des négociations qui ont abouti à la libération des otages, qualifie l'accord d'Alger de « marché de dupes ». Le lendemain, il demande aux citoyens de « résister aux brutes et aux tyrans ».

9 MARS. — Le chef du gouvernement, M. Radjaï, accuse le président de vouloir former un « gouvernement parallèle ». Le 11, le Majlis renforce les pouvoirs du premier ministre au détriment de ceux du président.

26 MAI. — M. Bani Sadr exige un référendum national pour régler son différend avec le chef du gouvernement, « dont le seul objectif, dit-il, est la mise à l'écart du président de la République ».

27 MAI. — L'imam Khomeiny intervient contre le président, en lançant une sévère mise en garde à ceux qui s'opposent aux décisions du Parlement, « la plus haute autorité du pays ». M. Bani Sadr contre-attaque, invitant la population « à résister à la dictature que l'on tente de vous imposer ». L'imam adresse un dernier avertissement au chef de l'Etat, menaçant de le faire traduire en justice.

10 JUIN. — L'imam retire au chef de l'Etat le commandement de l'armée. Dans la nuit du 12 au 13, M. Bani Sadr se réfugie dans la clandestinité, après avoir publié une proclamation dénonçant le « coup d'Etat rampant » destiné « à me priver non seulement de mes fonctions mais aussi de la vie ».

21 JUIN. — Le Majlis, réuni en l'absence des députés favorables au chef de l'Etat, vote la déchéance de M. Bani Sadr. L'imam signe le décret le destituant de ses fonctions de président. Un mandat d'arrêt est lancé contre l'ancien chef de l'Etat.

Quarante mille Iraniens sont réfugiés en France

C'est à la fin du mois d'août 1978, lorsqu'ils acquièrent la conviction que le régime du chah ne pourra plus survivre longtemps, face à un vent *de fronde* qui va se changer très vite en tornade révolutionnaire, qu'un grand nombre de familles appartenant à la « *gentry* » iranienne commencent à songer à l'exil. D'ailleurs, la cour *elle-même* va, la première, donner l'exemple : des Hercules C-130 de l'armée de l'air décollent de Téhéran à raison de deux vols par semaine, à destination de l'Espagne, de Paris et de *la Côte-d'Azur*, de *New-York* et de Los Angeles, emportant à leur bord meubles précieux, tapis, objets d'art...

Mais le grand exode des intellectuels — médecins, *avocats*, *architectes*, ingénieurs, professeurs, etc., — dont, déjà, les femmes et les enfants, qui ont passé, comme chaque année, l'été en Europe, ont choisi d'y rester, va s'organiser dès la mi-septembre, et continuera jusqu'à la fin de l'année 1978. A partir de mars de l'année suivante, c'est quelque cinq à six mille réfugiés politiques qui fuient chaque jour le territoire, par tous les moyens possibles. *On estime à près d'un million*, pour les uns, et à sept cent mille environ, pour les autres, le nombre total d'Iraniens qui auraient ainsi quitté leur pays avant, pendant et après la venue du régime khomeiniste.

En France, pays qui, dans le passé, fut toujours très prisé par l'intelligentsia iranienne, on peut estimer à environ quarante mille le nombre de réfugiés iraniens se réclamant de *l'opposition à la « république des mollahs »*. Monarchistes, républicains foncièrement démocrates, partisans d'un régime « *dur* » de droite, telles sont les trois grandes tendances représentées en *France* par un certain nombre de personnalités.

Nièce du chah par sa mère — la princesse Achraf, sœur jumelle du monarque, — la princesse Azadeh Chafik, dont le frère, le capitaine de vaisseau Chahryar Chafik, fut assassiné à Paris le 7 décembre 1979, personnalise la tradition monarchique et légitimiste. Son mouvement, Iran libre, qui édite, sous ce même nom, deux bulletins d'information hebdomadaires, l'un en langue française, l'autre en langue perse, reste en liaison permanente avec l'Iran, d'où lui proviennent quotidiennement de nombreux renseignements.

Ancien directeur de cabinet de l'impératrice Farah Diba, ancien recteur des universités de Téhéran et de Tabriz, M. Nahavandi préconise l'union nationale, seul moyen, selon lui, de mettre un terme au régime actuel. Dans un deuxième temps, une fois l'Iran débarrassé des intégristes religieux, il verrait volontiers le pays se choisir lui-même un régime — monarchie ou république — par voie de référendum national. Bien qu'ancien ami personnel du chah, M. Nahavandi, considéré par les clans monarchistes *comme un « parallèle »* dans la lutte pour la *libération* de l'Iran, n'en reste pas moins un « *allié* » de la cause.

Ancien chef d'état-major de l'armée impériale, brillant officier sorti de Saint-Cyr, grand officier de la Légion d'honneur, le général Bahram Ariana, qui commandait les troupes du chah face aux Irakiens, lors des incidents de frontière de 1972, est un monarchiste convaincu, pour qui *le sort de son pays ne saurait* passer autrement que par le trône des Pahlavi. Le général Ariana, fixé à Paris depuis la révolution iranienne, a quitté la capitale le 25 juillet dernier, *à destination d'un « pays voisin »* de l'Iran, dans le but de combattre personnellement — probablement au Baloutchistan — aux côtés des tribus hostiles au pouvoir khomeiniste.

L'ancien premier ministre, M. Chapour Bakhtiar, qui est des exilés, le mieux connu en France, pour avoir multiplié ses apparitions à la télévision et avoir été l'objet d'un attentat au mois de juillet 1980, *à Neuilly, continue pour sa part à mener le combat*. L'existence, sur le sol irakien, d'un émetteur qui diffuse *en permanence sous le nom de* Radio-Iran, à l'intention des Iraniens restés au pays des bulletins d'information et des appels à la résistance, *concourent à donner à son action une « force » particulière*. Et il semblerait, d'autre part, qu'il dispose de moyens financiers très importants, ce qui n'est pas le cas des autres mouvements.

Le général Gholam-Ali Oveissi, s'il est resté très proche des milieux monarchistes traditionnels, semble toutefois s'être désormais retiré de *toute vie politique active*. L'an dernier, à pareille époque, il n'avait pas hésité à déclarer à l'hebdomadaire *V.S.D.* qu'il se serait « *rendu maître de Téhéran* » avant la fin du mois d'août suivant. De même, M. Ali Amini, ancien premier ministre, a, semble-t-il, cessé aujourd'hui de prendre part à quelque action que ce soit en faveur d'un renversement de l'imam. Mais il est vrai que M. Amini est âgé de soixante-dix-sept ans.

Se voulant partisan d'une république libérale, jouant volontiers les résistants de tous les instants, du temps du chah, M. Hassan Nazih, qui créait, l'an dernier, le Mouvement national pour la libération de l'Iran, dont on a fort peu parlé depuis lors, est certainement l'exilé le plus volontiers critiqué par ses pairs. Même s'il fut, au temps des Pahlavi, le président de la Ligue iranienne des droits de l'homme, on reproche à M. Nazih d'avoir été aussi, à la même époque, le bâtonnier de l'ordre des avocats iraniens et un personnage très officiel de *la cour*, était jugé incompatible avec son rôle de « soi-disant » opposant au trône.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

EVREUX : UNE BASE DISCRÈTE ET PROTÉGÉE

La base militaire d'Evreux-Fauville dépend du Commandement du transport aérien militaire (COTAM). Avec la base d'Orléans, qui a le même statut, elle est l'un des terrains de déroutement ou de dégagement de la région parisienne pour des avions civils *en difficulté* qui ne seraient pas autorisés à se poser à Orly, à Roissy ou au Bourget.

Disposant sur six cent soixante hectares d'installations modernes très protégées, la base d'Evreux est dotée de moyens d'accueil et surtout d'équipements de transmissions avec Paris suffisamment discrets et sûrs pour être mobilisés, par exemple, en cas d'acte de piraterie aérienne au-dessus de la France.

Outre une escadre de transport composée d'une quarantaine de bimoteurs Noratlas, la base abrite un groupe d'élèves officiers de réserve et de sous-officiers de l'armée de l'air, ainsi qu'un groupe aérien mixte avec des *Noratlas* et des hélicoptères Puma pour des missions spéciales. Est également stationnée à Evreux l'escadrille de reconnaissance et de guerre électronique équipée notamment d'un quadriréacteur intercontinental DC-8 qui a été utilisé lors d'interventions françaises en Afrique.

C'est à la base d'Evreux que l'ancien empereur Bokassa, fuyant son pays, avait passé, en septembre 1979, deux jours et trois nuits à bord d'un DC-8 militaire.

LES PARTISANS DE M. BAKHTIAR EXCLUENT TOUT CONTACT AVEC L'ANCIEN CHEF DE L'ÉTAT

Interrogé mercredi matin 29 juillet, le responsable du bureau de M. Bakhtiar à Paris, parlant au *nom* de l'ancien premier ministre, nous a déclaré que des contacts ou convergences entre les deux exilés étaient totalement exclus.

« *Pour nous, ce qui est arrivé à M. Bani Sadr est la suite logique d'une situation qu'il a lui-même créée*, nous a-t-il dit. *C'est lui le fondateur de la République islamique. C'est lui qui avait nommé l'ayatollah Khalkhali responsable de la terreur. C'est lui qui est à l'origine de la catastrophe économique. Ses partisans n'auront jamais de place parmi les nationalistes iraniens.* »

POUR AVOIR CRITIQUÉ LA POLITIQUE DE M. HAIG

M. Neumann est contraint de quitter son poste d'ambassadeur à Ryad

M. Begin s'est plaint, mardi 28 juillet, à M. Saad Mortada, ambassadeur d'Egypte, de l'hostilité de la radio égyptienne à l'égard *d'Israël* malgré le traité de paix. De telles *émissions violent certaines clauses des accords* de Camp David, a dit M. Begin. Interrogé au sujet d'une éventuelle rencontre entre M. Begin et M. Sadate, le diplomate égyptien a souhaité que cette rencontre — ajournée à la suite du bombardement de Beyrouth — puisse se tenir vers la fin d'août après la visite du chef de l'Etat égyptien aux Etats-Unis.

● A JERUSALEM, la Knesset a ratifié, mardi, à une écrasante majorité, l'accord entre Israël, l'Egypte et les Etats-Unis pour la constitution d'une force multinationale au Sinaï.

● A WASHINGTON, M. Haig a indiqué que le « climat général » au Proche-Orient déterminera la date à laquelle les Etats-Unis livreront à Israël dix avions de combat F-16 vendus à ce pays. Cette livraison est bloquée à la suite a été du raid sur Tamuz et du bombardement de Beyrouth.

Washington. — M. Haig n'a convaincu personne quand il a annoncé, mardi 28 juillet, que M. Robert Neumann avait donné sa démission de son poste d'ambassadeur en Arabie Saoudite « *pour des raisons personnelles* ». « *Il lui appartient, s'il le souhaite, de les divulguer* », a ajouté le secrétaire d'Etat. Dans l'entourage de M. Haig, on expliquait que le diplomate souhaitait rentrer aux Etats-Unis parce que sa femme doit y être soignée.

De notre envoyé spécial

Le secrétaire d'Etat, en fait, a obtenu de M. Reagan le départ de l'ambassadeur. M. Neumann, qui se trouvait à Washington depuis *quelques jours*, avait *cru* pouvoir dire à plusieurs personnalités, y compris le sénateur républicain Charles Percy, président de la commission des relations étrangères, tout le mal qu'il pensait de la politique de M. Haig au Proche-Orient. Le secrétaire d'Etat a voulu *faire un exemple*, en montrant que son autorité était intacte et ne pouvait être contestée, même par un homme qui connaît M. Reagan depuis *longtemps* (cette familiarité date de l'époque où M. Neumann était professeur à Los Angeles) et a dirigé la section de politique étrangère de l'équipe de transition.

M. Neumann critiquait particulièrement la façon dont M. Haig a traité depuis le début l'affaire des avions de surveillance électroniques Awacs, que les Etats-Unis ont promis de vendre à l'Arabie Saoudite. Il estimait qu'il aurait fallu convaincre M. Reagan de faire approuver cette vente le plus tôt possible par le Congrès, *afin* d'apaiser la susceptibilité des Saoudiens. Au contraire, M. Haig juge que l'accord du Congrès est acquis malgré les efforts continus du *lobby* israélien et que la priorité doit être donnée au programme économique présidentiel pour lequel plusieurs *votes décisifs doivent* encore avoir lieu dans les jours qui viennent.

M. Neumann avait fait savoir, en outre, qu'il jugeait la politique américaine déséquilibrée au profit d'Israël et au détriment des pays arabes modérés. Il aurait *souhaité que l'Arabie Saoudite*, dont les dirigeants ont joué un rôle important pour obtenir de l'O.L.P. l'acceptation du cessez-le-feu au Liban, soit mieux récompensée dans ses efforts. Les propos apaisants tenus par le secrétaire d'Etat à l'égard de l'Etat hébreu, au début des bombardements au Liban, l'avaient « *presque fait vomir* », aurait-il déclaré au sénateur Percy. M. Neumann aurait voulu que, en tout cas, l'ajournement de la livraison des avions F-16 à Israël *soit présenté* plus nettement qu'il ne l'a *été*, comme une punition du raid contre Tamuz et des bombardements au Liban.

M. Neumann, qui est âgé de soixante-cinq ans, et a *été* ambassadeur en Afghanistan et au Maroc, est un bon connaisseur *du monde musulman*, ce qui constituait une singularité dans le groupe des conseillers de M. Reagan pendant sa campagne, puis dans l'équipe de transition. La Maison Blanche a annoncé, avec une hâte inhabituelle, qu'il serait remplacé par M. Richard *Murphy*, un diplomate de carrière, actuellement aux Philippines, qui a été en poste en Syrie et en Arabie Saoudite.

La démission de M. Neumann illustre les flottements de la politique américaine au Proche-Orient. M. Neumann a *cru pouvoir jouer des hésitations* de la Maison Blanche pour faire prévaloir ses vues en faveur des pays arabes modérés.

DOMINIQUE DHOMBRES.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● ATTENTAT CONTRE UN *JOURNALISTE D'ORIGINE* ROUMAINE DE RADIO-EUROPE LIBRE. — M. Georgescu a été grièvement blessé de plusieurs coups de couteau devant son domicile dans la banlieue de Munich. La police a arrêté ensuite, sur l'autoroute Munich-Salzbourg, deux Français, MM. Jean-Claude C., vingt-cinq ans et Gérard-Freddy L., trente-trois ans, à bord d'une voiture immatriculée en France. Tous deux sont *domiciliés à Paris*. L'un d'entre eux a été identifié par la femme de la victime comme étant l'agresseur de son *mari*.

Centrafrique

● UNE CONFERENCE DE *PRESSE DU MOUVEMENT* CENTRAFRICAIN DE LIBERATION NATIONALE (M.C.L.N.), qui devait se tenir mardi 28 juillet à Paris, a été annulée à la demande des autorités françaises. Le M.C.L.N., dirigé par M. Iddi Lala, avait revendiqué *l'attentat* du 14 juillet à Bangui. Les autorités françaises ont rappelé que la *France était une terre d'asile*, mais que les bénéficiaires de ce droit d'asile étaient tenus à « *l'obligation de réserve* ». L'invitation à la conférence de presse du M.C.L.N. s'intitulait « *le coup d'envoi du 14 juillet* », reprenant ainsi les termes du communiqué dans lequel M. Iddi Lala présentait l'attentat comme la première action de son *mouvement* jusqu'au départ des troupes françaises.

Guatemala

● UN PRETRE CATHOLIQUE AMERICAIN a été assassiné mardi dans les locaux de sa mission, à Santiago-de-Atitlan, ont annoncé les responsables du diocèse de l'Oklahoma dont il dépendait. Le père Stanley Rother, âgé de quarante-six ans, se trouvait au Guatemala depuis treize ans. Le porte-parole du diocèse de l'Oklahoma a indiqué qu'il ne pensait pas que les meurtriers soient des opposants de gauche. « *Le danger, pour des gens comme le Père Rother*, a-t-il affirmé, *ne vient pas des guérilleros de gauche, mais du gouvernement de droite.* » C'est le premier missionnaire américain tué au Guatemala, mais neuf prêtres guatémaltèques ont été assassinés depuis un an. — *(A.F.P.)*

Italie

● CINQUANTE-SEPT MANDATS D'ARRET ont été émis le mardi 28 juillet par le parquet de Naples contre des personnes soupçonnées d'avoir participé à l'enlèvement de M. Ciro Cirillo, dirigeant démocrate chrétien, relâché vendredi par les Brigades rouges après quatre-vingt-neuf jours de séquestration. Vingt et une personnes ont déjà été arrêtées, trente autres sont recherchées et six se trouvent déjà en prison pour d'autres affaires. *(A.F.P., A.P.)*

Namibie

● M. ABRAHAM DU PLESSIS, chef du parti national namibien, a donné mardi 28 juillet *sa démission et a été* aussitôt remplacé à la tête du mouvement par M. Kosie Pretorius. Le parti national namibien, très proche du parti national sud-africain, soutient comme lui le « *développement séparé des races* ». — *(A.F.P.)*

LES DÉBATS SUR LA SITUATION AU CAMBODGE

Les États-Unis veulent faire payer au Vietnam le prix de son « agression » contre son voisin

De notre envoyé spécial

Washington. — C'est avec satisfaction que les États-Unis ont accueilli la déclaration de la conférence internationale sur le Cambodge et la prise de position des Sept à Ottawa sur cette même commission cambodgienne. Ce consensus, dont nous parlait à New-York *un haut fonctionnaire américain*, sur l'attitude à adopter face au Vietnam — combinaison d'ouverture à la *négociation et de fermeté* dans les principes, voire dans les pressions — existe désormais tant en Occident que parmi nombre de pays non alignés.

Il était donc normal que le sous-secrétaire d'État pour les questions asiatiques, M. John Holdridge, se soit félicité devant nous de ce « *grand succès* ». En juin, à Pékin, M. Holdridge s'était prononcé en faveur de « *pressions y compris militaires* » contre le Vietnam. Certes, nous disait un autre responsable du département d'État, « *Il ne s'agit pas d'une politique uniquement punitive* », et Washington se réjouit de la pression politique que représentent les appels de dizaines de pays au Vietnam *pour* qu'il retire ses troupes du Cambodge et accepte de négocier. Si les Américains ont fait quelque peu marche arrière après leur déclaration fracassante — antivietnamienne et prochinoise — de Pékin pour calmer l'inquiétude des pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est) qui ne veulent pas voir leur région devenir un nouveau champ de bataille entre super-puissances, ils n'en conservent pas moins une certaine prédilection pour la manière forte.

Dans ces conditions, la conférence de New-York n'était qu'un épisode dans une stratégie à long terme qui vise à faire payer au Vietnam un tel prix pour son occupation du Cambodge qu'il n'aura plus, au bout d'un certain temps, qu'à se retirer. « *L'ASEAN est la carotte*, nous disait le ministre thaïlandais des affaires étrangères ; *les États-Unis ont le bâton, mais ils ne s'en servent pas.* » En effet, tout en étant prêts à peser de tout leur poids sur le Vietnam, les États-Unis se *refusent*, du *moins* publiquement, à se livrer à des pressions militaires qui seraient sans doute mal comprises par leur opinion traumatisée par la guerre d'Indochine.

D'où vient donc cette pression militaire ? « *Des forces du Kampuchéa démocratique évidemment* », estime M. Holdridge. « *Il est clair que celles-ci se sont renforcées et que les Vietnamiens, l'an dernier sur l'offensive, sont cette année sur la défensive. Il est aussi clair que le peuple khmer ne soutient pas — c'est le moins qu'on puisse dire — l'occupation vietnamienne.* » Les jugements de valeur sur le régime khmer rouge sont devenus rares, et les Américains se contentent de répéter que la conférence de New-York offre toutes les garanties pour que les partisans de M. Pol Pot ne puissent reprendre le pouvoir, sauf par des « *élections libres* », ce à quoi l'on ne croit guère.

Les ventes d'armes à la Chine

Pour lutter contre un régime communiste hostile, allié de Moscou, quoi de mieux que d'utiliser d'autres communistes, khmers rouges et chinois ? « *Nous voulons voir toutes les forces antivietnamiennes se rassembler et coopérer* », dit M. Holdridge, qui affirme toutefois que son pays fournit seulement un « *soutien politique psychologique et humanitaire* ». « *Nous ne sommes pas engagés militairement*, ajoute l'un de ses collaborateurs. Et l'aide militaire promise par le général Haig à la Chine, qui a été fort mal accueillie non seulement par l'U.R.S.S. mais aussi par ses alliés indochinois et par l'ASEAN ? « *Nous ne sommes pas sur le point d'armer la Chine aux dépens de l'ASEAN*, explique le sous-secrétaire d'État. *Les ventes d'armes à la Chine seront examinées cas par cas en consultation — préalable — avec nos amis et alliés et avec leur congrès. Il ne s'agira que de matériel défensif, et je doute que les Chinois demandent des ventes massives ; ils n'ont pas d'argent et ne peuvent absorber trop de matériel sophistiqué. Il s'agirait donc de transfert de technologie très sélective.* » Les membres de l'ASEAN ont-ils été convaincus, comme le pense M. Holdridge ? C'est peu probable, si l'on en croit certains dirigeants asiatiques rencontrés à New-York.

Mais les Khmers rouges, malgré leur puissance militaire et le soutien qu'ils reçoivent de Pékin, n'ont guère bonne figure et ne représentent pas une alternative acceptable à leurs frères ennemis provietnamiens de Phnom-Penh. « *Ils disent qu'ils ont changé*, déclare M. Holdridge, *mais cela reste à voir. Ils ont des problèmes de recrutement, et le peuple khmer demeure très suspicieux. Ils ont la puissance militaire mais manquent d'attrait politique. Les autres — les partisans de M. Son Sann et du prince Sihanouk — ont, du moins potentiellement, cet attrait politique, mais ils manquent de forces militaires.* »

Il faut donc former un front uni ou ce gouvernement de coalition dont on parle depuis si longtemps et que les États-Unis, la Chine et l'ASEAN appellent de leurs vœux.

Cette éventuelle unification de la résistance cambodgienne aurait-elle un écho à l'échelle indochinoise ? M. Holdridge est prudent : « *Je ne sais pas grand-chose sur les autres dirigeants indochinois et sur les forces qu'ils représentent. Mais clairement, comme le Vietnam cherche à créer une « confédération des États indochinois », les peuples de ces trois pays auraient avantage à œuvrer de concert pour s'opposer aux objectifs de Hanoï.* » Mais cette déclaration ne peut pas ne pas être rapprochée de la présence, en juillet aux États-Unis, outre des trois factions khmères, d'opposants vietnamiens et laotiens (*le Monde* du 25 juillet). Sans parler de la rencontre de couloir aux Nations unies entre le général Haig et M. Ieng Sary. Pourtant, peu de temps auparavant, le chef du département d'État avait quitté ostensiblement la salle de conférence quand le numéro deux des Khmers rouges était monté à la tribune !

Les pressions américaines, ou sino-américaines, sur le terrain s'accompagnent de pressions économiques, très récemment au sein du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) mais aussi sur un plan plus global (1). Washington sait que, même s'il est très lié au Kremlin, le Vietnam « *n'est l'instrument de personne, nous en avons l'expérience* », reconnaît M. Holdridge. Il est évident que des divergences existent entre ces deux alliés, mais aussi que « *l'U.R.S.S. a quelques problèmes à trouver les ressources nécessaires pour aider le Vietnam en raison de son engagement en Afghanistan et de la situation en Pologne* ». En faisant d'une participation des Soviétiques à des conférences sur le Cambodge et l'Afghanistan une preuve de bonne volonté qui permettrait « *le développement de relations Est-Ouest plus constructibles* », le général Haig, dans son discours de New-York, leur a tendu une perche. À eux de la saisir, si le poids de l'aide au Vietnam devenait très lourd par rapport aux priorités et aux possibilités des Soviétiques ou par rapport aux avantages escomptés. Un éventuel accord soviéto-américain est sans doute ce qui inquiéterait le plus les Vietnamiens totalement dépendants de l'aide de l'U.R.S.S. et qui savent que cette dernière serait prête à les lâcher — elle l'a montré à plusieurs reprises — si ses intérêts l'exigeaient.

En juin, lors de la réunion, à New-York, du conseil des gouverneurs du PNUD, deux pays avaient présenté des objections à l'aide au Vietnam : la Chine, qui s'opposait à toute forme d'assistance économique, et les États-Unis, qui s'opposaient au projet qui permettrait à Hanoï de poursuivre des efforts militaires au Cambodge. Fait exceptionnel dans cet organisme technique, le conseil a mandaté ses administrateurs pour passer au peigne fin ce programme — d'un montant de 92 millions de dollars pour 1981-1985 — et présenter l'an prochain pour approbation tous les projets ayant une implication stratégique. Trois d'entre eux dans le secteur des communications — atelier de réparation de locomotives, entretien de véhicules de transport et réhabilitation du port de Haïphong, soit 11 millions de dollars — ont déjà été relevés (2).

Les autres projets apparaissent à l'évidence économiques. Mais il s'agit là pour Washington de faire payer au Vietnam le prix de « *son agression* ». M. Holdridge en est en tout cas satisfait, même si le résultat n'est pas aussi probant que les Américains ne le disent : « *Nous avons réussi à faire retarder toutes les questions d'aide au Vietnam. Aucun programme contribuant au potentiel militaire du Vietnam ne sera entrepris sans l'accord des pays concernés. (...) Ce serait en totale contradiction avec les deux résolutions de l'assemblée générale de l'O.N.U. sur le retrait des Vietnamiens du Cambodge. Nous ne voulons pas subventionner l'occupation vietnamienne. Nous n'avons absolument pas l'intention d'accepter un tel illogisme.* »

On ne saurait être plus clair. Par son obstination, dans une position délicate à justifier, le Vietnam ne fait-il pas le jeu de la politique de confrontation antisoviétique de l'administration américaine qui peut se prévaloir du refus de Hanoï de prendre en considération l'offre « *raisonnable* » de solution politique au problème cambodgien présentée par quatre-vingt-dix pays à New-York ?

PATRICE DE BEER.

(1) *Selon un rapport interne du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, l'augmentation du quota d'accueil des réfugiés indochinois par les États-Unis aurait, en partie, pour objectif de « vider l'Indochine de ses élites ».*

(2) Une aide au Laos de 32,5 millions de dollars pour 1982-1985 a été adoptée sans opposition. Des crédits de 25,5 millions de dollars pour le Cambodge ont aussi été adoptés, mais ils ont été bloqués jusqu'à ce que la situation politique dans ce pays soit éclaircie. L'aide d'urgence fournie par l'intermédiaire de l'Unicef, soit 27 millions, sera interrompue avant la fin de l'année.

TÉMOIGNAGE

L'état sanitaire du pays et le renouveau de l'Institut Pasteur

Nous avons reçu du docteur Christian Marchal, chargé de recherches et membre de l'ADRAC, Association pour le développement des relations avec le Cambodge (B.P. 410, 75626 Paris Cedex 01), et qui s'est rendu récemment au Cambodge, la lettre suivante sur la situation sanitaire dans ce pays :

Une des conséquences préoccupantes des bouleversements qui ont secoué le Cambodge depuis le début des années 70 est la disparition de la prévention des maladies transmissibles : les campagnes de vaccination et de surveillance épidémiologiques ont d'abord été sérieusement entamées pendant la guerre américaine puis délibérément supprimées dans le Cambodge dit « *démocratique* » après 1975.

Il en résulte une situation épidémiologique grave, du fait tant de la recrudescence des endémies communes dans cette partie du monde (tuberculose - paludisme - parasitoses) que de l'explosion, localisée certes, d'épidémies gravissimes. Seule la lèpre a régressé après le *massacre* systématique des lépreux en 1976-1977 sous le régime de Pol Pot.

Dans Phnom-Penh, les conditions d'hygiène dues à l'engorgement des égouts et à l'accumulation de tas d'ordures dans certaines rues deviennent alarmantes.

Cette situation est aggravée par l'augmentation de la population de la ville (entre quatre et cinq cent mille habitants) et l'absence d'habitudes de vie citadine d'une population essentiellement paysanne. À l'échelle du pays, la très grande *liberté de circulation* des populations augmente encore le risque de dissémination des épidémies.

Quelques campagnes de vaccination sont relancées à l'heure actuelle, mais à une trop petite échelle et sans qu'existe une chaîne de conservation correcte des vaccins. L'éducation sanitaire a *repris*, par *brochures* illustrées, radio et voitures d'information.

Un membre d'une délégation invitée en France par l'ADRAC avait pris contact avec la direction de l'Institut Pasteur de Paris fin novembre. C'est en retour à cette visite que je me suis rendu à Phnom-Penh en février 1981. L'ancien Institut Pasteur de Phnom-Penh, qui produisait des vaccins de qualité, a été dynamité entre 1975 et 1979, tout le matériel scientifique a disparu. Il était prévu que cet institut s'installe dans un nouveau bâtiment de trois étages, abritant environ 2 000 mètres carrés de laboratoires, et dont la construction était achevée en 1974. Cette structure est toujours en place, simplement laissée à l'abandon. Sa restauration et l'aménagement de laboratoires lui permettraient de retrouver sa vocation initiale, ce que souhaitent les autorités de Phnom-Penh : être le centre d'un réseau d'épidémiologie et d'hygiène publique en cours de réorganisation. Ceci ne pourra se faire bien évidemment que si la priorité est donnée au recyclage des biologistes khmers ayant survécu au régime de Pol Pot et à la formation de nouveaux biologistes, formation à laquelle les scientifiques français pourraient participer.

LE PROJET SUR LA DÉCENTRALISATION A L'ASSEMBLÉE

Le débat se concentre sur le contrôle des décisions des élus locaux

Quelle qu'ait pu être l'ampleur prise par l'incident de séance de mardi, il était parfaitement prévisible, compte tenu de l'ordre du jour chargé de la session extraordinaire, que le débat sur le projet relatif aux droits et libertés des collectivités locales n'irait pas à son terme, avant le 31 juillet. On pouvait même craindre que la position de repli du ministre de l'intérieur et de la décentralisation — l'adoption de deux des quatre titres du projet — était encore trop ambitieuse. Ainsi, mal engagée — parce que trop précipitamment, — la discussion législative tourne parfois à une insolite confusion.

Désireuse d'avancer vite — puisque tel est le vœu de M. Defferre, — la majorité s'exaspère des lenteurs calculées de l'opposition, oubliant un peu vite le rôle institutionnel reconnu à celle-ci, oubliant surtout que quand la gauche était minoritaire, elle avait une attitude similaire. Hostile au projet, le R.P.R. présente deux sortes d'amendements : les uns, mis bout à bout, forment un texte alternatif ; les autres constituent des positions de repli ou émanent d'initiatives individuelles. Contester le principe d'une telle tactique — qui est le fondement même de la discussion législative — revient à nier l'existence même de l'opposition. Explicable dans la mesure où le groupe socialiste compte aujourd'hui bon nombre de députés encore ignorants de la mécanique et des traditions parlementaires, cette attitude devient injustifiable lorsqu'elle prend le visage de l'intolérance.

Il est assez « inhabituel » de voir des ministres (M. Defferre et M. Emmanuelli) applaudir des députés socialistes ; il est quelque peu discourtois pour un ministre (M. Emmanuelli) de lire ostensiblement un journal pendant un débat ; il est « curieux » de voir un ministre d'État (M. Defferre) se tourner vers sa majorité et lever la main pour voter avec elle ; il est insolite d'entendre ce même ministre accuser le président de séance, M. Stasi (U.D.F.), de « partialité » dans la conduite des débats.

Aussi, quand un autre président, M. Guidoni (P.S.), bafouant, ne seraient-ce que les lois élémentaires de l'arithmétique, déclare — à deux reprises — qu'un amendement a été repoussé alors que celui-ci a été manifestement adopté, l'étonnement fait place à la stupeur. On se perd en conjectures sur les raisons qui ont motivé la décision de M. Guidoni.

L'amendement incriminé, émanant du rapporteur de la commission des lois, M. Richard (P.S.), était approuvé par l'opposition et rejeté par le gouvernement. D'où le flottement perceptible dans les rangs du groupe socialiste. Mais ceci justifiait-il cela ? La « tempête » soulevée, mardi, par l'opposition sur cette affaire (suspension de séance) était-elle à la mesure de l'incident ? On peut, comme M. Couve de Murville (R.P.R.), relever l'importance mineure de l'amendement et s'étonner de l'ampleur de la polémique « pour une histoire de corne-cul »... On peut aussi, comme M. d'Ornano (U.D.F.), insister sur l'incident pour une question de principe et parce que, en effet, un tel précédent, s'il se répétait, serait lourd de menaces pour l'avenir de la discussion parlementaire.

Le débat sur la décentralisation prend donc du retard. L'éventualité d'une prolongation de la session extraordinaire au-delà du 31 juillet s'affirme dès lors tous les jours un peu plus... Pourtant le fonds du débat sur la décentralisation demeure inchangé : malgré ses dénégations, l'opposition multiplie les tentatives destinées à rétablir un contrôle préalable des décisions des maires par le gouvernement et ses représentants, c'est-à-dire qu'elle persiste à vouloir maintenir, sous des formes variées, des tutelles étatiques...

La discussion sur les responsabilités économiques accordées aux élus est, à cet égard, parfaitement significative : pour les uns, les élus locaux ne sont pas capables d'assumer ces nouvelles responsabilités ; pour les autres, il s'agit de la logique même de la décentralisation. Celle-ci ne verra pas le jour avec des grands principes ou des déclarations d'intention. Les collectivités locales doivent avoir des droits et des libertés nouvelles.

LAURENT ZECCHINI.

L'Assemblée nationale a abordé, mardi matin 28 juillet, l'examen des articles du projet de loi relatif aux droits et aux libertés des communes, départements et régions.

Elle examine plusieurs amendements destinés à affirmer, dès le début de ce texte, que d'autres projets de loi, portant sur la répartition des compétences et sur les questions financières, viendront le compléter. M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise), au nom de la commission des lois, et M. Defferre, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, s'opposent à ces amendements, le gouvernement s'étant lui-même engagé à déposer une série de projets de loi. Ces amendements sont rejetés.

M. Guichard (Loire-Atlantique) défend un amendement du groupe R.P.R. pour faire inscrire dans la loi « *un certain nombre de principes contre lesquels personne ne peut se dresser* ». Mais le gouvernement présente lui-même une nouvelle rédaction de l'article premier du projet de loi destiné à donner satisfaction à ceux des députés qui jugeaient la rédaction initiale trop sommaire. Le groupe R.P.R. accepte de retirer son amendement et discute l'alinéa du texte du gouvernement concernant Paris.

MM. Seguin, Toubon et Tiberi (R.P.R., Paris) défendent plusieurs amendements visant à la suppression de cet alinéa ou à sa modification. L'amendement de suppression est rejeté par 330 voix contre 148, sur 483 votants et 478 exprimés. Les autres amendements sont rejetés à main levée, après que M. Defferre eut déclaré : « *Si ces amendements étaient votés, on en arriverait à un mini-statut de Paris et à un imbroglio juridique et financier.* »

Le ministre a précisé que le gouvernement entend dès l'élaboration des dispositions propres à Paris « *discuter avec toutes les parties concernées* ». Il a souligné que la loi électorale applicable dans la capitale « *sera la loi commune* », c'est-à-dire « *sans doute la proportionnelle* ».

Enfin, il a répondu à l'inquiétude des élus R.P.R. parisiens en soulignant que, si « *un système d'arrondissement* » était appliqué à Paris, il le serait également dans les autres grandes villes, spécifiquement Lyon et Marseille.

M. Debré (R.P.R., Réunion) critique ensuite la formulation du texte du gouvernement sur les départements d'outre-mer, qui ne garantit pas, estime-t-il, l'identité de statut entre ces départements et ceux de la métropole. « *Le gouvernement ne confond pas unité politique et uniformité* », déclare M. Emmanuelli, secrétaire d'État aux Dom-Tom.

En réponse à MM. Noir (R.P.R., Rhône) et Josselin (P.S., Côtes-du-Nord), M. Defferre s'engage à consulter les associations d'élus locaux et les syndicats de personnels en vue de la préparation des projets de loi qui compléteront le présent texte. Après l'adoption d'un amendement de M. Zeller (N.I., Bas-Rhin) sur « *la participation des citoyens dans la vie locale* », l'article premier est adopté (le R.P.R. votant contre, l'U.D.F. s'abstenant), dans la rédaction suivante :

« *Les communes, les départements et les régions s'administrent librement.*

» *Des lois détermineront la répartition des compétences et celle des ressources publiques entre les communes, les départements, les régions et l'État, l'organisation des régions, les garanties fondamentales accordées aux personnels des collectivités locales, le mode d'élection et le statut des élus ainsi que les modalités de la coopération intercommunale et le développement de la participation de citoyens dans la vie locale.*

» *Les dispositions de la présente loi s'appliqueront à Paris à la date et dans les conditions qui seront fixées par une loi ultérieure.*

» *En ce qui concerne les départements d'outre-mer, la présente loi s'applique jusqu'à la promulgation de lois adaptant ces dispositions à la spécificité de chacune des collectivités concernées.* »

Un incident sur un vote

● *Suppression du contrôle a priori sur les actes des autorités communales.*

A l'article 2, qui supprime toute forme de contrôle préalable sur les arrêtés des maires et les délibérations des conseils municipaux, l'Assemblée, après avoir repoussé plusieurs amendements de l'opposition tendant à en limiter la portée, adopte l'alinéa premier de cet article qui, modifié par un amendement de la commission, dispose : « *Les délibérations, arrêtés et actes relatifs aux marchés pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit.* » Le deuxième alinéa de cet article précise : « *Sont abrogées toutes les dispositions prévoyant l'annulation par l'autorité administrative de ces délibérations et arrêtés ainsi que toutes celles les soumettant à approbation.* »

M. Richard (P.S.), rapporteur de la commission des lois, défend un amendement visant à supprimer cette dernière disposition, au motif qu'il est préférable d'énumérer précisément toutes les dispositions abrogées ainsi que celles qui restent en vigueur, ce qui est prévu par l'article 14. M. Séguin (R.P.R., Vosges) défend un amendement identique. Pour M. Defferre, deux méthodes sont possibles, « *ou bien énumérer les articles abrogés, et en ce cas, presque toujours, des omissions se produisent ; ou bien déclarer abrogées toutes les dispositions contraires, ce qui écarte ce risque.* »

M. Millon (U.D.F., Ain) se déclare d'accord avec le rapporteur, en soulignant qu'on ne peut demander à tous les citoyens « *d'aller rechercher, en se référant à cet article, toutes les dispositions qui ont été abrogées* ». M. Richard indique que, si le gouvernement s'engage à compléter la liste des abrogations d'ici à la deuxième lecture du texte, « *une opposition de principe ne se justifierait plus* ». Le ministre de l'intérieur accepte cette « *proposition* ». Les deux amendements, mis aux voix, sont déclarés repoussés par M. Guidoni (P.S., Aude), vice-président de l'Assemblée, qui préside la séance. L'opposition proteste contre le rejet de ces amendements, estimant qu'ils auraient dû être déclarés adoptés. M. Guidoni déclare : « *Il y a eu aussi peu d'abstentions que de votes contre. Il y a lieu de vérifier.* »

Un second vote a lieu. Contre toute attente, l'amendement est de nouveau déclaré rejeté. M. Daillet (U.D.F., Manche) estime que « *le président doit démissionner* ». Après que M. Forni (P.S.), président de la commission des lois, eut assuré que « *la présidence devrait faire procéder* [à un nouveau vote] *par* « *assis et levés* » », M. Guidoni y consent. M. d'Ornano (U.D.F., Calvados) déclare alors : « *C'est la première fois que je vois un président tenter à deux reprises consécutives de faire revenir l'Assemblée sur son vote.* » Parlant des « *atteintes* » portées au règlement, M. Millon demande que l'Assemblée suspende ses travaux.

A l'issue d'une suspension de séance d'une heure, M. d'Ornano déclare que, lors du premier vote à main levée, « *à l'évidence, c'est en faveur de l'adoption que le plus grand nombre de mains se sont levées. Le second vote,* « *tout le monde a pu le constater, l'opposition, la majorité, le gouvernement, la presse, a été le même. A notre stupéfaction, le président a déclaré repoussé un amendement en réalité adopté par l'Assemblée nationale à deux reprises ! Nous ne pouvons pas accepter que les droits du Parlement soient ainsi remis en cause. C'est trop grave pour l'avenir !* »

M. Joxe, président du groupe socialiste, estime qu'il y a eu « *doute* » et souligne que l'enjeu du débat « *n'a rien à voir avec des questions de procédure* », mais concerne « *l'avenir des collectivités locales* ». Il demande en outre qu'en application du règlement deux secrétaires assistent le président de séance. M. Séguin demande, au nom du groupe R.P.R., une seconde suspension de séance, pour en référer au bureau de l'Assemblée. Une heure plus tard, M. Guidoni déclare que le bureau a constaté que, conformément aux articles 52 et 64 du règlement, « *les votes étaient acquis tels que proclamés par le président* ». Le bureau a également demandé aux secrétaires d'assister à l'avenir le président lors des opérations de vote.

Le débat reprend ensuite. L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement au second alinéa de l'article 2, qui en précise la rédaction, substituant à l'expression « *par l'autorité administrative* », l'expression « *par le gouvernement ou ses représentants* ». L'article 2, modifié par la commission et le gouvernement, est ensuite adopté.

● *Contrôle de la légalité des actes des autorités communales.*

L'article 3 prévoit que les délibérations et arrêtés des autorités communales sont notifiées au représentant de l'État dans le



(Dessin de PLANTU.)

département, ainsi qu'au président de la chambre régionale des comptes en matière budgétaire. *En l'état actuel de la législation,* le juge administratif n'intervient que de façon incidente dans le contrôle des actes municipaux, puisque les autorités de tutelle n'emploient le recours pour excès de pouvoir en vue de faire annuler les décisions illégales des autorités locales que lorsqu'elles ne disposent pas d'un pouvoir propre d'annulation. *Le nouveau* dispositif institué par le projet place le juge administratif en centre de la procédure de contrôle *a posteriori*, qui serait, désormais, la seule à jouer. M. Séguin déclare, notamment : « *Un contrôle financier qui s'exerce après un certain délai est toujours sujet à discussion et ne peut avoir de portée qu'à long terme. Quelle sera l'autorité d'une chambre régionale face à des hommes politiques importants ? Les agents comptables ne conserveront sans doute pas leur indépendance actuelle à l'égard des municipalités.* » Pour M. Toubon, l'article 3 institue un double contrôle — devant le tribunal administratif et devant la chambre régionale des comptes — « *qui frappera de précarité les décisions prises durant toute la période où l'autorité compétente aura la possibilité de les déférer à ces juridictions* ». M. Millon indique, de son côté : « *Si une municipalité a une gestion financière un peu légère, si elle a emprunté, par exemple, à des conditions qui se révèlent plus onéreuses que prévu, qui paiera ? Le contribuable (...). Cet article 3 est révélateur du caractère improvisé de votre réforme.* »

M. Defferre estime qu'à l'occasion de chaque article l'opposition essaie de faire adopter des dispositions allant à l'encontre de la « *liberté d'administration* » et destinées à « *empêcher les élus de décider librement et d'agir* ».

Après avoir repoussé par 330 voix contre 152 un amendement de M. Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine) tendant à accorder aux communes la possibilité de revenir sur leurs décisions dans un délai de huit jours et un amendement de M. Séguin permettant également de saisir le tribunal administratif, et, en conséquence, de surseoir à l'exécution de la délibération ou de l'arrêté, l'Assemblée examine un amendement de la commission des lois qui, proposant une nouvelle rédaction de l'article 3, stipule :

« *Les délibérations, arrêtés et actes relatifs aux marchés des autorités communales sont notifiés dans la quinzaine au représentant de l'État dans le département et, en outre, au président de la chambre régionale des comptes lorsqu'il s'agit des budgets et comptes administratifs.*

» *Le représentant de l'État dans le département défère au tribunal administratif les actes qu'il estime contraires à la légalité dans les deux mois suivant la notification qui lui en a été faite. Il informe le maire de son intention de former un recours quinze jours au moins avant de le déposer.* »

M. Josselin (P.S.), rapporteur de la commission des finances, présente deux sous-amendements tendant à raccourcir de deux mois à un mois le délai au cours duquel le représentant de l'État a la possibilité de déférer au tribunal les actes qu'il juge illégaux. M. Forni est hostile à cette proposition. M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) y est favorable ainsi que M. Millon. Celui-ci souhaite en effet réduire au minimum le délai d'incertitude des maires quant à la décision du représentant du gouvernement de déposer ou non un recours. M. Forni répond que le délai de deux mois est le délai de droit commun.

Le premier amendement de la commission des finances est repoussé par 287 voix contre 195. Le second est rejeté à main levée. Les députés décident ensuite, sur proposition de M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes), de préciser que le recours du représentant de l'État sera frappé d'irrecevabilité si celui-ci ne respecte pas la procédure d'information. L'Assemblée adopte également un amendement de M. Deniau (app. R.P.R., Loiret) qui oblige le représentant de l'État à donner les raisons de son recours aux maires. Sur proposition de M. Aubert, l'Assemblée décide de permettre au représentant de l'État d'informer le maire qu'il ne saisira pas le tribunal administratif, cela afin de réduire le délai d'incertitude. Deux amendements identiques de M. Millon et de M. Sapin (P.S., Indre), sont adoptés, indiquant :

« *Le tribunal administratif statue dans un délai de trois mois. Si à l'issue de ce délai, il ne s'est pas prononcé, le litige est porté devant le Conseil d'État, qui statue selon la procédure d'urgence.* »

Les députés adoptent ensuite, sur proposition de la commission, la disposition suivante :

« *Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation soumet chaque année au Parlement un rapport sur l'exercice du contrôle a posteriori des représentants de l'État dans les départements et les communes.* »

Ainsi modifié, l'amendement de la commission proposant une nouvelle rédaction de l'article 3 est adopté.

Après l'article 3, l'Assemblée repousse, par 331 voix contre 152, un amendement, présenté par M. Séguin, permettant au maire de demander au délégué du gouvernement un certificat de conformité à la loi des actes du conseil municipal ou de lui-même.

● *Interventions du conseil municipal visant à protéger les intérêts économiques et sociaux de la population communale.*

L'article 4 indique : « *Le conseil municipal peut prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts économiques et sociaux de la population communale, à l'exclusion de toute prise de participation dans le capital d'une société commerciale et de toute entreprise à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services communaux. Ces interventions ne peuvent contrevenir aux règles d'aménagement du territoire prévues dans la loi approuvant le Plan.* » M. Toubon estime que cet article est dangereux car il comporte des risques pour les finances communales. Il indique notamment : « *Devant la pression de l'opinion publique, comment se retenir de subventionner telle ou telle entreprise ?* » M. Millon estime de son côté que ce genre de dispositions devraient figurer dans la loi qui déterminera les compétences respectives des communes, des départements et de l'État. Il souligne l'imprécision de l'expression « *les mesures nécessaires à la protection des intérêts économiques et sociaux* » et met en garde contre les risques concernant le budget communal. M. Bonrepaux (P.S., Ariège) insiste sur le cas des petites communes rurales « *qui n'auront pas toujours les moyens d'intervenir* » face aux sollicitations dont elles seront l'objet, et souligne les risques de « *déséquilibres supplémentaires entre les zones défavorisées et celles qui le sont moins* ».

M. Royer (N.I., Indre-et-Loire) se déclare d'accord avec le principe de cet article, tout en souhaitant que les collectivités locales puissent continuer à participer à des sociétés d'économie mixte. Il s'inquiète, d'autre part, de la possibilité de recourir à des garanties conjointes entre villes, départements et régions. M. Porelli (P.C., Bouches-du-Rhône) souligne que « *l'immense majorité des communes manquent totalement de moyens techniques leur permettant d'analyser exactement la situation des entreprises en difficulté* ». Il fait ensuite plusieurs propositions : 1) que l'intervention des communes « *s'effectue conjointement avec celle d'un fonds national, tel le F.D.E.S., auquel s'ajouteraient des crédits en provenance de la région et du département* » ; 2) que « *les élus locaux soient habilités à contrôler l'utilisation des fonds publics communaux* » ; 3) que « *les autres biens du propriétaire de l'entreprise soient gagés pour permettre à la commune de récupérer tout ou partie des sommes investies en cas d'échec de l'opération sauvetage* » ; 4) « *donner aux travailleurs, qui sont des contribuables locaux, des droits nouveaux dans les circuits d'établissement pour leur permettre de mieux contrôler l'utilisation des fonds publics* ».

Répondant aux divers intervenants, le ministre de la décentralisation déclare que « *d'une façon générale, il faut bien voir que l'opinion ne demande pas toujours à la municipalité d'intervenir* ». Il indique que le projet pourra être complété pour permettre aux collectivités locales d'adhérer aux sociétés d'économie mixte, et se déclare d'accord pour que le F.D.E.S. puisse intervenir ainsi que l'a souhaité M. Porelli. Il ajoute : « *Prendre des gages sur les biens personnels des propriétaires des entreprises aidées, c'est une excellente idée.* »

Après avoir repoussé trois amendements de suppression de MM. Noir (R.P.R., Rhône), Rossinot (U.D.F., Meurthe-et-Moselle) et Millon, l'Assemblée repousse, par 331 voix contre 149, un amendement de M. Séguin prévoyant que l'intervention économique des communes pourra s'effectuer « *après avis motivé du ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire et après consultation de la chambre de commerce et d'industrie* ».

La séance est levée mercredi 29, à 1 heure, la suite du débat étant reportée au jeudi matin 30 juillet.

Élucubrations régionales

Dans un texte qu'il nous a fait parvenir, M. Didier Patte, président du Mouvement normand (mouvement régionaliste qui réclame la réunification de la Normandie actuellement divisée en « Haute-Normandie » et « Basse-Normandie »), soulève deux questions à propos de la politique de décentralisation :

— « *Pour bien s'entendre sur ce que recouvre la notion de région, un travail de définition s'impose d'abord. Selon que l'on accordera à cette dernière une vocation économique ou bien qu'on lui reconnaîtra un fondement culturel, la façon de concevoir le découpage s'en trouvera modifiée. Dans le premier cas, des élucubrations comme « les Pays de la Loire » ou « Rhône-Alpes » seront pleinement justifiées. Au contraire, si le sentiment d'appartenance et l'histoire sont pris en compte, une remise en cause des actuelles limites régionales s'impose.*

— *La cohabitation de deux collectivités territoriales superposées (département/région) peut-elle s'effectuer sans heurts ? Surtout après que les prérogatives de l'une et de l'autre auront été étendues ? Face au président du conseil régional, les présidents de conseils généraux ne seront-ils pas tentés de jouer les féodaux ? Antagonismes que nourriront le localisme, les conflits d'intérêts et les rivalités politiques (...). Veut-on faire la « départementalisation » ou bien la « régionalisation » ? Tout est là. Difficile de faire l'une et l'autre.* »

L'examen du collectif budgétaire

L'ASSEMBLÉE A DÉSIGNÉ A LA PROPORTIONNELLE SES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

L'Assemblée nationale a désigné, mardi 28 juillet, les sept députés qui la représenteront au sein de la commission mixte paritaire (Assemblée-Sénat), chargée d'élaborer un texte commun aux deux assemblées pour le projet de loi de finances rectificative. Il s'agit de MM. Christian Goux (P.S., Var), Christian Pierret (P.S., Vosges), Jean Anciant (P.S., Oise), André Laignel (P.S., Indre) Parfait Jans (P.C. Hauts-de-Seine), Edmond Alphandery (U.D.F., Maine-et-Loire) et Michel Inchauspé (R.P.R., Pyrénées-Atlantique).

Le Sénat a également désigné ses représentants. Ce sont MM. Édouard Bonnefous (gauche dém., Yvelines), Maurice Blin (un. centre, Ardennes), Geoffroy de Montalembert (R.P.R., Seine-Maritime), Jacques Descours Desacres (rép. ind., Calvados), Louis Perrein (P.S., Val-d'Oise), Gérard Delfau (P.S., Isère) et Camille Vallin (P.C., Rhône).

La représentation proportionnelle des groupes dans la désignation des membres des C.M.P. est traditionnelle au Sénat. En revanche, elle n'avait jamais été appliquée à l'Assemblée nationale (1). Dans la C.M.P. ainsi constituée pour le collectif budgétaire, le P.S. a six représentants, le P.C. deux, l'U.D.F. trois et le R.P.R. deux. M. Bonnefous soutenait l'ancienne majorité.

(1) Lors de l'examen du projet Sécurité et liberté, la droite avait accepté de désigner M. Alain Richard (P.S.) parmi les représentants de l'Assemblée à la C.M.P.

NATIONALE

Même traitement pour Paris et pour... Marseille

« *Paris doit être une commune comme les autres.* » La position de principe du gouvernement est claire (au moins depuis le conseil des ministres du 15 juillet qui a adopté le projet de loi). Mais il y a tant de manières d'adapter des principes que les amis de M. Chirac, le maire de la capitale, s'inquiétaient quelque peu.

Le texte du gouvernement prévoit, pour déterminer les conditions et la date d'application à Paris de la loi actuellement en discussion, un autre projet de loi. Celui-ci ne serait-il pas l'occa*sion d'une manœuvre politique* contre les positions parisiennes du leader du R.P.R. ? D'autant que certains élus socialistes de l'Hôtel de Ville n'avaient pas caché qu'ils avaient quelques projets en la matière.

Les engagements pris, mardi 28 juillet, à l'Assemblée nationale, par M. Gaston Defferre, ont pu rasséréner M. Chirac. Car, derrière un débat technique sur le sujet, c'est en fait à une discussion très politique que se sont livrés le ministre d'État et les amis du maire de Paris (1), celui-ci préférant ne pas apparaître dans l'hémicycle à cette occasion (ni non plus à l'occasion du débat général sur la décentralisation).

La loi du 31 décembre 1975, qui a doté Paris — après des siècles de gestion pratiquement directe par l'État — d'une municipalité élue, disposant de pouvoirs réels, à l'image de toutes les communes de France, a créé une situation un peu parti*culière pour la capitale.* Ne serait-ce que parce que, cas unique, elle est à la fois ville et département, mais aussi parce *que les pouvoirs relatifs* à l'ordre public sont assurés par le préfet de police et que le contrôle financier de Paris par le gouvernement (du fait de l'importance de ses investissements) est renforcé. Le gouvernement a donc prévu une loi — que M. Defferre s'est engagé à déposer sur le bureau de l'Assemblée avant le 1er janvier 1982 — pour adapter le régime de Paris à la nouvelle autonomie communale et départementale.

M. Seguin (R.P.R. Vosges) et les trois députés U.D.F. de Paris (MM. Pernin, Gantier et Mesmin) ont d'abord *demandé la suppression* de l'alinéa du projet de loi prévoyant cette disposition particulière. C'était pour eux affaire de principe car ils savaient, même s'ils ne pouvaient le reconnaître publiquement, que, techniquement, ce n'était guère possible.

M. Defferre a dû leur faire remarquer que, s'il leur donnait satisfaction « *cela mettrait Paris dans une situation juridique, administrative et financière intenable et inextricable* ». Il a fait remarquer que Paris pourrait y perdre puisque « *l'État contribue à combler le déficit de la R.A.T.P., ce que je n'ai jamais pu obtenir pour les transports en commun de Marseille* ». Au *scrutin public,* par 330 voix (dont celles des députés socialistes parisiens), contre 148, l'Assemblée a suivi le gouvernement.

M. Seguin et M. Toubon (R.P.R. Paris) ont alors tenté d'obtenir sans plus de succès que la loi spéciale à Paris soit enserrée dans des limites très strictes, l'objectif étant d'obtenir que le gouvernement ne puisse, à cette occasion, reprendre les disposi*tions défendues par les socialistes parisiens* lors des débats de la loi de 1975 (ces dispositions prévoyaient de confier à des commissions d'arrondissements élues à la proportionnelle certains pouvoirs de gestion).

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville, a déclaré à la tribune : « *La loi de 1975 a encore concentré les pouvoirs au profit du maire de Paris, ce qui est d'autant plus redoutable qu'il s'agit d'une ville de plusieurs millions d'habitants (...). L'application des principes de la décentralisation ne doit pas en arriver à accroître encore les pouvoirs du maire de Paris. Ce qu'il faut, c'est décentraliser les pouvoirs actuellement concentrés à l'Hôtel de Ville.* » M. Jean Tiberi (R.P.R. Paris et adjoint au maire de la capitale) s'est, bien entendu, inquiété de cet état d'esprit.

M. Defferre l'a rassuré, précisant que le projet relatif à Paris sera discuté « *avec toutes les parties concernées* », donc avec la municipalité parisienne, et il a ajouté : « *En ce qui concerne la loi électorale qu'a évoquée M. Sarre, on votera à Paris, comme en province, probablement à la proportionnelle. Il ne saurait y avoir pour Paris un système différent de celui des autres grandes villes comme Lyon ou Marseille. Ne soupçonnez pas le gouvernement d'intentions suspectes. Dans le passé, il y a eu de telles manœuvres, nous en avons souffert et nous en avons triomphé. Mais ne craignez pas que nous vous appliquions maintenant ce même traitement.* »

Marseille soumise au même traitement que Paris. M. Sarre n'était peut-être pas pleinement satisfait. M. Chirac, lui, pouvait être rassuré.

THIERRY BRÉHIER.

(1) M. Chirac est député de la Corrèze.

Le Sénat vote la suppression de la Cour de sûreté de l'État

Le Sénat a voté, par 136 voix contre 94, la suppression de la Cour de sûreté de l'État. Un amendement de M. de Tinguy (Un. centriste, Vendée) *tendant à rétablir* la procédure prévue dans le texte gouvernemental, avec une légère modification acceptée par le garde des sceaux, a été adoptée.

Premier orateur, le ministre, M. Badinter, indique en quoi la suppression de la Cour est inspirée par le souci de rendre la justice « *plus généreuse et plus efficace* ». Cette justice, souligne-t-il, ne saurait être exemplaire tant qu'existera une juridiction d'exception. « *On veut parler de* « *juridiction spécialisée* » *plutôt que d'exception. Mais le président Romerio, plus direct, disait : « N'ayons pas peur des mots : « Oui, nous sommes une juridic- « tion politique.* »

Le ministre de la justice, ayant fait, comme à l'Assemblée nationale, l'historique de la Cour de sûreté, estime donc que, par sa compétence, elle ouvre la voie à l'arbitraire. Il conclut : « *L'exécutif d'aujourd'hui renonce à un instrument judiciaire inventé pour sa commodité (...). La Constitution soumet l'autorité judiciaire à deux principes : l'indépendance des juges, la sauvegarde des libertés individuelles. Qui pourrait prétendre que la Cour de sûreté les respecte ?* »

M. Dreyfus-Schmidt (P.S., Belfort), rapporteur de la commission des Lois, demande aux sénateurs de revenir au Droit commun et rappelle que le 18 juin 1970 ils ont déjà adopté, par 117 voix contre 95, un amendement visant à la suppression de la Cour de sûreté. L'exception des tribunaux militaires devant lesquels viendront désormais les affaires de trahison ou autres atteintes à la défense nationale n'a elle-même été admise par l'Assemblée nationale, indique le rapporteur, que parce que le gouvernement a annoncé son intention de réformer ces tribunaux.

Devant la commission des lois, M. Dreyfus-Schmidt avait été plus incisif. « *C'est l'honneur du Sénat,* avait-il notamment déclaré, *d'avoir toujours combattu la Cour de sûreté de l'État. En 1963, il s'était comporté de manière telle que devant l'Assemblée nationale le rapporteur, M. de Grailly, disait : « Le Sénat a littéralement mis en pièce ce projet.* » *Et M. Marcilhacy avait adjuré le Sénat en ces termes : « Je vous en prie, ne laissez pas » passer un texte dont on dira » très rapidement qu'il a légalisé » une sorte de chasse aux sor- « cières. Faites-y attention, les « sorcières et leurs chasseurs « changent vite de camp, et » croyez-moi, rien ne change si » vite de visage qu'une sorcière.* » *C'est précisément pour que le gouvernement ne puisse pas être accusé de faire une chasse aux sorcières qu'il demande qu'on en revienne aux juridictions de droit commun et que soit supprimée une juridiction qui aurait dépendu de lui. C'est aussi M. Christian Bonnet qui devant l'Assemblée nationale déclarait en 1963 : « Tristesse, oui, monsieur le mi- « nistre, et appréhension aussi, « car de lois de circonstance en « lois de circonstance où allons- » nous ?* » *Et M. Lecanuet : « Vous « nous imposez votre raison » d'État, nous vous répondons « par la conscience, par la « conscience du droit, par la » conscience de la morale tout « court, que nous ne séparons de « l'avenir de la démocratie.* »

Voter contre la suppression de la Cour de sûreté de l'État, déclare M. Bourgine (non inscrit, Paris), c'est faire un acte de confiance en votre impartialité. Il y a des délits politiques dont les motifs sont nobles et que de simples jurés ne peuvent juger. » M. Girault (R.I., Calvados), lui non plus ne votera pas la suppression, car le projet gouvernemental privilégie la garantie de la défense par rapport à la sécurité de l'État, ce qu'il refuse. M. Mouly (Gauche démocratique, Corrèze) votera, lui, la suppression. « *Ce sera,* dit-il, *un acte de foi en l'homme, et d'espérance.* »

M. Ciccolini (P.S., Bouches-du-Rhône) est pour la suppression d'une Cour de Sûreté qui apparaît, estime-t-il « *comme une juridiction aux ordres.* » De même M. Lederman (P.C., Val-de-Marne) se prononce pour la suppression d'une juridiction qui a été, dit-il, « *l'instrument d'une répression politique sélective.* »

M. Carous (R.P.R.-Nord) : « *Nous voterons contre la suppression de la Cour de sûreté. Notre conception de l'opposition ne va pas jusqu'à vouloir infliger au gouvernement un* capitis deminutio (un abaissement de son pouvoir). *Nous vous aiderons en votant contre votre projet.* »

Répondant aux orateurs, M. Badinter critique, notamment, l'idée selon laquelle la sûreté de l'État justifierait des tribunaux spécialisés. « *Les jurés* d'assises, estime le ministre, *sont parfaitement capables d'apprécier les mobiles, y compris les mobiles politiques.* »

M. BADINTER : un retour à la légalité judiciaire

Avant le passage à la discussion des articles, on entend encore M. Guy Petit (R.I., Pyrénées-Atlantiques), qui s'abstiendra tout en se demandant si le gouvernement ne se prive pas d'une arme contre le terrorisme.

M. Collet (R.P.R., Paris), parlant de l'article premier qui sera voté avec un amendement de procédure (concernant la saisine des tribunaux militaires), annonce qu'il votera contre. En revanche, M. Rudolff (Union centriste, Bas-Rhin) est partisan de la suppression de la Cour de sûreté.

M. Badinter reprend la parole : « *La Cour de sûreté disparue, nous manquerions de moyens contre les terrorismes ? Allons donc ! Croyez-vous que tous les fichiers vont disparaître, que les magistrats de droit commun auront moins de compétence et d'énergie que ceux de la Cour de sûreté ? Ce serait leur faire une offense. Je n'ai jamais demandé un vote-sanction contre les magistrats de la Cour de sûreté, mais un vote de retour à la légalité judiciaire ; j'ai demandé que vous effaciez, aujourd'hui, une obsession née des années sombres de notre histoire.* »

Par 135 voix contre 94, l'article premier est adopté. Puis quelques orateurs expliquent leur vote sur l'ensemble. M. de Tinguy, au nom du groupe de l'Union centriste, dit le cas de conscience de ses amis ; sur le fond, ils seraient d'accord pour accepter la suppression. Mais le « *contexte post-électoral* » les fait hésiter. Ils ne veulent pas qu'on puisse considérer qu'ils se soucient peu de la sûreté de l'État. Or, dans le cas du projet d'amnistie, par exemple, les médias ont déformé le sens de leur vote, laissant croire, déclare M. de Tinguy, qu'en repoussant les cas tie, les centristes avaient défen— d'exception au bénéfice de l'amnistie, les centristes avaient défendu « *les proxénètes ou les auteurs de délits contre le Trésor* ». « *Parmi mon groupe,* conclut-il, *les uns voteront donc le projet, soucieux qu'ils sont avant tout de la défense des droits individuels, les autres plus fidèles au vieux principe de la suprématie de l'État,* salus populi suprema lex exto, *s'abstiendront.* »

M. Darras (P.S., Pas-de-Calais) ne veut pas d'une juridiction partisane ou qui risque de l'être, et M. Carous réaffirme que le groupe R.P.R., « fidèle à lui-même, votera contre l'ensemble du projet ». Celui-ci est alors adopté par 136 voix contre 94 (R.P.R. et majorité des R.I.).

Les sénateurs approuvent ensuite plusieurs conventions internationales présentées au nom du gouvernement par M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué chargé de la coopération : convention franco-libérienne sur les investissements (rapporteur : M. Didier, M.R.G., Hautes-Alpes) ; convention franco-malienne sur la Sécurité sociale (rapporteur : M. Cantegrit, gauche dém., Français de l'étranger) ; convention consulaire avec l'Allemagne de l'Est (rapporteur : M. Machefer, P.S., Yvelines). — A. G.

A Lannion (Côtes-du-Nord)

LE DROIT A LA DIFFÉRENCE ET LES DROITS DIFFÉRENTS

(De notre correspondant.)

Saint-Brieuc. — « *Dis-moi quelle langue parlent tes enfants, je te dirai si tu es un bon Breton.* »

Vrai débat ou faux débat ? C'était en tout cas autour de ce genre de question qu'avait été organisé récemment à Lannion, dans le cadre du congrès celtique international, un débat sur la régionalisation. Les discussions étaient animées par M. Guy Caro, secrétaire général de l'association Solidarité Occitanie-Bretagne. Une sorte de « première » des mouvements régionalistes, puisque, pour ce débat public, étaient réunis un membre du bureau politique du mouvement occitan Volem viur al païs, des représentants de l'Union démocratique bretonne (U.D.B.), du P.S.U., du M.R.G., du P.C. et du P.S.

La position de ces mouvements est très voisine, à quelques nuances près : le projet du gouvernement *sur la décentralisation* marque un progrès, mais il est insuffisant. Et, surtout, chacun (sauf le P.C.) a souligné que toutes les régions n'avaient pas besoin du même statut ni du même modèle de développement.

Pour M. Philiponneau, porte-parole du Bureau régional d'étude et d'information socialiste (BREIS), il faut aller vite dans la réforme régionale parce que l'administration est réticente et la droite hostile à la régionalisation. Mais, à aller trop vite, d'autres craignent des erreurs : « *Ne nous faites pas le coup de Jarnac d'organiser des élections régionales avant d'avoir abordé la question cruciale du rattachement de Nantes à la Bretagne* », a averti M. Henri Gourmelen, de l'U.D.B.

« *La crainte que nous avons,* a estimé pour sa part M. Patrick Mareschal, maire adjoint de Nantes, membre du comité directeur du M.R.G., *c'est que l'on fasse la régionalisation de manière centralisatrice et que l'on impose le même schéma partout. Il faut que la régionalisation aboutisse à un statut d'autonomie interne en Bretagne.* »

Mais la question de fond, selon M. Félix Leyzour, président du groupe communiste au conseil régional de Bretagne, c'est « *la place des travailleurs dans l'entreprise, la reconnaissance de la commune comme point d'appui du développement économique, la place du département et le renforcement du conseil régional.* »

Le mot de la fin appartenait à M. Mareschal, qui a conclu : « *Revendiquer notre différence de Bretons, c'est accepter aussi nos propres différences.* »

JEAN VIDEAU.

La visite de M. Defferre à Madrid

M. Defferre était attendu, mercredi 29 juillet, à Madrid, pour rencontrer M. Roson, ministre espagnol de l'Intérieur. Cette visite, prévue le 21 juillet, avait été reportée à la demande des autorités espagnoles après les déclarations de M. Defferre au « Nouvel Observateur » sur les militants basques. La rencontre s'engage donc dans un climat pesant.

Paradoxalement, la question des extraditions ne sera pourtant pas évoquée. En revanche, c'est le thème de la collaboration entre la France et l'Espagne dans « la lutte contre la subversion » qui doit être au centre des pourparlers.

Violence et démocratie

par MAURICE DUVERGER

Héritière des révolutions de 1789 et de 1848, la gauche française incline à soutenir quiconque se révolte contre les pouvoirs établis. Elle ne peut se déprendre d'une certaine sympathie pour le recours à la violence politique, même quand elle le réprouve. Gaston Defferre a bien exprimé ce sentiment à propos des militants de l'ETA. Comment les résistants qu'on voulait déshonorer en les qualifiant de terroristes pourraient-ils s'empêcher de considérer d'abord tout terroriste comme un résistant ? Qui ne souffre aujourd'hui en mesurant où l'excès contraire a porté un homme pourtant passionné de justice : Albert Camus, écrivant à propos du F.L.N. algérien : « *Ce terrorisme est un crime qu'on ne peut ni excuser ni laisser se développer.* »

Mais qui contesterait l'application de ce jugement à l'attentat de la rue Copernic, ou à la tuerie de la gare de Bologne dont les autorités de la ville et de la région *invitent* à célébrer l'anniversaire par une réflexion sur le fascisme ? En l'occurrence, celui-ci tient-il à la nature de l'entreprise ou à la qualité de ses auteurs ? L'une et l'autre sont concernées. Il est des armes qu'on n'a jamais le droit d'employer même pour les meilleures causes. La torture, par exemple ; aussi la violence aveugle qui cherche moins à frapper des coupables ou des combattants qu'à semer l'épouvante en massacrant des foules d'innocents ou de civils. Ces moyens restent fascistes par essence, quels que soient leur fin proclamée et l'idéal de ceux qui les emploient. Il ne peut être oublié cependant, puisque notre Constitution s'y réfère en prescrivant dans le préambule de 1946, toujours en vigueur, que « *tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République* ». Ce droit est donc dénié aux persécutés pour des actions préjudiciables à la liberté.

∴

Ne confondons pas l'octroi de l'asile et le refus de l'extradition. Entre le statut de réfugié et la livraison de l'inculpé à son gouvernement, on dispose de toute une gamme de solutions. Toutes reposent sur une même idée : qu'une violence répréhensible en elle-même devient acceptable, voire louable, quand elle se dresse contre l'oppression. En face de celle-ci, la résistance est pour l'individu « *le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* », comme l'insurrection l'est « *pour le peuple et pour chaque portion du peuple* », aux termes de la Constitution de 1793. Bien entendu, des considérations de réalisme politique peuvent conduire à interpréter le principe de façon souple. Mais un gouvernement de gauche ne saurait l'écarter sans se renier.

Semblables par la violence employée, la résistance et le terrorisme diffèrent par le régime qui les subit. La résistance caractérise les États de dictature, où l'opposition *ne dispose* pas d'autres moyens d'agir : sa violence répond à celle de la tyrannie. Le terrorisme concerne les États démocratiques, où l'opposition peut s'exprimer par des procédures légales pour convaincre la majorité des citoyens, de qui dépend la dévolution et le changement du pouvoir suprême.

Certes, la balance n'est jamais égale entre ses détenteurs et leurs contestataires, qui souffrent aussi de handicaps tenant à la puissance de l'argent, au conformisme des médias, à l'emprise des traditions. *Mais ces obstacles* ne sont pas infranchissables. Malgré son imperfection, le régime pluraliste reste infiniment supérieur à tous les autres, y compris à ceux qui le remplaceraient s'il était détruit par la violence de groupuscules. Dans une démocratie d'Occident, elle prend un caractère fasciste, même quand ses auteurs sont inspirés par une idéologie radicalement contraire. Car le fascisme repose d'abord sur l'idée qu'une élite restreinte est seule capable de comprendre les véritables intérêts de la collectivité et de les imposer contre l'incapacité de masses aveugles. Les textes des Brigades rouges ou de la bande à Baader sont révélateurs d'une sorte de despotisme éclairé, tentation permanente des semi-intellectuels enivrés par l'orgueil de savoir plus que les autres. Mais le terrorisme apparaît aussi comme le signe du désarroi d'une jeunesse sans espoir dans un monde sans âme, dont toutes les issues paraissent verrouillées.

∴

La pureté des intentions n'est pas contestable, ni l'abîme où elles conduisent. On ne s'habitue *pas innocemment* à tuer : les confessions d'anciens activistes italiens le révèlent de façon bouleversante. Nul ne peut rester froid devant le drame d'hommes enchaînés peu à peu par les démons qu'ils cherchaient à détruire. Mais comment accepter cette bouffonnerie sanglante : alors que la plupart des nations d'Occident ont supprimé la peine de mort et que la nôtre s'apprête à les suivre, voici que de prétendus *révolutionnaires* s'arrogent le droit de l'appliquer au nom d'un peuple qui les rejette, sans la risquer eux-mêmes.

Une telle frénésie met en péril la démocratie, régime toujours fragile parce qu'il contrecarre l'ordre naturel. La liberté et l'égalité ne peuvent se développer et se maintenir que par une action constante contre l'entropie qui tend à rétablir la loi de la jungle. Le terrorisme repousse vers elle. Il en est une résurgence. Ce n'est point par hasard s'il se développe surtout en Allemagne, en Italie, au Japon, en Espagne, tous pays de pluralisme récent où les comportements de la dictature demeurent enfouis dans l'inconscient. La reproduction du modèle culturel envahit ceux-là mêmes qui la dénoncent. Mais il arrive que leur violence trouve parfois des excuses dans les séquelles du régime disparu qui entachent son successeur. Tel est le nœud du problème des militants basques incarcérés en France.

Plus profonde que celle de nos autonomistes bretons ou corses, des baadéristes allemands ou des brigadistes italiens, leur emprise populaire peut faire hésiter sur leur *caractère de résistants. Mais* ils agissent au sein d'une communauté qui dispose d'un exécutif autonome, d'une assemblée élue au suffrage universel et du droit de propager toutes les opinions. Leurs attentats risquent de détruire la jeune démocratie de Madrid. Tout cela conduirait à l'extradition des inculpés sur qui pèsent de sérieuses charges de meurtres, si l'on était assuré que leur pays garantirait alors une *justice équitable. Mais* comment l'être, quand on le voit menacé d'une dictature militaire qui serait certainement impitoyable pour les hommes de l'ETA, et quand ils risquent d'ores et déjà le sort de leur camarade mort sous les tortures de la police, voici quelques mois ? Nul terrorisme, même le plus injustifiable, ne peut rendre admissible une telle répression, même si tout terrorisme menace trop la liberté dans les régimes qui la pratiquent pour qu'aucun n'ait le droit de se montrer indulgent à son égard.

Le CRIF est né dans la clandestinité en 1943

M. Rayski, cofondateur du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives en France) nous précise : « *Le Fonds social juif unifié (F.S.J.U.), fondé en 1950, n'a pu « susciter la création du CRIF »* (le Monde du 18 juin), *puisque celui-ci est né dans la clandestinité, à Lyon, en décembre 1943.* » Nous donnons acte de cette rectification. Notre erreur avait pour origine une trop rapide lecture d'un texte officiel du P.S.J.U., où il était écrit : « *C'est le moment (1967) où sont créés, à l'initiative du F.S.J.U., le comité de coordination des organisations juives dont le CRIF a pris le relais...* »

● *M. René Monory,* ancien ministre de l'économie (U.D.F.-C.D.S.), sénateur de la Vienne, déclare dans une interview publiée mercredi 29 juillet par *Paris-Match* : « *Je me battrai pour l'unité d'une nouvelle opposition bâtie sur des bases nouvelles et un langage nouveau (...). Il faut reconstruire l'opposition à partir d'hommes jeunes qui emploieront un langage neuf, et pas forcément à partir de leaders qui feront telle ou telle déclaration.* »

M. HAMMANN (R.P.R.) ABANDONNE SON SIÈGE DE SÉNATEUR DU BAS-RHIN

M. Jean-Paul Hammann, sénateur R.P.R. du Bas-Rhin, a remis, le 28 juillet, sa démission de sénateur au président de la Haute Assemblée pour permettre à M. Daniel Hoeffel, ministre des transports dans le gouvernement de M. Barre, auquel il avait succédé au Sénat en qualité de suppléant, de reconquérir son siège. Cette élection partielle aura lieu en *septembre.*

Après cette démission, les effectifs du Sénat sont les suivants : nombre de sièges : 305. P.C., 23 ; P.S., 63 ; Gauche démocratique, 38 (dont 13 M.R.G.) ; Un. cent., 67 ; Rép. ind., 51 ; R.P.R., 41 ; non-inscr., 15. Nombre de sièges pourvus : 298.

Il y a un siège non pourvu, celui du territoire des Afars et des Issas, et 6 sièges vacants, qui donneront lieu à des élections partielles : Bas-Rhin (M. Hammann), Puy-de-Dôme (le remplaçant de M. Quilliot, ministre du logement, est décédé), Morbihan (M. Marcellin, élu député) ; Var (M. Durbec, P.S., élu député), Creuse (M. Lejeune, P.S., élu député), Saint-Pierre et Miquelon (M. Pen, P.S., élu député).

Le Monde

société

La tuerie d'Auriol et la mise en cause du SAC

Dix nouvelles interpellations ont eu lieu

Une dizaine d'interpellations ont eu lieu, *mardi* 28 juillet dans la soirée et mercredi 29 au matin dans la région marseillaise. L'interpellation de ces *dix* personnes, *qui* ont été placées en garde à vue, est liée à l'enquête sur la tuerie d'Auriol pour laquelle cinq personnes, toutes membres du SAC, sont déjà inculpées. Les personnes interpellées mardi et mercredi sont, *elle aussi*, *proches* de cette organisation. Il s'agirait, affirme-t-on au palais de justice de Marseille, d'un *tournant* « décisif » de l'enquête.

Transféré mardi 28 à Marseille et écroné à la prison des Baumettes, M. Pierre Debizet, secrétaire général du SAC, a été entendu dans la soirée par Mme Françoise Llaurens-Gnérin, la juge d'instruction chargé du dossier, qui lui a signifié officiellement son inculpation. Cette inculpation fait suite aux révélations du principal inculpé, M. Jean-Bruno Finochietti. Celui-ci a mis en cause, à propos de l'assassinat de l'inspecteur stagiaire Jacques Massie, un certain M. Z. dont les enquêteurs se demandent s'il ne s'agit pas de M. Debizet. Mais cette *interrogation repose pour l'instant sur* les seules déclarations de M. Finochietti, dont l'avocat déclare qu'il serait prêt à revenir sur certaines de ses révélations.

La volonté d'aboutir

De notre correspondant régional

Marseille. — « *Cette affaire est une saloperie qui ne restera pas impunie.* » Cette remarque d'un inspecteur, recueillie dans les couloirs du S.R.P.J. de Marseille, *exprime* le *sentiment* général des policiers enquêtant sur la tuerie d'Auriol. Dix *jours* après l'extermination de la famille Massie, SAC *ou pas*, compromission politique ou non, gros gibier ou menu *fretin*, la *volonté* d'aboutir des autorités judiciaires et policières semble manifeste.

Cette impression repose, en particulier, sur la détermination dont a fait preuve jusqu'ici le magistrat-*instructeur*, *Mme Françoise* Llaurens-Guérin. Agée de trente-huit ans, le juge auquel a été confié le dossier s'était déjà *illustré* alors qu'il était en fonction à Aix-en-Provence dans des affaires délicates, notamment celle du Cover-Club, du nom d'une boîte de nuit de la côte qui a servi de cadre, en 1978, à un règlement de compte sanglant lié à un trafic de fausse monnaie. Peu troublée par la polémique entre syndicats de magistrats qu'a suscités sa désignation dans l'affaire d'Auriol (1), Mme Llaurens-Guérin a commencé son travail par une audition marathon de M. Jean-Bruno Fino-ehiettl, inculpé-clé de la tuerie de la Douronne, dont elle a recueilli les aveux pendant sept heures d'horloge le jeudi 23 juillet.

Une promotion normale

Le juge *marseillais* n'a pas hésité à sortir fréquemment de *son cabinet pour accompagner* les policiers — qui ont eux-mêmes *accompli un travail considérable* — sur le terrain. Elle était présente, *ainsi*, aux perquisitions opérées samedi 25 et dimanche 26 *juillet* au *domicile* et au cabinet de l'ancien responsable régional *du* SAC, *Me* Yves Destrem, à Aix-en-Provence. On a appris également qu'elle *était* déjà rendue dimanche à la bastide de la Douronne, où elle est revenue le lendemain avec les enquêteurs avant de se déplacer, le même jour, sur le plateau de Nans-les-Pins, où a été découvert le corps de M. Jacques Massie. A l'évidence l'endroit où avait été transporté le cadavre de l'inspecteur *stagiaire* constitue un point important dans l'affaire d'Auriol. On peut noter, en *effet*, qu'il a été soigneusement tenu secret par les enquêteurs, dans une *intention* que l'on ignore pour le moment, mais qui est délibérée. « *Vous comprendrez pourquoi plus tard* », *confiait* mardi un magistrat du parquet.

L'*instruction* de l'affaire d'Auriol est marquée, d'autre part, par *une* collaboration *sans* faille entre le S.R.P.J., le parquet et le juge. La *conjonction* des *efforts* des autorités judiciaires et policières n'a pas été, loin *s'en* faut, parfaite dans beaucoup d'affaires importantes de ces dernières années, où l'on a vu souvent, en particulier, la police contester ouvertement les méthodes des magistrats. Ici, rien de tel. Les réunions de travail n'ont pas cessé au palais de justice de Marseille depuis le début de l'affaire, la dernière en date, mardi 28 juillet après-midi, se prolongeant pendant trois heures.

La volonté « *d'aller jusqu'au bout* » et de faire toute la lumière sur la tuerie d'Auriol, en respectant scrupuleusement le droit — y compris en décidant éventuellement une mise en liberté des inculpés, — est évidente. Les déclarations du premier ministre, M. Pierre Mauroy, ont confirmé de façon éloquente la liberté de manœuvres laissée aux magistrats et policiers marseillais. Le silence observé par le ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, a pu étonner, s'agissant d'une affaire dont la ville de Marseille a été le théâtre. « *La justice est saisie*, a-t-il déclaré, *il faut attendre le déroulement de l'instruction.* » Au ministère de l'intérieur, on confirme que la réserve de M. Defferre est volontaire afin, dit-on, « *que ne se renouvellent pas certaines erreurs du passé* ». L'allusion à l'affaire de Broglie et au comportement imprudent de M. Michel Poniatowski est transparente.

Chez les syndicalistes de la police marseillaise, l'affaire d'Auriol est également suivie avec attention. Qu'il s'agisse de l'organisation des policiers en civil (SNAPC) ou de celle des policiers en tenue SNAPT, les deux plus représentatives de la police nationale, les réactions sont identiques. « *Aucune autre considération que celle de la justice ne peut prévaloir* », déclarent leurs responsables, MM. Jean-Pierre André et Maurice Julien (SNAPC), et René Cerra (SNAPT). A quelques nuances près, les deux syndicats condamnent la collusion entre le SAC et la police.

Les représentants du syndicat des policiers en civil, tout en reconnaissant le droit d'expression aux fonctionnaires de police, s'interrogent sur l'attitude de la hiérarchie à l'égard de M. Jacques Massie. « *Si elle était au courant de l'appartenance de ce policier à un mouvement marginal, elle aurait dû lui faire les observations nécessaires*, a fortiori *si ses activités étaient de nature à jeter le discrédit sur son corps, et plus encore s'il s'était placé dans l'illégalité. Si tel a été le cas, ce que cependant nous ignorons, Massie aurait dû être traduit devant une commission de discipline pour manquement à son devoir de réserve. Malheureusement, jusqu'à présent, cette décision a plus souvent été prise contre les syndicalistes.* »

Les deux syndicats expriment enfin une *opinion* sur l'avancement au choix dont a bénéficié l'ancien brigadier-chef marseillais. « *Ce genre de promotion sociale, qui est en vigueur depuis 1977, n'a choqué personne car il n'a pas été le seul brigadier-chef à être nommé inspecteur. Nous déplorons néanmoins que ces mesures soient prises sans nous consulter et restent du seul pouvoir d'appréciation, sur le plan local, de la direction des polices urbaines, avant d'être entérinées au plan national.* »

GUY PORTE.

(1) Le Syndicat de la magistrature, dans un communiqué, avait accusé les autorités judiciaires marseillaises d'avoir favorisé, en la personne de *Mme Llaurens-Guérin*, un adhérent de l'Union syndicale des magistrats, alors que l'affaire aurait dû, selon lui, être confiée au juge de permanence adhérent de son organisation.

APRÈS LE TRANSFERT A MARSEILLE DE M. DEBIZET

Mandat d'amener et inculpation

L'inculpation de M. Pierre Debizet lui a été officiellement notifiée par Mme Françoise Llaurens-Guérin, le juge d'instruction chargé du dossier de la tuerie d'Auriol, mardi 28 juillet après-midi. Interpellé vendredi 24, le secrétaire général du Service d'action civique, n'a été transféré à Marseille que dans la matinée de mardi. Ce délai de quatre jours mérite quelques explications. Dans un premier temps, M. Debizet a été arrêté par la police, à Paris, sur commission rogatoire de Mme Llaurens-Guérin. Aussitôt placé en garde à vue, le secrétaire général du SAC a été interrogé par deux fonctionnaires de la police judiciaire de Marseille dans les locaux parisiens de l'office central de répression du banditisme. Cette garde à vue fut prolongée de vingt-quatre heures le samedi 25 juillet.

Au terme de son audition, dimanche 26 juillet, M. Debizet s'est vu notifier un mandat d'amener, signé par Mme Llaurens-Guérin, sur la base d'une inculpation de complicité d'homicides volontaires et de séquestrations. Ainsi M. Debizet se trouvait-il en position d'inculpé. Pour les juristes, « *le mandat d'amener vaut, en effet, inculpation* ». Une légère ambiguïté demeure cependant. L'inculpation est en effet de manière générale notifiée par le juge d'instruction en personne. A ce titre, Me Denise Miaiou, du barreau de Paris, avocat de M. Debizet, a pu déclarer avant le transfert de son client à Marseille : « *M. Debizet n'est pas actuellement inculpé dans l'affaire de la tuerie d'Auriol.* »

Dans la mesure où M. Debizet a été interpellé à plus de 200 kilomètres de Marseille, l'article 127 du code de procédure pénale prévoit qu'il devait être, dans les vingt-quatre heures, soit conduit — avec son accord — devant Mme Llaurens-Guérin, soit devant le procureur de la République de Paris. M. Debizet a préféré cette dernière solution. Le magistrat, en l'occurrence un substitut du procureur de la République, l'a interrogé sur son identité et reçu d'éventuelles déclarations. Le mandat d'amener en matière criminelle impliquant la détention provisoire, M. Debizet a été écroué à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis le 28 juillet.

La possibilité de « *prolonger les effets du mandat d'amener* » durant vingt-quatre heures, évoquée dans les articles 127 et 128 du code de procédure pénale, peut notamment permettre au détenu de contacter un avocat. Au-delà de ces vingt-quatre heures, le juge d'instruction saisi de l'affaire peut *décider* aussitôt « *s'il y a lieu d'ordonner le transfèrement* » à la lecture des pièces qui lui sont communiquées (article 129 du code de procédure). *A contrario*, aucune date-butoir n'est *prévue pour le transfert* effectif. Si bien qu'il peut avoir lieu plusieurs jours après la notification du mandat d'amener. *Dans le cas de M. Debizet*, ce mandat, délivré dimanche, a été exécuté mardi matin par avion.

L. G.

Ombres et lumières

(Suite de la première page.)

Intégré au mouvement, ce structuré est destiné à s'opposer aux membres du parti communiste — les « *séparatistes* », comme les appelait de Gaulle — et il s'empoigne avec eux de façon *souvent* violente et spectaculaire. Après la dissolution du R.P.F. en 1952, les membres du service d'ordre entament eux aussi leur « traversée du désert », mais piaffent dès 1957 de voir revenir au pouvoir celui qu'avec une tendresse irrévérencieuse ils appellent déjà « *le vieux* ». Ils diffusent alors dans Paris une affiche représentant une Marseillaise aux poings enchaînés, *symbole* de la mainmise des partis politiques sur la France qu'ils *dénoncent*.

Tandis que se fomentent dans l'ombre les « *complots* » annonciateurs du 13 mai 1958, les anciens du service d'ordre du R.P.F. se retrouvent, sur l'initiative de M. Jacques Foccart. Des résistants, des membres des réseaux de la France libre, des néo-gaullistes, les rejoignent. Tous sont passionnément et inconditionnellement attachés au général. Ils constituent une sorte de phalange totalement dévouée à l'ancien chef de la France libre et prête à obéir aveuglément à ses ordres. Le sobriquet de « godillots », qui irritera souvent les parlementaires gaullistes, sera considéré par les membres du SAC comme un compliment.

Ainsi, en 1962, sur instruction personnelle de de Gaulle, ils feront, discrètement mais efficacement, campagne dans le Pas-de-Calais pour faire réélire Guy Mollet, secrétaire général de la S.F.I.O., au grand dam des cadres locaux de l'U.N.R. Ainsi, en 1967, ils permettront à M. Mitterrand de quitter sans mal un meeting contradictoire avec *Georges Pompidou*, dans la Nièvre, malgré l'hostilité de la foule.

L'attachement à l'Algérie française

Car, dès le retour du général au pouvoir en 1958, le Service d'action civique est officiellement né. M. Pierre Debizet devient le président de cette association, qui recrute alors largement tous ceux qui ne veulent pas entrer dans les partis politiques honnis par le général. Celui-ci semble même avoir pour ces fidèles une sollicitude plus grande que pour le parti, l'U.N.R., que MM. Frey et Soustelle fondent à leur tour en vue des élections. De nombreux futurs députés de la Ve République figurent alors parmi les « *gens du SAC* », comme MM. Robert Poujade, Claude Labbé ou Charles Pasqua, qui en sera le vice-président jusqu'en 1968, ou encore MM. Jalu, député du Gard, et Gardeil, membre du C.N.I. et futur député républicain indépendant de Marseille.

C'est que, d'une amicale régimentaire de grognards nostalgiques et fiers, croyant revivre les Cent Jours, ils doivent se transformer en une garde prétorienne militante, active, musclée et à l'échelle du pays. Leurs fortes escouades accueillent le général dans tous ses voyages, collent les affiches à son image, remplissent les salles de ses meetings et y font la « claque », pavoisent les rues où il passe. Ils inventent — sans le savoir — le *marketing* politique et assurent la promotion publicitaire de leur *idole*.

Mais le premier traumatisme se produit le 16 septembre 1959 avec *le discours de de Gaulle proposant* l'autodétermination à l'Algérie. M. Pierre Debizet, *de sentiments* « Algérie française » comme beau*coup* d'*adhérents* du SAC, *estime* qu'il ne peut soutenir une politique qui va *conduire* à l'*indépendance* des départements français du sud de la *Méditerranée*. Il donne sa démission, et observera le *silence jusqu'en 1968*. *M.* Paul Comiti, le chef des gardes du général, est alors *choisi par* M. Foccart pour lui succéder à la *présidence du SAC*. *Pour combler* les défections et pour assurer des missions nouvelles, *le recrutement* s'amplifie, mais sa qualité en *souffre*. Au *dévouement* à la personne du général, on attend de surcroît des nouveaux adhérents qu'ils soient courageux, affranchis de certains « préjugés » et qu'ils sachent se tirer, au besoin l'arme au poing, de situations délicates. On devient donc *un* peu moins regardant sur la moralité.

M. René Tiné, le secrétaire général, décédé depuis, privilégie l'efficacité et le rendement. Car le SAC, s'il continue ses tâches initiales en assurant le service d'ordre des manifestations gaullistes et des campagnes électorales de l'U.D.R., transmet chaque mois au général, via M. Foccart, un rapport de synthèse sur la situation générale dans le pays. Il constitue ainsi pour le chef de l'Etat une source de renseignements parallèle à celle des services officiels. Mais, surtout, bien que ne s'y engageant pas en tant qu'organisation, certains membres du SAC participent à des opérations montées tour à tour contre le F.L.N. et surtout contre l'O.A.S., en compagnie bien souvent de policiers de carrière ou d'agents du SDECE.

Le mythe des « barbouzes » et des « polices parallèles » s'enrichit là de quelques épisodes bien réels ponctués de plasticages, d'attentats, d'opérations de commandos tant en Algérie qu'en métropole (*le Monde* du 16 mars 1962).

Le dévoiement des membres du SAC apparaît au grand jour lorsque l'on apprend que l'auteur de quelque méfait exhibant une carte de membre de cette organisation peut intimider la police officielle en livrant comme un mot de passe qu'il agit « *pour le compte de l'Elysée* » ou que « *Foccart est au parfum* », ainsi qu'*on le dira* abusivement lors de l'affaire Ben Barka. Ces groupes aux lisières *de* la légalité, couverts ou tolérés lorsqu'ils n'étaient pas utilisés *par* le ministre de l'intérieur, par Alexandre Sanguinetti ou par certains collaborateurs de de Gaulle, ont commis quelques « *bavures* » qui ont entaché durablement l'image du SAC. Profitant de l'ambiance générale de l'époque, de simples truands ont pu aussi trouver dans le sésame de l'appartenance au SAC une salvatrice protection. Dès lors, la confusion s'accroît entre services officiels et « polices » parallèles, entre agents spéciaux et simples malfrats. Les interpénétrations s'enchevêtrent.

Les événements de mai 1968 sont une nouvelle étape dans la vie du SAC. Irrité par les incidents qui défraient la chronique judiciaire, de Gaulle veut réagir. M. Foccart fait revenir M. Pierre Debizet à Paris et le charge dans un premier temps de réorganiser le service dans la région parisienne. Mais les événements se précipitent. Lorsque le général quitte Paris pour Colombey le 29 mai, M. Foccart, qui sait qu'il reviendra bientôt, réunit 5, rue de Solferino, au siège du SAC, un petit groupe d'hommes parmi lesquels MM. Pierre Juillet, collaborateur direct de Georges Pompidou, Charles Pasqua, Pierre Lefranc, Pierre-Charles Kreig, député de Paris. Afin de riposter au « *pouvoir dans la rue* » qui se manifeste au quartier Latin, ces hommes décident d'organiser un « *contre-pouvoir* » aux Champs-Elysées.

Le préfet de police, M. Grimaud, est sceptique sur *les chances* de cette opération et prévoit « *vingt mille manifestants au pied d'une statue place de la Concorde* ». Ils seront le lendemain un *million* environ. Tous les membres du SAC sont convoqués à ce rassemblement. Lorsque, revenu à Paris, de Gaulle décide de s'adresser par radio au pays, à 20 heures, le 30 mai, M. Foccart obtient que l'allocution soit prononcée à 18 heures car, dit-il au chef de l'Etat, les membres du SAC se rendront à ce moment-là place de la Concorde. Voilà pourquoi le général a alors corrigé son texte et fait une allusion codée à ce service, qui a été prise comme un encouragement, en disant : « *Partout et tout de suite il faut que s'organise l'action civique* ».

Au *même moment*, pour élargir l'audience gaulliste, se créent les *Comités pour la défense de la* République. Dus à l'initiative de *M. Jacques Bella*, *conseiller* référendaire à la Cour des comptes, *et alors directeur du* cabinet de M. Poujade, ministre de l'environnement, et de *M. Pasqua*, vice-président du SAC, les C.D.R. accueillent de *nouveaux adhérents*, comme MM. Robert Galley, *qui allait* devenir ministre quelques jours plus tard, Maurice Allègre, délégué à l'informatique, Jacques Godfrain, futur député de l'Aveyron, et Yves Lancien, futur député de Paris et actuel président des C.D.R. Mais la structure initiale de ces comités est constituée presque partout par les responsables du SAC. La liaison de l'organisation avec le pouvoir est à ce moment-là totale et double. Formelle avec Matignon, puisque les premiers ministres sont alors présidents d'honneur du SAC, et opérationnelle avec l'Elysée, via M. Jacques Foccart, qui coordonne auprès du général l'information et l'action politiques.

Des ambiguïtés apparentes

Après le départ de de Gaulle, l'*attitude de Georges Pompidou* à l'égard du SAC n'a pas toujours *été exempte d'ambiguïtés* apparentes. Se disant « *impitoyable* » envers « *les polices parallèles et les organisations armées clandestines* », il charge *M. Debizet* de la présidence du SAC et lui assigne comme *mision de l'épurer*. M. Paul Comité, nommé commissaire divisionnaire *au tour extérieur*, sera affecté aux voyages *officiels* et continuera son service auprès de M. Giscard d'Estaing, jusqu'en *1976*. M. Pasqua avait abandonné la vice-présidence en *1968*, pour se faire élire député des Hauts-de-Seine. Le nouveau *responsable décide que tous* les membres anciens devront fournir un *casier judiciaire* vierge sous peine d'exclusion et que chaque *adhérent devra* faire de même.

Le fichier du SAC étant secret, on ignore le résultat de cette purge et on ignore aussi le nombre des cartes rendues. Les proches du SAC assurent que « *le ménage a été bien fait* », et Georges Pompidou, malgré l'insistance de M. Marcellin, ministre de l'intérieur, refuse de dissoudre l'organisation. Le service, dès lors, retrouve sa vocation initiale et semble se consacrer uniquement à maintenir l'ordre dans les réunions publiques du mouvement gaulliste. Il participe même, en 1974, à la campagne de M. Jacques Chaban-Delmas, qui avait déclaré, le 3 mai : « *Je vois mal comment je m'en prendrais à des gens qui font de l'action civique* ».

L'arrivée de M. Giscard d'Estaing à la tête de l'Etat provoque un nouveau traumatisme au sein du SAC. *L'allégeance* à de Gaulle avait pu, dans une certaine *mesure*, se *transformer* en fidélité à Georges Pompidou malgré quelques déchirements. Mais, pour beaucoup de militants du SAC, la victoire de M. Giscard d'Estaing s'analysait d'abord comme une défaite du gaullisme.

En revanche, pour ceux d'entre eux dont les sentiments favorables à l'Algérie française les avaient poussés jusqu'à l'O.A.S., une sorte de relais idéologique s'offrait à leur militantisme. Le renoncement forcé au gaullisme initial était pour d'autres remplacé par le combat toujours à conduire contre le danger communiste. Et puis, il pouvait aussi y avoir la perspective de lutter *contre la subversion intérieure*, c'est-à-dire contre les autonomismes régionaux. Les autonomistes corses n'ont-ils pas *par exemple*, *dénoncé* la *présence* de membres du SAC dans certaines *opérations contre-terroristes* montées contre eux et soupçonné l'Elysée d'en *être l'initiateur* (*le Monde* du 8 janvier 1980) ?

C'est pourquoi le « *giscardisme* » a pu jeter quelque trouble dans les *choix* des *militants* du SAC, habitués de surcroît depuis 1958 à *servir* constamment le pouvoir en place. Toutefois, l'organisation de M. Debizet *s'est* toujours efforcée, depuis sept ans, de demeurer *officiellement* indépendante des partis de la majorité. Si les liens organiques avec le mouvement gaulliste n'existent plus, les relations personnelles *faites* de fidélité aux souvenirs et de reconnaissance subsistent cependant entre les dirigeants.

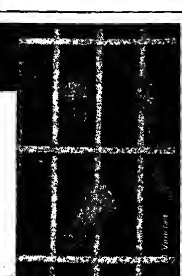
A la base, une longue cohabitation et une solidarité d'anciens combattants ont permis d'entretenir les contacts. L'évolution sociologique et politique a créé des « trous » au fil des années dans l'implantation du SAC, qui n'a pas été épargné par les secousses qui ont ébranlé la majorité tout entière et le mouvement gaulliste lui-même (*le Monde* daté 19-20 juillet 1981). Les services d'ordre ou les collages d'affiches assurés pour le compte du R.P.R. ou pour M. Debré, mais aussi parfois pour certains U.D.F. et, à l'occasion, pour M. Giscard d'Estaing pendant la dernière campagne l'auraient été en conclusion de contrats de prestations précisément rémunérés. La phalange des gaullistes fanatiques et dévoués serait ainsi devenue au fil des ans et des chefs d'Etat une officine de louages de services à l'idéologie approximative.

ANDRÉ PASSERON.

Prochain article :

DES BAVURES A RÉPÉTITION

● *M. Claude Labbé*, président du groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale, a estimé, mardi 28 juillet, à l'issue d'une réunion de ce groupe, qu' « *avec l'affaire criminelle d'Auriol et la réforme de la décentralisation, le gouvernement essaie de cacher la gravité de la situation économique en attirant l'attention des Français vers d'autres objectifs* ».



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

LES ANTIQUAIRES A MONTE-CARLO

Une Biennale à marée haute

LA mer s'efface peu à peu, grignotée par des édifices loin d'être toujours en accord et en harmonie avec un lac méditerranéen que les navires grecs sillonnaient jadis, sans pollution et sans détritus. Ici, point de marée, et les vermisseaux humains accolés se rôtissent à la broche d'un soleil quelque peu fantaisiste en l'année de cette Biennale. Mais que se passe-t-il si la mer est refoulée, si la lune ne parvient pas dans ce goulet trop étroit à déshabiller et à rhabiller des plages qui respirent ?

A cette lisière maritime et rocailleuse, flux et reflux sont montés plus haut, vers ce que, de vieille date, l'on nomme le Sporting Club d'hiver — alors que l'été climatisé bat ici son plein. Marée montante assurément, puisque la mer est étale, que les plages sont désertées et que les vermisseaux viennent se rafraîchir dans un espace restreint où siècles et latitudes se bousculent et se chevauchent. Ne sont-ce que des idées imaginaires, alors qu'en la principauté de Monaco bronzage et roulette sont de rigueur, mais aussi les recherches océanographiques et d'archéologie sous-marine.

Cependant, deux étages à monter entraînent l'estivant, le visiteur et particulièrement l'amateur dans un autre monde où d'autres plages parsemées d'œuvres de tous temps s'offrent au délassement, au vide-gousset — mais le franc est-il lourd ou léger ? — et avant tout à l'enrichissement spirituel, dont un objet naguère oublié redevient aujourd'hui le témoin des fouilles inquiètes que les antiquaires de tout bord *flairent* selon les hasards de leur route pour enfin les remettre en valeur définitive et nous rassurer, en des temps troublés, sur une relative pérennité de ce que l'on dit être la « civilisation ».

Les stands se suivent et ne se ressemblent pas. D'où un certain chahut dans le regard qui, sitôt attiré vers un mobilier français classique, dévie vers des antiques, des japonaiseries ou l'art africain. C'est jouer, pourrait-on dire, à saute-mouton, vous obligeant à jeter un coup d'œil neuf sur l'imprévu. Comme il n'y a pas de préséance en la matière, on peut bien *se* croire à la Bourse de Paris chez Mafalda Davis et y acheter des lingots d'or en vouant à Dali un culte de l'or massif qui épate, éblouit, sans oublier que les pointes de ses fines moustaches savent ce qu'est le dessin d'une remarquable sûreté, même transposé en bijoux et en sculptures.

Il n'est que de se retourner pour découvrir chez Michel Meyer un ensemble où la curiosité se satisfait en raison de la diversité : on laisserait volontiers aller sa plume d'oie sur ce petit *bureau de dame*, par Criaerd, qui ravit tant l'œil que la main passant sa paume sur le galbe à peine indiqué de ses côtés. Le regard s'accroche aussi à la cimaise pour y voir s'affronter le *style lourd et riche d'un miroir napolitain* et un beau *cartel* Régence (attr. Caffieri), dont la monture imprévue permet de vérifier le mécanisme sans le sortir de son entourage de bronze baroque.

Autour de cette coulée fluide *de bronze doré, une quinzaine de* dessins des écoles du Nord sont, pour la plupart, à la recherche de leur auteur ; on en détache notamment un dessin à la plume de l'Anversois Tobial Verhaecht, qui a dû, comme bien d'autres, faire son voyage d'Italie : une *ville fortifiée*, précédée au premier plan d'un pont enjambant une rivière, témoigne sans doute de ce périple. Remarquables les *scagliola* en pendant, trompe-l'œil figurant l'Europe et l'Afrique. Enfin le superbe *dessus de table* (76 × 154) en marbre gris, incrusté de pierres dures, figure, sur des fonds de pierres noires, divers animaux et un motif central *animé* de perroquets. De quoi se mettre à table en caquetant !

Au royaume du XVIIIe siècle

Quelques pas à franchir et l'on se trouve au stand le plus marqué par le dix-huitième siècle, un royaume en soi, où Jacques Perrin et Maurice Segoura s'associent heureusement pour démontrer, s'il le fallait, l'incomparable qualité de l'ébénisterie française de cette époque : on ne sait trop pourquoi il fallait choisir, comme vigile à l'entrée, deux potiches en coudoyant une *paire de bibliothèques* en acajou dont les côtés ouvrants ondoient comme une vague. Une exceptionnelle *commode* Louis XV en laque noire du Japon, signée B.V.R.B., atteint un sommet dans ce registre. De même époque, une petite *table à jeux (échiquier - trictrac)* soumet, sans heurt, son dessin le plus strict au fond échevelé d'un *paravent de Coromandel*. Une *console* en bois sculpté et doré nous arrête, avec ses quatre pieds en arabesque entourant une coquille et recouverte d'une brèche verte veinée de blanc. Dans cet écrin somptueux, on perçoit la caresse d'un petit *secrétaire* Louis XV où la marqueterie joue avec des jetés de fleurs et la sensation satinée au contact d'une doucine à peine prononcée.

Dans l'axe de l'entrée, un ensemble de quatre fauteuils et deux chaises Régence entoure en silence cette boîte de Pandore qu'est le *coffre* Boulle encastré sur son entablement : il vaut mieux l'admirer du dehors pour ses ferrures et son éclat que d'être tenté de l'ouvrir sans pouvoir y déceler un invisible secret. Les personnages en perruque poudrée que l'on devine assemblés autour du coffre en savent long sur son contenu épistolaire noué de rubans, dissimulant des écus d'or. Un grand *secrétaire* Louis XV où l'acajou contraste avec le cuir vert des tiroirs à dossiers forme *au fond l'assise monumentale* de la présentation.

Daniel Malingue se distingue de suite au-dessus de ce meuble avec les grands classiques de l'art contemporain, sans pour autant chercher à se risquer avec les nouvelles générations : ce qui nous vaut le célèbre chef-d'œuvre de Picasso, le *Clarinettiste* (hiver 1911), où le cubisme analytique réserve tout son dynamisme dans un camaïeu gris dont les formes disloquées se ressoudent par la force énergétique du peintre de trente et un ans. Pâlissent, à côté, de bons exemplaires de Chagall, en particulier celui de 1917, où l'on voit Chagall quitter le pays natal au-delà d'une clôture de planches grossièrement réunies et sur laquelle se lit en russe l'inscription « Au fou ». Que ce soit la peinture fauve de Vlaminck ou celle d'époque cézanienne, que ce soit le *paysage biblique* pris dans la fournaise de la pâte picturale de Rouault, l'art a ici son *béni-oui-oui*, au-delà duquel on ne voit rien venir, alors que des espoirs lèvent encore. En *tournant le dos à ces classiques* classés, l'œil se rafraîchit devant deux aquarelles liquides de Raoul *Dufy (Dépiquage et Paddock)*, sans délaisser le pur trait de plume de Matisse figurant deux *femmes*, dont l'une tient un enfant dans les bras : l'essentiel est au-delà du sentiment par le rendu stupéfiant des volumes grâce au seul médium de la ligne. On laissera sans pleurs de côté les miséreux Utrillo, Kisling et Laurencin, parfaitement adaptés à l'honnête commerce.

Changeons de gamme, le *pianoforte* allant vers le *pianissimo*, le plus difficile, parce que le plus dépouillé et sans entassement ; chez Adriano Ribolzi, délicieuse surprise que de pénétrer non pas dans un stand, à proprement parler, mais dans le petit *salon* carré aux boiseries d'époque Louis XVI, dont les motifs ont été finement sculptés dans la masse de chêne avec une grâce et une invention qui ne se répètent pas. Provenant de chez le comte d'Artois, la serrure d'une armoire porte, néanmoins, le chiffre entrelacé dans le bronze de Marie-Antoinette.

Il faut voir comment, avec un *centimètre de relief*, les frères Rousseau rendaient, subtilement, la profondeur d'un panier de *fleurs* ou des instruments de musique, le tout sans éclat de dorure, dans une tonalité neutre, vert d'eau, à laquelle s'ajoute le marbre blanc de la cheminée supportée par deux colonnes torses. C'est la nudité même où il y a tout, aucun feuillage n'étant semblable.

Venons-en à la peinture pure :



PIERO DI COSIMO (1462-1521).
Galerie Bellini, Florence.

Mario Bellini la réunit dans un espace limité depuis les primitifs siennois et florentins jusqu'au dix-huitième siècle. La qualité supérieure de l'ensemble ne fait que ressortir la beauté individuelle de telle ou telle pièce. Il faut bien choisir avec regret, mais on est plus touché par telle *Crucifixion* sur fond or, telle peinture de Piero Di Cosimo, peintre qui possédait un sens poétique à travers ses allégories où le paysage tenait sa place autant que les figures : l'*Allégorie de la laine*, petit tableau cintré qui respire un bonheur paisible. Egalement de la partie, la *Taverne* de Magnasco, où le fantastique se projette sur les êtres comme sur les objets composant des natures mortes.

Brumes du Nord, Soleil levant

Enfin, la peinture qui se présente en premier lieu à nos yeux est cet admirable *modelo* pour le grand tableau, l'*Assassinat de Cosimo de Médicis*, par le Pontormo, extraordinaire composition en diagonale suivant les marches d'un escalier de gris différents sur lesquelles se détachent les couleurs violentes des acteurs du drame. Il semble que ce dernier tableau, de petites dimensions, mais de grande allure, soit une œuvre de jeunesse, prestigieuse d'habilité dans un faire méticuleux. En compagnie des œuvres à deux dimensions, une réunion de bronzes de qualité où se détache le groupe de *Vénus et Cupidon* par Jean de Bologne, la patine du temps s'ajoutant à la sensibilité frémissante de la ronde-bosse.

Nul besoin d'avion pour changer de latitude. Avec Michel Segoura (une belle *Nature morte*, de Van Es) et Robert Finck, nous sommes transportés dans les *Flandres* et découvrons par là une autre atmosphère, une autre lumière, une autre célébration de l'étincelle spirituelle gisant au fond de l'être humain. Robert Finck nous fait revivre ce monde où l'homme est différent et toujours unique parce que derrière ces brumes et l'invention de ces montagnes imaginées ou vécues lors d'un voyage transalpin, la sensibilité du peintre flamand ou hollandais *reflète une face différenciée* de l'homme : la *Fuite en Egypte*, de Lucas Gassel, n'est pas celle d'un *Lotto*, elle n'en est pas moins authentique. Signalons aussi, dans le même sens, le *Paysage aux moissonneurs*, de Pieter Gysels. On ne déniera pas l'importance de la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, mais l'on est en droit de se demander si le souffle de l'inspiration ne manque pas à Jan Brueghel le Jeune en songeant combien il doit à son père.

A quelques pas de là, on quitte les brumes du Nord pour le *Soleil levant* : Michel et Catherine Finck le font briller avec un séduisant *paravent* poudré d'or dont tout le décor n'est qu'un cerisier laissant retomber ses fleurs en pluie. L'élément de tendresse est toujours soutenu par la sûreté du graphisme. Ainsi d'une estampe d'Utamaro de la série des *Chers Enfants* (1800) où deux femmes s'inscrivent d'un trait sans repentir en veillant sur l'enfant. On ne peut omettre non plus la belle peinture chinoise sur soie figurant une femme en train d'écrire près d'un chat qui paraît la surveiller. Le tout est traité dans un camaïeu gris, seules quelques touches de couleurs sont réservées avec le plus grand ménagement. On ne quitte pas l'Extrême-Orient en allant vers l'exposant d'autres contrées voisines, Inde, Cambodge, Thaïlande : Moreau-Gobard propose un vase archaïque chinois, un *khu*, aussi bien qu'une *statue khmère*, du douzième siècle à laquelle manque la tête, mais non pas la droiture.

Quel pouvoir nous donne Yves Mikaeloff en nous transportant d'un coup d'aile sur un tapis volant — serait-ce un *senneh* de soie ou un *tabriz* de même nature — vers une sorte de palais-jardin féerique où les tapis s'éclairent mystérieusement en étant eux-mêmes les parois d'une caverne à découvrir, révélant une richesse jamais vue. Pareille réussite a pour point de départ de réinventer le tapis sur lequel *nos pas ne s'impriment plus* en nous élevant vers des sphères plus abstraites. C'est un « dénouement » de la chose *prise* en tant que telle.

Le zigzag nous ramène aux antiquités grecques, *étrusques* et romaines : la galerie Athéna nous présente deux merveilleux *bracelets* en or massif où les béliers affrontés laissent passer la délicatesse du poignet d'une Koré ou d'un Kouros éphèbe. Il faut courir loin dans le temps pour retrouver ce *masque de tête féminine* provenant de Pompéi.

Ariane Faye boucle la boucle avec une passion de samouraï : les deux *paravents* à six feuilles et à fond d'or clôturent avec bonheur le parcours de l'exposition, de même que les cinq *coffres* en laque noire portant les emblèmes de guerriers japonais ; ceux-ci y déposaient leurs armes niellées avant de reprendre leurs futurs combats. Il y a du prestige dans ces coffres à l'allure de grands blocs tumulaires.

Hors les combats, les vingt-quatre *humanistes dont l'on* retrouve l'effigie, peinte sur cuivre dans un petit *cabinet italien* du *dix-huitième siècle, chez* Eric Vidal. Qu'ils se nomment Dante, Calvin, Pétrarque et bien d'autres, ils honorent encore l'humanité d'un combat de pensée, dégagés qu'ils sont de l'esprit de commerce où l'œuvre d'art tend à s'enliser. Leur « commerce » est celui de Paul Valéry. Certes, les remous d'argent de la Biennale sont inévitables, mais la prospective et la perspective esthétique demeurent une finalité.

PIERRE GRANVILLE.

★ *Jusqu'au 9 août.*

L'œuvre de Picasso à Antibes

La caserne du génie

IL n'y avait pas de planches à voiles, et les petits bateaux qui aujourd'hui papillonnent *n'étaient pas si* nombreux du temps où Picasso avait l'habitude de prendre ses quartiers d'*été dans* la *baie* d'Antibes.

Pendant ces années s'est *développé dans son œuvre* le thème nouveau des baigneurs courant sur la plage, baigneurs *qui semblent parfois être passés* par des tableaux de Poussin avant de courir à travers le sable. Puis soudain, comme sortis de l'eau bleue, des personnages de la légende grecque archaïque font leur apparition. Jamais, avait-il dit, il n'avait à Paris peint de faunes, de centaures, de nymphes. C'est près de la mer Méditerranée, l'été 1946, qu'il les a rencontrés.

Cette année-là, Picasso, qui venait de reprendre ses habitudes balnéaires interrompues pendant la guerre, vivait un amour-passion avec une très jeune nymphe nommée Françoise Gilot. Un enfant s'annonçait et, pour peindre ce bonheur vécu, le château de pierres blanches que naguère il avait voulu acheter, *lorsqu'il abritait encore une* « caserne du génie » (militaire !...) que les Domaines voulaient vendre, était mis à sa *disposition* par son conservateur, M. Dor de La Souchère. Celui-là même qui vingt *ans plus tôt* le *lui* avait ravi en le faisant acquérir par la municipalité d'Antibes pour le *transformer en musée*.

C'est dans un petit atelier de Golfe-Juan que Picasso a commencé à peindre sur des feuilles de papier, d'un pinceau rapide et *sans faille*, ces jeunes faunes cornus et riants. Et c'est au second étage du château qu'ils *ont vu leur aboutissement pictural* dans la *Joie de vivre*, la grande toile en jaune et bleu *azur où gambadent deux jeunes* faunes et danse une haute nymphe entraînée par la flûte d'un *centaure à petite tête*.

Jamais l'œuvre de Picasso, qui venait d'entrer dans le sillage du P.C et disait, sans convaincre personne, qu'il voulait « peindre pour le peuple », n'avait été aussi simple, accessible et relativement explicite. Au-delà de la référence culturelle à la mythologie grecque, c'est la tension créatrice de l'artiste qui s'exprimait directement lorsqu'il brossait à grands gestes *Ulysse et les marins*, dessinait d'une main sûre au fusain dans la couleur blanche *encore fraîche*.

Plus que jamais, pendant ces journées passées au château d'Antibes, les tableaux naissaient selon le moment, les lieux, les circonstances. Tout, disait Picasso, est affaire de « *point de départ* », de l'idée initiale qui le fait agir. Si l'enfant à paraître n'était qu'un joyeux petit faune sans traits caractéristiques, le visage de Françoise Gilot, lui, était un leitmotiv naturaliste, inlassablement dessiné. La série de neufs portraits appartenant à leur fils Claude, et exposée pour la première fois ici, est un extraordinaire témoignage de cette fixation amoureuse de Picasso. Le premier est daté du 21 avril, six autres d'une même journée, le 22 avril, un septième du 25 et le dernier du 20 mai... Il avait commencé par les dessiner d'un crayon linéaire, ailé, sans aucun retour, avant de s'agiter dans la houle baroque de la chevelure entourant la pureté ovale d'un visage au grain de beauté sur la joue *gauche. N'était leur vigueur* interne, ces dessins sembleraient de Matisse. Picasso les avait *fait à un moment où il rendait* visite au maître de Vence. Et de ces visites il rapportait toujours quelque chose. Ici, « *le point de départ* » du peintre, c'est le dessin vu chez Matisse, en plus de son modèle dont il voulait fixer le mouvement à jamais.

Mais, parallèlement à ces élans du cœur et aux amusettes naturalistes, Picasso a poursuivi à Antibes une activité picturale sérieuse et grave, abstraite et surréaliste, dans une série de dessins et de tableaux tels que les *Nus couchés, dont* les contorsions avaient intrigué Matisse. Et, surtout, la menaçante *Femme armée, près d'un taureau*, annonciatrice déjà de l'orage conjugal à venir. Le bonheur du château d'Antibes n'était pas *si* tranquille, et le centaure souriant aux moustaches de chat pas si simple, puisqu'il était dédoublé en satyre.

Le tableau central, parmi les œuvres prêtées, est, bien sûr, *la Pêche de nuit*, du Moma, grande toile de 1939, la première de cette taille depuis *Guernica*. Il en avait peint les nocturnes reflets bleus et glauques, alors que la déclaration de la guerre *l'avait surpris* à Antibes. On y voit, au-delà du pan de pierres grises de la falaise en contrebas du château, un pêcheur silencieusement penché, la fourche à la main, prêt à piquer le poisson nageant entre deux eaux.

En quittant Antibes, l'hiver venu, le peintre laissa sur place, aux bons soins du conservateur *qui n'en demandait pas tant*, espérant seulement un tableau pour son musée à moitié vide, *vingt-cinq peintures et quarante-quatre* dessins. A la condition toutefois qu'ils soient exposés en *permanence*...

Un peu plus tard, Picasso a rapporté soixante-quinze poteries de Vallauris, témoignage de son expérience d'artisanat d'art, des pièces uniques peintes ou sculptées par lui et, en 1950, deux statues monumentales, portraits de Marie-Thérèse Walter, coulées dans le ciment, dont les plâtres originaux avaient figuré au pavillon espagnol de 1937, avec *Guernica*. Puis, sans rien préciser sur ces « donations » verbales qui seront confirmées par les héritiers lors de la dation, il avait demandé de ne jamais les sortir du musée. « *Ceux qui veulent les voir n'ont qu'à venir* », disait-il. Picasso est l'homme *qui* voulait un musée sans le dire. Son refus de « prêter » ces œuvres du cycle d'Antibes (elles n'ont pour cette raison, pas figuré à la rétrospective du Grand Palais en 1966), c'était la meilleure manière d'assurer leur permanence au musée Grimaldi qui, du vivant du peintre, devint, à sa demande, musée Picasso...

JACQUES MICHEL.

• *Picasso au château Grimaldi*, catalogue rédigé par Danièle Giraudy, conservateur du musée Picasso d'Antibes.

Autogestion et participation

Les principes de Saint-Céré

UN podium et un chapiteau ont été dressés sur le Causse dans un site splendide surplombant vallées et villages, et quelques centaines de tentes plantées. Des jeux de camp s'allument à la nuit tombée. Agitation des chiens et paradis des enfants... Au total, quelque trois mille personnes sont venues assister à trois jours de musique, de théâtre et d'animation. En apparence à Saint-Céré, c'est un festival comme un autre.

Et pourtant ce festival de la pleine lune — il a toujours lieu à la mi-juillet — est bel et bien unique en son genre : il est le seul festival autogéré de France. Cette formule hardie est expliquée aux visiteurs au fil des pancartes qui jalonnent le chemin d'accès au terrain : « L'autogestion, *lit-on sur la première,* cela veut dire que les recettes sont intégralement et également réparties entre les artistes. » *Les « vedettes » toucheront la même part des bénéfices que le plus obscur comédien de la plus petite troupe de théâtre.*

« Nous avons engagé 300 000 francs de frais », *déclare la pancarte suivante qui détaille les postes-clés : sonorisation, stock de boissons et de produits alimentaires, locations diverses.* « Nous souhaitons payer 500 francs à chaque artiste, ils sont deux cents, cela fait 100 000 francs », *disent encore les panneaux avant de conclure :* « Nous espérons que vous serez cinq mille. Il faudrait donc que chaque spectateur donne 80 francs pour les trois jours. » *C'est une autre particularité de cette manifestation : l'entrée n'est pas gratuite mais la participation libre. Chacun donne ce qu'il veut ou peut donner. Après avoir la première année connu de pénibles difficultés pour endiguer la vague des resquilleurs, les organisateurs ont préféré recourir à cette formule beaucoup plus souple et qui s'est avérée tout aussi efficace sur le plan financier.*

Organiser un festival d'un bon niveau artistique à partir de tels principes n'est pas chose facile. Cela suppose d'abord de pouvoir recruter des groupes qui acceptent de se produire en étant assurés d'être défrayés puis hébergés et nourris gratuitement sur place, mais sans la moindre garantie de cachets. Pour les moins connus, le festival de Saint-Céré est sans doute avant tout l'occasion de tester leur spectacle devant un public particulièrement nombreux. Mais pour des formations plus notoires — cette année par exemple la compagnie Lubat, Bill Deraime ou le groupe Orchidée — il s'agit plutôt de manifester leur adhésion à une conception marginale et quelque peu révolutionnaire de l'organisation de spectacle.

Cette conception c'est celle que défendent les animateurs de l'association, une centaine de bénévoles qui se dépensent sans compter pour la réussite du festival. « Chaque fois, *explique Renaud Laurent, architecte de son état et homme-clé (même s'il s'en défend) de l'organisation,* nous avons voulu tenter un nouveau pari : en 1978 c'était l'autogestion ; en 1979, la participation libre ; cette année c'est le volume beaucoup plus considérable des frais engagés. Jusqu'ici nous avons pu payer décemment les artistes. Il faudrait que ce soit encore le cas cette année. »

C'est peut-être l'enthousiasme communicatif des organisateurs qui donne au festival son atmosphère bien particulière : bon enfant, pacifique avec une sorte de solidarité euphorique. Artiste ou spectateur, on ne vient pas à Saint-Céré que pour jouer ou entendre de la musique, mais aussi parce qu'il fait bon y être. Autre signe de réussite : les gens du cru, à l'origine très sceptiques, sinon suspicieux, montent chaque année plus nombreux sur le Causse, ne serait-ce que pour emmener les enfants voir le feu d'artifice.

FRANÇOIS ROLLIN.

Au Festival de Béziers

Résurrection de Mondonville

DEPUIS les temps où, grâce à un mécène, Castelbon de Beauxhostes, les arènas créaient *Déjanire* de Saint-Saëns, *Prométhée* de Fauré, *Héliogabale* de Séverac, et quelques moindres chefs-d'œuvre, dans les 1898-1910, la musique à Béziers ne défrayait plus guère la chronique nationale, moins en tout cas que l'équipe de rugby, neuf fois championne de France ; et les seize mille places des arènes (Orange est bien enfoncé !) ne sont plus prises d'assaut que par les fans de Johnny Hallyday et de Julio Iglesias, ou éventuellement pour une *Carmen* accompagnée d'une « feria de toros ».

C'était oublier que les belles allées Paul-Riquet, cœur de la cité sous leur voûte de platanes, sont présidées, tout en haut, par un ravissant théâtre de huit cents places, qui donne une saison lyrique modeste mais régulière, et qu'un festival trop confidentiel s'y tient depuis quinze ans. Mais, aujourd'hui, la municipalité, sous l'impulsion de M. Yves Sabah, maire adjoint chargé des affaires culturelles, est bien décidée à redonner à cette agglomération de 80 000 habitants une activité artistique digne de son passé ; déjà le conservatoire de musique a quadruplé ses effectifs en quatre ans, et le Festival a pris l'année dernière un tournant décisif.

Béziers était en effet au dix-huitième siècle une ville au moins aussi importante que Montpellier ; elle avait une académie des sciences et des belles-lettres, une académie de musique et une salle de concerts, tandis que la cathédrale Saint-Nazaire entretenait une importante chapelle, comme en témoignent les documents réunis par l'exposition Mondonville, son temps et le Languedoc inaugurée le 20 juillet, au Théâtre municipal. Mais, plus tard, dépourvue d'université, rattachée au même département que Montpellier, sa rivale, accaparée par les soins fructueux de la viticulture, Béziers s'assoupit un peu.

Pourtant le feu, dans ces régions torrides, couve toujours un peu sous la cendre. La moindre des surprises qu'on éprouve à Béziers n'est pas d'y découvrir une Société de musicologie du Languedoc (présidée par Jean-Marie Pech), qui, depuis deux ans, avec des moyens bien modestes, accomplit un travail remarquable grâce, en particulier, à Alex et Janine Bèges. On leur doit notamment cette exposition de cent cinquante pièces, très précieuse, et l'édition de livres, d'études et de partitions fort intéressantes : tels le *Livre d'orgue de la basilique Saint-Aphrodise*, de 1735 (l'un des seuls ouvrages de cette sorte qui aient été conservés, d'une période pourtant riche en orgues et en organistes dans la région), un *Recueil de contredanses du Midi*, par un professeur de Pézenas, de la fin du dix-huitième siècle, et, surtout, les fac-similés de *Daphnis et Alcimadure* et de deux motets de Jean-Joseph Cassanéa de Mondonville (1).

Un Occitan à Fontainebleau

Mondonville (*né à Narbonne le jour* de Noël 1711, mort à Belleville en 1772), voilà l'une des principales *redécouvertes de la musicologie française* ces dernières années, « *l'un de nos trois plus grands compositeurs du dix-huitième siècle, aux côtés de Rameau et de Leclair* », selon Norbert Dufourcq. Paradoxalement, c'est au Festival de... Lille 1979 que revient l'honneur de l'avoir ressuscité par deux concerts et une exposition, car le musicien languedocien séjourna dans la capitale des Flandres entre 1735 et 1739 comme « maître de violon et de musique », puis directeur du Concert, avant de devenir, déjà célèbre, musicien du roi et directeur du Concert spirituel à Paris.

Mais c'est à la Société de musicologie du Languedoc qu'on doit sa première grande biographie de *Mondonville* (*préparée par les travaux* excellents de Lionel de La Laurencie, vers 1920), fruit d'une thèse de doc*torat de troisième cycle*, de Roberte Machard (2) ; un ouvrage captivant tant par la personnalité du compo*siteur que par les aperçus qu'il nous* donne sur la vie musicale à Paris et en province à cette époque.

Toutes ces publications ont eu surtout le mérite de faire sortir une très belle musique de son sommeil. C'est ainsi que *Daphnis et Alcimadure*, pastorale languedocienne dont les paroles sont de Mondonville lui-même, qui n'avait pas oublié le « patois » de son enfance (ce qui fit quelque scandale lors de la création devant le roi à Fontainebleau), a été jouée récemment à Montpellier sous la direction de Louis Bertholon (*le Monde* daté 5-6 juillet) (3). Et le Festival de Béziers vient de présenter les deux grands motets au *cours d'un magnifique concert donné* à la cathédrale Saint-Nazaire, admirable forteresse gothique sur la *place* des Cathares, d'où la vue s'étend sur une vaste plaine qui va jusqu'au Canigou.

Ce Venite exultemus et ce *De profundis* étaient des œuvres célébrissimes en leur temps : l'une n'a pas *été exécutée moins de soixante et* une fois entre 1740 et 1762 et figurait rituellement à la fête de *Noël, et l'autre quarante fois de* 1748 à 1762, figurant en particulier à chaque célébration de la Toussaint ; *cependant, il n'en existait* qu'un seul *manuscrit*, très beau et très lisible, au British Museum, qui a permis l'édition récente en facsimilé.

Sans connaître les autres œuvres de Mondonville, on peut à bon droit parler de chefs-d'œuvre pour ces deux motets dans la descendance de Delalande. Le premier est un ouragan de joie, vif, aérien, d'une clarté et d'une élégance toute française, avec de délicieux repos accompagnés de flûtes ou de hautbois soupirants, des épisodes dansants, un air aux vocalises démesurées du ténor, et un Gloria final où les voix fusent de toutes parts en imitations jubilantes d'un entrain irrésistible (4).

Le ciel et la lumière éternelle

Le *De profundis* apparaît plus théâtral, dans le meilleur sens du mot. Très *expressif*, presque descriptif dans *le* premier chœur, avec son seut d'octave dans le tombeau et sa *lente prière ascendante*, *suivi d'une* lamentation pathétique de la basse, il s'éclaire peu à peu dans le gra*cieux Quia apud te propitiatio* qui s'ouvre aux couleurs majeures. *A custodia matutina* baigne dans une *musique presque gaie, légère et* piquée, et Mondonville fait alterner le soprano avec les chœurs sur les mots « *Redemptio, redimet* », *qui* sonnent comme une promesse. Toute l'œuvre monte ainsi dans un climat de *confiance jusqu'à une prodigieuse* fugue sur *Et lux perpetua*, qui véritablement conquiert le ciel et la lumière éternelle.

Mais l'éblouissement que nous *procurèrent ces œuvres est dû aussi* sans aucun doute à la merveilleuse interprétation qu'en donna le chœur *du New College d'Oxford*. Ces enfants (certains de huit ans à peine !) et ces jeunes gens, qui *chantent chaque jour l'office religieux*, sont, comme leurs camarades de Leipzig, Dresde ou Regensburg, des « *professionnels* » *rompus à* toutes les difficultés vocales, admirablement formés et dirigés par leur jeune chef, Edward Higginbottom, dont les mains fines et *expressives* modèlent avec précision, vigueur, souplesse, ce *grand lyrisme baroque*, dans le même climat d'enthousiasme inspiré qu'un Philippe Herreweghe. La qualité de cet ensemble fut confirmée par le grand motet a cappella de Bach, *Jesu meine Freude*, où la perfection des rythmes, l'intensité de l'expression, la transparence de la polyphonie furent incomparables.

Le studio de musique ancienne de Montréal prêtait vaillamment son concours à ce programme, sans atteindre encore à la même qualité, tandis que, parmi les solistes anglais, il faut au moins citer le lumineux soprano de Gillian Fisher.

Le chœur de New College avait auparavant chanté quelques belles œuvres anglaises à la chapelle des Pénitents, entièrement rénovée depuis trois ans par la municipalité, et où l'on a découvert sous les plâtres une fresque impressionnante représentant, semble-t-il, l'histoire de Job, *dans un style qui rappelle un peu* Véronèse. On y a entendu ces jours-ci, à plusieurs reprises, l'excellent *Quatuor polyphonique de Madrid*, et, en divers points de la ville, le Théâtre du Nombre d'or a joué des pièces de *Molière* et de Racine. Ouvert par l'Orchestre philharmonique de Dresde, ce festival de la *renaissance biterroise s'est achevé le* 25 juillet par un spectacle de danse de la Compagnie Dominique Bagouet devenue *Centre chorégraphique* de Montpellier.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Société de musicologie du Languedoc, La Jourdane, 34450 Vias. Tél. : (67) 94-49-85.

(2) *J.J. Cassanéa de Mondonville, virtuose, compositeur et chef d'orchestre*, préface de N. Dufourcq, édité par la Société de musicologie du Languedoc et le Centre international de documentation occitane, avec le concours du C.N.R.S., 266 p., 87 F.

(3) Notons que Roger Blanchard l'avait fait entendre il y a quelques années à l'O.R.T.F.

(4) Cette œuvre a été enregistrée, avec le *Dominus Regnavit*, sous la direction de J.-F. Paillard (Erato, STU 71323).





EXPOSITIONS

Centre Georges-Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et à 19 h. ; le samedi à 11 h. ; entrée du musée (troisième étage) : lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

PARIS-PARIS. — Grande Galerie, 5e étage. Jusqu'au 2 novembre.

IDENTITE ITALIENNE. L'art en Italie de 1959 à aujourd'hui. — Jusqu'au 7 septembre.

UN QUART DE SIECLE AU FEMININ. Photographies. — (5e niveau), jusqu'au 2 novembre.

RODCHENKO. Photographies. — Jusqu'au 6 septembre.

JARDINS DE LA MEDITERRANEE. Carrefour des régions. Jusqu'au 13 septembre.

AUTOPORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES (1898-1981). — Salle animation et salle contemporaine. Jusqu'au 4 octobre.

WALTER DE MARIA. Sculptures. Forum. Jusqu'au 4 octobre.

C.C.I.

PAYSAGES. Evolution du paysage français depuis ces trente dernières années. — Jusqu'au 5 octobre.

DES COMMUNES AFFICHENT. Jusqu'au 31 août.

UTOPIES ET REALITES EN U.R.S.S., 1917-1934. Agit-Prop, design, architecture. — Jusqu'au 1er septembre.

B.P.I.

LA JEUNESSE A VINGT ANS. Photos. — Jusqu'au 5 octobre.

MUSEES

LES CHEVAUX DE SAINT-MARC, Venise. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; samedi, 6 F. Jusqu'au 10 août. Visite-conférence des expositions : merc., 18 h. 30 ; sam., 16 h. 15 et 18 h.

CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART JUIF. Collection du Musée de Cluny. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 août.

ZAO WOU-KI. Peintures et encres de Chine. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 10 août.

NICOLAS DE STAEL. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F. (libre pour les I.P. du Centre Pompidou). Jusqu'au 24 août.

LA PLACE ROYALE DU PEYROU A MONTPELLIER. — Grand Palais, entrée porte D. Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

LA FRANCE EN MEMOIRE. — Grand Palais, espace 404 (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 octobre.

SUMER, ASSUR, BABYLONE - CHEFS-D'ŒUVRE DU MUSEE DE BAGDAD. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 août.

DONATION MARCOU - TROUVELOT - DOTATION DE LA SOCIETE DES AMIS DU LOUVRE - PASTELS DE QUENTIN DE LA TOUR (1704-1788) - DESSINS ET MINIATURES DES VAN BLARENBERGHE. — Musée du Louvre, cabinet des Estampes, Pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 14 septembre.

MONUMENTS DE BASSE-NORMANDIE. Plans et dessins. — Musée national des monuments français, palais de Chaillot. Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 15 et de 14 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 15 septembre.

GENS DE GRECE. Découverte d'un patrimoine. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 1er septembre.

HENRI CARTIER-BRESSON. Dessins : 1973-1981. Jusqu'au 13 septembre. — TAPISSERIES DE LA MANUFACTURE DE PORTALEGRE, Portugal. Jusqu'au 30 septembre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson (720-62-40). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Le mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 10 F.

JEAN-PIERRE BERTRAND-CHRISTIAN BOLTANSKI - MARIO MERZ. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 septembre.

ART ET CREATION TEXTILE : Amaral, Grau-Garriga, Tapta, Varbanov. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'en octobre.

SANTI SIRCANA. Espace couleur. Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, quai de New-York (723-61-27), (poste 16). Entrée libre. Animations sur rendez-vous. Jusqu'au 6 septembre.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Soieries de Lyon, commandes impériales. Jusqu'au 7 septembre. Portrait et société en France 1715-1789. Jusqu'à l'automne. Un siècle d'égyptologie française. — Les arts antiques du Maghreb. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

SUR LES CHEMINS DE L'INNOVATION : quelques innovations, futurs instruments de notre vie. Jusqu'au 13 septembre. LAENNEC, INVENTEUR DE L'AUSCULTATION, 1781-1981. — Jusqu'au 13 septembre. Palais de la Découverte, av. Fr.-Roosevelt (359-16-65). Sauf lundi et 15 août. Entrée : 8 F.

TOMI UNGERER. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14), sauf mardi, de 14 h. à 20 h. ; mercredi, de 14 h. à 22 h. ; samedi et dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 août.

JUSTUS DAHINDEN, Projets et réalisations d'architecture. — Hall du Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 10 août.

LE CIRQUE FRANÇAIS. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 31 octobre.

BENJAMIN RABIER, œuvre graphique. — Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 16 septembre.

VINGT ANS DE PRIX BOURDELLE. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi de 10 h. à 17 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 15 septembre.

PORTRAITS DE FEMMES, 1850-1900. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi de 14 h. à 18 h. Entrée : 7 F ; dim. : 3,50 F. Jusqu'au 14 septembre.

ALBERT DECARIS à Paris : gravures, dessins et aquarelles. — Jusqu'au 30 août. CINQUANTE ANS DE MECENAT. Dons de la Société des amis du musée. Jusqu'au 27 septembre. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F.

ALBERT DECARIS. Gravures et aquarelles. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf jeudi. De 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 12 septembre.

TRESORS CULTURELS UKRAINIENS. — Musée français de l'holographie, 4, rue Beaubourg (277-15-12). De 12 h. à 19 h.

CENTENAIRE DU CHAT NOIR. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30. Dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'à fin septembre.

EX-VOTO MARINS DANS LE MONDE DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS. — Musée de la marine, palais de Chaillot (553-31-70). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 19 octobre.

L'HUMOUR ET LA MEDAILLE à la Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 15 octobre.

LA MODE AU PARC MONCEAU. Epoque Napoléon-III. — Musée Nissim-de-Camondo, 63, rue de Monceau (522-13-32). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 31 juillet au 6 août

Les programmes du mercredi 29 et du jeudi 30 juillet se trouvent en page 13

Vendredi 31 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 25 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 25 Histoire de la musique populaire.
Les Beatles, Janis Joplin, Jimi Hendrix, etc.
15 h 15 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Spiderman ; Bricolage ; Isidore le lapin : Poly à Venise.
17 h 50 Génération 1 : Nicolas, qu'est-ce que tu as été faire à la Bourse ?
18 h 5 Série : Caméra au poing.
18 h 25 Sud Géorgie.
18 h 20 Emissions régionales.
18 h 45 Suspens : L'heure du destin.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : Mort ou vif.
de M. Régnier, mise en scène C. Duroc, réalisation P. Sabbagh, avec T. Chelton, M. de Lapperent, E. Cervier...
Dans un manoir peuplé de pensionnaires, un nouvel arrivant provoque quelques aventures policières.
22 h 20 Jardins, paradis de rêve.
A l'ombre des mosquées et des cloîtres.
Une étude proposée par B. Alleau sur les jardins islamiques et leurs influences dans l'architecture occidentale.
22 h 50 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Poigne de fer et séduction.
14 h Aujourd'hui madame.
Vivre en Andorre.
15 h 5 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 50 Sports été.
15 h Récré A 2.
15 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Journal.
20 h Feuilleton : Arcole ou la terre promise.
de M. Moussy. Avec P. Malet, J.-M. Thibault, F. Tornade, C. Bernard...
Le troisième épisode de cette série consacrée à la colonisation française en Algérie a lieu pendant l'élection de Napoléon III.
20 h 55 Apostrophes d'été.
Magazine littéraire de B. Pivot. Encore des romans pour vos vacances.
Avec N. Delvaux (*le Manuscrit inachevé*), A. Geille (*Portrait d'un amour coupable*), G. Piroué (*A sa seule gloire*), E. Roblès (*Venise en hiver*), J.-L. Trassard (*Des Cours d'eau peu considérables*).
22 h Opéra : le Trouvère.
(en direct d'Orange, et en liaison avec France-Musique).
Opéra de G. Verdi, d'après un livret de Camarano. Avec le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Navarro, les chœurs Städtischer Musikverein de Dusseldorf, et T. Zylis-Gara, G. Castellato-Lamberti, M. Dunn, G. Zancanaro, A. Ferrin.
(et à 23 h 30).
(*Lire notre sélection.*)
23 h 10 Journal.

Un livret pour une musique

LE TROUVÈRE

A2 et FM 22 heures

Ne serait-ce que par son titre, « le Trouvère » est placé sous les signes de l'invraisemblance. Aussi les Allemands, plus soucieux d'exactitude historique, disent-ils « der Troubadour ». l'histoire se déroulant en Gascogne, puis en Aragon au quinzième siècle. Cela ne rend pas plus *simple pour autant* une intrigue dont le principal défaut est d'être largement entamée au moment où le rideau se lève. Mais, pour comprendre comme il doit l'être cet opéra créé à Rome en 1853 et dont le succès *ne s'est jamais démenti*, c'est moins à la vraisemblance de l'action qu'il faut prêter attention qu'à la succession de tableaux, de rebondissements et donc de *situations lyriques qu'elle offre*, car c'est cela d'abord que Verdi attendait d'un livret à ce moment de sa carrière. Il était convaincu que l'opéra ne se nourrit pas de mots ou d'idées mais qu'il est le domaine par excellence de l'expression vocale portée à son plus haut degré.

Retransmis en direct d'Orange *par Antenne 2 et France-Musique*, « le Trouvère » avait déjà été filmé lors des chorégies de 1972 et, avec cinq millions de téléspectateurs, avait connu un succès dépassant toutes les espérances. Compte tenu de l'heure tardive, il est peu probable de le voir renouveler. — G. C.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 10 Journal.
18 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Titres en poche ; Vivre en Indiens.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : La bombe sud-africaine.
« Vela », en satellite américain en orbite dans l'hémisphère Sud repère, le 22 septembre 1979, des essais nucléaires secrets. Des journalistes de World in Action *ont la certitude qu'il s'agit de l'explosion d'un engin nucléaire expérimenté par l'Afrique du Sud.*
21 h 30 Série : Les peupliers de la Prétantaine.
d'après M. Blancpain, réalisation J. Herman.
Le retour de Charles. Avec J. Alric, M. Epin, O. Piquet...
Nicolas a-t-il été victime d'une mort accidentelle ?
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales : L'orchidée.
8 h, Les chemins de la connaissance : Rome et Byzance, histoire d'un schisme ; 8 h 32, le meunier et son moulin.
8 h 50, *Echec au hasard.*
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Livres pour les jeunes.
11 h 2, De François Villon aux symbolistes.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris, en direct d'Avignon.
14 h, Sons : Voyages (Venise).
14 h 5, Un livre, des voix : « Mon beau souci », de Michel Ciry.
14 h 47, Un homme, une ville : saint François d'Assise.
16 h, Festivals d'été.
17 h 32, Loft.
18 h 30, *Bonnes* nouvelles, grands comédiens : Micheline Boudet lit un texte de Marguerite de Navarre.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les niches écologiques chez les poissons.
20 h, La Prophétesse embastillée, *Mme Guyon, par Roland Auguet* (1re partie). Avec J.R. Armogathe, M. Cariou, H. Himmelfarb, R. Mandrou. (Rédif.)
21 h 30, Black and blue : Table ronde des journalistes.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Entrée des artistes : « Claudio Abbado », par P.-A. Huré (Rossini, Bartok, Stravinsky, Nono) ; 7 h 30 Anthologie du mois : Intégrale des Trios avec piano, de Beethoven ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Petite *histoire de* la musique polonaise », par L. Worms (Moniuszko ; « Verdi », par St. Goldet ; « Simon Boccanegra », de Verdi, final de l'acte I, par les Chœurs et l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Cl. Abbado ; 11 h 30, Concert (salle Cortot, à Paris, 26 mars 1980) : « Deux études en camaïeu pour *cordes et timbales* », de Rosenthal, « Concerto pour flûte et cordes », de Barraud, « Scènes concertantes pour piano et cordes », de Nigg, « Concerto pour cordes », de Ginastera, par l'Ensemble instrumental de Grenoble, dir. St. Cardon, avec M. Ancelin, flûte, et S. Nigg, *piano ; 13 h, Jazz vivant estival :* Jazz moderne aux Festivals de Berlin et de Francfort (Braxton, Wallace, Miles, Ambrosetti).
14 h 00, Musique légère : œuvre de Walberg, Thiriet, Roger-Roger, Bonneau ; 14 h 30, Le génie du lieu : « Les fêtes musicales à la Renaissance », par E. Pistorio, la musique et les églises (Tallis, Corteccia, Gabrieli, Byrd) ; « Autour de Claudio Abbado », par J.-M. Damian (« Symphonie n° 6 », de Mahler, et « Symphonie n° 41 », de Mozart, dirigées par Cl. Abbado) ; 18 h 02, Repères contemporains : « Car nos vignes sont en fleurs », de Ton de Leeuw, par *l'Atelier des Chœurs de Radio-France.*
18 h 30, Concerts. — I. (Festivals de Lille, Cathédrale d'Arras, 18 octobre 1980) : « Messe solennelle en ut dièse mineur », de Vierne, par Ensemble choral régional A cœur joie, dir. A. Blin. — II. (Auditorium 105, 19 juin 1980) : « Trio n° 25 », de Haydn, « *Fantaisie élégiaque* pour guitare », de Sor, « Suite n° 1 », de Bach, « Sonate pour guitare et basse continue », de Granata, avec Y. Le Gaillard, pianoforte, J. Estournet, violon, D. Simpson, violoncelle, et R. Andia, guitare ; 20 h 05, les Chants de la terre : musiques traditionnelles.
20 h 30, Concerts (Echanges franco-allemands) : « Coriolan », de Beethoven, ouverture, « Symphonie concertante n° 105 », de Haydn, « Symphonie n° 8 », de Beethoven, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kord, avec W. Hock, violon, M. Ostertag, violoncelle, H. Van Leeuwen, hautbois, et St. Ruediger, basson.
22 h 00, *Soirée lyrique* (en liaison avec Antenne 2) — Festival d'Orange, en direct du Théâtre Antique : « le Trouvère », de Verdi, par le Nouvel Orchestre Philharmonique et les Chœurs du Staedtischer Musikverein de Dusseldorf, dir. L.-G. Navarro.

● « La prophétesse embastillée » (F.C., 20 heures). — Deux émissions préparées par Roland Auguet et consacrées à la querelle du quiétisme, que Louis XIV, *d'abord par entêtement et maladresse, semble-t-il,* transforma en affaire d'Etat. De *cette affaire à la fois religieuse* et politique, les protagonistes principaux sont bien connus : il s'agit surtout de Fénelon (exilé un peu plus tard à Cambrai), de Mme Guyon (emprisonnée), et, bien sûr, de Molinos (dont Louis XIV obtint la condamnation par le pape). Roland Auguet a fait appel à des historiens tels que Robert Mandrou, Jean-Robert Armogathe, Marie Cariou, Hélène Himmelfarb pour évoquer et analyser les ressorts complexes de cette querelle et surtout de ce courant de pensée, qui ne pouvait qu'interpeller directement le pouvoir politique. Ces émissions ont été diffusées pour la première fois en décembre 1979, et la première d'entre elles a été rediffusée le vendredi 24 juillet. — B. A.

Samedi 1er août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 15 Objectif santé : Les centres d'information aux personnes âgées.
12 h 30 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 45 Au plaisir du samedi.
La petite maison dans la prairie, 15 h, Grand-père Viking ; 15 h 55, Maya l'abeille ; 16 h 37, Le magazine de l'aventure ; 17 h 55, Temps X.
19 h Trente millions d'amis.
S.O.S. animaux perdus.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : Le premier client.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Monte-Carlo show.
Réalisation M. Pasetta, avec Hal Linden, Chen Ki, King's Singer, la marionnette « Ploom », Veriano Luchetti, Halston et Sylvie Vartan.
21 h 20 Série : Madame Columbo.
Le mystère du Lili Corday.
Un détective se vante d'avoir commis un crime parfait.
22 h 10 C'est arrivé à Hollywood.
Du côté des comiques. Avec H. Lloyd, Mel Brooks, Buster Keaton, Laurel et Hardy...
22 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Les prix Nobel.
Alfred Nobel, 1833-1896
14 h Les jeux du stade.
18 h Musique : Ouvertures.
(en liaison avec France-Musique)
Concert au Sénat. Le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. R. Norrington, interprète les suites *Amadis* de Lulli et *Dardanus* de Rameau.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 La Commode.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers éclatés : Le jardin d'hiver.
de P. Domayet, réal. A. Boudet. Avec D. Blanchar, T. Marshall, B. Avoine...
Les rapports haineux entre Adèle Levaillant sous le Premier Empire.
22 h 5 Variétés : Bonjour, bonsoir la nuit.
(Et à 23 h 45.)
Michel Berger, Georges Moustaki, Jean-Michel Jarre, Bang, etc.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 10 Journal.
18 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Les peintures rupestres.
20 h Les jeux.
20 h 30 Série : La poursuite de l'amour.
No 3 : Etrangers et amis, réal. D. McWhinnie.
L'action se situe en 1937. Les personnages vivent des aventures à Hollywood, en Espagne, en Angleterre.
21 h 20 Festivals d'été : Les maîtres sonneurs.
Réal. R. Hollinger.
C'est au château de Saint-Chartier, dans l'Indre, que se situe ce festival, consacré aux danses populaires et anciennes, auquel participent Claude Flagel, René Zosso, entre autres.
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales : Les tisanes.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Etats-Unis 1981, pour qui sonne le glas ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Jacques Roubaud.
11 h 2, L'exotisme musical français : Entre deux rêves.
12 h 5, Le pont des arts.
13 h 30, Feuilleton : Les Chemins de la liberté, de J.-P. Sartre.
14 h, Sons : Inde.
14 h 5, Avignon.
16 h 20, Livre d'or : Intégrale des chants polonais de Chopin.
17 h 30, Pour mémoire : Pourquoi le mode polar ? par M. Baumann et H. Prudon.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Lettres du Québec, de G. Archambault, présenté par Radio-Canada.
20 h, Une porte sur l'été, de R. Heinlein, adapt. C. Bourdet. Avec *J.-P. Cassel, C. Gensac, P. Mondy,* A. Nutanson... (Rédif.)
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Musiques pittoresques et légères : œuvres de Diéval, Milvy, C. Bolling ; Vagabondage sans frontières... danses régionales et instruments de fantaisie (Farmon, Linner, Strittmatter, Corrêa, Ratajski, Walrata, Schmitz, Koelewijn, Haak, Elan, Boisselle ; 7 h, Actualité lyrique : l'Opérette du jour, « Monsieur Beaucaire », de Messager, avec M. Angelici, L. Berton et M. Dens ; Vocalises : Echos des Festivals d'Aix-en-Provence, Orange et Carpentras.
9 h 30, Les grands de ce monde : petite histoire de la musique polonaise (Paderewski), Marc-Antoine Charpentier, par D. Jameux ; 11 h 30, Concert (concours d'orgue de Chartres 1980) : « Hymne Pange Lingua », de N. de Grigny, « Toccata en fa majeur », de Bach, « Prélude et Fugue en si majeur », de Dupré, « Organum III », de Darasse, et « Improvisations », de P. Cochereau, avec J. Kibble, 5 octobre 1980) ; J. Taddei, P. Cocherau (cathédrale de Chartres, 9 octobre 1980) ; 13 h 05, Jazz vivant estival : les petits-fils de Lennie Tristano, les derniers disciples du pianiste et l'école Tristano aujourd'hui.
14 h 00, Histoire de mes disques, racontée par Y. Menuhin à Panigel, IXe — « De 1938 à 1939 » (Mendelssohn, Wieniawski, Schubert, Pizzetti, Haendel, Sarasate, Bloch) ; 16 h, Le génie du lieu : Lully, « Dardanus », de Rameau, Haendel) ; 18 h, Ouverture (avec Antenne 2) : « Amadis », de Lully, « Dardanus », de Rameau, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. R. Norrington.
19 h 35, Comment l'entendez-vous ? : Les sonates pour piano inachevées (Schubert), par N. Lee ; 20 h 35, Concert (échanges internationaux) : « Helgoland », « Symphonie n° 0 », « Psaume 150 », de Brückner, par les chœurs (dir. M. Hillis) et l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. D. Barenboïm, avec R. Welting, soprano.
22 h 30, Ouvert la nuit : œuvres de Walton et Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Lorraine, dir. M. Tabachnik ; 0 h 05, Concert de musiques traditionnelles ; Ensemble de musiciens camerounais.

Dimanche 2 août

Deux films

L'AIGLE S'EST ENVOLÉ

Film anglais de John Sturges (1976), avec M. Caine, D. Sutherland, R. Duvall, J. Agutter, D. Pleasance.
TF1, 20 h 35.
★ *Un scénario rocambolesque (un commando allemand, parachuté en Angleterre, cherche à enlever Winston Churchill) que John Sturges, vétéran du film d'aventures, a presque réussi à rendre crédible. Michael Caine et Donald Sutherland faisant partie de ce commando, on suit leur opération héroïque avec, sans doute, plus de sympathie qu'il n'en faudrait !*

THE NICKEL RIDE

Film américain de Robert Mulligan (1973), avec J. Miller, L. Haynes, V. French, J. Hillerman.
FR3 et FM, 22 h 35.
★ *Déclin et mise à mort de « l'homme aux clés », sorte de truand artisanal. Le récit avance dans une atmosphère de plus en plus étouffante, le « thriller » rejoint la chronique de mœurs. Robert Mulligan fait montre d'un métier solide et très efficace, mais il a réalisé des films plus ambitieux. Beau travail de l'acteur Jason Miller.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

8 h 15 Talmudiques.
8 h 30 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du seigneur.
11 h Messe au centre Saint-Jean-de-Dieu, le Croisic.
Prédicateur : Père Michel Bulteau.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 20 Ces chers disparus : Francis Blanche.
14 h 5 Sous le soleil de Tonga.
Réal. C. Otzenberger.
Une enquête sur la plus vieille monarchie du monde : le royaume de Tonga dans le Pacifique.
15 h Sports première.
Grand Prix d'Allemagne (F 1).
17 h Série : La couronne du diable.
18 h Grandes expositions.
L'art juif
L'exposition au Grand Palais des chefs-d'œuvre de l'art juif
18 h 25 Série : Salut champion.
19 h 25 Les animaux du monde.
Animaux de France : nés pour la chasse
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « L'aigle s'est envolé ».
Film de J. Sturges.
22 h 30 Concert : Symphonie n° 5 (Tchaikovsky).
par l'Orchestre philharmonique de Boston, sous la direction de L. Bernstein
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHA[INE :] A2

12 h Récré A 2 à table.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Le retour du Saint.
14 h 10 Document : Un monde différent.
A la conquête du sol, réal. P. Rosif
Des délinquants américains se soignent par le sur apprentissage de la montagne.
16 h Magie de la danse.
Flux et reflux, réal. P. Foy.
Margot Fonteyn étudie les échanges entre l'Europe et la Russie : l'exil de Balanchine et de Diaghilev
18 h 5 Cirque Centrum de Prague.
18 h 55 Feuilleton : Le jeune homme vert.
Le sixième épisode : Jean et Palyy débarquent à Cannes. L'escroquerie de Palfy est découverte.
18 h La chasse au trésor.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeux sans frontières.
En Italie.
22 h Les dimanches d'ailleurs : Le Brésil.
Réal. J.P. Jaud
Patrice Laffont évoque la vie quotidienne brésilienne : Avec Claudio Petraglia et les chanteurs Chico Buarque, Gal Costa, on découvrira sa musique, et avec Carlos Diegues, son cinéma.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h Série : La malédiction du Kriss Pusaka.
N° 5 : le bateau.
A la poursuite d'un jeune Chinois heureusement arrêté...
20 h 30 Rue des Archives : Les militaires.
Une émission proposée par le général Guy Mery, réal. D. Page.
Une enquête sur la vocation militaire : cette émission, grâce aux archives de la télévision, tente de retracer l'histoire de l'armée, du drame algérien à nos jours
21 h 30 Journal.
21 h 45 Un comédien lit un auteur.
Jacques Sereys lit Ernest Renan.
(*Lire notre sélection.*)
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle films noirs) : The Nickel Ride.
de Robert Mulligan.

Voyage en pays Renan

UN COMÉDIEN
LIT UN AUTEUR
FR 3, 21 h 45

Si cette fin de soirée est une invitation rêveuse à aller se coucher, ce n'est pas la faute de Jacques Sereys, secrétaire de la Comédie-Française, qui arrive — et ce n'est pas une mince affaire — à nous rendre l'illustre Ernest Renan attrayant. *Cette* lecture des « Souvenirs d'enfance et de jeunesse », dont *l'unique sujet, certes passionnant*, est l'auteur et son dilemme devant la religion et la science, est heureusement jonchée de pointes d'humour. Les amoureux de Bretagne tragico-romantique seront servis. — M. G.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand Orient de France
10 h, Messe à l'église de Villedieu-les-Poêles, dans la Manche.
11 h, La musique et les mots : Liszt et ses poètes.
12 h 5 *Allegro.*
12 h 40, Festival d'Avignon : Concert de chant grégorien.
13 h 30, Feuilleton : Les Chemins de la liberté, de J.-P. Sartre.
14 h, Sons : Voyages en Bretagne.
14 h 5, Mille francs de récompense, de V. Hugo, réalisation C. Roland-Manuel.
16 h 5, Festival d'Avignon : Concert par l'Ensemble vocal d'Avignon.
17 h 30, Escales de... : La comtesse de Ségur.
18 h 30, Ma non troppo...
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Olivier Larronde.
20 h 40, Festival d'Avignon : La Muraille, de T. Dorst.
23 h 5, *Informations.*

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Concert-Promenade : musique viennoise et légère (Csibulka, Beethoven, Liszt, Lanner, Grieg, Nicolai, les trois Strauss, Dvorak, Verdi) ; 7 h 30, Chorales vacances ; *extraits de sept chansons de* F. Poulenc, par le Chœur Uppsala Akademiska, Kammarkor, direct. D.-O. Stenlund.
8 h 00, Polyphonie de l'été : la délire des doigts, « Sonate n° 2 », de Chopin, par J. Hoffmann au piano ; La grande polyphonie de l'été : œuvres de Mendelssohn, Maderna, Gulda, Roussel.
11 h 00, Festival de Salzbourg 1981 (« Mozart matinée », en direct du Mozarteum, à la mémoire de B. Paumgartner, décédé le 27 juillet 1971) : « Divertimento n° 11 », « Concerto K 622 », « Air de concert K 78 », « Air de concert K 70 », « Symphonie n° 29 », par l'Orchestre du Mozarteum, dir. G. Wimberger, avec L. Popp, soprano, et P. Schmidl, clarinette ; 13 h 05, Jazz vivant estival : les petits-fils de Tristano, les derniers disciples du pianiste et l'école Tristano aujourd'hui.
14 h 00, Histoire de mes disques, racontée par Y. Menuhin à Panigel Xe — « De la musique pendant la guerre » (Mozart, Bach, Bartok) ; 18 h, Polyphonie de l'été : Scène de l'Opéra, « les Bothniens », de Madetoja, par les Chœurs et l'Orchestre de la Radio finlandaise, direct. L. Segerstam, avec J. Hynninen, M. Heinikari, M. Haverinen, R. Viljakainen ; et des œuvres de Brahms (dir. L. Bernstein), H. Wolf (dir. O. Gerdes), Janacek, par le Quatuor Smetana, Xenakis (dir. Tabachnik) et Bach, par J. Starker et Z. Ruzickova ; 20 h 05, Equivalences (non voyants) : entretiens avec G. Litaize, « L'orgue, les années 30 » (Tournemire, Dupré).
20 h 30, Concert (Palais des congrès, 26-2-1981) : « Symphonie n° 4 », de Schumann, « Totentanz », variations sur le Dies iræ, de Liszt, « Timbres, espace, mouvement », de Dutilleux, par l'Orchestre de Paris, dir. S. Baudo, avec J.-B. Pommier au piano.
22 h 30, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie, « Robert Casadesus », par A. Libioulle (Ravel, Casadesus, Bach, Beethoven, Franck, Bartok).

● Victor Hugo à la radio (F.C., 14 h 5). — Grâce à la rediffusion de l'adaptation radiophonique de l'une de ses pièces, « Mille francs de récompense », mélodrame peu simple et, semble-t-il, assez humoristique, écrit comme une parodie ou un canular en 1866 à Guernesey, et volontairement oublié par l'auteur lui-même, par crainte de la censure impériale. A propos de cette pièce, qui attendit *finalement* jusqu'en 1934 pour être publiée, Victor Hugo aurait déclaré : « Elle paraîtra le jour où la liberté reviendra. » (Réalisation : Claude Roland-Manuel ; première diffusion : décembre 1975). — B. A.

● Robert Casadesus (F.M., 22 h 30). — La famille Casadesus est de ces familles qui peuvent conforter certains biologistes d'opérette plus soucieux de « théorie » politique que de génétique dans leurs opinions sur le poids de l'hérédité. Les Casadesus sont, de père en fils, pianistes, chefs d'orchestre. Pareil miracle défie les lois de la culture. Robert est le père Bach de cette tribu : inoubliable interprète de Ravel, de la génération de Marcelle Meyer — autre pianiste dont il faudrait davantage célébrer les mérites, — il était aussi un beethovénien fervent, un maître dans Scarlatti — qui sera oublié — et un « franckiste » généreux. Mais André Libioulle rappellera aussi l'activité du compositeur, auteur d'un concerto familial pour trois pianos, de danses méditerranéennes qui ne sont pas seulement les esquisses d'un musicien qui s'essaie à la création. — T. Fr.

هكذا من الأصل

Lundi 3 août

Deux films

ARCHIMÈDE LE CLOCHARD

Film français de Gilles Grangier (1958), avec J. Gabin, D. Cowl, B. Blier, Carette, P. Frankeur.

TF 1, 20 h 35.

★ *Le moins intéressant des films présentés dans le cycle Jean Gabin. L'acteur lui-même a eu l'idée « originale » d'un scénario qui est une suite de sketches sur les aventures d'un clochard un peu trop pittoresque. Et, dans ce récital qu'il donne, il écrase tous ses partenaires.*

TOUT LE MONDE IL EST BEAU, TOUT LE MONDE IL EST GENTIL

Film français de Jean Yanne (1972), avec J. Yanne, B. Blier, M. Serrault, J. François, M. Vlady.

FR 3, 20 h 30.

★ *La première réalisation de Jean Yanne. Une satire de la radio publicitaire, bouffonne et sarcastique qui comporta des moments fort drôles. Dommage que Jean Yanne ait gâché parfois son style de pamphlétaire en se laissant aller — il est, naturellement, le héros de l'histoire — à des effets de mauvais goût.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 25 Histoire de la musique populaire.
15 h 25 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Spiderman, bricolage, variétés, Sébastien et la Mary Morgane.
17 h 50 Génération 1 : Bruce Springsteen, c'est le meilleur.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
18 h 20 L'intelligence du regard.
N° 1 : L'image.
Une série italienne de cinq émissions sur la sociologie de l'image.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : La longue nuit.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Archimède le clochard ».
21 h 50 *Demain, c'est aujourd'hui.*
L'or vert.
Les énergies de demain.
22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 30 Série : Les gaîtés de la correctionnelle.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Poigne de fer et séduction.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h 5 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 55 Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 La commode.
20 h Journal.
20 h 35 Opéra : « Turandot ».
(en liaison avec France-Musique)
Drame lyrique de G. Puccini. Avec M. Caballé, M. Sénéchal, P. Dumont, G. Giacomini, M. Philippe...
(Lire notre sélection.)
22 h 40 Lire, c'est vivre : Balzac.
Lettres à Mme Hanska, réal. P. Dumayet.
23 h 10 Journal.

« Chinese ma non troppo »

OPERA : TURANDOT DE PUCCINI

Lundi 3 août

A 2 et F.M., 20 h 35

« Préparez-moi quelque chose qui fasse pleurer le monde », avait dit Puccini à son librettiste. Les ennemis du musicien ricanaient déjà devant cette « Turandot » qui voulait méconnaître la version un *peu blême de Schiller : on allait sans doute avoir des pamoisons* d'alcôve, des sanglots de mélodrame à l'orientale. Puccini a démenti ces clabaudeurs : Turandot est une princesse à la Corneille, inhumaine et enivrée de sa gloire, transposée dans une Chine légendaire et fantasque, laquée de fastes oniriques malgré des motifs bien chinois *dans la musique. Celle-ci chavire sous une moussen* de sensualité, s'épanche en brûlantes langueurs, en effusions qui embrasent le corps avant de pénétrer l'esprit. Le pompeux appareil de la princesse échappera aux auditeurs de *France-Musique. Ceux-ci entendront en revanche* Catherine Clément — familière de Lacan — « psychanalyser » les héroïnes de Puccini : Minnie et Mimi sur un même divan. Le vrai luxe consiste évidemment à regarder Antenne 2 et à écouter France-Musique.

T. Fr.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Hebdo jeunes ; Mixmo match.
20 h *Les jeux.*
20 h 30 Cinéma *(le rire du lundi)* : « Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ».
22 h 10 Journal.
22 h 30 Prélude à la nuit.
Jean-Bernard Pommier joue Chopin.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, *Colportages ou les matinales de l'été* : Voyage au pays de l'initiative.
8 h, *Les matinées du mois d'août* : Les animaux modèles, le castor ; 8 h 32, Bibliopolis ; 10 h, Un mois en *Bourgogne.*
11 h 2, Evénement musique : En direct d'Avignon.
12 h 5, *Photos* : Brassaï.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Feuilleton : Les Chemins de la liberté, de J.-P. Sartre.
14 h, Métamorphoses musicales : Haydn, Brahms, Bach.
15 h, *Globe-Trotter* : Politique et automobilisme.
16 h, Entretiens : Avec Egon Kenton et Raoul Ubac (16 h 30).
17 h, Rencontres d'été à Aix : Variations sur le théâtre lyrique.
18 h, Promenades ethnologiques en France : Avec A. du Bouchet.
19 h 30, Bonjour Mlle Ruaut, par B. Ferniot.
20 h, L'opérette c'est la fête : Avec D. Duval.
21 h, Dernières conversations avec André Malraux.
22 h, New Wawe : Enfants hybrides, musique mutante.
22 h 30, Les chemins de la connaissance : Langage des uns, langage des autres.
23 h, Patrimoine du XXe siècle : Le choix de la musique aujourd'hui.
23 h 25, Entretiens : Avec L. Martin-Chauffier : Qui êtes-vous ?

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Entrée des artistes : « *Philippe Herreweghe* », par J. Merlet (Rameau, de Palestrina, de Lassus, Monteverdi, Bach) ; 7 h 30, Anthologie du mois : Intégrale des trios avec piano de Beethoven (« n° 38 », par D. Barenboïm au piano et « Quatorze variations » par le Beaux-Arts Trio) ; 8 h 10, *Kiosque* : Informations sur les concerts, Festivals et stages musicaux.
9 h 30, *Les grands de ce monde* : « Petite histoire de la musique polonaise » par L. Worms (Karlowicz) ; « R. de Lassus et la polyphonie franco-flamande » par D. Jameux (Sweelinck, J. Des Prés, J. de Ockeghem) ; 11 h 30, Concert-Lecture (Grand Auditorium 28-4-1981) : « Symphonie n° 4 » d'A. Roussel, par l'Orchestre national de France, dir. L. de Froment ; 13 h, Jazz vivant estival : Jam Session le 23 mai 1980 à Saint-Adrien de Daoulas ; Festival de Ljubljana.
14 h, Musique légère : « Gipsy », de F. Lopez, par l'orchestre P. Bonneau ; 14 h 30, le Génie du lieu : « Les fêtes musicales à la Renaissance » par E. Pistorio. Mes Puys de musique (E. du Caurroy, Janequin, R. de Lassus, Costeley) ; « Venise 1600 » par J.-M. Damian (de Lassus, Gabrieli, Willaert) ; « Autour de Turandot », image de la femme chez Puccini, avec Catherine Clément ; 18 h 02, Repères contemporains ; « Symphonie pour un homme seul » (pour bande magnétique) de P. Schaeffer et P. Henry.
18 h 30 *Concert* (Echanges internationaux) : « Cantate », « Ode », « *Requiem Canticles* », « *Canticum* Sacrum », « Variations in Memoriam Aldous Huxley », « Symphonie de Psaumes », de Igor Stravinski, par les chœurs et l'orchestre symphonique de la Radio hollandaise, dir. M. Tilson-Thomas, avec R. Bollen, alto, K. Bowen, ténor et J. Bröcheler, baryton-basse (enregistré le 22-12-1979) ; 20 h 5, Chasseurs de son stéro : Musique de l'Inde, enregistrement de M. Tabaran d'Orsay.
20 h 35, Soirée lyrique (en liaison avec Antenne 2) : « Turandot », de Puccini, par les chœurs (dir. J. Laforge) et l'orchestre de l'Opéra de Paris, dir. S. Ozawa, avec Montserrat Caballé, M. Sénéchal, P. Thau, G. Giacomini, L. Mitchell, M. Philippe, R. Corazza, R. *Dumé*, P. Rouillon, M.-Ch. Porta, V. Dietschy, M. Agnetti.
23 h, *Ouvert la nuit* : les grands orchestres américains, « L'orchestre de Cleveland », par P.-A. Huré (*Dvorak*, Kodaly, Bartok, Mozart, Fox).

● Entretiens avec le peintre Raoul Ubac, du 3 au 7 août (F.C., 16 h 30). — Cinq émissions d'une demi-heure au cours desquelles Ubac, sous la pression des questions de *Charles Juliet*, retrace les *moments principaux de sa vie, depuis les Ardennes* belges, où il est né en 1910, jusqu'aux « pays du soleil » découverts plus tard, mais, surtout, évoque avec précision ses pratiques de peintre, de sculpteur, de tailleur et de graveur, et, à travers elles, son *expérience et sa conception* de l'art. (Réalisation : Charles Juliet et Janine Antoine.) — B. A.

Mardi 4 août

Un film

LE TIGRE DU BENGALE

Film allemand de Fritz Lang (1958), avec D. Paget, P. Hubschmid, W. Reyer, C. Holm, S. Bethmann.

FR 3, 20 h 30.

★ *Film d'aventures exotiques en deux parties, dont le sujet est dû à Théa von Harbou, femme de Fritz Lang avant son départ de l'Allemagne nazie. Deux versions en avaient déjà été tournées, en 1921 et en 1937. Celle-ci — la troisième — réalisée par Fritz Lang lors de son retour en Allemagne, transforme en tragédie l'intrigue feuilletonnesque. La mise en scène, épurée, a souvent recours aux symboles.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 35 Histoire de la musique populaire.
L'avenir.
15 h 30 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Joe chez les abeilles ; Variétés ; Isidore le lapin ; Sébastien et la Mary Morgane.
17 h 50 Génération 1 : Elle s'appelle Catherine.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
18 h 20 L'intelligence du regard.
N° 2 : la mémoire
La photographie et la mémoire.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : Une jeune fille bien.
20 h Journal.
20 h 35 *Téléfilm : Zadig ou la destinée.*
de G. Coulonges, d'après le conte de Voltaire, mise en scène J.-L. Barrault, réal. J.-P. Carrère, avec S. Deschamps, J.-L. Barrault, M. Delacroix...
(Lire notre sélection.)
22 h 20 Magazine : Médicale.
L'œil.
Les maladies de l'œil : myopie, le glaucome, etc...
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 30 Série : Les gaîtés de la correctionnelle.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Poigne de fer et séduction.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h 5 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 55 Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 La commode.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers de l'écran : Film : « les Voiles de la gloire ».
Réalisation : G. J. Schitzer.
Les premières courses transatlantiques.
22 h Débat : Duels sur la mer.
avec B. Trouble, Y. Rousset Rouard (successeur du baron Bich), E. Tabarly, Th. Briand (architecte naval), G. Pernet (journaliste à l'*Equipe*), B. Fischer (*journaliste* anglais), R.W. McCullough (président de l'America's Cup Commitee), D. *Charles (journaliste* et historien de l'America's Cup).
23 h 30 Journal.

Voyage philosophique

ZADIG

Mardi 5 août

TF 1, 20 h 35

« La vérité *est révolutionnaire* », écrit Gramsci. Zadig, personnage en quête de la vérité, est un double de Voltaire. Dans cette dramatique adaptée par Georges Coulonges, mise en scène par Jean-Louis Barrault et réalisée par *Jean-Paul* Carrère, la *Morale* et la *Philosophie* escortent le jeune Zadig dans son voyage. De la cour du roi Moabdar à Babylone jusqu'en Arabie en traversant les déserts de l'Egypte, il chemine, sans calcul et sans ambition, simplement en restant ce qu'il est : un jeune homme *bien élevé*, proche de la nature, *qui aimerait bien assurer le bonheur du monde*. La *mise* en scène nous fait pénétrer avec plaisir dans l'univers de convention du théâtre.

D. W.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Les couleurs du temps ; Bateaux : la pirogue à balancier.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : « le Tigre du Bengale ».
de Fritz Lang.
22 h 5 Journal.
22 h 25 *Prélude à la nuit.*
L'école de Bordeaux : Linda Bond-Perry chante « Carmen », de Bizet.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Colportage ou les matinées de l'été : Pour un petit voyage de patience.
8 h, Les matinées du mois d'août : Les animaux modèles : le renard ; 8 h 32, Actualité : Sur un *certain* mariage princier à Londres, le regard de l'anthropologue ; 8 h 7, Bibliopolis, Florence ; 10 h, Un mois en Bourgogne.
11 h 2, Métamorphoses musicales, Orchestre philharmonique de Berlin, dir. : H. von Karajan : Bach, Beethoven.
12 h 5, Photos : François Herz.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Feuilleton : Les Chemins de la liberté, de J.-P. Sartre.
de R. Pillaudin.
14 h, Métamorphoses musicales : Bach, Mozart.
15 h, Globe-Trotter : Le record du danger ; le buffle d'Afrique ; le duel de mâchoires.
16 h, Entretiens : Avec E. Kenton et R. Ubac.
17 h, Rencontre d'été à Aix : Variations sur le théâtre lyrique.
18 h, Promenades ethnologiques en France : Avec A. du Bouchet.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Bonjour Mlle Ruaut.
20 h, L'opérette c'est la fête : Avec Lina Dachary.
21 h, Dernières conversations avec André Malraux.
22 h, New Wave : Enfants hybrides, musique mutante.
22 h 30, *Les chemins de la connaissance* : Langages des uns, langage des autres.
23 h, *Patrimoine du XXe siècle* : Le choix de la musique aujourd'hui.
23 h 25, Entretiens : Avec L. Martin-Chauffier : *Quand je m'ennuie, je m'en vais.*

FRANCE-MUSIQUE

8 h 2, Entrée des artistes : « Ferenc Fricsay », par O. Hyafil (Beethoven, Smetana, Mozart, J. Strauss) ; 7 h 30, Anthologie du mois : Intégrale des trios avec piano, de Beethoven (« n° 1 », avec W. *Kempff au piano*) ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Petite histoire de la musique *polonaise », par L. Worms (Szymanowski)* ; « Bartok », par D. Jameux ; 11 h 15, Concert « Entrée de jeu », (récital de piano A. Hamary, Auditorium 105, 19 mai 1980) : « Trois fantasiestücke *op.* 111 », « Nachtstücke op. 23 », « Gesänge der Frühe op. 133 » ; « Fantaisie op. 17 », « Bruntebilätter », de R. Schumann ; 13 h, Jazz vivant estival : Le National Jazz Ensemble du contrebassiste Chuck Israël à la Maison des Etats-Unis de la Cité universitaire de Paris, le 21 mai 1981 (Solal, Coltrane, Pettiford, Young, Lewis).
14 h Musique légère : « Les fêtes musicales à la *Renaissance* », par E. Pistorio ; la Fête satirique (de Lassus, Attaignant, Del Encina) ; « New-York 1943 », par O. Hyafil (Bartok, Debussy, Liszt) ; « Amérique 1940 », par J.-M. *Damian* (Stravinsky, Bartok, Schoenberg) ; 18 h 02, Repères contemporains : Ivo Malec, « Oral », par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. : Ch. Brück, récitant P. Rousseau.
18 h 30 Concert symphonique (Grand Auditorium 2-7-80) : « Le Tricorne », première suite, « La vie brève », extraits, de M. de Falla ; « Les Planètes », de G. Holst, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : J. Serebrier, et la Maîtrise de Radio-France, dir. : H. Farge, avec C. Farley, soprano ; 20 h 05, Les chants de la terre : Musique traditionnelle d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.
20 h 30, Concert (Festival estival de Paris 1981, en direct de l'église *St-Merry*) : « Premier concert : la Coulicam, la Livri, le Vésinet », de Rameau ; « Motet Respice in », de Couperin ; « Troisième concert : la Poplinière, la Timide », de Rameau ; « Motet Diligam te domine », de J. Gilles ; « Quatrième concert : la Pantomime, l'Indiscrète, la Rameau », de Rameau ; « Motet Quam dulce est inhabitare tibi », de Campra ; « Cinquième concert : La Forqueray, la Cupis, la Marais », de Rameau, avec *L.* Boulay, clavecin, P. Séchet, flûte, J.-P. Burgos, violon baroque, J.-L. Charbonnier, basse de viole, H. de Bouvilla, contre-ténor.
22 h, *Ouvert la nuit* : Les grands orchestres *américains*, « L'orchestre de Cleveland » (Mahler, Debussy, Schumann).

● Bartok (F.M., 9 h 30). — Captées patiemment, avec une *rigueur scientifique*, une précision inlassable, les mélopées de l'Europe centrale sont devenues sous la plume de Bartok une musique hostile, aux reliefs abrupts, aux rythmes cassés dans des masses orchestrales qui s'entrechoquent, s'enchevêtrent. *Une musique torpide irradiée par des couleurs de terre, opaques et denses.* Ethnologue des sons, des *formes sonores* de son pays, Bartok repoussait le naturalisme musical à la Janacek, préférant peindre un monde de fer et de guerre fixé dans une trame savante : seuls les *pizzicati* des cordes rappelent *peut-être des nuages* d'insectes exaspérés. *Dominique* Jameux fera sentir cette rythmique d'acier, et l'on se souviendra que Geza Anda avait été l'interprète du deuxième concerto pour piano, fauve par plus d'un côté. — T. Fr.

Mercredi 5 août

Un film

LE TOMBEAU HINDOU

Film allemand de Fritz Lang (1958), avec D. Paget, P. Hubschmid, W. Reyer, C. Holm, S. Bethmann.

FR 3, 20 h 30.

★ *Plus de péripéties que dans la première partie. Le combat des forces de lumière et des forces d'ombre. Scènes impressionnantes : l'épreuve du serpent, la fosse aux lépreux, les souterrains inondés. S'il y a là une vision du monde proprement « langienne », les servitudes commerciales de la coproduction et l'interprétation inégale ont pesé sur l'ensemble d'un film qui n'est pas l'œuvre magistrale célébrée par les inconditionnels du grand cinéaste.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 25 Histoire du cinéma français par ceux qui l'ont fait.
15 h 5 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Sébastien et la Mary Morgane.
17 h 50 Génération 1 : Cascadeur, quelle idée.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
18 h 20 L'intelligence du regard.
N° 3 : l'Espace.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : Un de trop.
19 h 53 Tirage de la Loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Téléfilm : Le bourreau pleure.
de F. Dard, réal. A. Isker, avec Y. Marie, H. Abderrahmane, P. Bellay, Y. Brian...
La recherche de l'identité d'une jeune fille nous mène à la découverte d'un cadavre...
22 h 5 Documentaire : L'enjeu des partisans.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 30 Série : Les gaîtés de la correctionnelle.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : *Poigne de fer et séduction.*
14 h Aujourd'hui madame.
15 h 5 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 55 Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 La commode.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : C'est du spectacle.
Michel Sardou, Hervé Vilard, Adamo, etc.
22 h 5 On n'a pas tous les jours vingt ans.
1925 : les vingt ans de Raymond Aron.
Caroline Cler interprète « J'ai deux amants », « L'âme des roses ». etc.
23 h Document : Un homme, un château.
Réal. G. Daude. Catherine de Médicis et Chenonceau.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin : Le passe-carte.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : « le Tombeau hindou ».
de Fritz Lang.
22 h 10 Journal.
22 h 30 *Prélude à la nuit.*
L'école de Bordeaux : Mozart.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Colportages, ou les matinales de l'été : La chanson populaire dans les Cévennes des gardons.
8 h, Les matinées du mois d'août : Les animaux modèles : le sanglier ; 8 h 25, Le réveil du rêveur ; 8 h 32, Actualité : Les grands trains, rêve et réalité ; 8 h 7, Bibliopolis : Vienne ; 10 h, Un mois en Auvergne, en direct de Dijon.
11 h 2, Métamorphoses musicales : L'Orchestre d'Etat de Dresde, dir. H. Bongartz, interprète des œuvres de Beethoven, Liszt, Mozart et Reger.
12 h 5, *Photos* : Duane Michals.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Feuilleton : Les chemins de la liberté, *de J.-P.* Sartre.
14 h, Métamorphoses musicales : Bach.
15 h, Globe-trotter : En haine de la locomotive ; Honneur aux Indiens ; Prisonnier des bonzes.
16 h, Entretiens, avec Raoul *Ubac.*
17 h, Rencontres d'été à Aix : Variations sur le théâtre lyrique.
18 h, Promenades *ethnologiques* en France : Avec A. du Bouchet.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Bonjour Mlle Ruaut.
20 h, L'opérette c'est la fête, avec Nicole Broissin.
21 h, Dernières *conversations*, avec André Malraux.
22 h, New wave : Enfants hybrides, musique mutante.
22 h 30, Les chemins de la connaissance : Langage des uns, langage des autres.
23 h, Patrimoine du XXe siècle : Les choix de la musique aujourd'hui.
23 h 25, Entretiens, avec Louis Martin-Chauffier : Rencontres avec Marcel Proust.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Entrée des artistes : « Bruno Walter », par M. Vignal (*Mahler*, Brahms, Haydn, Mozart) ; 7 h 30, Anthologie du mois : Intégrale *des trios* avec pianos *de* Beethoven (n° 2, par le Beaux-Arts Trio ; 8 h 10, Kiosque : Informations *sur* les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Petite histoire de la musique polonaise », par L. Worms ; Le monde des concours, avec des lauréats des concours Chopin, Wieniawski et des Pays-Bas (Beethoven, Szymanowski) ; *10 h 05*, Festival de Salzbourg 81 (en direct de la radio autrichienne) : « Le Corsaire » *ouverture*, « *Les nuits* d'été », de Berlioz ; « Symphonie n° 5 », de Tchaïkovski, par l'Orchestre philharmonique Tchèque, dir. R. Muti, avec A. Baltsa, *soliste.*
11 h 30, Les grands de ce monde : « Mahler », par J.-M. *Damian*, « Symphonie n° 2, Résurrection », par les chœurs et l'Orchestre philharmonique de New-York, *dir.* B. Walter, avec E. Cundari, soprano, M. Forrester, mezzo soprano ; 13 h, Jazz vivant estival : Le Dave Liebman New Quintet au Festival de Ljubljana, le 18 juin 1979 (Liebman, McClure).
14 h 05, Musique légère : œuvres de D.-E. Ingelbrecht, A.-W. Ketelbey ; 14 *h* 30, Le génie du lieu : « Les fêtes musicales à la Renaissance », par E. Pistorio, Carnaval et charivari (A. de Valderanavo, R. de Lassus, J. Johnson) « Helsinki 1907 » : Rencontre de *Mahler* et Sibelius ; « Vienne 1910 », par D. Jameux (Bach, Haydn, Schubert) ; 18 h 02, Repères contemporains : Mauricio Kagel, « Dressur », par le Trio de percussions Le Cercle, récit de *J.-P. Drouet.*
18 *h 30*, *Concert* (Festival d'été de Seine-Maritime) : « Prélude et fugue en mi bémol majeur », de Saint-Saëns, « Ave Verum op. 65 n° 1 », de Fauré, « Trois antiennes à la Vierge », de Chausson, « Tantum ergo, chœur pour trois voix de femmes avec soliste », de Fauré, « Prélude et fugue en si majeur », de Saint-Saëns, « Trois pièces pour orgue », *de Pierné*, « Messe brève », de Fauré-Messager, par l'Ensemble instrumental de l'Ecole de musique de Grand-Couronne et la Maîtrise de Radio-France, dir. H. Farge, avec D. Roth à l'orgue ; 20 h 05, Les chants de la terre : musique traditionnelle d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.
20 h 30, Concert (Festival de Vienne 1981 — au Grosser Konzerthaussaal, le 1er juin 1981) : « Fantaisie K 397 » et « Rondo K 485 », de Mozart ; « Deux impromptus pour piano », de Schubert ; « Cinq romances sans paroles », de Mendelssohn ; « Improvisations sur des chants paysans hongrois pour piano », de Bartok ; « Fantaisiestücke pour piano », de Schumann, avec Murray Perahia au piano ; 22 h 30, Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, l'*Orchestre de Cleveland* (*Dvorak*, Franck, Ives).

● Mahler (F.M., 11 *h* 30). — Freud, autre étoile de Vienne, *avait prédit* à Mahler en demi-*analyse avec lui*, que l'association, vécue dans son enfance, d'une rengaine allemande et d'une scène familiale tragique hanterait sa vie, ce mélange de comique et de dramatique devant *toujours être indissociable dans sa personnalité. Pour une* fois, le grand psychanalyste *s'est* peut-être trompé : Mahler *n'est* pas Poulenc, et s'il a mêlé les refrains de « Frère Jacques » à sa première symphonie, on ne s'est jamais particulièrement avisé de la présence de trivialités *au milieu* de dessins orchestraux *passablement* raffinés. — T. Fr.

Jeudi 6 août

Deux films

LE MESSAGER

Film anglais de Joseph Losey (1971), avec J. Christie, A. Bates, M. Leighton, D. Guard, M. Redgrave.

A 2, 20 h 35.

★★ Palme d'Or du Festival de Cannes 1971. Adaptation par Harold Pinter — dont les collaborations avec Losey ont toujours été très heureuses — d'un roman de Leslie Pole Hartley, célèbre en Angleterre. Film sur la mémoire — un vieil homme évoque un événement de son enfance, en 1900 — et sur le déterminisme du passé, choc d'un jeune garçon pauvre et d'un monde adulte et riche, dans une résidence de campagne, rapports de fascination et de domination. La mise en scène, admirablement maîtrisée, ne sacrifie pas à l'esthétique décorative dans la reconstitution d'époque. Elle évolue subtilement dans l'espace et le temps, déroule, avec une violence contenue, la cruauté d'un jeu social. C'est interprété à la perfection.

LE TEMPS DE VIVRE

Film français de Bernard Paul (1968), avec M. Vlady, F. de Pasquale, C. Avram, Y. Alonso, G. Siequet.

FR 3, 20 h 30.

★ Crise conjugale dans un ménage d'ouvriers, à Martigues. Une chronique populiste donnant une vision très juste d'un milieu dont le cinéma français ne se soucie pratiquement jamais. Monde du travail et aliénation par la société de consommation, observation intimiste. Le réalisateur est mort en décembre 1980.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 25 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 25 Histoire du cinéma français par ceux qui l'on vécu.
L'âge d'or du cinéma muet, de 1916 à 1928 ; René Clair, Jean Epstein, Jean Renoir, etc.
15 h 20 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Atomas ; Isidore ; Variétés ; Destination Xero ; Sébastien.
17 h 50 Génération 1 : Ça y est, je quitte mes parents et je m'installe chez moi.
18 h 20 L'intelligence du regard.
N° 4 : la couleur.
L'étude de la couleur comme symbole politique et religieux.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens : Tu viens papa ?
20 h Journal.
20 h 35 Série : Claudine à l'école.
d'après Colette, réal. E. Molinaro, avec M.-M. Breillat, O. Samie, D. Basquin, J. Desailly...
Les aventures d'une jeune fille de quinze ans dans le village de Montigny.
21 h 55 Documentaire : Une même source.
Réalisation : Georges de Caunes : La Guadeloupe.
Les racines culturelles de ce département français des Caraïbes.
22 h 25 Le jeune cinéma français de court métrage.
La femme du parchemin, de Catherine Enjolet.
Une fable sur l'amour absolu.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 30 Série : Les gaîtés de la correctionnelle.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Poigne de fer et séduction.
14 h Aujourd'hui madame.
Carte blanche pour l'été : être ou se croire laide.
15 h 5 Série : Racines.
N° 1, réal. D. Green.
Déjà diffusée de janvier à mars 1978, cette série, tirée du best-seller américain « Racines », d'Alex Haley, traite de l'émancipation des Noirs en Afrique.
16 h 35 Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 La commode.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Messager », de Joseph Losey.
22 h 35 Les arts au soleil.
Une émission de G. Begou.
Ce magazine présente une tournée, au Japon, de l'Ecole de danse de l'Opéra de Paris, les chanteurs du Bon Dieu, apôtres du Negro Spiritual. L'écrivain P. Sevran et les chanteurs M. Berger et G. Lemaire participent à cette émission.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Cuisine : le paquet gourmand ; L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : « le Temps de vivre », de Bernard Paul.
22 h 10 Journal.
22 h 30 Agenda 3.
22 h 35 Prélude à la nuit.
L'école de Bordeaux : Puccini.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, *Colportages* ou les matinales de l'été : Travailler autrement, artisanat et autoproduction dans l'Oise.
8 h, Les matinées du mois d'août : Les animaux modèles ; la vipère ; 8 h 25, Le réveil du rêveur ; 8 h 32, *Actualité* : l'aéromodélisme ; 9 h 7, Bibliopolis : Vienne ; 10 h, Un mois en Bourgogne : En direct de Clamecy.
11 h 2, Métamorphoses musicales : L'Orchestre symphonique de San-Francisco, dir. E. Jorda, interprète des œuvres de Paganini, Brahms et Rachmaninov.
12 h 5, Photos : Willy Ronis.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Feuilleton : Les chemins de la liberté, de J.-P. Sartre.
14 h, Métamorphoses musicales : Œuvres de Weber, Hindemith et R. Strauss.
15 h, Globe-trotter : Match du XX[e] siècle : Electricité-vapeur ; Deux savants dans l'embarras ; Un horrible sacrifice humain.
16 h, Entretiens : Avec *Egon Kenton* et Raoul Ubac.
17 h, Rencontres d'été à Aix : Variations sur le théâtre lyrique.
18 h, Promenades ethnologiques en France : Avec André du Bouchet (l'instituteur de Tourtissan, dans l'Aude).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Bonjour, Mlle Buaut.
20 h, L'opérette, c'est la fête, avec *Igor Markevitch*.
21 h, Dernières conversations, avec André Malraux.
22 h, New wave : Enfants hybrides, musique mutante.
22 h 30, Les chemins de la connaissance : Langage des uns, langage des autres.
23 h, Patrimoine du XX[e] siècle : Les choix de la musique aujourd'hui.
23 h 25, Entretiens, avec Louis Martin-Chauffier : La première guerre du Philippin.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Entrée des Artistes, « Vladimir Horowitz », par O. Hyafil (Scarlatti, Tchaïkovski, Moussorgsky) ; 7 h 30, Anthologie du mois : Intégrale des trios avec piano de Beethoven ; 9 h 10, Kiosque : Informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Petite histoire de la musique polonaise », par L. Worms, l'après-guerre (Baird, Panufnik) ; 10 h 05, Festival de Salzbourg 81 (3 août 1981 au Felsenreitschule) : « Octuor en fa majeur », de Myslivecek, « Sérénade K 375 », de Mozart, « Octuor en mi bémol majeur », de Beethoven, par l'harmonie de la Philharmonie Tchèque.
11 h 30, Les grands de ce monde : « Scriabine », par D. Jameux (Scriabine, Schumann) ; 13 h, Jazz vivant estival : Festival de Juan-les-Pins (Don Pullen, R. Rodgers, *A. Gonzales*).
14 h, Musique légère : œuvres de Walberg, Bourdin et M. Legrand ; 14 h 30, le Génie du lieu : « Les fêtes musicales à la Renaissance », par E. Piotorio, l'élitisme : l'académie de musique et de poésie (Janequin, Le Roy, *de Sermisy*), G. de Turnhout) ; « Paris 1913-1914 », par H. Gassau (Scriabine, Delage, Ravel, Fauré) ; « Moscou », par *J.-M. Damian* (Debussy, Tchaïkovski, Scriabine).
18 h 02, Repères contemporains : Michel Decoust, « Interphone pour bande magnétique » et « L'application des lectrices aux champs », par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : G. Amy, avec I. Jarsky, soprano ; 18 h 30, Chorales d'Europe : œuvres de Sweelinck, Monteverdi, Rossini, Debussy, Farkas et Bardos, par le chœur de chambre de la Maison des pédagogues de Pecs, dir. : L. Dobos et A. Tillai ; 19 h, *Concours de guitare* : premiers prix de Paris.
19 h 30, Festival de Salzbourg 81 (au Grossen Festpielhaus, 4 août 1981) : « Sinfonietta », de Janacek, « Symphonie n° 7 », de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. : V. Neumann.
21 h 30, Ouvert la nuit : Intermezzo, « La musique se livre » (Wolf, Franck) ; 22 h 30, *Les grands* orchestres américains : l'Orchestre de Claveland » (Haydn, Mozart, Brahms, Beethoven, Erb, Koch).

M. Bassi crée une convention pour la liberté de la presse

M. Michel Bassi, ancien directeur général de Radio-Monte-Carlo, a tenu, mardi 28 juillet, une conférence de presse pour expliquer les conditions de son licenciement, le 9 juillet dernier, et annoncer la création de la « Convention du 29 juillet 1981 pour la liberté d'expression ». M. Bassi s'est adressé *« à tous ceux de ses confrères qui ont été éliminés et à tous les Français que l'évolution actuelle inquiète »*. Il leur a demandé de le rejoindre pour *« donner une structure au combat pour le maintien et le développement de la liberté d'expression en France »*.

M. Bassi a indiqué qu'il avait pris sa décision après son *« élimination »*, en raison des circonstances dans lesquelles elle s'est produite. Il a rappelé (*le Monde* du 9 juillet), qu'il avait appris la nouvelle en lisant la presse et a déclaré qu'il considérait le traitement qu'il avait subi comme une véritable humiliation. *« J'ai été traité comme un chien »*, a-t-il dit. Il a, cependant, précisé le montant des indemnités qui lui ont été versées : 538 073,47 F. L'ancien directeur de R.M.-C. a surtout insisté sur le sens de son action : *« Je suis ici pour sauver des gens »*, a-t-il dit, évoquant la situation de trois de ses anciens collaborateurs : M. Jean-Luc Gallini, licencié après dix-neuf années à R.M.-C., M. Jean-Robert Cherfils et Mme Jacqueline Chabridon, *« victimes d'une véritable épuration »*, selon lui, mais qui n'ont pas quitté la station (*le Monde* du 25 et daté 26-27 juillet).

M. Bassi a, d'autre part, déclaré : *« Je suis giscardien et fier de l'être. Je ne vois pas de scandale à ce qu'un nouveau gouvernement change les responsables des sociétés de radio-télévision. »* Mais il a ajouté qu'il trouvait intolérable que ces changements aient été effectués après les premières déclarations des socialistes sur l'indépendance de l'audiovisuel.

Le Quotidien de Paris publie ce mercredi 29 juillet un entretien avec M. Bassi qui reprend en termes très violents les idées qu'il a formulées lors de sa conférence de presse. Dans cet entretien, l'ancien directeur de R.M.C. lance *« un défi solennel à Georges Fillioud, par le truchement du « Quotidien de Paris »*.

[Pour sa part, M. Michel Caste, président de la Sofirad (majoritaire à R.M.C.), nous affirme qu'il a reçu M. Michel Bassi le 22 juin. M. Bassi aurait refusé le principe d'une démission et indiqué à M. Caste qu'il souhaitait être licencié s'il devait quitter ses fonctions. Il a également refusé, selon M. Caste, d'autres responsabilités à l'intérieur de la Sofirad, que lui proposait M. Caste, indique ce dernier, qui ajoute que l'ancien directeur de R.M.C. aurait, en outre, écarté l'hypothèse d'un communiqué commun.

Il semble, en effet, que M. Bassi n'a pas appris, contrairement à ce qu'il affirme, la décision du président de la Sofirad par la presse, le 7 juillet. Selon M. Caste, M. Bassi et lui-même auraient été d'accord pour ne rien faire connaître du départ du directeur de R.M.C. avant qu'une décision soit effectivement prise. M. Caste aurait avancé celle-ci après un article du « Quotidien de Paris », dans lequel M. Bassi est interviewé aujourd'hui.]

Nouveau président de TF 1

M. BOUTET A PRIS SES FONCTIONS

M. Jacques Boutet, nouveau président de la Société nationale de télévision française 1 (TF 1), a pris ses fonctions ce mardi 28 juillet dans la matinée. Son prédécesseur, M. Jean-Louis Guillaud, lui a présenté les cadres de la direction de l'établissement et les responsables des programmes.

Après les avoir remerciés de leur collaboration et félicités pour leur travail *« sans lequel TF 1 ne serait pas aujourd'hui la première chaîne française et l'une des principales sociétés de programmes en Europe »*, M. Guillaud a déclaré : *« Je vous demande de continuer à créer, à organiser et à travailler, sous la direction du successeur que le gouvernement m'a choisi, pour que TF1 continue à être le grand service public qui fournit à des millions de téléspectateurs distraction, information et culture »*.

Pour sa part, M. Boutet a rappelé *« la qualité des contacts qu'il avait eus avec la télévision à l'occasion des récentes élections présidentielle et législatives »*. Il a, en outre, fait part de *« sa conviction de pouvoir compter sur la loyauté et la compétence de tous les collaborateurs de la Société pour assurer la continuité du service public et le développement de TF 1 »*.

● *La Fédération nationale des radios et télévisions locales et indépendantes (F.N.R.T.L.I.)* organise à Avignon un forum sur le thème : « Radios et télévisions locales : quels contenus ? quels programmes ? », les 30 et 31 juillet 1981, de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h.

Rappel des émissions

Mercredi 29 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Talou.
Réalisation J.-L. Roy, avec P.-E. N'Dow, A. Mace, J. Dufilho, W. Jacques...
Un conte étrange, un dénouement magique, des personnages rocambolesques et la Suisse, cadre des aventures du jeune Talou.
22 h Documentaire : La liberté de la presse a cent ans.
Réalisation Michel Le Clerc, M. Bernard Michal s'est entretenu avec Mme Puhl-Denange (P.-D.G. du *Républicain lorrain*), MM. Y. Leval (Europe 1), M. Clos (*le Figaro*), D. Jamet (*Quotidien de Paris*), C. Bouchinet Serreulles (codirecteur du *Parisien libéré*), G. Fillioud (ministre de la communication), M. Bleustein-Blanchet (président de Publicis), J.-N. Jeanneney (historien des journalistes et des hommes de la presse), R. Fressoz (directeur du *Canard enchaîné*).
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Festival du cirque de Monte-Carlo.
Réalisation G. Paggi.
Les cirques anglais, américain, yougoslave, etc.
21 h 40 On n'a pas tous les jours vingt ans.
1939, les vingt ans de François Périer, proposé par A. Sinclair, réal. G. Dauda.
Un document sur la déclaration de la guerre en 1939.
22 h 40 Document : Un homme, un château.
Réal. *G. Follin, Léonard de Vinci à Amboise.*
L'esprit de cette série est de montrer les châteaux à travers les personnalités qui les ont habités.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : « les Noces rouges ».
Film français de C. Chabrol (1973), avec S. Audran, M. Piccoli, C. Piéplu, C. Joano, E. de Santis, F. Robert (Rediffusion).
Dans une ville de province, un ingénieur, amant de la femme du député et maire, supprime son épouse malade. Le mari trompé découvre son infortune, fait du chantage. Le couple décide de l'assassiner. Etude « balzacienne » féroce d'une passion criminelle et d'un milieu social taré. La mise en scène, classique, fouille implacablement la psychologie des personnages. Les acteurs sont remarquables.
22 h Journal.
22 h 20 Prélude à la nuit : Schubert.
Dietrich Fischer Dieskau chante « Dein Ellamar ».

FRANCE-CULTURE

19 h 30, La science en marche : promenade au jardin des sciences.
20 h, Veillée, en direct d'Avignon, chez *Jacques Carelman*.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (salle de concerts de la N.D.R. de Hanovre, 24-10-80) : « Othello » ouverture, de Dvorak ; « Concerto pour violoncelle et orchestre no 8 » de Sutermeister ; « Symphonie no 5 » de Beethoven, par l'orchestre symphonique de la N.D.R. de Hanovre, dir. Z. Macal, avec A. May, violoncelle.
22 h 30, Ouvert la nuit : les grands orchestres américains, l'Orchestre symphonique de Detroit, dir. P. Paray, par M. Clary (Chabrier, Berlioz, Bizet, Fauré, Offenbach, Gounod, Lalo).

Jeudi 30 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
14 h 25 Histoire de la musique populaire américaine.
Le rock and roll.
15 h 20 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Isidore le lapin, destination Xéro, Portrait, Poly à Venise.
17 h 50 Génération 1 : Autour du hard rock.
18 h 8 Série : Caméra au poing.
Les chanteuses du soleil.
18 h 18 Neptune ou le tour des mers.
Un reportage de B. Deguy sur un grand voilier en course.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les partis politiques.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Anthelme Collet.
Le brigand gentilhomme.
Le banquier Dufour de Savona lance les gendarmes à la suite de Collet. Mais qui donc pourrait le découvrir dans le rôle de Mgr Pasqualini, évêque de Manfredonia.
21 h 30 Documentaire : Des volontaires aux mains nues.
Réalisation A. Retsin.
Ils ont entre 20 et 27 ans ; ils viennent de tous les coins de France et ont signé un engagement de deux ans avec l'Association française des « Volontaires du progrès ». Nous les rencontrerons en Afrique, dans la brousse et les villages, toujours au service de la population.
22 h 30 Le jeune cinéma français de court métrage.
Happy end de A. Lemonier.
Une fiction sans dialogue, avec Georges Orphanos.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Kim et compagnie.
14 h Aujourd'hui madame.
Fête pieds-noirs.
15 h Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
16 h Sports été.
Basket américain : Boston-Houston.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Jeu : La Commode.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
de J. Chancel. Avec Annie Girardot.
L'actrice, nous racontant ses débuts au cinéma, chantera de vieilles chansons et des compositions nouvelles. Bob Decourt, Eddie Constantine participeront, entre autres, à cette émission.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 *Pour les jeunes.*
Oum le dauphin ; Cuisine : ananas au maïs ; L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Chacal.
Film franco-anglais de F. Zinnemann (1973), avec E. Fox, M. Lonsdale, A. Badel, T. Britton, O. Georges-Picot, D. Seyrig, M. Auclair (Rediffusion).
Après l'échec de l'attentat du Petit-Clamart en 1962, trois dirigeants de l'O.A.S. engagent un tueur professionnel d'origine étrangère, surnommé Chacal, pour abattre le général de Gaulle.
Beau travail technique.
22 h 45 Journal.
23 h 10 Prélude à la nuit.
Reine Flachot, violoncelle, interprète « le Cygne », de Saint-Saëns et « la Tromba » de Couperin.

FRANCE-CULTURE

14 h 5, Un livre, des voix : « La tour du monde d'un humoriste », de Mark Twain.
14 h 47, Questions croisées à propos des oiseaux.
15 h, Le magasin des nouveautés : Des rôles nouveaux pour la musique.
16 h 50, Départementale à Liège.
17 h 32, Left.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : Julien Bertheau lit « la Place des nymphes », de D. Boulanger.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'enseignement de la médecine par ordinateur.
20 h, Le linceul de Prospero, de J. Krecsmar, d'après E. Renan, réal. B. Horowicz. Avec M. Vitold, R. Murzeau, M. Tamar... (rediff.).
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

14 h, Musique légère : œuvres de R. Strauss, von Suppé, C.-M. Ziehrer ; 14 h 30, Le génie du lieu : les fêtes musicales à la Renaissance, « Un bal chez Rabelais » (Gervaise, Da Milano, De Narvaez, Mainerio) ; « Londres 1783 » J. Broadwood présente son premier pianoforte, par M. Vignal (Haendel, Clementi, Haydn, Beethoven, Chopin, Mendelssohn) ; « Paris 1950 », par J.-M. Damian (Debussy, Tchaïkovski).
18 h 2, Repères contemporains : « Faisceaux diffractions », de J.-Cl. Eloy, par l'ensemble Ars Nova, dir. B. de Vinogradov ; 18 h 30, Concours de guitare : premiers prix de Paris.
19 h 30, Festival de Salzbourg 1981 (en direct de la radio autrichienne) « Symphonie no 38 » de Mozart ; « Mort et transfiguration » de R. Strauss ; « Symphonie no 9 » de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. L. Maazel ; 21 h 50, Concert : Musique française d'aujourd'hui.
22 h 30, Ouvert la nuit : les grands orchestres américains, l'Orchestre symphonique de Detroit (Brahms, Liszt, R. Strauss, Rachmaninov, Weber).

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 30 JUILLET

— *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, président par intérim du M.R.G., est l'invité du journal de 13 heures sur TF1.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 31 JUILLET

● TELE LUXEMBOURG : 20 h 15, série : le Saint ; 21 h, *Pour qui sonne le glas*, film de S. Wood.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h 50, série : Starky et Hutch ; 20 h 45, jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21h, *Le sport favori de l'homme*, film de H. Hawks.
● TELEVISION BELGE : 19 h 55, jeu : le Francophone d'or ; 20 h 25, D'autres Belges : Réussir au Québec ; 21 h 20, *L'enclos*, film de J. Gruynert.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h 50, TV à la carte : la série choisie par vous ; 20 h 40, TV à la carte : Revivre un grand événement sportif ; 21 h 40, Musiques-Musiques : Vladimir Ashkenazy joue et dirige le concerto n° 17, de Mozart, avec le Philharmonic Orchestra, en différé du Sheldonian Théâtre d'Oxford ; 22 h 25, *L'année du renard*, film de M. Bory.

SAMEDI 1er AOUT

● TELE LUXEMBOURG : 20 h, série La croisière s'amuse ; 21 h, *Heureux qui comme Ulysse*, film de H. Colpi.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h 50, série : Blanc, bleu, rouge ; 20 h 50, jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Toute la ville accuse*, film de C. Boissol.
● TELEVISION BELGE : 19 h 55, série, Cheval mon ami ; 20 h 35, *Je vous ferai aimer la vie*, film de S. Korber ; 22 h, « *De toutes les couleurs* » : variétés, avec A. Cordy et les ballets A. Plesschaert.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h 50, Allocution de M. Kurt Furgler, président de la Confédération ; 20 h, Emission nationale du 1er août, en direct de la vallée de Joux ; 21 h 40, TV à la carte : série choisie par vous.

DIMANCHE 2 AOUT

● TELE LUXEMBOURG : 20 h, série, les Envahisseurs ; 21 h, *Paul et Françoise*, film de G. Vernuccio.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h 50, jeu-concours : On peut toujours rêver ; 20 h 50, jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Hercule à la conquête de l'Atlantide*, film de V. Cottafavi.
● TELEVISION BELGE : 19 h 55, variétés : Johnny Hallyday, tour de chant à Forest-National ; 20 h 55, *la Maison des autres*, téléfilm de J.-P. Marchand, d'après le roman autobiographique de H. Clavel.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h 4, *Voyages avec ma tante*, film de G. Kukor ; 21 h 30, Ils ont fait Hollywood : Hommage à G. Kukor ; 22 h 35, Motocyclisme : Grand Prix de Grande-Bretagne, en différé de Silverstone.

LUNDI 3 AOUT

● TELE LUXEMBOURG : 20 h 15, série : l'Ile aux trente cercueils ; 21 h, *l'Ecume des jours*, film de Ch. Belmont.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h 50, série : Hunter ; 20 h 50, jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Un de la légion*, film de Christian-Jaque.
● TELEVISION BELGE : 19 h 55, Cycle Lino Ventura : *Avec la peau des autres*, film de J. Deray ; 21 h 30, *1830, chronique imaginaire d'une révolution*, série historique de J. Cogniaux.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h 45, Comme il vous plaira ; 19 h 50, TV à la carte : série choisie par vous : cinéma sur petit écran, le long métrage que vous avez choisi.

MARDI 4 AOUT

● TELE LUXEMBOURG : 20 h 50, série : le Prisonnier ; 21h, *Tricoche et Cacolet*, film de P. Colombier.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h 50, série : La petite maison dans la prairie ; 20 h 50, jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, jeu : la chasse au trésor ; 22 h, Variétés : Gogo rythmes.
● TELEVISION BELGE : 19 h 5, jeu : Ciné-tilt ; 20 h 55, feuilleton : Les faucheurs de marguerites ; 21 h 2, « *Lettres d'entre-deux mers* » : la Belgique et la France à 10 kilomètres par jour et 296 écluses.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : *19 h 50, TV à la carte* : série choisie par vous ; 20 h 40, En direct avec les grands témoins de notre temps : *Le prince Sadruddin Aga Khan* (l'explosion des réfugiés) ; 21 h 40, Vidéo-club de l'été : Claude François.

MERCREDI 5 AOUT

● TELE LUXEMBOUR : 20 h 15, Hit-Parade ; 21 h, *le Trésor du Bengale*, film de G. Vernuccio.
● TELE MONTE-CARLO, 19 h 50, série : Super Jaimie ; 20 h 50 ; jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Les six femmes d'Henri VIII : Anne Boleyn* (n° 2), film de J. Glenister.
● TELEVISION BELGE : 20 h, les sentiers du monde : *Visage de Malaisie*, film documentaire de M. Drachoncesoff, en présence du cinéaste-conférencier ; 21 h, *Effi Briest*, téléfilm de W. Luderer.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h 50, TV à la carte : série choisie par vous ; 20 h 40, *l'Amour handicapé*, film de M. Graf et du groupe Handicapés et non-handicapés.

JEUDI 6 AOUT

● TELE LUXEMBOURG : 20 h 15, série : Super Jaimie ; 21 h, *le Liquidateur*, film de J. Cardiff.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h 50, série : Police-woman ; 20 h 50, jeu : L'itinéraire mystérieux ; 21 h, *Le plus belle affiche*, film rétrospectif sur le music-hall. Première partie : *Paradis Perdu* (Joséphine Baker, Mistinguett et Maurice Chevalier).
● TELEVISION BELGE : 19 h 5, Autant savoir : les trottoirs, ou comment peut-on encore être piéton ; 20 h 15, *l'Or de MacKenna*, film de J. Lee Thompson ; 22 h 20, Carrousel aux images, et le Monde du cinéma.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h 45, TV à la carte ; série choisie par vous ; 20 h 40, *Dansez pour apprendre la joie* : ou comment des handicapés mentaux retrouvent le bonheur grâce au théâtre et à la danse, production de C. Noonan de l'Office du film australien ; 21 h 2, Introduction à la musique contemporaine : musique et machines, avec P. Boulez et M. Lonsdale.

FESTIVALS

A Paris

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS

CONCIERGERIE, le 29, à 18 h. 45 : O. Zoboli, C. Lambour, A. Mosca (Telemann, Penderecki, Castiglioni).
FACULTE DE DROIT D'ASSAS, le 30, à 20 h. 30 : English Chamber Orchestra (Mozart) ; le 31, à 20 h. 30 : English Chamber Orchestra (Haydn).
STATION AUBER-R.E.R., le 31, à 16 h. 20 : Ensemble de hautbois P. Pelissier (Rossi, Bach, Beethoven).
BATEAUX-MOUCHES, le 1er, à 15 h. 45 : Ensemble de Hautbois P. Pelissier.
HOTEL INTER-CONTINENTAL, le 1er, à 18 h. 30 : A. Cazalet, M. Levinas (Schumann, Chopin, Beethoven) ; le 3, à 18 h. 30 : A. Queffelec (Schubert).
EGLISE SAINT-MERRI, le 3, à 20 h. 30 : Academy Saint-Martin in-the-Fields (Vivaldi) ; le 4, à 16 h. 30 et 20 h. 30 : L. Boulay, P. Sechet, J.-L. Charbonnier, H. de Rouville (*Rameau, Campra, Gilles*).

En région parisienne

SCEAUX, Orangerie (660-07-79), le 31, à 21 h. : Quatuor bulgare (Schubert, Chostakovitch, Beethoven) ; le 1er, à 17 h. 30 : Trio Brahms (Mozart, Brahms, Schubert) ; le 2, à 17 h. 30 : Orchestre de chambre B. Thomas (Bach, Calmel).
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (328-33-56), 21 h. : Festival Courteline (dernière le 31).

En province

ALSACE

COLMAR
Cloître des Dominicains (xx-29-22), le 30 à 21 h. : Orchestre T. Varga (Telemann, Vivaldi, Purcell).

AQUITAINE

CLAIRAC
Semaine musicale
(88-50-18)
Mas d'Agenais, 21 h. 15, le 4 : Quintette à vent B. Claudon (Rossini, Arrieu, Ropartz).

LANQUAIS
Que Yo
(61-05-35)
Grange Dimière, 21 h., le 30 : la Nonne électrique
Le 6 : les Vagabonds célestes.

SARLAT
XXXe Festival des Jeux du théâtre
(59-27-67)
Place de la Liberté, 21 h. 45, les 29 et 30 : George Dandin. Les 4 et 5 : Le bal.

Musique vivante en Guyenne
(38-11-85)
CARENNAC
Cloître, le 4 à 21 h. : P. Westenholz.

MAURS
Eglise, le 4 à 21 h. : Orchestre L. Massot.

MONTAL
Château, le 5 à 21 h. : E. Baranowska, P. Benhaiem. Le 1er à 21 h. : New Cross Orchestra Society of London.

AUVERGNE

HERISSON-CHATELOY
XVe Festival de musique en Bourbonnais
(06-80-17)
Eglise, le 2 à 16 h. 30 : Duo Vandeville-Gellot (*Respighi*, Fauré, Bach).

VICHY
Festival
(31-68-88)
Salle Napoléon, le 30, à 21 h. : G. Ghanassia. Le 2, à 16 h. : P. Renard, J. Schneider (Fauré).
Théâtre, 20 h. 30, le 31 : Princesse Czardas. Le 3, à 20 h. : Faust. Le 5, Orchestre symphonique de Rouen, dir. P. Ethuin (*Mozart*, Beethoven).
Véranda le 1er à 21 h. : Compagnie de ballets du Grand Théâtre de Bordeaux.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Festival méditerranéen
(86-84-17)
ELNE
Cathédrale, le 5, à 21 h. : Orchestre J.-P. Paillard (Lully, Mozart, Bach).

SAINT-CYPRIEN
Théâtre de la *Mer*, le 6, à 21 h. : S. Grappelli, D. Lockwood.

CARCASSONNE
Festival de la Cité
(25-33-13)
Grand Théâtre, le 30, à 21 h. : Claude Nougaro.

SAINT-GUILHEM-LE-DESERT
Festival
(58-85-15)
Eglise Saint-Sauveur d'Aniane, le 31, à 21 h. 15 : A. Hyrailles M. Troisœufs. Le 4 : Ensemble de musique de chambre de Friburg, direction H.-W. Brassel (musique baroque).

LE VIGAN
Festival
(91-12-80)
Cinéma Le Palace, le 2, à 21 h. 30 : B. Balacz (Chopin, Liszt, Sgambati).

BOURGOGNE

BEAUNE
Nuits de Bourgogne
(22-24-51)
Hôtel-Dieu le 4, à 21 h. 15 : Academy of Saint-Martin in the Fields (Vivaldi).

CLUNY
Grandes heures
(59-05-34)
Le 5, à 21 h. : Y. Boukoff (Chopin).

DIJON
Estivade
(65-41-19)
Cour de Flore, 21 h. 30 : les 29, 30, 31, 1er, 2 et 3 : La fête en cette cour.

BRETAGNE

LANNION
Festival d'orgue
(37-07-35)
Eglise Saint-Jean du Baly, le 29, à 21 h. : Golden Gate Quartet.

QUIMPER
IIIe semaines musicales
(95-04-69)
Cathédrales Saint-Corentin, les 2 et 3, à 21 h. : Orchestre symphonique de Remscheid (Brahms, Haydn, Beethoven) ; Orangerie de Lannion, le 5, à 21 h. : N. Lee, D. Merlet, M. Cals, Y. Gemignani (Bartok) ; les 30, 31 et 1er et 4, à 21 h. : G. Dandin.

CENTRE

CHARTRES
Journées Bach
(32-04-39)
Cathédrale, le 30, à 21 h. ; le 1er, à 21 h. 15 ; Eglise Saint-Pierre, le 31, à 21 h. ; le 1er, à 17 h. : Orchestre de chambre de Belgique, dir. R. Werthen, sol. : M. Pogacnik ; le 2, à 17 h. : P. Delabre.

TOURS
Semaines musicales
(05-58-08)
Académie, le 29, à 21 h. : Y. Baschmet (Bach, Chostakovitch) ; le 31 : Orchestre de chambre de Budapest (Mozart).

CORSE

CALVI
Festival international des Milelli
(21-55-85)
Cathédrale, le 30, à 21 h. : les Noces de Figaro. Le 5 : I Jovannali.

BASTIA
IIIe Festival d'été
(32-05-80)
Palais des Gouverneurs, à 21 h., le 29 : Baden Powell. Le 31 : les Cosaques du Kouban. Le 3 : Stéphane Grapelli. Place d'Armes, le 5 : les Tziganes.

LIMOUSIN

SAINT-YRIEIX
Festival musical
(75-00-04)
Collégiale du Moustier, le 29, à 21 h. : J. A. Piekens, C. Cebro (Purcell, Mahler, Cilea, Mozart) ; le 4, à 21 h. : F. Gangloff-Levechin (Bach).

TULLE
XVe Festival
(26-39-61)
Salle capitulaire, le 29, 21 h. 15 : R. Jakschitsch (Schubert, Schumann).
Cathédrale, le 4 : Ensemble la Follia de Mulhouse (Lulli, Vivaldi).

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI
Festival de musique
(54-32-30)
Palais de la Berbie, le 29, 21 h. 15 : T. Adamopoulos, A. D'Arco, J.-P. Wallez (*Mozart*, Schubert, Berio) ; le 30 : N. Yepes ; le 1er : J.-P. Wallez, *A. D'Arco, C. Deplus*, A. Noras (Debussy, Ravel) ; le 2 : P. Soler ; le 4 : G. Cattand, Duo Wright (Musset, Schubert) ; le 5 : Ensemble instrumental la Follia (Lulli, Vivaldi, Boccherini).
Eglise Saint-Salvy, le 2, 21 h. 15 : Ensemble polyphonique de France (*Gesualdo, J. des Prés*, Janequin).

PRADES
XXXe Festival
(96-33-07)
Eglise Saint-Pierre, 21 h., le 29 : Orchestre de chambre national de Toulouse (Haendel, *C.-P.-E.* Bach, Merlet) ; le 30 : Quartetto di Roma (*Giardini*, Martinu, Dvorak) ; le 2 : Orchestre de chambre de Belgique (Corelli, Bach, Haydn) ; le 3 : Groupe Consonare de Barcelone (Renaissance catalane) ; le 4 : G. Comellas, A. Gimenez-Attenelle (Fauré, Casals, Brahms) ; le 5 : Academy of Saint-Martin in the Fields (Vivaldi, Tchaikovsky).

SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES
Festival
(88-32-00)
Cathédrale, le 30 à 21 h. : J. Kibble.
Basilique Saint-Just de Valcabrère, le 3 à 21 h. : Duo Pekinel (Brahms, Schumann) ; le 5 : R. Tureck (Bach).

TOULOUSE
De Messidor à Vendémiaire
(23-32-00)
Basilique Saint-Sernin, le 30 à 21 h. : Ensemble de cuivres de Karben (Pezelius, Zipp, Bach).
Eglise Saint-Exupère, le 3 à 21 h. : A. Gertler-Bonnel, P. Delvascovo (Debussy, Dukas, Chabrier).
Cloître des Jacobins, le 4 à 21 h. : Duo Paganini (Paganini, Vivaldi, Scheidler).

NORD-PICARDIE

Festival de la Côte d'Opale
(30-40-33)
BERCK. — Kursaal, le 6, à 21 h. : Areas's Quartet.
BOULOGNE. — Théâtre, le 6, à 21 h. : Les clowns du Prato.
MONTREUIL. — Citadelle, le 1er, à 21 h. : Steve Hackett.

NORMANDIE

IXe Festival des soirées de Normandie
(76-12-79)
CARROUGES
Château, le 5 à 21 h. : Quatuor Desgraviers.
VER-SUR-MER
Eglise, le 4 à 21 h. : J.-Cl. Pennetier.

PROVENCE-COTE D'AZUR

AIGUES-MORTES
XVIIe Festival
(51-81-95)
Théâtre des Remparts, 21 h. 45, les 1er, 5 : Magie rouge ; les 30, 4 : Le roi d'Araucanie ; le 3 : le Testament du chien.
Théâtre de l'Organeau, le 3, 20 h. ; le 4, 24 h. : Floran Tristan ; le 4, 18 h. : Comment un Breton devint roi d'Angleterre.

AIX-EN-PROVENCE
Festival international d'art lyrique
(23-11-20)
Théâtre de l'Archevêché, 21 h. 15, les 28, 30, 3 : Don Giovanni (*Mozart*) ; les 31, 4 : Tancrede (Rossini).
Cloître Saint-Louis, *le 28 à 18 h.* : Academy of the Saint-Martin in the *Fields (Haendel)* ; le 1er à 21 h. 30 : A. Kontarsky (Kagel) ; le 29 à 21 h. 30 : M. Horne, M. Katz (Haendel, Purcell, Duparc) ; le 2 à 21 h. 30 : K. Ricciarelli, M. Katz (Bellini, Rossini, Donizetti).
Cathédrale Saint-Sauveur, le 2 à 18 h. : Scottish Chamber Orchestra, Ensemble vocal de Lausanne (Bach, Haydn).

ANTIBES
XIVe Eté musical
(33-95-84)
Place du Château, 21 h. 30, le 3 : Orchestre de Provence-Côte d'Azur, dir. P. Bender.

AVIGNON
Festival J. Vilar
(86-24-43)
Cour d'honneur du Palais des Papes, les 29, 31, 2 à 22 h. : Nederlands Dans Theater (1er progr.) ; les 30, 1er à 22 h. : 2e programme.
Cour de la Faculté des Sciences, les 29, 30, 31, 1er, 2 à 22 h. : Night Dance Tympani ; salle Benoît XII, les 29, 30, 31, 1er à 21 h. 30 : Répertoire 5.
Chapelle des Pénitents Blancs, les 29, 30, 31, 1er à 21 h. 30 : la Danse du diable ; les 29, 30, 31, 1er, 2 à 19 h. : Sentinelles de lumière.
Cloître du Vieux Palais, les 29, 30, 31, 1er 2 à 19 h. 30 : Cantate de tous les jours.
Eglise Notre-Dame des Doms, le 29 à 18 h. : L. Antonini.
Cloître du cimetière de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, les 29, 30, 31 juillet, 1er, 2 août : Titus Andronicus.
Clos de la Murette, chapiteau, le 2 à 22 h. : le Cirque Tosov.
Théâtre municipal, les 29, 30, 31 juillet, 1er août à 21 h. 30 : Giulia Round Giulia.
Cloître des Carmes, les 29, 30, 31 juillet, 1er août à 22 h. : la Muraille.
Cloître des Célestins, les 30, 31 juillet, 1er août à 22 h. : Yo-Du.
Théâtre du Chêne noir (L.), 21 h. 30 : le Brasier de Montségur.
Atelier théâtral A.-Timar, 19 h. : Tardieu, X 5 (dernière le 2).
Théâtre du *Chapeau rouge* : Gerbe de blé, Passion III (dern. le 2), Toute bonte bue, Sweet Dreams Suite, Appel d'air, Woyzeck.
La Péniche-Théâtre, jusqu'au 1er : le Palaceau fantôme de Richard Lasor.
Cour de l'Oratoire-Lucernaire, 18 h. : *D. Sisters* (dern. le 2) ; 19 h. *15* : Stratégie pour deux jambons (dern. le 2) ; 21 h. 30 : *Jafabule* (dern. le 2), 22 h. : Préhistoire d'amour.
Centre culturel de la Barbière, 21 h. : l'Ampustacle éclaté (dern. le 3).
M.J.C. Croix des Oiseaux, les 29, 30, à 19 h. : *Josy*.
Palais des Congrès de Champfleury, 18 h. 30 : *Chroniques romaines* (dern. le 2), 21 h. 30 : Victime du devoir (dern. le 2).

CARPENTRAS
Festival
(63-15-45)
Cour de la Charité, 21 h. 30, les 29, 30 : le Chant de l'amour et de la mort du cornette ; les 2, 3 : Boris Supervian.
Cathédrale Saint-Siffrein, le 1er à 21 h. 30 : Collegium Musicum de Heidelberg (Bach).
Théâtre de Plein-Air, les 31 juillet, 4 août à 21 h. : Carmen ; le 2 à 21 h. 30 : Danzas de Espana A. Gades.

CASTELET
Eglise
(90-63-84)
Le 3 à 21 h. 30 : R. Fontanarosa (Bach).
Le 5 : R. Pasquier, P. Fontanarosa (*Spohr, Mozart, Le Clair*).

Festival musical du Luberon
(75-63-28)
Simiane, le 29, à 21 h. : O. Charlier, M. Grandt (Brahms).
Silvacane, abbaye, le 4 à 21 h. : Quatuor Arcana (Beethoven, Ibert).

MARTIGUES
VIe Festival populaire
(80-32-86)
Gymnase des Salins, les 29, 30, 31 juillet, 1er août, à 21 h. 30 : le Bal.
Théâtre *du Conservatoire*, le 29 à 23 h. : A. Jaume, J.-G. Coulange ; les 31 juillet, 1er, 2 août à 21 h. 30 : Ça te dérange ? Moi, ça m'arrange ; le 3 août à 21 h. 30 : le Tribun ; le 4 à 21 h. 30 : Lo Pastre ; le 5 à 21 h. 30 : la Danse du diable.
Théâtre du Bout de la Nuit, le 30 à 23 h. 30 : P. Aledo ; le 31 à 23 h. 30 : Sabaya ; le 2 août, à 23 h. 30 : M. Rivet ; le 3 à 23 h. 30 : Duodenum ; le 4 à 23 h. 30 : R. Phillips, Montanaro ; le 5 à 23 h. 30 : Futur antérieur.

ORANGE
Chorégies
(34-24-24)
Théâtre Antique, 22 h., le 31 : le Trouvère (Verdi) ; le 1er : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Inbal (Berlioz).

SAINT-REMY
Rencontres Musicales
Collégiale Saint-Martin, le 2 à 21 h 30 : Ensemble vocal Da Camera (Peroton, de Lassus, Vittoria).

SAUSSET-LES-PINS
Semaine musicale de la Côte-Bleue
(45-16-34)
Salle des arts, le 1er, à 21 h. 30 : Jack Dieval Trio.

TOULON
Danse à Châteauvallon
(24-11-76)
Le 29, à 22 h. : Théâtre polonais de la danse ; le 30, à 22 h. : Karole Armitage *Group* ; les 31, 1er, à 22 h. : Ballet-théâtre J. Russillo ; le 2, à 22 h. : Carte blanche à Daniel Agesilas ; les 4, 5, à 22 h. : Douglas Dunn and Dancers.

VAISON-LA-ROMAINE
XXIXe Festival
(36-20-44)
Théâtre Antique, 21 h. 30, le 29 : la Célestine ; le 30 : Orchestre de chambre de Berlin ; les 4, 5 : le Bourgeois gentilhomme.
Théâtre des Pouilles, le 31 : L. Escudero, le 3 : London Early Music Group.

VALREAS
Nuits de l'Enclave des Papes
(35-04-72)
Chapelle des Pénitents, le 30, à 21 h. : I. Bray, D. Wood ; Visan, église, le 4, à 21 h. : Riverside Singers.

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON
VIIIe Rencontres
(25-05-46)
Eglise, le 29, à 19 h. : Ensemble Th. Vassilikos ;
Collégiale, les 29, 30, 31, 1er, 2, à 22 h. : Mademoiselle Julie.
Tinel, les 29, 30, à 21 h. 30 : le Théâtre Au-delà des mots

VILLEVIEILLE
Soirées musicales
(80-03-24)
Chapelle St-Julien, le 4, à 21 h. 15 : F. Lodeon (Bach) ; le 5 : L. Boulay, J.-L. Charbonnier, P. Sechet, J.-P. Burgos (Rameau).

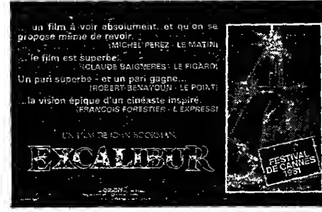
RHONE-ALPES

CHIRENS
XVIIe FESTIVAL
(54-34-36)
Prieuré, le 1er à 20 h. 30 : Orchestre J.-F. Paillard.

SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
XXe Festival Bach
Eglise, 21 h., le 29 : Chœur Deller Consort (Purcell) ; le 31, M.-C. Alain (Bach) ; les 31 et 1er : K. Gilbert (Bach) ; le 4 : G. Touvron, M. Hurholz (Bach).

SAINT-GERVAIS
Eté musical
Eglise, le 4, à 21 h. : J.-Ph. Collard, R. Pasquier (Beethoven, Ravel, Enesco).







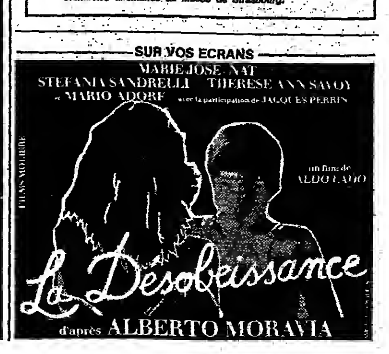
Une sélection de films...

CINEMA : *Pluie d'été*, le Carlos Diegues (le petit théâtre de la vie quotidienne). Reprises : *Autant en emporte le vent*, de Victor Fleming, et *Citizen Kane*, d'Orson Welles (rien à voir *l'un avec l'autre, mais tout aussi* indispensable au bonheur cinéphilique), *la Cinquième Victime* et *l'Invraisemblable Vérité*, de Fritz Lang (jeux de la mort et du pouvoir).

...et d'expositions

ARTS : André Masson au Musée de Céret ; Estève au Musée *Cantini de Marseille* ; Picasso au *Musée d'Antibes* ; Van Dongen au Musée Cheret de Nice ; Giacometti au Musée de Saint-Etienne ; Miro au Musée Toulouse-Lautrec d'Albi ; Di Teana au Musée de Pau ; *Antoni Clavé* au *Musée de Toulouse* ; les Mandalas de Guimet au Musée-message biblique de Marc-*Chagall de Nice* ; *Espace* peint, espace traversé au Musée de Toulon ; la sculpture de 1900 à 1945 à la Fondation Maeght ; les chefs-d'œuvre du Met au Musée de Bordeaux ; les expressionnistes allemands au Musée de Strasbourg.

SUR VOS ECRANS



Une exposition, un colloque, un livre...

Découverte de l'architecture à Tours

LE Val de Loire est la région où des générations de visiteurs deviennent au moins pour un temps sensibles à l'espace habité et à l'architecture. A Tours, les malheurs de 1940 ont amené des modifications de l'aménagement urbain, qui rendent immédiatement perceptibles la trame et la diversité des rues. Sans parler de la superbe perspective axiale — momentanément interrompue par la réfection des piles sinistrées du pont de Loire, — qui semble, au nord et au sud, accrocher la ville au paysage.

Tours est depuis quelques années le lieu de travaux et d'analyses d'un immense intérêt dans ces disciplines, où l'étude de l'art de bâtir se conjugue avec celle du milieu.

Il y a vingt-cinq ans, un universitaire aux vues intelligentes créait dans le pays quelques « centres d'études supérieures » conçus comme des laboratoires de recherche et destinés à assurer un dialogue élevé avec l'activité savante à l'étranger. Le Centre de la renaissance à Tours est l'un de ceux qui ont le mieux réussi à réaliser leur programme. Dans des réunions bien conduites, *le savoir perd ses ankyloses* : on le voit aussitôt dans les études réunies sur l'« image du monde renversé » (c'est-à-dire le retournement comique des usages, des lois, le règne de l'absurde), par J. Lafond et A. Redondo, sur « les Jeux de la Renaissance », par J.-C. Margolin et P. Ariès (1). Leçon de l'amusement et du paradoxe au pays de Rabelais.

Le département d'histoire de l'art a pris, grâce au savoir, à la méthode et aux initiatives de Jean Guillaume, un développement à peu près unique en France. L'insuffisance des conceptions universitaires et gouvernementales dans notre pays n'ayant jamais permis la création d'un « Institut d'histoire du patrimoine monumental » voué à l'exploration moderne du monde bâti — celui qui change *sous nos yeux tous les jours* — c'est ce département du CERS qui a fourni une sorte de relais pour les chercheurs. Et son succès est remarquable.

Il vient d'être couronné par un « colloque international » fréquenté par les grands spécialistes de tous pays, sur le thème des *traités d'architecture* (2). La question peut paraître terne quand on feuillette les manuels du siècle dernier : elle ne l'était pas à l'époque où l'art de bâtir se renouvelait par la recherche de nouveaux modèles et la définition de nouveaux programmes, à l'époque où le pouvoir se reconnaissait un devoir de « magnificence » où la rue, le carrefour, la cour d'entrée, étaient traités comme les lieux de la vie commune. Dessins d'après l'antique, schémas de machines, études de structures..., l'abondance des documents est considérable.

La maison à la ville et aux champs

Alberti le Florentin pense être le Vitruve moderne ; mais au milieu du seizième siècle Serlio, avec ses livres plus simples et enfin dûment illustrés, fait oublier l'un et l'autre. Les architectes français, le grand Philibert Delorme en tête, prennent alors le départ. Et la chaîne des traités, tantôt plaquettes de modèles, tantôt texte érudit, tantôt spéculation sur les ordres, ne s'arrête plus. Quel en a été le *sens, l'impact ? Alimenté* par le gros ouvrage de Vitruve indéfiniment consulté — et critiqué — est-ce un nouveau discours pour intellectuels qui se superpose à la pratique, en la guidant fort peu ? La passion de construire et de justifier ces démarches est la grande marque du temps.

C'est encore à Tours que s'accomplit de manière exemplaire une convergence des compétences et des institutions qu'il est si difficile de réaliser dans notre pays. *La ville a pris son extension* à la fin du quinzième siècle. La cellule tourangelle de l'Inventaire général (région Centre : vice-président : Martin-Demézil) avait un jeune chercheur, de grand talent, B. Toulier, qui a mené l'analyse du bâti à partir de l'étude « parcellaire » : la restitution du tracé ancien (quinzième siècle) fait apparaître constantes et variations, fournissant en quelque sorte le système structural des vieilles demeures qui attirent le visiteur. Le service des monuments historiques et ceux de l'architecture qui avaient à Tours, on s'en doute, de nombreux chantiers, *communiquaient au fur* et à mesure leurs informations. Autour de J. Guillaume enfin, on en tirait les conclusions *historiques* : on observe par exemple qu'en dépit des hôtels distingués de pierre, nombreux entre 1480 et 1520, le pan de bois « gothique » continue à être pratiqué jusqu'au dix-septième siècle. Faut-il souligner, à l'époque des « *secteurs sauvegardés* », le caractère exemplaire de ce qui a été réalisé ici ?

L'été dernier, une exposition dense et complète, accompagnée d'un *cahier d'étude passionnant*, avait été installée sur le thème de la demeure à l'hôtel Govin. Simplifiée, colorée, rendue plus explicite encore, cette réunion de cartes, de plans, de photographies, d'une éloquence exacte et d'un grand charme, se voit cette année à la maison des Tanneurs (3). Les détails perdus resurgissent, comme ces têtes de chapiteaux moulés avant leur disparition par B. Vitry au grand hôtel Jean de Beaune, mais, surtout, les structures deviennent intelligibles, non sans des surprises.

Rien de plus réconfortant que ce déploiement des ressources dont on dispose, si on le veut bien, pour lire la ville selon ses articulaires, sa syntaxe propre, dans son rythme historique sans cesse fixé et repris. Rien n'est moins inerte que l'architecture, si on en a la clef intellectuelle. Ce genre de recherches, une fois communiquées au public, lui rendent en somme la dimension de la mémoire.

Dans le même esprit et porté par le même besoin d'intervention active, vient de paraître un ouvrage particulièrement attachant sur la « maison seigneuriale dans le val de Loire (4) ». A la fois savant et mal cousu, érudit et naïf, plein d'informations précises, inédites, ramassées au cours des ans dans une prospection inflexible et sérieuse, sur les bâtiments et les mœurs, *ce recueil sympathique* respire à la fois la diligence de l'érudition terre-à-terre et l'absence de recul de l'autodidacte, ignorant ou négligeant les travaux les plus connus des confrères, les références des documents, oubliant la nécessité des index et le caractère indispensable des cartes. Un remarquable devis de charpente de 1583 justifierait à lui seul toute une exégèse, ou telle description notariale de 1820 du château de Villesavin, dans la Sologne dite pouilleuse, ou encore ce permis détaillé pour l'extraction de la pierre à Langeais, qui éclaire les méthodes des carriers, pratiquement immuables depuis le Moyen Age.

Les observations de détail sur *les implantations* en vallée ou en coteau, les garennes, les portails, les caves, les échauguettes, s'accumulent selon un classement qui fait penser à un meuble à tiroirs, avec insertion de notices — parfois agrémentées de pièces d'archives, intégralement transcrites, sur un nombre intéressant de demeures, imposantes ou modestes, mais anciennement liées à un fief. Un bel appareil de photographies rarement commentées assiste l'ouvrage. Les relevés, malheureusement, sont sans légende et les plans sans analyse détaillée, ce qui laisse beaucoup à faire au lecteur. Parfois le dossier est complet, par exemple pour Leugny, demeure sobre du dix-huitième siècle, ou pour le château du XVI[e] à tours rondes de La Guerche. On redevient alors le contemporain de Charles Estienne, dont le livre *la Maison rustique*, de 1564, expose une tradition qui se perpétue depuis des âges et qui eut tendance à le faire après lui. Un traité est un bon jalon. C'est le cours lent de l'histoire que restitue alors l'architecture commentée.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) Collection « de Pétrarque à Descartes », librairie Vrin.

(2) Participation de P. Gros (Aix-en-Provence), Ch. Frommel (Bibliotheca Hertziana, Rome), K. Forster (Stanford, Californie), L. Puppi (Padoue), W. Oechslin (Bonn), Mme G. Scaglia (New-York).

Les actes seront publiés dans la collection des « Travaux d'histoire de l'architecture », édition A. Picard, dont les deux premiers volumes, actuellement sous presse, portant sur « la maison de ville » et « la galerie ».

(3) *L'Architecture civile à Tours, des origines à la Renaissance* (mémoires de la société archéologique de Touraine, tome X)) présenté par P. Boille, B. Toulier... à l'hôtel des Tanneurs. L'exposition viendra au Grand Palais à l'automne.

(4) *Denis Jeanson, la Maison seigneuriale du Val-de-Loire*, 360 p. Documentation graphique de R. Salomé, édition Garnier, 1981.

Cinéma

La mort de William Wyler

(Suite de la première page.)

Dans les années 30, William Wyler est déjà le cinéaste de prestige qui insiste sur l'importance du sujet, du « grand » sujet. Il impose curieusement sa vision au producteur Samuel Goldwyn, pourtant célèbre pour sa boutade : le cinéma s'adresse aux mains de douze ans, un film doit être compris par un enfant. *L'Insoumise*, produit chez Warner, annonce pas son sujet *Autant en emporte le vent*, le film de Victor Fleming, un an plus tard. William Wyler y *pratique* l'art de l'ellipse, se révèla comme le metteur en scène « psychologique » par excellence : *ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. L'Insoumise* détonne dans le tout venant de la production hollywoodienne, comme Wyler *lui-même* parmi les autres cinéastes de l'époque.

La Vipère, toujours avec Bette Davis, connu en France après la guerre, indique un tournant dans les méthodes de travail de Wyler. Etroitement associé avec Gregg Toland, l'opérateur des *Raisins de la colère* et de *Citizen Kane*, le réalisateur applique déjà la méthode de la profondeur de champ qui reproduit un peu, pour le spectateur des salles obscures, l'espace d'une scène de *théâtre*.

Les Plus Belles Années de notre vie marque le sommet de la carrière de William Wyler. Il a vécu la guerre comme photographe de combat dans l'aviation (il en est résulté le documentaire *Memphis Belle*). Avec Frank Capra et George Stevens, il fonde, en 1946, la Liberty Films et déclare : « *Nous sommes forcés de constater que Hollywood ne reflète guère le monde où nous vivons.* » Avec l'aide de Robert Sherwood pour le scénario, entre la fin de la seconde guerre mondiale et les débuts de la guerre froide, il crée ce film-étalon d'une Amérique démocratique, libérale, décidée à *combattre l'injustice en Amérique* même.

William Wyler, dans son œuvre la plus ambitieuse, comme l'a admirablement expliqué André Bazin, s'essaie à inventer un style *de tournage* « démocratique », où déclare-t-il, « *le spectateur étudie chaque personnage* à son gré *et fait lui-même ses propres coupures* ». Wyler veut détruire la notion même d'*auteur*, ce qui va à l'encontre de tout le mouvement cristallisé douze ans plus tard par la nouvelle vague française et ses innombrables épigones à travers le monde. Il est le frère en cinéma, chez nous, des Claude Autant-Lara, des Marcel Carné, pour qui un chat est un chat, une histoire une histoire, avec des personnages bien tracés. Il résume l'ambition d'Hollywood à *une époque, un peu comme* les héros de son film *Dodsworth* (1936), d'après Sinclair Lewis, découvrant soudain l'Europe et la culture.

LOUIS MARCORELLES.

DU WESTERN A LA PSYCHOLOGIE

Né le 1er juillet 1902 à Mulhouse, dans l'Alsace alors allemande, William Wyler fit ses études à Lausanne puis s'inscrivit au Conservatoire national de musique de Paris. Il y rencontre en 1920 son « oncle », en réalité le cousin germain de sa mère, Carl Laemmle, le fondateur d'Universal, qui l'invite à venir travailler en Amérique. Il débute dans la publicité à New-York, puis part pour Hollywood. Il tourne son premier film en 1925, à l'âge de vingt-trois ans. En 1926 et 1927, il met à son actif cinquante westerns de deux bobines. En 1928, il travaille avec Tom Mix sur des westerns de cinq bobines. Le parlant lui permet d'affirmer sa personnalité.

William Wyler tourne son dernier film pour Universal en 1935, la Bonne Fée, *avec son épouse d'une année, l'explosive Margaret Sullavan. Il entame en 1936 une collaboration de dix années avec le producteur Samuel Goldwyn qui culminera avec* Rue sans issue *(1938),* les Hauts de Hurlevent *(1939),* la Vipère *(1941), et* Les plus belles années de notre vie *(1946).* Madame Miniver *(1942),* la Loi du Seigneur *(1956), palme d'or au Festival de Cannes, le remake de* Ben Hur *(1959), marquent le sommet d'un certain académisme, à côté d'œuvres plus légères comme* Vacances romaines *(1953), avec Audrey Hepburn, ou* Funny Girl *(1968), avec Barbra Streisand. Il est, dans les années 70, au centre de ce comité d'accueil réuni à Hollywood chez George Cukor — notamment John Ford, Alfred Hitchcock, Billy Wilder — pour rendre hommage à celui qu'ils considèrent comme leur modèle, Luis Bunuel.*

EXPOSITIONS

AUTOUR D'EIFFEL. La vie et les aventures de la tour Eiffel racontées aux enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, Bois de Boulogne (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres Culturels

CARDENAS. Sculptures. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

LES FOLLES ANNEES DU BAIL. — Centre culturel de Belgique, 125-127, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 4 octobre.

EQUUS. L'objet d'art et le cheval. — Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 11 octobre.

BABAR A CINQUANTE ANS, dessins originaux de J. et L. de Brunhoff. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 4 octobre.

DOIDEAU, GRANCHE, POITEVIN-TAMARA, JAWORSKA. Tapisseries. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantin (551-35-73). De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 20 septembre.

DESVRES ET SES FAIENCES. — Maison de la région Nord-Pas-de-Calais, 18, bd Haussmann (770-59-62). Jusqu'au 31 août.

Galeries

ELECTROGRAPHIES. W. Bouff, J. O. Olbrich, L. Castro, M. Ecana, C. Torey, A.-B. Geiger, M. Dunham-Maciel. — Galerie Trans/Form, 22, avenue de La Bourdonnais (550-46-33). Jusqu'au 15 août.

ARP/TAEUBER-ARP. — Galerie D.-René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Jusqu'au 30 juillet.

MARCEL BERONNEAU, 1869-1937. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-Le-Boucher (278-66-67). Jusqu'à fin septembre.

HORST JANSSEN. Aquarelles, dessins et gravures. — Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université. Jusqu'au 30 septembre.

En région parisienne

BRETIGNY. François Tissier (photographies), Bernard Dufour (peintures). — Centre culturel, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.

SCEAUX. Hommage à Marc Saint-Saëns (tapisseries, dessins, lithographies). — Château de Sceaux. 13e Festival de l'Orangerie (660-07-79). Les lundi, mercredi et jeudi, de 14 h à 18 h. et pendant les concerts du Festival. Jusqu'au 11 octobre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Le Roi René en son temps (jusqu'à la fin septembre). Tout l'œuvre linogravé de Picasso (jusqu'au 6 septembre). Musée Granet. — Expression textile et théâtre : Yagoda Buic (jusqu'au 3 novembre). — Fils, papier, espace : E. Brauran (jusqu'au 30 octobre). Musée des tapisseries.

AMBERIEU-EN-BUGEY. La vie de château au Moyen Age dans les sceaux et les blasons. — Château des Allymes. Jusqu'au 24 septembre.

ANCY-LE-FRANC. Chemins de la création « Formes rituelles », art primitif, art contemporain. — Communs du château. Jusqu'au 29 septembre.

ANGERS. Cinquante ans de gravure sur bois chinoise. — Musée d'Angers. Jusqu'à fin août. — Exposition de tapisseries de Camarinha. Château d'Angers. Jusqu'à fin août.

ANGOULEME. Images mécocenes. Pour une sémiologie du camembert. — Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche-Verte (93-34-10). Jusqu'au 31 juillet et du 1er septembre au 10 octobre.

ANTIBES. Picasso. Commémoration du centenaire de sa naissance. — Musée Picasso au château Grimaldi. Jusqu'au 30 septembre.

ARLES. J.-P. Pincemin et B. Venet. *Chapelle de la Charité*. Jusqu'au 20 septembre. — Luis Tomasello, reliefs. Musée Réattu. Jusqu'au 30 septembre. — Toni Grand, sculptures. Cloître St-Trophime. Jusqu'en septembre.

AUXERRE. Dessins de Tim. — Maison du tourisme, 1-2, quai de la République. Jusqu'au 30 septembre.

AVIGNON. Les Femmes et la création. Peintures, Sculptures, Tapisseries. Photographies de 1900 à 1981. — Salle de la Mairie. Jusqu'au 30 juillet.

BELFORT. Vauban et ses successeurs. — Musée de Belfort. Jusqu'en septembre.

BIOT. Hommage à Fernand Léger. Musée national F.-Léger. — Jusqu'en 30 septembre.

BORDEAUX. Profil du Metropolitan Museum of Art, de Ramsès à Picasso. Galerie des beaux-arts. Jusqu'au 1er septembre. — Autour des imagiers à la fin du Moyen Age. Bordeaux, 1450-1540. — Musée d'Aquitaine. Jusqu'à fin décembre.

BEAUX-SAINTE-COHIERE. Tapisseries d'art populaire « Quilts ». Sculptures monumentales pour les villes nouvelles de Ramon. — Château (60-63-51). Jusqu'au 30 août.

CANNES. Miro. Œuvre gravé 1964-1978. — Galerie Herbage, 17, rue des Etats-Unis (39-19-15). Jusqu'au 12 septembre.

CARCASSONNE. Miro, lithographies et sculptures de la fondation Miro de *Barcelone*. — Tours narbonnaises. Juillet-août.

CAVAILLON. Manguin et ses amis. — Chapelle du grand couvent (78-16-01). Jusqu'au 6 septembre.

CERET. Rétrospective A. Masson. — Musée d'art moderne. Jusqu'au 15 septembre.

COGNAC. « Epouvantails » du groupe créatif M. Largeau. — Jardin public, boulevard Denfert-Rochereau (32-07-25). Jusqu'à fin septembre.

DUNKERQUE. Trente créateurs d'aujourd'hui : Bru, Klimo, Matta... — Musée des beaux-arts (65-98-00). Jusqu'au 27 septembre.

EVREUX. Dessins anciens de la collection du musée. (Jusqu'à fin septembre.) Jacqueline Badord, dessins de sculpteur. (Jusqu'au 30 août.) Musée (39-34-33).

FONTENOY-EN-PUISAYE. L'abstraction lyrique : hommage à Michel Ragon. *Le bois dans la sculpture contemporaine*. — Château du Tremblay (44-02-18). Jusqu'au 20 septembre.

GORDES. Tinguely : machines 1961. — Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 28 août. — Aujourd'hui le Moyen Age. Habitat et vie quotidienne en France méditerranéenne. X^e et XVe s. Abbaye de Sénanque. Jusqu'au 30 septembre.

GRENOBLE. E. Guinan, peintures, dessins, estampes, peintures naïves de la collection Taeger. — Musée. Jusqu'au 28 septembre.

HONFLEUR. Jean Effel : la création du monde, dessins. — Musée Eugène-Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 15 septembre. — K.-X. Roussel 1867-1944. — Grenier à Sel. XXXIIIe Salon des artistes honfleurais. Jusqu'au 31 août.

ISSOUDUN. Tapisseries du vingtième siècle : Degois, Petit, Meyer, Tamara. — Musée Saint-Roch (21-61-43). Jusqu'au 13 septembre.

JARVILLE. Fleurs de fonte. La fonte d'ornement au XIXe siècle. — Musée de l'Histoire du fer, avenue du *Général-de-Gaulle* (351-10-28). Jusqu'au 30 septembre.

LACOUX. Photographies d'hier et d'aujourd'hui sur le plateau d'Hauteville. — Centre d'art contemporain (52-28-85). Jusqu'au 30 août.

LAON. Bande dessinée et vie quotidienne. — Maison des arts et loisirs, place Aubry (23-54-50). Août.

LA CHARITE-SUR-LOIRE. Chez nous en terre nivernaise, Achille Millien, (1838-1927). — Syndicat d'initiative et cloître de l'ancien prieuré. Jusqu'au 30 août.

LA PALISSE. Les Neuf Preux au Moyen-Age et à la Renaissance. — Château (99-06-81). Jusqu'au 15 septembre.

LAVAL. Maurice Rocher. Peintures et gouaches. — Musée du vieux château (53-93-11). Jusqu'au 10 septembre.

LE HAVRE. Shoot again. La merveilleuse histoire du flipper. — Musée des beaux-arts, boulevard J.-F.-Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 13 septembre.

LE PUY-BAPTISTERE. Tapisseries contemporaines d'Aubusson. — (09-38-81). Jusqu'au 17 août.

LE PUY-EN-VELAY. Le bassin du Puy-en-Velay aux temps préhistoriques. — Recherches récentes. Musée Crozatier (09-38-90). Jusqu'au 30 octobre.

LYON. Permanence du regard surréaliste. E.L.A.C. — Jusqu'au 22 septembre. — Estampes italiennes, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle. — Musée de l'Imprimerie, 13, rue de la Poulaillerie. Jusqu'au 13 septembre.

MARSEILLE. Nalls. Dessins, aquarelles, estampes. — Centre méditerranéen d'art contemporain, 283, rue Paradis (37-83-23). Jusqu'au 31 juillet. — Valère Bernard Symboliste. — Musée des beaux-arts. Palais Longchamp (62-21-17). Jusqu'au 31 décembre. — Le Scène du prince. — Musée Borely (73-21-60). Jusqu'au 15 septembre. — L'Espace et le Pouvoir. — Chapelle de la Charité (73-21-60). Jusqu'au 15 septembre. — Maurice Estève, œuvres de 1930 à 1980. Musée Cantini (61-31-27). Jusqu'au 31 août.

MAUBEUGE. André Corbeau. Bibliothèque d'un érudit. — Musée Henri-Boez. Jusqu'au 5 octobre.

METZ. Autour du repas. — Musée, 2, rue du Haut-Poirier (75-10-18).

MONTIGNAC - VIALOT. Franta, peintures, dessins. — Centre d'art contemporain (51-86-86). Jusqu'au 31 juillet.

MORTEMART. Ella Lasenaux (1888-1968) — Peintures et dessins. Château des ducs. Jusqu'au 20 août.

NICE. Les Mandala himalayens du musée Guimet. — Musée national message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (81-75-75). Jusqu'au 2 novembre. — Kees Van Dongen. Aquarelles, dessins, lithographies. — Musée des beaux-arts Jules-Chéret, 33, avenue des Baumettes. Jusqu'au 18 octobre. — Cappiello (1875-1942). Affiches et caricatures. — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis. Jusqu'au 18 octobre. — Vivien Isnard, travaux récents. Jusqu'au 27 septembre. — Bernard Pagès, sculptures récentes. Jusqu'au 30 août. Galerie d'Art contemporain des Musées de Nice.

NOLAY. Aspects du patrimoine dans le canton de Nolay. — Jusqu'au 10 septembre.

ORNANS. « Ornans à l'enterrement », tableau historique de F. Courbet. Musée, maison natale de F. Courbet (62-23-30). Jusqu'au 1er novembre.

PAU. Marino di Teana. Sculptures, dessins et peintures, 1958-1980. — Musée des beaux-arts (27-33-02). Jusqu'au 15 *septembre*. — Masques de théâtre, masques de rituel ? Bolivie, Inde, Corée, Roumanie, Tanzanie, Zambie. — Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 12 septembre.

RATILLY. Balthus, œuvres réalisées dans le Morvan. Barelier, sculptures. Rouen, peintures. — Château. Jusqu'au 14 septembre.

RENNES. Alberto Magnelli. Dessins florentins 1914-1915. Carte blanche à Sheila Hicks. — Musée des beaux-arts. Jusqu'au 31 août.

SAINT - AMAND - EN - PUISAYE. « L'Imaginaire ». Buchet, Garcia, Garet-Stedman, Genty, Girel, Thimonnier... — Grès, céramique. ACID. « les Jourlins » (39-80-71). Jusqu'au 19 août.

SAINT - GENGOUX - LE - NATIONAL. Action pour les arts plastiques en milieu rural. Foyer rural. — Jusqu'au 16 août.

SAINT-DIE. Albert Bitran. Peintures, dessins, graphiques. — Musée municipal, 11, rue Saint-Charles (55-21-56). Jusqu'au 2 août.

SAINTES. Berthomme Saint-André. — Musée de l'Echevinage. Jusqu'au 30 septembre.

SAINT-ETIENNE. Giacometti. Sculptures, peintures et dessins. — Musée d'art et d'industrie. Jusqu'au 28 septembre.

ST-JULIEN LE MONTAGNE. Au milieu des mots : Exposition pour une Eglise préparée. Jusqu'au 7 août. Eglise romane, foyer des Jeunes (80-04-78).

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE. Louis Bancel, sculptures et dessins. — La Condamine (51-51-28). Dim et lundi, de 15 h. à 19 h. Jusqu'à fin août.

SAINT-MAXIMIN. Assemblages : Alessandri, Avril, Gérardin, Pons, Roclore, Verbéna. — Ancien couvent royal (78-01-93). Jusqu'au 6 septembre.

SAINT-NAZAIRE. « A propos de Saint-Nazaire ». Th. Babou, G. Biasi, J. Clareboudt, E. Dietman, F. Martin, J.-L. Parant, J.-L. Vila. — Musée de Bourbon-Lancy, ancienne église Saint-Nazaire. De 15 h. à 18 h. les mardi, jeudi, samedi et dimanche. Jusqu'à fin août.

SAINT - PAUL - DE - VENCE. Sculptures du XXe s., 1900-1945. Traditions et ruptures. — Fondation Maeght. Jusqu'au 4 octobre.

SAINT - SAUVEUR - EN - PUISAYE. Colette en pays connu. — Vinée du château (45-68-80). Jusqu'au 26 juillet.

SAINT-TROPEZ. Comby et Stahly. Sculptures. — Musée de l'Annonciade. Jusqu'au 28 septembre.

SCEAUX. Hommage à Marc Saint-Saëns. Tapisserie à thèmes musicaux. — Musée de l'Ile-de-France, château. Jusqu'à fin septembre.

STRASBOURG. Expressionnistes allemands de la collection Buchheim. — Musée d'art moderne. Jusqu'au 23 août. — Tombes et mobiliers funéraires du *premier* âge de fer. 750-450 av. J.-C. Jusqu'au 3 janvier 1982. Musée archéologique (35-29-05). — Belle Epoque à *l'affiche*. Salle d'exposition temporaire. Jusqu'au 30 août.

TOULON. Espace peint, espace traversé ; La danse. — Musée, 20, boulevard du Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'en septembre.

TOULOUSE. Antoni Clavé. — Nouvelle galerie d'expositions temporaires du musée, 21, rue de Metz. Jusqu'en octobre.

UZES. Festival international de la gravure. — Hôtel de Ville. Jusqu'au 8 août. De 10 h. à 13 h. et de 15 h. à 19 h.

VALREAS. Jean Couty, *Labro-Font*, Alain Calvet. — Salon de l'Enclave de Simione. Jusqu'au 12 septembre.

VANNES. Les estampes du musée de Vannes. — Palais des arts, place de Bretagne (47-47-30). Eté.

VASCOEUIL. Carzou. — Centre d'art et de culture, maison Michelet. Jusqu'au 1er novembre.

VENCE. Ph. Dereux. Vingt ans d'épluchures. — Galerie A.-Chave, 13, rue Isnard (58-03-45). Jusqu'au 28 août.

VEZELAY. Dessins et aquarelles d'architectes (1880-1950). — Salle Gothique de la mairie. De 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 14 août.

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50) : relâche.
SALLE FAVART (296-12-20) : relâche.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 29, 30 et 31, à 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Malade imaginaire (dernières).
CHAILLOT (727-81-15) : relâche.
ODEON (325-70-32) : relâche.
T.E.P. (797-96-06) : relâche.
CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (mar.). 18 h. : cinéma, en liaison avec l'exposition Paris-Paris.
CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34) : relâche.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24) : relâche.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) : relâche.

Les autres salles

ASTELLE-THEATRE (202-34-31), J. 20 h. 30 : l'Occasion, le ciel et l'Enfer ; mar., mer., ven., samedi, 20 h. 30 ; les Bonnes.
ATHENEE (742-67-27), (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h.30 : Faisons un rêve.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h. mat. dim. 15 h. : Diable d'homme.
CARREAU DU TEMPLE (274-43-11) 20 h. 30 : Mime Cotillard. (dern. le 1er) ; J. 18 h. : les Bottes de sept lieues (dern. le 30) ; mer. 18 h. : Pierrot posthume (dern. le 30) ; 18 h. : Chand-habits (dern. le 30) ; 19 h. : les Tribulations de Triboulet (à partir du 1er).
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), mer., 20 h. 30 ; Prévert Jacques, Breton André (dern. le 31).
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (mer., dim. soir), 21 h. mat. dim., 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMEDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h. : Boris Supervian (dern. le 31), (D.) ; 21 h. 30 : le Bouc (dern. le 4).
DAUNOU (261-69-14), (mer., dim. soir) 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Et ta sœur.
ESPACE-GAITE (327-95-94), (D., L.), 20 h. 30 : D. Lavanant : D. 21 h. 45, L., 20 h. 30 : Tranches de vie.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), (D., L.), 21 h. : Ka.
ESSAION (278-46-42) (D.), 20 h. 30 : Piège de Méduse ; 21 h. 45 : Du bout du monde au cœur de Blaise.
FONTAINE (874-74-40) D. L., 21 h. : les Trois Jeanne.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), (D., L.), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) Théâtre rouge ; 18 h. 30 : Quelqu'un ; 22 h. 15, le Clodo de Dieu. Théâtre noir : 18 h. 30, Dialogues d'immigrés juste avant de partir ; 20 h. 30 : Marie la louve ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond (à part. du 4). Petite salle : 18 h. 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. : Arsenic et Vieilles Dentelles.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D.), 21 h. : Exercice de style.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 16 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. 30 : Pauvre France.
ROQUETTE (805-78-51) I : (L.), 20 h. 30 : On l'appelle San Antonio ; Petite salle (D., L.) : le Fétichiste.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. 30 : le Cœur sur la main.
T.A.I. THEATRE D'ESSAI (278-10-79) (D.), 20 h. 30 : Cœur à deux. La banane.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : Essayez... c'est pas sorcières. — 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire.
THEATRE EN ROND (387-88-14) (D.), 21 h. 30 : la Liaison mathématique.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : le Roman de Renart.
THEATRE DE L'UNION (770-90-94), 21 h. : Festival Molière : jours pairs : l'Avare ; jours impairs : les Fourberies de Scapin.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi (dernière le 31) ; 21 h. 30 : Woody Folies (dernière le 31).
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), I : 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : A. Didier ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pik et Rik.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 30 : la Jacassière.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. : Carnaval policier (dernière le 1er).
COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince : (D., L.), 21 h. 45 : Bagdad Connection.
PARENTHESE (887-11-53), 21 h. 45 : Je suis con, mais j'en fis (dernière le 1er).
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes. — II : 20 h. : Trois filles d'Eve.
POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du mouron sur les blinis.
SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Enfin seul ; 22 h. : le Troisième Bureau.
THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : L. Rocheman (dernière le 31). A partir du 1er : Florence Brunold ; 21 h. 30 : la Grande Shirley ; 22 h. 30 : Il en est... de la police.
TREMPLIN DE PARIS (281-56-79) (D.), 20 h. 15 : 30 centimètres à l'ombre.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Sept ans de bail... Bye Bye !

Les music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h. 45 : Adama (dern. le 31).
LUCERNAIRE (544-57-34), 22 h. 15 : Sylvie Joly (dern. le 1er).
PALAIS DES GLACES (607-49-93), (D., L.), 20 h. 30 : Procédé Guimard-Delaunay.
PIAZZA BEAUBOURG (272-45-53), 21 h. : J.-P. Kirjuhel, A. Kramski (dern. le 31).

La danse

COUR DE LA MAIRIE DU 4e (278-60-56) (V.S.D.)), 21 h. : les Ballets historiques du Marais.
THEATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h. 45 : la Dame aux camélias (Ballets de Wallonie) (dern. le 29).

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 29 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Au revoir monsieur Grok, de P. Billon ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Paris Béguin, d'A. Genina ; 21 h. : Femmes, Femmes, de P. Vecchiali.

JEUDI 30 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Un homme marche dans la ville, de M. Pagliero ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Persona, d'I. Bergman ; 21 h. : la Treizième lettre, d'O. Preminger.

VENDREDI 31 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Caroline chérie, de R. Pottier ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : le Mouchard, de J. Ford ; 21 h. : Hatari, de H. Hawks.

SAMEDI 1er AOUT

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Ma Pomme, de M.-G. Sauvajon ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : l'Atalante, de J. Vigo ; 19 h. : Pavane pour un homme épuisé, ou la jeunesse du Japon, de M. Kobayashi ; 21 h. : Voyage en Italie, de R. Rossellini.

DIMANCHE 2 AOUT

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Maître après Dieu, de L. Daquin ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : le Vent, de V. Sjostrom ; 19 h. : Vérités et Mensonges, d'O. Welles ; 21 h. : Une poule dans le vent, d'Y. Ozu.

LUNDI 3 AOUT

Relâche.

MARDI 4 AOUT

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : le Garçon sauvage, de J. Delannoy ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Salomé, de C. Lamont ; 21 h. : le Fils de Sindbad, de T. Tetzlaff.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 29 JUILLET

15 h. : Films d'auteurs et films rares : le Miracle de saint Giorgian, de J. Protozanov ; 17 h. : l'Affaire Mina B, de R. Siodmak ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Orphée, de J. Cocteau.

JEUDI 30 JUILLET

15 h. : Films d'auteurs et films rares : Crainquebille, de J. Feyder ; 17 h. : Lune de miel mouvementée, de L. McCarey ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Rendez-vous de juillet, de J. Becker.

VENDREDI 31 JUILLET

15 h. : Films d'auteurs et films rares : la Croisière noire, de L. Poirier ; 17 h. : Varvara, de M. Donskoï ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Juliette ou la clé des songes, de M. Carné.

SAMEDI 1er AOUT

15 h. : Films d'auteurs et films rares : la Vie est à nous, de J. Renoir ; 17 h. : la Vie privée de don Juan, d'A. Korda ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Justice est faite, d'A. Cayatte ; 21 h. : Films d'auteurs et films rares : Je ne regrette pas ma jeunesse, d'A. Kurosawa.

DIMANCHE 2 AOUT

15 h. : Films d'auteurs et films rares : le Fantôme du Moulin-Rouge, de R. Clair ; 17 h. : le Pigeon, de M. Monicelli ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Topaze, de M. Pagnol ; 21 h. : la Provinciale, de M. Soldati.

LUNDI 3 AOUT

15 h. : Films d'auteurs et films rares : le Vaisseau tragique, de V. Sjostrom ; 17 h. : le Dernier Pont, de H. Kautner ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Agence matrimoniale, de J.-P. Le Chanois.

MARDI 4 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'ANNEE DES 13 LUNES (All., v.o.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille (357-90-81).
LES ANNEES LUMIERE (Suis.), vers. Ang. : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA BETE D'AMOUR (Can., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.F. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA BOUM (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : St-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHASSE A MORT (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Wepler, 18e (522-46-01). — V.O. : Marignan, 8e (359-92-82).
LE CHOC DES TITANS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CONTAMINATION (It.-A., v.f.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA DESOBEISSANCE (It.-Fr., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinocha Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANNON BALL (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LES ENFANTS DU No 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Athéna, 12e (343-00-65) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) (v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Omnia, 2e (233-39-36).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (*), film franco-britannique de Just Jaeckin. — V. angl. : 6e, U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Wepler, 18e (522-46-01).

LA PLAGE SANGLANTE, film américain de Jeffrey Bloom (*). — V.o. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 29 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 18 h. 30 et 21 h. : Ars Antiqua de Paris (musique du Moyen Age et élisabéthaine).
LUCERNAIRE, 19 h. 45 : K. Koleva (Beethoven, Chopin, Debussy).
P.L.A.P., 20 h. 30 : The North East Ulster Schools Symphony Orchestra (Tchaïkovsky, Borodine, Strauss, Britten).

JEUDI 30 JUILLET

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 21 h. : M. Hacquard, A. Bedois (Frescobaldi, Brandmuller, Pérotin).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : A.-M. Miranda (Mozart).
EGLISE AMERICAINE, 20 h. : B. Geary (Beethoven, Chopin, Ravel).
LUCERNAIRE, 19 h. 45 : voir le 29.

VENDREDI 31 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 18 h. 30 et 21 h. (voir le 29).
LUCERNAIRE, 19 h. 45 (voir le 29).

SAMEDI 1er AOUT

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : G. Charlier (Vivaldi, Telemann, Haydn).
LUCERNAIRE, 19 h. 45 (voir le 29).

DIMANCHE 2 AOUT

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : chœur et orchestre de Wurzburg ; dir. : G. Klinghardt (Mozart, Franck, Schumann).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. (voir le 1er).
NOTRE-DAME-DE-PARIS, 17 h. 45 : J. Walker (Charpentier, Albright, Heiller).
EGLISE AMERICAINE, 18 h. : Ensemble Charles Dolle (Dolle, Couperin, Marais).

LUNDI 3 AOUT

HOTEL SAINT-JAMES, 18 h. 30 : Paris Institute Trio (Mozart, Brahms, Turina).
SAINTE-CHAPELLE, 18 h. 30 et 21 h. : voir le 29.

MARDI 4 AOUT

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas (Bach, Vivaldi).
HOTEL SAINT-JAMES, 18 h. 30 : voir le 3.
SAINTE-CHAPELLE, 18 h. 30 et 21 h. : voir le 29.
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre Paul Kuentz (Delalande, Mouret, Dauvergne).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : Gene Mighty Flea Connors Quintet (dern. le 31) ; les 2, 3 : R. Guérin Big Band. A partir du 4 : B. Waters, G. Colliers Quartet.
CAVEAU DE LA MONTAGNE (354-82-39), 21 h. : M. Gaudry, A. Jean-Marie, A. Condouant.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 20 h. 30 : Magic Slim ; 22 h. : Chevere.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h. 30 : Lavelle (dern. le 31).
DREHER (233-48-44), 21 h. 30 : Mile Jackson (dern. le 2). A partir du 3 : Sam Woodyard.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h., le 29 : Monty Alexander Quintet ; les 30, 31, 1er : Dizzy Gillespie Quintet ; à partir du 3 : McCoy Tyner.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : J.-Cl. Fohrenbach, M. Valeta, P.-Y. Sorin, G. Leta (dern. le 2). A partir du 3 : Lou Laguerre Trio.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h. 30, le 29 : Metropolitan Jazz Band ; le 30 : Soul Quartet ; les 31, 1er : Swing at Six.

CINEMA

JAZZ SINGER (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LABYRINTHE (Fr.) (F. Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
MALEVIL (Fr.) U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It. v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It.) (**) v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
MOI, CHRISTIANE F... (All.) (*) v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
NEIGE (Fr.) (*) : Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
PLUIES D'ETE (Brés., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
QUARTET (Angl.-Fr., v. ang.) : Quintette, 5e (354-35-40).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE SPECTRE (A., v.f.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
UNE LANGOUSTE AU PETIT DEJEUNER (It., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

Les festivals

BERGMAN (v.o.), Escurial, 13e (707-28-04). J. : Sourires d'une nuit d'été. V. : Le 7e sceau. S. : La source. D. : la Nuit des forains. L. : le Silence. Mar. : Rêves de femmes.

[illegible]

Les grandes reprises

[illegible]

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).
EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62).

[illegible]

Les séances spéciales

[illegible]

QUELQUES JOURS DANS LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D. 14 h. 30, Mar. 21 h.
RETOUR (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h.

SPORTS

FOOTBALL

AU PARIS-SAINT-GERMAIN

L'art et la manière de recruter

Quatre des cinq équipes françaises qualifiées pour les coupes européennes de football s'affrontaient, mardi 28 juillet, pour le compte de la deuxième soirée du championnat de première division. Cette répétition générale a profité à Saint-Etienne et à Nantes qui se sont imposées sur leur terrain face à Monaco (2 à 0) et à Bastia (1 à 0). Au classement ce sont pourtant les représentants des deux plus grandes métropoles qui se détachent : les Lyonnais victorieux à Valenciennes (1 à 0) et les Parisiens qui ont battu Laval (2 à 1). Trente mille spectateurs s'étaient déplacés au Parc des Princes pour assister au premier match officiel du Paris-Saint-Germain à domicile et juger la valeur de son recrutement.

« *Une équipe de football, c'est un peu comme une bouillabaisse*, estime Francis Borelli, le président du Paris-Saint-Germain (P.S.G.). *Il faut les trois ou quatre gros poissons de base, les autres ingrédients et le liant. Comme le loup coûte cher, certains se contentent de murènes, mais le tout doit flatter le goût du spectateur.* » Surtout au Parc des Princes, où le public a la dent dure mais le bec fin.

Si une bonne équipe de football se mitonne comme une bouillabaisse, Francis Borelli, pourtant né au pays du couscous, est aujourd'hui passé maître dans cette préparation. Depuis le 22 février dernier, personne n'a mieux réussi puisque son équipe est invaincue en championnat. Le temps était venu pour lui d'avoir enfin des ambitions européennes en apportant les quelques retouches qui peuvent parfaire la recette.

Avant même la fin de la saison dernière, le président du P.S.G. a donc convoqué l'entraîneur, Georges Peyroche, devant le comité de gestion du club. Chargé quotidiennement de la préparation, il était le mieux à même de porter un jugement sur le rendement des éléments dont il disposait. D'abord ceux qu'il ne jugeait pas indispensables. François Brisson ? « *Fragile moralement. N'a pas rendu ce que nous espérions.* » Jean-François Beltramini et Bernard Bureau ? « *N'ont pas beaucoup été utilisés.* » Antoine Garceran ? « *A nouveau blessé...* »

Vient ensuite le tour de ceux qui arrivent en fin de contrat. Mustapha Dalheb ? « *J'aimerais bien le conserver.* » Jean-Noël Huck ? « *Il a disputé plus de matches que Dalheb. C'est mieux qu'un remplaçant, mais difficile, à trente et un ans, de lui proposer un autre contrat de longue durée. Pour eux, je vous fais confiance.* »

« *Je n'avais pas influencé Georges Peyroche dans la première phase*, souligne Francis Borelli. *Je revendiquais la suite. Je suis le président, donc le gestionnaire et le responsable.* » Dans un premier temps, il convenait de se séparer à l'amiable de certains joueurs. Qu'a-t-il dit à Huck ? « *Vous avez trente et un ans. Je vous garde une année de plus, mais vous devez accepter une réduction de salaire. J'hésite. Je sais que si vous partez vous prendrez plus d'argent que chez moi. Si j'avais été un bon joueur, j'aurais aimé vous ressembler. Je vous respecte. Vous avez dix-sept sélections en équipe de France. Un club vous propose un contrat de trois ans, à Mulhouse, dans votre région natale... Allez, je crois qu'il vaut mieux qu'on se quitte.* » Avec Brisson, il s'agissait plutôt d'insister sur « *l'environnement différent* » qu'il trouverait à Lens, etc.

Une fortune

Pour le recrutement, le président du P.S.G. entendait faire sa propre pêche en évitant les intermédiaires. Seuls les joueurs arrivés en fin de contrat l'intéressaient, pour ne pas avoir d'indemnités de transfert à verser aux autres clubs. Toutefois, pour améliorer sa recette, il ne néglige pas les conseils. Pas ceux des chefs (présidents) ou des préparateurs (entraîneurs) des équipes rivales. Plutôt ceux des « critiques gastronomiques » que sont les journalistes. « *Je les lis et je les écoute beaucoup*, explique-t-il. *C'est ainsi que j'ai appris que Raymond Domenech avait confié qu'il aimerait jouer à Paris. Nous nous sommes rencontrés. Il souhaitait un contrat de trois ans. Je lui ai proposé deux ans.* »

La seconde recrue fut Michel N'Gom, l'un des professionnels licenciés par l'Olympique de Marseille en avril dernier. Demandé par six clubs où il pouvait espérer être un titulaire indiscutable, a-t-il réussi une bonne affaire ? « *Au chômage, il touchait 14 000 francs par mois*, répond Francis Borelli. *Chez moi, il gagne 12 000 francs, sans prime à la signature, mais je lui offre l'occasion de s'imposer à Paris. Et puis les primes de match sont importantes même pour les remplaçants.* »

Homme de contacts et de relations publiques, le président du P.S.G. se sent lui-même comme un poisson dans l'eau dans cette période de transfert. « *Je suis un très, très fin négociateur*, dit-il, *mais je ne cherche pas à blouser mon interlocuteur. Je ne suis pas heureux quand je vois que le gars marche aveuglément vers ce que je désire. Je veux plaire, séduire, gagner mais pas coûte que coûte.* »

Simultanément, il négocie donc avec Mustapha Dalheb pour une prolongation de contrat et avec Edhem Slijvo, un Yougoslave qui opère en Belgique, au même poste. Ce dernier reste exigeant, car il a des contacts très avancés avec Nice. L'accord se fait avec Dalheb pour un contrat de deux ans, avec la possibilité mutuelle de le rompre au bout d'un an.

Comme Georges Peyroche a décidé de confier le rôle de libero à Dominique Bathenay, la présence du Brésilien Carlos Abel, encore sous contrat pour un an, ne s'impose plus. Son transfert est décidé. Francis Borelli fait ses comptes. L'effectif s'élève alors à quatorze professionnels et à trois stagiaires opérationnels. « *C'était un peu juste* », estime-t-il. Le Niçois Daniel Sanchez était encore libre mais convoité par Bastia. Sur une recommandation de Jean-Marc Guillou qui fut son équipier, il est aussitôt engagé.

« *Le recrutement aurait pu s'arrêter là*, dit Francis Borelli, *mais j'ai pensé au public. La masse salariale n'avait pratiquement pas été augmentée. Les transferts d'Abel et de Brisson nous rapportaient 1 million et nous offraient la possibilité de recruter un étranger supplémentaire. J'en recherchais un qui soit super et polyvalent.* » Les coups de téléphone des intermédiaires s'étaient succédé pour proposer des noms et avancer des chiffres. Ainsi a-t-il appris qu'Ivika Surjak, capitaine de Hajduk Split et de l'équipe nationale yougoslave, dans laquelle il compte quarante-huit sélections, venait d'être libéré de ses obligations militaires en avril. Il serait décidé à venir dans un club occidental mais il en coûterait 7 millions de francs pour quatre ans.

Une fortune, même pour Paris-Saint-Germain. Francis Borelli ne renonce pas. Par un journaliste ami de Surjak, il obtient son numéro de téléphone et le fait inviter à Paris. Première discussion à quatre autour d'une bonne table avec le journaliste et un ami venu de Split. Surjak se confie. Il aurait refusé les propositions de Cologne et de Hambourg. Sa fiancée est française, mannequin à Paris.

« *Ça a fait tilt dans ma tête* », raconte le président du P.S.G. « *Il ne fallait pas me dire ça. Saint-Etienne, Bordeaux, Nantes, Monaco, avaient déjà leurs deux étrangers. Où vouliez-vous qu'il aille ? Il était cuit. Mais je ne suis pas stupide. Si je l'avais à tarif réduit, il ferait ensuite semblant de ne pas savoir tirer du gauche (son meilleur pied). Il ne me restait plus qu'à négocier au niveau du salaire et de la durée.* »

C'est alors qu'intervient M. Barin. Celui-ci est furieux d'avoir été court-circuité. Son activité est reconnue par l'Union européenne des associations de football. Depuis plus de quinze ans, il est, à Bruxelles, le représentant de plusieurs grands clubs de l'Est et, notamment, d'Hajduk Split. Les discussions doivent reprendre avec lui à Paris, mais Surjak n'est déjà plus en position de force.

L'accord se fait sur un contrat de 3 millions de francs pour deux ans, indemnité pour le club, commission des intermédiaires et salaire du joueur compris. Ce salaire ne dépassera pas les 30 000 francs par mois avec, en plus, 4 000 francs d'indemnité de logement. « *Ce sera un des salaires à peine moyens du P.S.G.* », dit Francis Borelli. Surjak touchera toutefois de très fortes primes en cas de qualification pour une coupe européenne ou de victoire en Coupe de France ou en championnat.

« *Compte tenu du rapport qualité-prix, c'est la meilleure affaire que j'aie réalisée depuis mes débuts de dirigeant* », estime le président du P.S.G. La nouvelle bouillabaisse de Francis Borelli est prête. Ce sera au public de la juger. Les grandes occasions ne manqueront pas au mois d'août où Paris-Saint-Germain recevra Monaco et Sochaux et se déplacera à Metz, Saint-Etienne et Strasbourg.

GÉRARD ALBOUY.

RESULTATS DE LA DEUXIEME JOURNEE

Lyon b. *Valenciennes	1-0
*Nice et Bordeaux	2-2
*Paris-S.G. b. Laval	2-1
*Saint-Etienne b. Monaco	2-0
*Nantes b. Bastia	1-0
*Sochaux b. Metz	2-1
Lille b. *Auxerre	2-1
*Brest b. Tours	2-1
*Nancy b. Montpellier	3-2
Strasbourg b. *Lens	1-0

Classement. — 1. Lyon, Paris-S.G., 4 pts ; 3. Saint-Etienne, Bordeaux, Sochaux, Lille et Brest, 3 ; 8. Nantes, Valenciennes, Bastia, Strasbourg, Nancy et Monaco, 2 ; 14. Nice, Laval, Montpellier ; Metz et Auxerre, 1 ; 19. Tours et Lens.

CARNET

Décès

— On nous prie de faire part du décès de

Mme Edouard BOUVET de LA MAISONNEUVE,
née Marie-Louise Legrand,

rappelée à Dieu le 17 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 20 juillet en l'église et au cimetière de La Brulatte.

De la part de :
M. et Mme Guy Bouvet de La Maisonneuve,
M. et Mme Pierre Bouvet de La Maisonneuve,
M. et Mme Paul Depis,
Leurs enfants et petits-enfants.
« La Poterie Manoir »,
53410 La Brulatte.
3, place Corneille,
Boulogne-sur-Seine.
7, rue Léon-Vaudoyer,
75007 Paris.

— M. et Mme Bernard Cambazard,
M. et Mme Denis Picot,
Mlles Anne et Blandine Cambazard,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard CAMBAZARD,

survenu le 27 juillet 1981.
Ses obsèques seront célébrées le 31 juillet 1981, à 15 heures, en l'église de Saint-Sauveur-le-Vicomte.
50390 Saint-Sauveur-le-Vicomte.

— Antibes.

Le docteur Françoise Dolto, née Marette,
Ses enfants :
Jean dit Carlos,
Grégoire, Catherine,
Sa belle-fille, Michèle,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Boris Ivanovitch DOLTO,

survenu le 27 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-deuxième année, à Antibes, dans la paix.
A sa demande, il sera incinéré à Orange, le vendredi 31 juillet 1981.
Un office religieux à sa mémoire sera célébré à Paris en l'église catholique russe au mois de septembre.

Villa « Soledad »,
Avenue des Chênes,
06600 Antibes.

— Mme Georges Favarel-Garrigues,
M. et Mme Jean-Claude Favarel-Garrigues et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Favarel-Garrigues et leurs fils,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges FAVAREL-GARRIGUES,
professeur honoraire,

survenu dans sa soixante-dix-neuvième année, en son domicile (8, avenue de l'Armistice), à Pessac.
Les obsèques auront lieu le jeudi 30 juillet 1981, à 15 heures, à Cascabanes (Lot).
Réunion 14 h. 45 à la maison mortuaire.

— On nous prie d'annoncer le décès de

François-André LAVAL,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 26 juillet 1981, à Suresnes, à l'âge de soixante-neuf ans.
L'inhumation aura lieu au cimetière-parc de La Celle-Saint-Cloud, le jeudi 30 juillet, à 16 h. 30.

— Mme Pierre Mendès-France,
M. Thierry Mendès-France et ses enfants,
M. et Mme Jean Mendès-France et leurs enfants,
M. et Mme Francis Bienenfeld et leurs enfants,
Mme Kopel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre Jacques MENDÈS-FRANCE,

survenu à Paris, le 28 juillet 1981.
Son épouse,
Son fils, ses petits-enfants,
Ses frères et belles-sœurs.
L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin (entrée principale), le jeudi 30 juillet 1981, à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Servignat (01560), Saint-Trivier-de-Courtes.
Mme Paul Vivier, actuellement gravement blessée,
Jean et Brigitte Decup, ses enfants,
Manuelle, Anne, François, Bennite, Thomas, ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Dulac et leurs enfants,
M. et Mme Jean Vivier et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Belgrand et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Paul VIVIER,
officier de la Légion d'honneur,
directeur de recherches honoraire
à l'Institut national
de la recherche agronomique,

survenu dans sa soixante-dix-huitième année, le 25 juillet 1981.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 31 juillet 1981, en l'église de Saint-Trivier-de-Courtes, à 15 h. 30.

PRESSE

La presse et le changement

I. — Les textes sacrés

par JACQUES SAUVAGEOT

On ne parle plus guère d'information, comme si ce terme n'évoquait qu'un passé vichyssois, et l'on traite aujourd'hui de la communication. Va donc pour la communication, impliquant échanges et dialogues.

M. Georges Fillioud, qui préside à ses destinées, a consacré depuis deux mois toute *son énergie* et pratiquement tout son temps aux problèmes *audiovisuels*. Il fallait, il faut, changer les hommes et les *méthodes ici ou là*, préparer les structures de demain et tenter *d'endiguer tant* bien que mal le déferlement des radios, libres ou privées, sauvegardant un monopole auquel — on le voit bien désormais — nul gouvernement n'envisagera de renoncer.

La liberté sur les ondes, tout le monde est « pour ». Mais que chacun soit libre d'occuper à son gré une fréquence et d'y émettre avec la puissance de son choix ou de ses moyens, alors surviennent les limites techniques ou, éventuelle, politiques. Si le financement, de surcroît, ne peut être assuré par la publicité, afin de ne pas concurrencer les autres « supports », il faut accepter que seuls les riches, les mécènes ou les puissants prennent et gardent la parole.

Cette brève échappée préliminaire dans le domaine de l'audiovisuel servira d'introduction à quelques réflexions sur le présent et l'avenir de la presse écrite.

Il est possible aujourd'hui d'aborder ces problèmes de façon moins académique, car il n'est plus utopique d'espérer pour les mois prochains un vaste débat entre le gouvernement, le Parlement, les éditeurs, les journalistes et, bien évidemment, les lecteurs, afin de quitter l'ère des discours et des palabres, pour entrer dans le concret.

La loi du 29 juillet 1881

La loi de juillet 1881 sur la liberté de la presse a cent ans. C'est, pour l'information, depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le premier des textes sacrés. La tentation est grande de se borner à la lecture de son article premier, qui dit tout si bien en si peu de mots : « *L'imprimerie et la librairie sont libres.* » Mais une liberté sans limites ne peut être rêvée qu'un instant, et il fallait définir le cadre dans lequel elle s'exercerait.

Plus de vingt fois modifiée par des lois, des décrets-lois ou des ordonnances, la loi sur la liberté de la presse est une loi vivante qui a évolué, sous la pression des contraintes politiques ou en raison du mouvement des mœurs et de la jurisprudence. C'est cette longue histoire qui a été contée par Jean-Marc Théolleyre (*le Monde* du 29 juillet).

Les directeurs de journaux, que la loi rend personnellement responsables de *tout* ce qui est publié, les praticiens du droit et les parlementaires devront réfléchir à une nouvelle et nécessaire actualisation.

Il faudra, par exemple, examiner de près ce qui est écrit sur le droit de réponse. Autant il est normal que des particuliers aient la possibilité de répliquer à des *assertions fausses ou* contestables, autant il est abusif, comme la loi le permet, *que toute personne* nommée dans un journal ait la *possibilité* de *traiter* d'un *tout* autre sujet que celui qui a motivé la *réponse*.

Un autre point fait problème : certains sont prêts à admettre que la France doive être protégée contre la diffusion de journaux ou écrits étrangers subversifs. Ils sont surpris de constater que, depuis un décret-loi du 6 mai 1939 (la guerre n'était pas loin), le ministre de l'intérieur ait à lui seul le pouvoir d'interdire la diffusion de « *tout journal rédigé en langue étrangère* » ou « *de provenance étrangère rédigé en langue française* ». Les législateurs de la III[e] République avaient plus sagement prévu que « *la circulation en France* de *journaux* ou *écrits périodiques publiés à l'étranger ne pourra être interdite que par une décision spéciale délibérée en conseil des ministres* ». Cet exemple est un de ceux qui démontrent qu'en cent ans la loi de 1881 est devenue, révision après révision, de plus en plus répressive.

Est-ce trop demander qu'un peu plus de liberté dans la loi sur la liberté ?

L'ordonnance du 26 août 1944

Promulguée à Alger dans la fièvre des dernières heures du combat pour la libération de la France, l'ordonnance d'août 1944 est, comme la loi de 1881, un texte fondamental, mais son histoire est bien différente.

Là où l'on n'a vu parfois qu'un texte de circonstance, il faut apprendre à reconnaître la première véritable tentative pour introduire, s'agissant de la presse, l'économique dans le juridique. Les principes définis à l'aube de la III[e] République n'avaient pas suffi à soustraire les journaux à l'influence et aux pouvoirs de groupe financiers ou d'intérêts étrangers occultes. Il convenait par conséquent d'adopter des dispositions concrètes et contraignantes qui s'imposent à une presse rénovée.

Préfigurant explicitement un statut de la presse (on y reviendra) qui n'a jamais vu le jour, l'ordonnance d'août 1944 « *sur l'organisation de la presse française* » est d'autant plus souvent évoquée qu'elle est moins respectée. N'ayant jamais été modifiée, *si ce n'est en 1952 sur un point* mineur, dépourvue de décrets *d'application, elle serait tombée* en désuétude si, périodiquement et *inlassablement, certains journaux* et journalistes, quelques juristes et quelques parlementaires, ne rappelaient son existence.

C'est donc un *texte* qui dérange, et ceux qu'il dérangeait avaient tôt fait d'en souligner les insuffisances, les failles, voire les incohérences. Ils se proposaient alors — les bonnes âmes — à le modifier, et ses défenseurs devaient en proclamer l'intangibilité, à une époque où toute modification aurait tendu non pas à changer la lettre, ce qui était nécessaire, mais à en altérer l'esprit.

Les raisons d'être fondamentales de l'ordonnance se résument aisément. Il faut que les lecteurs puissent connaître avec précision quels sont le ou les propriétaires des journaux qu'ils lisent. Il faut que celui qui possède un journal ne puisse se dérober aux responsabilités qui découlent des lois sur la presse, et notamment de la loi de juillet 1881. Il faut, n'en déplaise à M. Robert Hersant et à quelques autres, que la même personne ne puisse être directeur de plus d'un quotidien. Il faut que la publicité soit sans équivoque présentée comme telle. Il faut enfin que les comptes des journaux soient rendus publics.

N'est-il pas surprenant que des principes aussi simples soient si mal suivis d'effets ? S'ils ne sont pas perdus de vue, rien ne s'oppose à une refonte et à une actualisation d'un texte qui n'a pas évolué depuis trente-sept ans.

Tous les problèmes ne sont pas pour autant réglés. L'ordonnance limite dans son article 2 son champ d'application aux seuls journaux ou magazines qui n'ont pas un *caractère strictement* scientifique, artistique, technique *ou professionnel. Est-ce une distinction* aisée et justifiée ? La question doit être posée.

Le législateur d'Alger a écrit son texte comme s'il n'y avait pas de difficulté majeure à déterminer le véritable patron d'une entreprise. Il suffisait alors de se préoccuper des « *prête-noms* » éventuels. Or, le propriétaire se dissimule aujourd'hui facilement derrière un nombre indéterminé de sociétés-écrans, filiales les unes des autres. L'écheveau devient alors si embrouillé que l'infraction devient difficile, voire impossible à établir. Ainsi se pose, sous un de ces aspects essentiels, le problème du statut *juridique* de l'entreprise de *presse* qui sera abordé à la fin de cette *étude*.

D'autres textes peuvent et doivent être *remis en cause*, et notamment l'article 14 de la loi du *16 juillet 1949*, qui, inspirée par le souci de défendre l'innocence de la *jeunesse*, permet, par le biais des interdictions à l'affichage, à la *publicité* et à la vente aux mineurs de dix-huit ans, de condamner à *mort*, *dans* la pratique, d'une publication qui scandalise *davantage* les vieux *politiciens* que les louveteaux. *Hara-Kiri* et d'autres *en ont fait* l'amère expérience.

Prochain article :

LE CONTENU ET LE CONTENANT

● *A l'hôtel Lamoignon*, une exposition sur la presse dans *le centre de Paris de 1830 à 1851* se tiendra dans le cadre de la *bibliothèque de la Ville de Paris*, rue Pavée (4[e] arrondissement), *jusqu'au 30 septembre* 1981, avec une interruption du 1[er] au 17 août.

DÉFENSE

LE SOUS-MARIN NUCLÉAIRE D'ATTAQUE « RUBIS » A EFFECTUÉ SA PREMIÈRE PLONGÉE EN « ROUTE LIBRE »

(De notre correspondant.)

Cherbourg. — Un communiqué de la préfecture maritime de Cherbourg a confirmé, mardi 28 juillet, que le *Rubis*, premier sous-marin nucléaire d'attaque (S.N.A.) de la marine nationale venait d'effectuer avec succès sa première plongée en « route libre », opération qui constitue la dernière phase des essais préliminaires d'un sous-marin en cours d'armement.

La Commission permanente des essais de la marine contrôlera désormais les essais du *Rubis*, a précisé le contre-amiral Philippe Crouzat, préfet maritime. Le sous-marin peut maintenant quitter l'arsenal de Cherbourg pour *effectuer* des plongées à *grande* profondeur — il a besoin pour cela des grands *fonds* de l'Atlantique, au large de Brest — ainsi *que* ses essais de *torpilles* pour tester son système d'armes.

La série *actuelle* des S.N.A. a été volontairement limitée à cinq par le quatrième plan d'équipement naval (1977-1982), l'état-major souhaitant étudier dès maintenant une nouvelle génération de S.N.A. à mettre en chantier avant la fin de la décennie. Interrogé à ce sujet lors de sa récente visite à la base opérationnelle de sous-marins lanceurs de missiles à l'Ile-Longue, le président de la République avait déclaré : « *Dix, douze ou quinze S.N.A. cela ne signifierait rien, d'autant qu'il y aurait alors rupture, donc une période dommageable à leur efficacité. Ce qu'il faut, c'est continuer jusqu'à ce que cette force soit cohérente avec notre force de dissuasion. Il faut en effet former les équipages et les renouveler. Cela repose sur la marine nationale et les sous-mariniers qui représentent, à l'intérieur de la marine, une certaine fraction. Cela suppose tout un système.* »

M. Charles Hernu, qui accompagnait M. Mitterrand dans sa visite, a confirmé que la deuxième unité du programme serait lancée le 1[er] septembre par l'arsenal de Cherbourg, qui a aussi entrepris la construction du troisième S.N.A. et commandé les tôles du quatrième. Les essais *du prototype* qui vont durer jusqu'à l'hiver seront suivis d'une *phase dite* de « démontage après essais », avant l'admission au *service* actif. Celle-ci sera prononcée vraisemblablement en cours de l'été 1982, à Toulon où le *Rubis* devrait renforcer l'escadre de la *Méditerranée*.

RENÉ MOIRAND.

ÉQUIPEMENT

PÊCHE

Les aides de l'État ne seront pas accordées sans contreparties sociales

PRÉCISE M. LE PENSEC

De notre correspondant

Lorient. — Un protocole d'accord a été signé, le 24 juillet, à Lorient, entre les syndicats de marins et les armateurs à la pêche. Cet accord met un terme à un conflit qui s'enlisait depuis deux mois et qui se traduisait, pour tous les bateaux du secteur de la pêche industrielle, par un retard à l'appareillage de vingt-quatre heures.

Les revendications concernaient les congés payés, dont le nombre va passer de quatre jours et demi à cinq jours par mois, et un repos compensateur après les marées.

Venu le jour même à Lorient, le ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, a déclaré : « *Il faut mettre fin à l'ère de la liquidation* de *notre* potentiel *de pêche fraîche. Mais pour assurer la sauvegarde de la flottille il faudra protéger nos droits* d'accès *aux ressources, organiser le marché, aider* au *maintien (et, pour certaines flottilles) au renouvellement des bateaux.* »

Le ministre a profité de cette occasion pour préciser la politique du gouvernement dans le domaine des aides financières aux pêcheurs. Les aides de l'État seront attribuées en fonction de quatre principes :

— clarté quant à la situation comptable des entreprises, donc droit de regard sur les comptabilités, aussi bien pour l'État que pour les travailleurs ;

— contreparties, c'est-à-dire garantie d'emploi, retour à la confiance et au dialogue social ; le ministre n'écarte pas la possibilité d'intervention temporaire de l'État dans les cas où le sauvetage de certains bateaux passerait par une intervention des marins eux-mêmes, à travers une formule coopérative ;

— enfin, rapidité afin de donner toutes les assurances nécessaires aux créanciers et de permettre, grâce à des décisions rapides, au climat de confiance de se rétablir.

JEAN-YVES MANAC'H.

TRANSPORTS

● *Grande-Bretagne : obligation de porter la ceinture de sécurité.* — Le port de la ceinture de sécurité par les occupants des sièges situés à l'avant des automobiles va devenir obligatoire en Grande-Bretagne. Ainsi en a décidé la Chambre des communes par 221 voix contre 144.

MÉDECINE

La quête du sang

« *Voulez-vous donner votre sang, monsieur ?* » A quelques mètres des grilles d'entrée, sur le trottoir de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, elles sont trois, ce *mardi après-midi ensoleillé*, élégantes, aimables et toutes souriantes dans leur blouse blanche. L'une d'elles a un garrot à la main. Les visiteurs nombreux, tout surpris, réagissent différemment. Souvent, on fuit vite, la *tête basse, un peu gêné*. Parfois, on ralentit, on écoute, avant de refuser. *Plus rarement, on* prend rendez-vous. Il arrive enfin que l'on suive l'une des jeunes filles dans le camion du Centre national de transfusion sanguine, qui stationne à quelques mètres de là.

A l'origine de cette initiative, rien que de trop commun : faute de dons, on manque de sang. « *La situation est encore plus critique en période de vacances*, explique l'une des *jeunes filles. Tous nos donneurs habituels sont partis, et, à Paris, on ne peut que trop rarement faire appel aux familles des malades qui, souvent, viennent de province.* »

Le groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière doit, selon elles, acheter aujourd'hui à l'extérieur la moitié du sang qui lui est nécessaire. *La situation est* encore plus difficile cette année. Elles ont décidé, d'elles-mêmes, un jour de pénurie, d'aller plus loin. Alors, elles sont sorties de leur bureau et, plusieurs fois par semaine, paient de leur personne. *Cette quête, elles ne la* font pas de bon cœur. Le sourire qui se veut agréable est un peu appuyé. Aborder le donneur potentiel fait par trop songer à certaines pratiques commerciales. Elles ont néanmoins décidé d'oublier *leur* gêne. Pour obtenir du sang. Pour des malades qu'elles ne connaîtront jamais.

JEAN-YVES NAU.

ÉDITION

LE PROJET DE LOI SUR LE PRIX DU LIVRE

M. Jack Lang : « Une garantie et un symbole »

La discussion du projet de loi sur le prix du livre a commencé au Sénat, mercredi 29 juillet. Une trentaine d'amendements ont été déposés, dont l'un, que le gouvernement compte rejeter, tend à limiter dans le temps l'application de la loi.

Le texte doit être examiné à l'Assemblée jeudi 30 juillet. Les examens en deuxième lecture devraient être achevés vendredi soir.

L'avantage d'un prix *connu à l'avance*, et le *même sur tout* le territoire, n'est guère contesté. On peut, en revanche, se demander si le nouveau système se traduira par une modération effective des prix.

M. Jack Lang, ministre de la culture, en est convaincu. Il a expliqué au *Monde* pourquoi :

« *Le passé, dit-il, a montré les avantages du prix unifié. Avant l'arrêté Monory, le prix des livres augmentait moins que la moyenne des prix. Depuis l'arrêté, l'augmentation a été de 16 %, contre 13,2 % pour les autres produits.*

» *En second lieu, nous avons pris un maximum de précautions. Les éditeurs ont pris des engagements sans précédent, et nous nous sommes engagés envers eux. Mme Catherine Lalumière m'autorise à vous assurer qu'elle veillera au respect de ces engagements, et elle attirera l'attention de l'opinion, comme ministre de la consommation, au moindre dérapage des prix.*

» *Enfin, une vraie concurrence va pouvoir jouer, et non plus une compétition perdue d'avance des libraires isolés face aux grandes surfaces. Les éditeurs savent qu'ils n'ont pas intérêt à augmenter exagérément leurs prix, que le marché n'est pas extensible. La loi et les engagements pris visent à limiter les remises quantitatives au bénéfice des remises qualitatives. A l'autre bout de la chaîne, l'auteur y trouvera son compte.*

» *Cette loi offre une garantie au public, et pour les chances de renouvellement du patrimoine écrit. Elle représente également un symbole. Il est symbolique qu'avec l'amnistie et la décentralisation, le refus d'abandonner les prix des biens culturels aux lois destructrices du marché figure parmi les premiers soucis du gouvernement.* »

L'« engagement » du syndicat des libraires

Les représentants du Syndicat national de l'édition, qui ont rencontré, le lundi 27 juillet, en fin d'après-midi, M. Jack Lang, ministre de la culture, M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, et Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation, ont mis au point un engagement de la profession exprimant leur approbation du texte de loi sur le prix unique du livre.

Dans une lettre adressée au ministre de la culture, M. Jean-Luc Pidoux-Payot, président du S.N.E., déclare notamment :

« (...) *Nous nous engageons en premier lieu, concernant le niveau des prix de vente au public, à continuer la politique de modération qui a été la nôtre depuis plus de dix ans, et qui est attestée par le décalage régulièrement observé jusqu'en 1979 entre l'indice du prix du livre et l'indice des prix à la consommation établis par l'INSEE. Cette politique prendra en compte les conséquences du nouveau régime des prix et s'attachera notamment à redéfinir le système des remises, et à empêcher que le niveau général des prix de vente au public des livres ne s'élève plus rapidement que celui des composantes de leur prix de revient, et notamment le prix du papier. Nous nous efforcerons en outre, en liaison avec nos partenaires d'amont — imprimeurs, photograveurs, brocheurs, etc., de tout mettre en œuvre pour améliorer encore la productivité des unités de fabrication des livres et en faire bénéficier les consommateurs. (...) Sur ces deux points, le syndicat de l'édition adressera à tous ses adhérents des recommandations explicites auxquelles la plus large diffusion sera assurée.*

» *En second lieu, concernant les conditions de la distribution du livre, nous proposerons à l'ensemble de nos partenaires d'avoir des procédures de concertation propres à améliorer dans tous leurs aspects et à tous les niveaux les mécanismes existants. Feront l'objet d'un examen particulièrement attentif les remises, et notamment les remises qualitatives, le traitement et l'acheminement des commandes, les offices, les dépôts et les soldes.* »

● *L'Union syndicale des libraires de France* approuve dans un communiqué le projet de loi instituant le prix unique du livre. Cette organisation se félicite « de *ce que soient enfin pris en compte les aspects culturels de la diffusion du livre et non plus seulement ses aspects purement économiques* ». Elle souhaite d'autre part « *mettre au point, avec l'édition, les auteurs, tous les professionnels et les pouvoirs publics, une véritable charte de la distribution du livre au service du lecteur, qui permette enfin l'extension et le renouvellement du réseau de librairies, en donnant aux jeunes libraires la possibilité de s'installer dans le cadre d'une concurrence loyale à laquelle chacun peut prétendre* ».

● *Pour la Fédération française des syndicats de libraires*, le but annoncé par les pouvoirs publics est sans ambiguïté : « *La défense des livres, les moins faciles à vendre, des livres à vocation culturelle, c'est-à-dire la défense des librairies qui assurent la distribution de ce type de livres. Le seul souci de la fédération est de faire en sorte que, grâce à quelques aménagements, cette volonté puisse se traduire dans la réalité. Il ne faut donc pas qu'il y ait de différence de prix entre les détaillants. Le prix unique doit être un vrai prix unique, comme cela a été annoncé au colloque de Valence : « Chaque Français doit » payer le même livre le même » prix sur tout le territoire. » Par ailleurs, puisque l'on veut protéger le réseau de librairies qualifiées, il convient que la loi reconnaisse la nécessité de remises qualitatives plus importantes que les remises quantitatives pour les librairies qui assurent des services particuliers tels que : la possession du stock et des nouveautés, l'usage de la documentation bibliographique et la commande des ouvrages à l'unité sur la demande de la clientèle.* »

Selon un sondage

56 % DES FRANÇAIS CONTRE LE PRIX UNIQUE

Selon un sondage de l'IFRES (Institut français de recherches économiques et sociales) effectué à la demande de la FNAC, 56 % des Français seraient hostiles au prix unique du livre.

La question posée à un échantillon national représentatif de mille personnes entre le 21 et le 23 juillet était : « *Préférez-vous que la concurrence continue à jouer son rôle sur les prix de détail des livres ou préférez-vous un prix unique et imposé, aligné sur les prix actuels des petits libraires ?* »

D'après ce sondage, les agriculteurs sont nettement favorables (70 %) au prix unique, alors que les autres catégories penchent plutôt pour la concurrence. Des différences notables apparaissent selon les régions : Paris est nettement pour la libre concurrence (65,5 %), la tendance est moins marquée au sud de la Loire (60,5 %), tandis qu'au nord de celle-ci — sans Paris — la majorité des personnes interrogées (52 %) sont favorables au prix unique.

CATASTROPHES

VIOLENT SÉISME DANS LE SUD-EST DE L'IRAN

Le nombre des morts serait de quatre à cinq mille

Téhéran (A.F.P.). — *Quatre à* cinq mille personnes auraient péri *dans* le tremblement de terre *qui* s'est produit mardi 28 juillet à 19 h 54 (*heure française*) *dans* le sud-est de l'Iran, a déclaré le gouverneur de la province de Kerman, M. Abdolhossein Saveh, cité mercredi matin par l'agence iranienne PARS.

L'épicentre de la secousse, d'une magnitude comprise entre 6,5 et 7 sur l'échelle de Richter, se trouve dans la région d'Andoudjerd, un village situé à 50 kilomètres à l'est de Kerman et à 350 kilomètres au sud-est de Téhéran.

D'après l'Institut de sismologie de Téhéran, le séisme a principalement affecté une zone de 60 kilomètres de long (dans le sens nord-sud) sur 20 kilomètres de large dans le sens est-ouest) située à l'est de Kerman. Toutefois, selon Radio-Téhéran et l'agence PARS, il a été ressenti à Kerman, où l'on a déjà dénombré dix-huit morts et deux cents blessés.

CORRESPONDANCE

Le droit à la lecture

A propos du prix du livre, nous avons reçu cette lettre d'un lecteur, M. Francis Guérand :

Dans votre article, intitulé « La culture et l'avenir » (*le Monde* du 24 juillet), vous concluez par la phrase suivante : « Condition préalable indispensable à la mise sur pied de toute politique cohérente et à long terme, le prix unique met les citoyens de Pau, de Lille ou de Poitiers à égalité d'accès au livre. »

A égalité d'accès il est vrai, mais au prix le plus élevé. Croyez-vous qu'il soit vraiment d'une tradition de gauche de restreindre le droit à la lecture, le pouvoir d'achat des citoyens n'étant pas extensible ?

La preuve est faite que des spécialistes comme la FNAC offrent aux lecteurs un éventail beaucoup plus complet, y compris dans des catégories de lectures réservées à un petit nombre, que ne peut le faire n'importe quel distributeur de quartier.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MODE

Détails appuyés

Au deuxième jour des collections d'hiver en haute couture, les bustes ajustés se confirment, traités en gilets, en spencers, marquant la taille pour équilibrer les jupes *amples et les houppelandes* couvrant le mollet.

Ted Lapidus décortique même la culotte ouverte de grand-mère tant il donne d'importance à la silhouette de zouave resserrée sous le genou. La vedette ici *revient à la sculpture* du pont de l'Alma en cuir, en tweed, en velours, en soie unie ou imprimée. Mais on retrouve aussi les tailleurs en pied-de-coq à culotte, jupe-culotte ou jupe tout simplement évasée avec *un joli blazer assorti*, couverts, en outre, d'un paletot à effet de cape. Il y a des ensembles de tricot Jacquard, des manteaux aux empiècements d'épaules en arabesques de cuir de tons vifs sur noir, des ponchos de lainages multicolores sur des jupes de daim et de seyantes robes du soir.

Tahiti, vers la fin du siècle dernier. Même réalisées dans les plus beaux taffetas unis ou irisés, cela n'est guère grisant pour les élégances d'aujourd'hui. *Heureusement que* les *superpositions* de jour en jersey encore apportent de seyants contrastes en capes, houppelandes, jupes-tabliers sur de grandes chemises. Tout cela suggère « Perrette et le pot au lait » égarée faubourg Saint-Honoré.

Même après-midi chez *Chanel* où l'on attend en vain un sursaut contemporain. Jean Cazaubon et Yvonne Dudel ont beau extrapoler les archives de « mademoiselle », le résultat est souvent *lourd. Une nouveauté réussie :* la série de vestes trois-quarts en astrakan swakara teint à incrustations aux hanches portées sur des pantalons droits, avec des bérets basculés de peintre du dimanche.

Cela dit, les tailleurs restent superbement nets, les beaux manteaux de tweed sont ornés de fourrure et les robes longues de dîner douces et discrètes offrent de séduisants décolletés.



(Croquis de Marcq.)

EMANUEL UNGARO : ensemble habillé composé d'une blouse boutonnée sur le côté, terminée en pointe et ceinturée en velours noir aux manches de mousseline de soie imprimée de Gandini sur une jupe en laine et soie imprimée et d'une écharpe boudin terminée d'un gland en mousseline lamée imprimée d'Etro. La faloche de velours noir de Jean Barthet coiffe la collection.

Emanuel Ungaro, un des meilleurs chantres de la haute couture depuis plusieurs saisons, *évolue en douceur* vers un *style* à la fois riche et dépouillé, où le noir le dispute aux couleurs sourdes. Les modèles sous le mollet sont campés sur des ballerines à petits talons et jambes noires. Les jupes, plus ou moins *amples, sont souvent* taillées en rayures diagonales, contrastant alors avec les spencers boutonnés sous de grandes vestes, ornées d'écharpes boudins à glands, en tons de nuages et tempête, rehaussées de fils d'or. *Ungaro* s'attache aussi aux manteaux souples ourlés de velours noir, aux redingotes reliétant encore le noir, mais en met el brillant. Enfin, les modèles de crépuscule et du soir font scintiller discrètement la *mousseline noire* avec toutes sortes de dessins, voire des nuages d'or.

J.-F. Crasy, chez *Lanvin*, propose une tout autre silhouette : celle des robes amples d'épouses de missionnaires protestants, à Tahiti

Louis Féraud, très en verve, nous propose un tour du monde en quatre-vingts modèles, à silhouettes longues, taille marquée et jupes amples. Tout est léger et souple, traduisant la joie de vivre tant en formes qu'en couleurs, chaque thème s'énonçant en manteau, tailleur à jupe, robe et tunique sur pantalon. Les impressions de Caroline Field se mirent en un kaléidoscope, tour à tour en teintes douces, sombres ou vibrantes.

Des volants gansés soulignent les détails de coupe, notamment aux manches des blousons étirés à la western, mais aussi en écharpe ou bordure de capes sur de très parisiens tailleurs à col officier, vestes courtes et jupes droites. Des couleurs de feu follet, des dessins de « poisson-chat chinois », ressortent du feu d'artifice des modèles du soir à tendance orientale comme les chapeaux.

NATHALIE MONT-SERVAN.

JEUX

« L'acrostiche »

Solution du problème n° 6

1. Nudistes. — 2. Ovations. — 3. Uppercut. — 4. Scénario. — 5. Diamants. — 6. Armurier. — 7. Nullités. — 8. Saignées. — 9. Outrance. — 10. Notaire. — 11. Sinécure. — 12. Semonces. — 13. Uretères. — 14. Roseraie. — 15. Usuriers. — 16. Nénuphar. — 17. Vendetta. — 18. Oiseleur. — 19. Largesse. — 20. Camelots. — 21. Antennes. — 22. Notables.

Ces vingt-deux noms fournissaient l'acrostiche : « Nous dansons sur un volcan ». Le 31 mai 1830, le duc Louis-Philippe d'Orléans donnait au Palais-Royal une splendide fête en l'honneur du roi et de la reine de Naples. Charles X assistait à cette soirée costumée « à la napolitaine » qui se déroulait le mieux du monde, mais quand le roi quitta les lieux il fut hué par la foule qui avait envahi les jardins, et il y eut un commencement d'émeute.

Le comte de Salvandy (1795-1856), qui avait abandonné ses fonctions de conseiller d'Etat quand Charles X avait confié le gouvernement au prince de Polignac, en novembre 1829, assistait à cette soirée. Les manifestations éclatèrent alors que le comte s'entretenait avec le duc d'Orléans. Salvandy, qui avait une mission réaliste de la situation politique, commenta ainsi les événements : « C'est vraiment une fête napolitaine, monseigneur, nous dansons sur un volcan. » Ce « mot historique » est rapporté par Guizot dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.*

Deux mois plus tard, Polignac signait ses fameuses ordonnances... et la « révolution de Juillet » éclatait.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 31 JUILLET

« Manufacture des tapisseries et tapis », 14 h. 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Oswald.

« Jardins Kahn », 15 h., 1, rue des Abondances, à Boulogne, Mme Bouquet des Chaux.

« Village de Montmartre », 15 h., Métro Abbesses, Mme Legrégeois.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Montmartre », 15 h., Métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Place des Vosges », 15 h., Métro Bastille (Mme Fleuriot).

« Autour de la place Maubert », 14 h. 30, façade de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris pittoresque et insolite).

« Le Marais », 14 h. 30, Métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le café Procope », 14 h. 30, 1, rue des Carmes (Le vieux Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 juillet 1981 :

UN ARRÊTÉ

- Portant création à l'Institut national de jeunes sourds de Paris d'un centre de promotion sociale des adultes sourds ;

DES LISTES

- D'admission à l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement ;
- D'admission à l'Ecole de formation des élèves officiers du corps technique et administratif de l'armement ;
- D'admission à l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires.

BREF

CONSOMMATION

PRODUITS A LA FERME. — Où se *procurer du vin, des amandes*, des fromages de chèvre, des légumes de pleine terre, des poulets nourris au grain et bien d'autres produits naturels, fruits du travail de vrais fermiers ?

Le guide de l'Organisation commune de consommateurs, travailleurs et agriculteurs (O.C.C.T.A.) publie une série d'adresses, département par département et région par région.

★ F.N.S.E.A., sous-direction économique, 8, avenue Marceau, 75008 Paris. Tél. : 723-55-40. Prix : 25 F.

ENVIRONNEMENT

FILM SOLAIRE DANS LES HAUTES-ALPES. — L'Association d'étude pour l'énergie solaire organise, les 6, 7 et 8 août à Veynes (Hautes-Alpes), le premier Festival du film solaire international. Quarante-cinq films en vidéo (16 mm, 35 mm) seront présentés par douze pays, différents organismes, *chaînes de* télévision et producteurs amateurs.

★ Mairie de Veynes, 05400 Veynes.

TOURISME

PARIS AU TROISIEME RANG DES VILLES LES PLUS CHERES DU MONDE. — Selon le « World business weekly » de New-York, les dix villes les plus chères du *monde pour* les voyages d'affaires sont, dans l'ordre : Bridgetown (La Barbade), Abou Dhabi, Paris, Chicago, New-York, Kinshasa (Zaïre), Hamilton (Bermudes), Accra (Ghana), Nassau (Bahamas) et Monte-Carlo. Londres, classée première l'an dernier, arrive cette année à la 26e place. — (Reuter.)

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	250 F	417 F	575 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	630 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	365 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

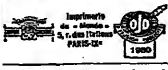
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

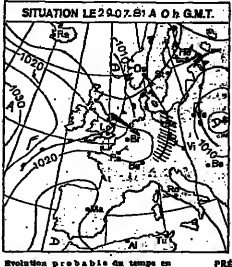
Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

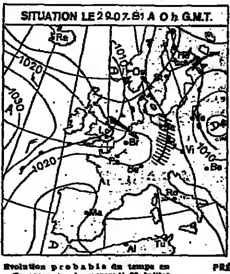


Commission paritaire n° 57 437.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29.07.81 A 0 h G.M.T.

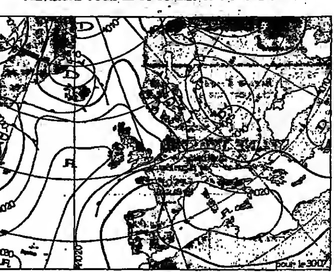




PRÉVISIONS POUR LE .7.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 30 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 29 juillet à 0 heure et le jeudi 30 juillet à 24 heures.

La cellule anticyclonique centrée sur la France continue de s'affaiblir. Des masses d'air océanique venu de la Manche envahiront le Nord de la France.

Jeudi, au nord d'une ligne Nantes-Strasbourg, le temps sera nuageux et brumeux en matinée, mais des éclaircies se développeront dans la journée ; les vents seront faibles et orientés au nord-est, et les températures subiront une légère baisse parfois plus marquée près des côtes de la Manche.

Sur les autres régions, après dissipation rapide des brouillards matinaux, le temps sera chaud et ensoleillé et les vents resteront faibles et variables.

Le mercredi 29 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,2 millibars, soit 765,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 26 et 12 degrés ; Biarritz, 29 et 17 ; Bordeaux, 30 et 16 ; Bourges, 26 et 12 ; Brest, 25 et 14 ; Caen, 25 et 12 ; Cherbourg, 24 et 14 ; Clermont-Ferrand, 34 et 10 ; Dijon, 25 et 14 ; Grenoble, 28 et 11 ; Lille, 25 et 12 ; Lyon, 24 et 11 ; Marseille-Marignane, 30 et 16 ; Nancy, 24 et 10 ; Nantes, 27 et 16 ; Nice-Côte d'azur, 25 et 19 ; Paris-Le Bourget, 26 et 13 ; Pau, 29 et 14 ; Perpignan, 29 et 15 ; Rennes, 26 et 12 ; Strasbourg, 23 et 11 ; Tours, 27 et 13 ; Toulouse, 30 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 14 ; Amsterdam, 23 et 15 ; Athènes, 28 et 22 ; Berlin, 18 et 13 ; Bonn, 22 et 11 ; Bruxelles, 24 et 14 ; Le Caire, 34 et 28 ; Iles Canaries, 30 et 20 ; Copenhague, 20 et 14 ; Dakar, 28 et 27 ; Genève, 25 et 10 ; Jérusalem, 35 et 20 ; Lisbonne, 33 et 18 ; Londres, 15 min. ; Madrid, 35 et 18 ; Moscou, 34 et 23 ; Nairobi, 20 et 10 ; New-York, 26 et 10 ; Palma de Majorque, 28 et 14 ; Rome, 27 et 15 ; Stockholm, 22 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

EN BALLON

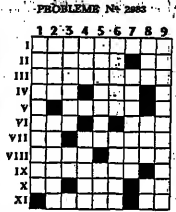
Le Centre aéronautique de Bourgogne organise des promenades *en montgolfière* en Bourgogne. Tous les jours jusqu'au 31 octobre.

Le départ a lieu aux environs de Beaune. Le parcours, au gré des vents, près du vignoble, est de 10 à 20 kilomètres. Les passagers sont pris en charge à l'Office du tourisme de Beaune dans l'après-midi et y sont ramenés après la promenade. L'horaire précis est donné lors de la confirmation de la réservation par courrier, téléphone ou télex. Tarifs : 300 F une demi-heure, 470 F une heure.

★ Résidence du Lac, « les Hêtres », 21200 Beaune. Tél. : (80) 22-62-25.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 2983



HORIZONTALEMENT

I. Croque-monsieur. — II. Homme possédé d'un rire fou. Pratiques routinières. — III. Demi-étapes de montagnes russes. — IV. Façon raccourcie de désigner une rallonge. « Il », à la cour de France, « elle » à celle de Russie. — V. Où les poupées se font rectifier quand elles ne sont plus régulières. — VI. Un chaland n'y fait qu'entrer et sortir. Le petit aime les entrechats, l'autre déteste les chats. — VII. Agrément de la Loren, inaudible à Sofia. Peut être recommandé à la poste mais déconseillé à la cantine des P.T.T. — VIII. Clou profondément enfoncé. Chansonnier du Mont Parnasse. — IX. Bonne manière de se présenter dans le monde. — X. Note. Ses fils, jadis, ont fait les beaux jours de nos filles. Personnel. — XI. On y distingue un prix annuel et des couronnes quotidiennement. Préposition.

VERTICALEMENT

1. A pour mission de redresser les conséquences de la mauvaise conduite des autres. — 2. L'infortune du guignard ou la bonne fortune du veinard. Belles bleues qualifiées de marines. — 3. Tache l'azur. Note. — 4. Indique un changement dans la continuité. Girondine qui serait plus juste avec un La. — 5. Héritage ne conférant aucun droit de succession. Pièce dans laquelle ce n'est pas le souffleur qui soufflète. — 6. Ne fait le pont que les jours ouvrables. Porteuse de minijupe. — 7. Prête à entrer en scène. — 8. Colette l'a été, l'est toujours et le sera encore. Juge d'après les Ecritures. Agent de l'identité au service de l'Etat. — 9. Certaine huile l'est, une autre croit l'être.

Solution du problème n° 2982

Horizontalement

I. Corsetière (« je maintiendrai »). Bise. — II. Oléomètre. Monts. — III. Ses. Stimulant. — IV. Tope. Unis. Thème. — V. Udine. Et. Hier. — VI. Mur. Nérac. Nuit. — VII. Ecart. Aga. Armée. — VIII. Ternie. Il. Et. — IX. Priseur. Créer. — X. Ose. Evoé. Mate. — XI. Etna. Ur. Ma. Al. — XII. Nu. Scare. Maison. — XIII. Obésité. Toile. — XIV. Rédacteur. Vue. — XV. Suer. Luette. Ers.

Verticalement

1. *Costume. Prénoms.* — 2. Oléoduc. Tub. — 3. Respiration. Ere. — 4. S.O. En. Ressasser. — 5. Ems. Entrée. Cid. — 6. Têtu. Nu. Fatal. — 7. Itinéraire. Reçu. — 8. Ermitage. Vue. Te. — 9. Reus. Ca. Cor. Têt. — 10. Ire. Mollt. — 11. Matinale. Maire. — 12. Bonheur. Email. — 13. Intérim. Ra. Sève (cf. « rue »). — 14. St. Tee. Tao. Ur. — 15. Ester. Etreintes.

GUY BROUTY.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.	La mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS

IMPRIMERIE DE PRESSE SAINT-OUEN
recherche

UN INGÉNIEUR

(I.D.N. - E.E.M.I. - E.C.E...)

Responsable de la maintenance de ses installations :
- âge 35 ans ;
- solide expérience industrielle ;
- compétence éprouvée en électronique et informatique.

Adresser C.V. à M. Guy FOURNIER
SICAVIC - 25, avenue Michelet, 93400 SAINT-OUEN.



emplois régionaux

Bureau d'étude technique
recherche pour son agence de Rouen

JEUNE TECHNICIEN

D.U.T. ou équivalent

JEUNE INGÉNIEUR

(même débutant)
pour s'intégrer dans petite équipe

Envoyer curriculum vitae à PROJETUDE
53, rue Lenôtre, 76000 ROUEN.

ETABLISSEMENT PUBLIC
Est de la France
offre poste pour

ENSEIGNEMENT EN PROTHÈSE DENTAIRE
Niveau supérieur.
Env. C.V., photo et prétentions à Régie-Presse, n° T028402M 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

VILLE D'ALBI
recrute

1 MÉDECIN CONTRACT.
à mi-temps
pour son service
MÉDECINE DU TRAVAIL
poste à pourvoir le 1-10-1981 dans le cadre de la convention collective du 20-7-1976.
Mairie d'Albi,
B.P. 147, 81010 ALBI.



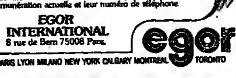
TRAVAUX PUBLICS
MOYEN-ORIENT

ACHETEUR TECHNIQUE

Cette entreprise française de travaux publics réalise d'importants ouvrages dans plus de 25 pays.
Pour l'un de ses grands chantiers, elle recherche un acheteur expérimenté dans le domaine des travaux publics (matériaux, matériels, pièces de rechange, etc...). Il est responsable des achats du chantier, les traite de façon autonome ou en liaison avec le siège, et met en oeuvre les moyens pour assurer un approvisionnement efficace et rapide.
Pour ce poste, qui est à pourvoir de suite, nous souhaitons rencontrer un acheteur dynamique, de formation BTS, DUT, ESA ou similaire, ayant une bonne connaissance de l'anglais. L'entreprise offre un contrat à durée indéterminée, un régime de congés adapté et des avantages sociaux.

Nous remercions les personnes intéressées d'adresser sous référence M 5441 M, un dossier complet en précisant leur rémunération actuelle et leur numéro de téléphone.

EGOR INTERNATIONAL
8 rue de Berri 75008 Paris.



média-system



OGER *International*
mandataire de SAUDI OGER
recherche pour
l'ARABIE SAOUDITE

LE RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE

de niveau expertise comptable, il a dirigé les services comptables d'une importante entreprise du secteur du bâtiment travaux publics.

Capable :
- de diriger un service d'une quinzaine de personnes chargé d'établir les balances générales et la comptabilité par centre de coûts ;
- de donner les instructions aux comptables de chantier ;
- de mettre en place le traitement automatique des informations.

Il sera guidé au début de sa mission par son prédécesseur appelé à de nouvelles fonctions.
Envoyer C.V., photo et prétentions à OGER INTERNATIONAL, 98, bd Victor-Hugo, 92115 CLICHY. Discrétion assurée.

Emplois et Carrières

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'EXTRACTION
recherche
pour poste à pourvoir sur place

RESPONSABLE COMPTABILITÉ
de nationalité ou d'expérience TUNISIENNE
Français, arabe courants
5 ans d'expérience
Rémunération intéressante
Avantages divers (logement, congés, etc.). Env. C.V. sous le n° T028393M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

POUR IRAK
COMPTABLE de gestion chantier T.P.
25 ans min., BTS ou DUT ou équivalent. Mission longue durée. Adr. C.V. manuscrit + réf. à : CRIT INTERIM
20 bis, bd Arago, 75013 PARIS. **337-90-01**

Fam. dentiste aux environs de Bad Hersfeld, cherche J.F. AU PAIR pour bébé et enf. 4 ans. Poss. cours allemand. Ecrire Dr. Spring. Brüder Grimm Strasse 32 D-6432 Heringen 1.

AUDITEURS

Nous sommes un cabinet d'AUDIT et de CONSEIL.
Vous voulez compléter votre formation et développer vos responsabilités,
Nous recherchons pour

PARIS

UN AUDITEUR CONFIRMÉ

Écrivez-nous si vous êtes titulaire, au moins, d'un certificat supérieur minimum et si vous avez 3 ans d'expérience (cabinet d'audit souhaité).

ANGERS

UN AUDITEUR CONFIRMÉ
UN COLLABORATEUR

pour missions de surveillance et de conseil.
Écrivez-nous si vous êtes titulaire au minimum du D.E.C.S. et si vous avez 2 à 3 ans d'expérience en cabinet.

Adresser lettre et CV
à Jeannine EMERIAU
HELIOS 7, rue de Chaillot
75116 PARIS

HARTMANN & BRAUN FRANCE

MESURE - RÉGULATION - AUTOMATISMES
Filiale d'un groupe multinational de premier plan

INGÉNIEUR TECHNICO COMMERCIAL

Cet ingénieur rattaché à la Direction des Ventes exercera son activité dans la région parisienne où il sera chargé des relations avec la clientèle. Le poste conviendrait à un ingénieur âgé d'environ 30 ans, connaissant les systèmes de mesure et de contrôle et ayant déjà acquis une très bonne expérience de la vente de ces matériels. Il devra si possible connaître l'allemand.

Envoyer lettre manuscr., C.V., photo sous réf. FB
H. & B.-France, 40, rue Jean-Jaurès,
93176 BAGNOLET CEDEX.

ORGANISME PUBLIC BANLIEUE SUD DE PARIS
recherche

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

d'un ensemble intégré d'équipements et de services sociaux éduc., cult., sport., sanit. et social qui, dans le cadre d'une autonomie juridique et financière, regroupe près de 200 personnel relevant d'un statut des collectivités locales.
Ce poste s'adresse à un candidat ou une candidate ayant une expérience éprouvée des fonctions décrites, une bonne pratique du management et de la gestion et pouvant faire état de résultats acquis dans l'implantation et le développement de structures analogues.

Adr. votre réponse avant le 20 août 1981 sous forme de lettre manus. accomp. d'un C.V., photo et prétent. s/n° T 028386 M à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

La Direction Internationale
d'un Important Etablissement Bancaire
recherche

un Spécialiste confirmé des Commodities

Son rôle sera de démarcher une clientèle de grands négociants internationaux et de leur assurer un service bancaire complet.
Une expérience bancaire de plusieurs années dans un poste similaire est indispensable.
Adr. CV, phot., sal. et prét. sous réf. 5366 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02

Franlab informatique
Recherche

DES INGENIEURS

- Diplômés d'une grande école ou équivalent.
- *Possédant une bonne expérience des techniques* du traitement d'images ou de la géophysique pétrolière.
- *Intégrés dans* les services traitement d'images ou géophysique, ils seront chargés d'application et de développement dans chacun de ces domaines.

Anglais indispensable.
Lieu de travail Rueil Malmaison.
Adresser C.V. et prétentions à :

FRANLAB INFORMATIQUE,
Service du Personnel,
232 avenue Napoléon Bonaparte
92500 Rueil Malmaison.

GROUPE CISI

Groupe d'assurances recherche

jeune ingénieur diplômé

de préférence en mécanique-électricité.
Une première expérience est souhaitée et la *maîtrise de la langue anglaise est indispensable.*
Vous serez chargé, dans le cadre des assurances

chantiers et machines

à l'étranger

de l'évaluation technique des risques et de l'appréciation des dommages en cas de sinistre.
Vous travaillerez à Paris mais quelques missions ponctuelles hors de France sont à envisager.
Des possibilités d'évolution vous seront offertes par la suite.
Les candidats seront reçus début août.
Adresser CV sous réf. 5703 à Média System
104 rue Réaumur 75002 Paris.

média-system

Importante société Ingénierie et Equipements Membre d'un puissant groupe international
recherche pour activité
SYSTEMES INFORMATIQUES INDUSTRIELS
en pleine expansion

ingénieurs de haut niveau diplômés grandes écoles

pouvant justifier de compétences en informatique, électronique et transmissions et d'une expérience réussie de conduite de projets et d'équipes

pour postes :

I - CHEF DE DEPARTEMENT TECHNICO-COMMERCIAL
Domaine télématique industrielle
II - INGENIEURS D'AFFAIRES TECHNICO-COMMERCIAUX CONFIRMES
III - CHEF DE SERVICE TECHNIQUE INFORMATIQUE
IV - CHEFS DE PROJET

Anglais ou Allemand indispensable.
Lieu de travail : PARIS-EST.

Adresser lettre de candidature sous référence avec curriculum vitaé, *photo et prétentions* à No 4.883 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

Groupe industriel français à vocation internationale recherche pour sa Division Ingénierie à Paris (1 000 personnes)

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Responsable des services :
- personnel et services généraux
- *comptabilité générale et* analytique
- contrôle de gestion.
- informatique de gestion
- *contrats et contentieux*
- achats

Ce poste *conviendrait* à un *homme diplômé* d'une grande école de commerce, ou docteur en droit, ou ingénieur grande école, ayant acquis expérience spécifique dans les domaines concernés, âgé de plus de 40 ans, parlant anglais ou allemand couramment.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions sous référence 04916 à CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

Alsys

recrute pour ses développements liés au langage
ADA

- INGÉNIEURS confirmés :
expérience de la conception et de la réalisation de logiciels dans le domaine des langages de programmation.
- INGÉNIEURS débutants :
grande école ou troisième cycle en informatique.

Anglais courant.

Envoyer C.V. et prétentions à :
ALSYS, 29, avenue de Versailles,
78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD.

SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
en expansion rapide Banlieue Ouest recherche urgent

UN ASSISTANT DE GESTION
débutant ou 1 an d'expérience (université + institut souhait.)
- tenu et contrôle des budgets ;
- préparation des plans de développement ;
- comptabilité analytique et industrielle.

Adresser C.V., prétentions, photo s/n° T 028383 M, à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ENTREPRISE T.P.
à vocation internationale
recherche pour
BUREAU D'ÉTUDES

INGÉNIEUR
GRANDE ÉCOLE
- Ayant quelques années de pratique.
- Connaissance mécanique des sols appréciée.

Anglais ou espagnol souhaité.
Adresser lettre manuscrite à E.M.C.C. B.P. 501 94152 RUNGIS PRINCIPAL.

secretaires

SOCIÉTÉ NEUILLY-SUR-SEINE
(Pont de Neuilly), recherche

SECRÉTAIRE DIRECTION BILINGUE

Excellente connaissance langue anglaise, sténodactylo très rapide dans les deux langues. Situation stable et d'avenir.

Salaire de l'ordre de 7.000 à 8.000 F/mensuel, selon compétences.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé sous n° 4.902
CONTESSE Publicité
20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

Nous prions les lecteurs répondant aux « *ANNONCES DOMICILIÉES* » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « *Monde Publicité* » ou d'une agence.

ASSOCIATION GÉRONTOLOGIQUE *recherche* TRAVAILLEUR SOCIAL SANTÉ pour poste ANIMATEUR *Écrire s/n° 8866 le Monde Pub.* 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Importante société, diffusant dans toute la France une *gamme de plus de 300 modèles de coupes, trophées et médailles sportives,*
recherche
pour PARIS et
RÉGION PARISIENNE
UN REPRÉSENTANT EXCLUSIF
pour visiter :
- Fédérations.
- Associations.
- Clubs sportifs et organismes divers.

Il aura si possible une expérience réussie dans la vente de produits similaires touchant cette clientèle.

Il aura une bonne connaissance du sport multidisciplinaire. Son dynamisme de battant lui permettra de se faire rapidement une situation stable et d'avenir à l'appui d'une rémunération fixe et d'un intéressement motivant + frais.

Résidence : Paris ou environs.

Ecrire avec C.V. + photo sous le n° 102.037 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

SOCIÉTÉ de SERVICE EN PERMANENTE EXPANSION recrute
POUR LA RÉGION PARISIENNE ET LE SUD-OUEST DES INGÉNIEURS INFORMATICIENS *connaissant* SOLAR et MITRA
Exp. C.V. + prét. s/n° 5.161 à PRAIRIAL, 47, r. des Tournelles, 75003 Paris, qui transmettra.

S.S.C.I. recrute

1° ANALYSTE
expérimenté

2° PROGRAMMEURS
pratiquant depuis au moins 1 an. Pour ces différents postes une expérience du matériel Intertechnique ou du matériel Kienzel 9066 est indispensable. Envoyez C.V. et prétentions. SERER, 8, rue Sainte-Lucie, 75015 Paris.

Institut du Transport Aérien
recherche

COLLABORATEUR
Cadre débutant, sachant parfaitement rédiger en français. Très bonne connaissance de l'anglais, de la statistique élémentaire et une initiation à l'informatique. Responsable de la gestion de fichier et de la rédaction de rapports fondés sur des fichiers spécialisés.
Qualités requises :
- Esprit d'initiative.
- Capacité d'adaptation.
- Méthode et dynamisme.
- Disponibilité immédiate.

Envoyer C.V. et prétentions Mme LASCOT, Boîte-Postale 20249, 95712 ROISSY-CH.-DE-GAULLE CEDEX.

capitaux propositions commerciales

URGENT médecin cherche capitaux pour reprise clientèle. Ecr. s/n° 028387 M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

annonces diverses

Pour connaître les empl. offerts à l'étranger (Austr., Afr., Amér., Asie) demandez la revue spécial. MIGRATIONS (LM), 3, rue Monsyon 75429 Paris cedex 09.

DEMANDES D'EMPLOIS

Architecte, 29 ans, 4 ans expér. libérale, très bonnes réf., étud. ttes propositions Paris-province-étranger (Anglais parlé). Ecrire s/n° 8854 le Monde Pub. 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. F. 24 ans, cherche POSTE STABLE EN INFORMATIQUE (opératrice sur ordinateur) 3 ans d'expér. NCR 8250. 380-85-18.

J. F. 24 ans, maîtrise droit privé + stage commerce international, anglais, espagnol, recherche emploi septembre. Tél. : 209-10-87.

J. F. ANGLAISE, 25 ans, française, anglais courant, licenciée, diplômée marketing, exporting produits pharmaceutiques, ch. travail dans marketing, exporting. Ecrire : Linda Dalziel, 26, Blacksmith Lane, Prestwood Bucks, Angleterre.

Cadre 50 ans, lic. Gde expér. comptable et gestion administr., rech. POSTE RESPONS. ADJOINT DIRECTION. M. COLLE - Tél. : 321-62-66.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

504 GL DIESEL, 1977. Toit ouvrant, 100.000 km. Pneus neufs, parfait état. Prix : 22.000 F. Tél. après 18 h au 644-30-61.

de 12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 SE
année 80 toutes options boîte autom. air conditionné, garantie 2 ans ou 24.000 km (pièces et main d'oeuvre). Prix : 85.000 F. Téléphone : HERTZ, 259.62.90.

boxes - parking

Parking à louer au 60, QUAI de JEMMAPES-10e arr., prix exceptionnel 220 F par mois + charges. Tél. vite 208-41-51.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

Les producteurs du Midi menacent de barrer les routes et les voies ferrées si la crise n'est pas réglée avant la fin d'août

Un sursis d'un mois pour le gouvernement : c'est la principale décision de la rencontre des délégués des producteurs de vin, de fruits et de légumes, représentant huit départements du Midi, réunis, mardi 28 juillet, à Narbonne. Des comités d'action départementaux seront créés dans l'Aude, le Vaucluse, le Gard, le Var, les Bouches-du-Rhône, la Drôme, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, qui contrôleront, intercepteront et détruiront les importations dont la concurrence nuit aux produits locaux. Si, d'ici la fin août, la crise de la viticulture n'est pas résolue, ont-ils prévenu, « les touristes se souviendront alors de leur retour de vacances ».

A Sète, les négociants en vin ont décidé d'interrompre les importations pendant quinze jours, le temps de permettre au pouvoir « d'entamer les discussions avec les professionnels ».

Pour ce faire, Mme Cresson a invité, jeudi, à 18 heures, des dirigeants de la viticulture à former une cellule de gestion (1). Le président et le secrétaire général de la vieille confédération générale des vignerons du Midi n'ont pas été invités. Ils ont aussitôt démissionné de leur mandat. Le ministère précise l'objet de cette rencontre : examiner la situation et faire avancer les projets à moyen terme, afin d'améliorer fondamentalement l'organisation des marchés, étudier la refonte de la réglementation européenne et la mise en place de l'office des vins.

La F.N.S.E.A. estime que les mesures arrêtées par le gouvernement sont insuffisantes. Elle « attire solennellement l'attention des pouvoirs publics sur l'extrême gravité de la situation, accentuée par le manque de concertation persistant avec les instances représentatives et responsables du syndicalisme agricole ».

Une délégation d'une dizaine de parlementaires, nationaux et européens, du parti communiste sera reçue ce mercredi 29 juillet au ministère de l'agriculture. Mardi, la Commission de Bruxelles a proposé d'accroître, de 2 millions d'hectolitres, le volume des vins livrés à la distillation.

(1) Sont invités à participer à cette réunion : MM. Courret, président du Comité des vins de table Languedoc-Roussillon ; Crémieux, président du Bureau méridional ; Henri, président de la Fédération régionale des coopératives agricoles de Provence-Côte d'Azur ; Picard, président de la Fédération nationale des vins de table ; Verdale, président de la Confédération nationale des caves coopératives ; Verdier, président de la Commission vin au centre national des jeunes agriculteurs.

« Le ministre n'a qu'à bien se tenir et nous la recevrons avec des roses »

De notre correspondant

Narbonne. — Haut lieu de contestation viticole de 1967 à 1976, grâce *aux comités d'action animés successivement* par MM. André Castera et André Cases, le département de l'Aude, une fois de plus, devient l'artisan d'une mobilisation qui a trouvé son aboutissement, mardi 28 juillet, avec la *réunion* à Narbonne, dans les locaux de la confédération générale des vignerons du Midi (C.G.V.M.), créée après la « révolte des gueux » de 1907, de responsables syndicaux venus du Vaucluse, du Gard, du Var, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

Une telle participation, qui ne s'était pas vue depuis près de cinq ans, fit dire à M. Benet, président de la *C.G.V.M.*, que *« le cœur du Midi bat à l'unisson de la vigne »*.

Le chef du comité d'action de l'Aude, M. Cases, a précisé la position des viticulteurs :

« Le changement, a-t-il dit, les viticulteurs l'ont voulu dans leur majorité, mais être critique aujourd'hui est une obligation et un devoir. Car, lorsqu'un pouvoir n'est pas responsable, même si c'est celui que l'on a contribué à mettre en place, il faut le dénoncer.» Quant à Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, *« elle n'a qu'à bien se tenir*, ajouta-t-il, *et demain, nous la recevrons avec des roses »*.

A l'issue de la discussion, il a été décidé de constituer dans chaque département un comité d'action pour la défense des produits méditerranéens. Ainsi, les viticulteurs et les *producteurs de fruits et légumes*, qui, eux aussi, connaissent de gros problèmes (baisse des cours, mévente, importations espagnoles), seront unis dans la lutte. Jusqu'à la fin du mois d'août, les contrôles sur routes et voies *ferrées seront accrus*. Tout produit intercepté qui pourrait porter atteinte aux productions méditerranéennes, sera détruit. Enfin, si d'ici au 31 août, la crise n'est pas réglée comme l'espèrent les viticulteurs, une action générale sera déclenchée sur les routes et les voies ferrées du Midi. *« Les touristes se rappelleront le dernier jour de leurs vacances »*, prévint M. Teissier, secrétaire général de la C.G.V.M.

Les mesures de distillation prises à Bruxelles ne satisfont qu'à demi les viticulteurs. « *Bientôt*, a souligné M. Bénet, *ce sont nos meilleurs vins qui seront distillés, alors que des vins aux critères de qualité discutables seront mis sur le marché.* »

Apprenant, enfin, que la C.G.V.M. était écartée de la cellule de gestion du marché viticole, qui doit être réunie par Mme Cresson, le jeudi 30 juillet, M. Bénet a décidé de démissionner de son mandat de président. De l'avis des participants, cette *« mise sur la touche »* de la C.G.V.M., au moment où elle symbolise l'union retrouvée de la viticulture méridionale, est une erreur qui pourrait remettre en cause la relative modération affichée à Narbonne.

BERNARD REVEL.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −		SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,7990	5,8030	− 30	− 10	− 160	− 100	− 480	− 360
$ can.	4,7280	4,7330	− 110	− 70	− 310	− 240	− 785	− 650
Yen (100)	2,4450	2,4500	+ 210	+ 250	+ 400	+ 450	+1100	+1250
DM	2,3730	2,3770	+ 100	+ 120	+ 180	+ 215	+ 480	+ 560
Florin	2,1330	2,1370	+ 50	+ 75	+ 120	+ 150	+ 350	+ 420
F.B. (100)	14,5230	14,5350	−1550	− 960	−1820	−1170	−2620	−1830
F.S.	2,7430	2,7470	+ 180	+ 230	+ 340	+ 385	+ 900	+1000
L. (1 000)	4,7720	4,7760	− 570	− 470	−1110	− 975	−2870	−2690
£	Fermé		Fermé		Fermé		Fermé	

TAUX DES EURO-MONNAIES

D M	11	11 1/4	12 1/4	12 3/8	12 3/2	12 1/2	12 11/16	12 13/16
$ E.-U.	55 7/8	56 1/8	17 7/8	18	18 5/8	19 3/4	18 13/16	18 15/16
Florin	14	16	14	14	13 3/4	14	13 3/8	13 5/8
F.B. (100)	30	106	26	29	22	26	20	22
F.S.	1/2	1	6 3/16	6 5/16	6 5/16	6 7/16	10	10 3/16
L. (1 000)	25	40	30	35	18	35	28	32
£	fermé		14 1/4	14 1/2	14 3/8	14 5/8	14 6/8	14 7/8
F. français			21 1/2	22 1/2	21 1/2	22 1/2	21	22

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

La Commission de Bruxelles propose aux Dix une distillation supplémentaire de vin

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les vins italiens *submergent le marché français* — 800 000 hectolitres environ importés au cours du dernier mois au lieu de 450 000 hectolitres en moyenne mensuelle, — provoquant la chute des cours. Pour tenter de relever le marché français et éviter que Paris prenne des mesures protectionnistes, la Commission européenne vient de proposer aux gouvernements membres d'autoriser une augmentation de 5 % des quantités de vin pouvant faire l'objet de la distillation exceptionnelle décidée en avril. Ainsi ce plafond de la récolte que chaque exploitant ou cave coopérative peut distiller serait portée de 15 % à 20 %. En Italie, le seuil de 15 % a déjà été atteint dans plusieurs régions. La Commission espère qu'ainsi environ 2 millions d'hectolitres supplémentaires seront distillés dans la péninsule. Le prix d'achat payé par les organismes d'intervention est fixé à un niveau en principe suffisamment attractif. Il est égal à environ 13 francs par degré-hecto, alors que le prix d'offre des Italiens sur le marché français descend jusqu'à 10 francs.

Les précautions italiennes

Le gouvernement français avait demandé à Bruxelles l'adoption d'un prix minimal dans les transactions intracommunautaires. Cette disposition anticrise avait été récemment incluse dans les réglementations communautaires à la demande de la France. La Commission a cependant refusé, faisant valoir que le prix minimal serait inopérant. Les contrats conclus précédemment ne seraient en effet pas touchés. Or négociants italiens et importateurs français ont pris leurs précautions et signé à l'avance des contrats portant sur des quantités importantes, qui n'ont été encore que partiellement exécutés.

La Commission estime que ce système des prix minimaux ne constitue pas à l'expérience une mesure appropriée de stabilisation des cours. M. Villain, directeur général de l'agriculture de la Commission, a annoncé mardi son intention de proposer à la rentrée une réforme importante de la réglementation viti-vinicole communautaire. La Commission suggérera que, désormais, l'assainissement du marché soit opéré en début de campagne : en cas de surproduction sérieuse, les autorités communautaires déclencheraient une distillation obligatoire à bas prix, qui toucherait tous les viticulteurs et porterait sur 10 % à 15 % de la vendange.

La Commission, avec le souci de tempérer les difficultés et la mauvaise humeur des viticulteurs français, a décidé d'*accélérer les* procédures nécessaires pour que la distillation, qui est faite au titre de la *« garantie de bonne fin »* (distillation de vins ayant fait l'objet de contrats de stockage à long terme en début de campagne), puisse commencer aussitôt que cela est autorisé par la réglementation, c'est-à-dire à partir du 15 septembre.

PHILIPPE LEMAITRE.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

AFFAIRES

DÉNONCÉE PAR LA C.G.T.

La restructuration de Kléber-Colombes devrait entraîner la suppression de plus de deux mille emplois

Kléber-Colombes va être scindé en deux sociétés distinctes. L'une rassemblera les activités exercées par la firme dans l'industrie du pneumatique, l'autre les centres de production de caoutchouc industriel. Ainsi en ont décidé les nouveaux dirigeants du groupe dépêchés par Michelin, devenu, depuis la fin de l'hiver, actionnaire à plus de 90 % du deuxième fabricant français de pneus.

Cette décision s'accompagne de mesures d'assainissement financier et de rationalisation de la production, avec, à la clé, l'arrêt échelonné sur dix-huit mois, de l'usine de Colombes (le Monde du 27 juillet) ; la suppression de deux mille vingt-cinq emplois (dont mille cinq cent cinquante à Colombes) ; le regroupement dans la région parisienne des services du centre technique de Bezons et l'installation, à Nancy, du nouveau siège social de Kléber-pneumatiques.

Cette opération vise au premier chef à séparer le bon grain de l'ivraie Kléber-Colombes ne s'est jamais remis du premier « choc pétrolier » et de ses conséquences sur le marché du pneu. Doté bien souvent d'installations obsolètes, sa branche spécialisée a, de ce fait, subi de très gros revers financiers, enregistrant depuis 1974 déficit sur déficit. La situation s'est encore aggravée avec l'affaire des pneus V-10 et V-12.

Sa division caoutchouc industriel, en revanche, sans être vraiment florissante, donnait d'assez bons résultats, bien qu'insuffisants pour colmater les brèches. En sept ans, le groupe Kléber a perdu près de 446 millions de francs, soit trois fois et demi son capital. Par deux fois, Michelin avait tenté de marier cette fille dispendieuse. La première fois en 1973 avec l'autrichien Semperit. Mais les résultats furent décevants, et les prétentions du Credisanstalt de Vienne, actionnaire de Semperit désireux de prendre la direction des opérations, avaient conduit Michelin à renoncer en 1979. Un second mariage avait été près d'être conclu en juillet 1980 avec l'allemand *Continental* Gummiwerke, qui, au vu des comptes, renonça.

Michelin n'avait plus qu'une solution : reprendre entièrement à sa charge la filiale. Une augmentation du capital de Kléber de 505,3 millions de francs fut alors décidé début mars et la firme de Clermont-Ferrand porta à cette occasion sa participation de 50 % à plus de 90 %. Restait à faire le ménage et à redresser l'affaire, bien mal en point. L'état-major de Kléber fut remplacé, en juin, par des hommes de Michelin et, comme le plan de restructuration adopté en 1979 par l'ancienne direction n'avait pas donné de très bons résultats, décision fut prise de prendre les nouvelles mesures dont le comité d'entreprise du groupe a eu connaissance mardi.

La question se pose de savoir si Michelin parviendra à les appliquer. Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille, la C.G.T., en particulier, qui accuse Michelin tout en bloc de vouloir réduire l'activité de Kléber « *avec la complicité de l'ancien pouvoir giscardien, qui lui avait déjà attribué un prêt de 195 millions de francs* », de mettre au chômage plus de deux mille employés, de vouloir recentrer la production « pneus tourisme » dans l'usine sarroise de Kléber, de faire du chantage auprès du nouveau gouvernement en mettant en jeu la survie de la branche « pneus avion » (fabriqués à Colombes) pour tenter d'obtenir un nouveau prêt, *enfin*, de se mettre « *en travers du changement* ».

Pour la centrale cégétiste comme pour la Fédération des industries chimiques C.G.T., le plan, « *tant du point de vue social qu'industriel, est inacceptable* ». La C.G.T. est appuyée dans son action par le maire communiste de Colombes, M. Frelaut. Selon ce dernier, avec la fermeture de l'usine Kléber, la municipalité de Colombes va perdre 13,5 % de ses recettes provenant de la taxe professionnelle, soit 5 millions de francs. M. D. Frelaut a demandé audience à M. Dreyfus, ministre de l'Industrie. Il devait être reçu jeudi après-midi.

ANDRÉ DESSOT.

● *Nationalisations : le président de la COB chez M. Mauroy.* — Après avoir été reçu par M. Delors, son ministre de tutelle, le président de la commission des opérations de Bourse (COB), M. Tricot, s'est entretenu, mardi 28 juillet, avec M. Mauroy, des problèmes d'indemnisation des actionnaires dans le cadre de l'extension du secteur public. A sa sortie de l'hôtel Matignon, M. Tricot s'est borné à indiquer qu'il avait soumis à M. Mauroy « *quelques règles essentielles de réparation complète juste et égale qui semblent devoir être respectées* ». « *Je ne dirai pas que j'ai obtenu l'accord de mes interlocuteurs*, a-t-il souligné, *mais j'ai l'assurance que la COB a été et sera entendue sur ce sujet, qui me paraît bon pour les épargnants et pour l'épargne dans l'avenir.* »

FAITS ET CHIFFRES

ALLEMAGNE FEDERALE

● *Le coût de la vie ouest-allemand* a augmenté de 0,40 % en juillet contre 0,50 % en juin, a annoncé, le 28 juillet, l'Office fédéral de statistiques sur la base de données provisoires établies en milieu de mois. Pour ces douze derniers mois, la hausse des prix a été de 5,80 % en juillet contre 5,60 % en juin. — (A.F.P.)

JAPON

● *La balance des comptes courants japonaise* a enregistré, en juin, son meilleur résultat depuis deux ans et demi, avec un excédent de 1,31 milliard de dollars. Cette balance avait connu un déficit de 277 millions de dollars en mai, et de 888 millions de dollars en juin 1980. Les exportations ont augmenté de 17,80 % en un an, se situant à 12,58 milliards de dollars, et les importations ont diminué de 5,3 %, s'établissant à 10 milliards de dollars, ce qui dégage un excédent commercial de 2,58 milliards de dollars, contre 0,86 milliard de dollars en mai. C'est la première fois depuis trois ans que le chiffre des importations diminue d'une année sur l'autre. Les échanges invisibles ont accusé un déficit de 1,16 milliard de dollars contre 1,04 milliard de dollars en mai, et les transferts un déficit de 110 milliards de dollars contre 90 millions de dollars en mai. — (A.F.P.)

SOCIAL

M. Le Pors présente ses quatre « orientations majeures » : salaires, emplois, droits nouveaux et décentralisation

M. Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, a défini, au cours de sa première conférence de presse, réunie mardi 28 juillet à Paris, les « quatre orientations majeures » de son département : progression des rémunérations et remise en ordre de la grille indiciaire ; créations d'emplois et réduction de la durée du travail ; institution de droits nouveaux pour les fonctionnaires ; réformes administratives liées à la politique de décentralisation des pouvoirs.

M. Le Pors, qui a indiqué qu'il était tout à fait hostile à l'instauration d'une cotisation de chômage acquittée par les agents de l'Etat et qui doit proposer l'abrogation de la loi sur le « service fait » (1), va, sur l'ensemble de ces quatre dossiers, entamer, à partir du 3 septembre, des négociations avec les sept fédérations de fonctionnaires. Il a déjà procédé à de larges consultations, recevant, par trois fois, les syndicats, ainsi que les fonctionnaires de la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

1) LES SALAIRES. — « *Il me paraît indispensable*, a-t-il affirmé, *que le dispositif du deuxième semestre 1981 et celui de l'année 1982, qui feront l'objet de discussions, assurent, tout à la fois, le pouvoir d'achat moyen des fonctionnaires et une amélioration significative de la situation des catégories les plus modestes. Il me semble également nécessaire que ce dispositif soit conçu et présenté comme une amorce de la remise en ordre du système des rémunérations, qui doit comporter, dès 1982, un début de réalisation concrète s'inscrivant dans un calendrier échelonné sur plusieurs exercices.* »

M. Lasry, conseiller d'Etat, doit remettre, avant le 15 août, son rapport sur la réforme de la grille, mais le ministre ne se sent pas « *engagé* » par ce document commandé par le précédent gouvernement. De toute façon, a indiqué M. Le Pors, il existe un ensemble de travaux, notamment syndicaux, qui doivent permettre d'avancer assez vite dans la voie de cette réforme. La décision est « *politique* », a souligné le ministre : tout dépend, en effet, du montant de l'enveloppe que le gouvernement est prêt à donner à ses fonctionnaires.

D'autre part, les résultats des discussions avec les syndicats feront l'objet de « *relevés de conclusions* », mais contrairement à la politique du précédent septennat, M. Le Pors n'attachera pas une importance vitale à la « *signature* », ne voulant pas scinder les syndicats en « *bons* » et en « *mauvais* » ni exercer « *aucun chantage* ».

2) L'EMPLOI : « *Il convient tout d'abord de ne pas créer de nouveaux chômeurs* », a affirmé M. Le Pors. Aussi, interdiction va être faite, par circulaire envoyée à tous les membres du gouvernement, de licencier les non-titulaires de la fonction publique (au nombre d'environ 500 000), et un projet de loi de titularisation va être élaboré.

Ensuite, comme il a été indiqué au conseil des ministres du 23 juillet, une mission a été confiée à M. Jacques Piette, inspecteur général de l'économie nationale, qui est chargé de « *faciliter la mise en œuvre des engagements du président de la République de créer 210 000 emplois dans la fonction publique, les collectivités locales, les établissements sanitaires et sociaux et les associations d'intérêt général* ». Dans l'immédiat, des dispositions ont été prises pour pourvoir aux 37 700 emplois créés par le collectif budgétaire au titre de 1981.

Pour ce qui concerne la durée maximale hebdomadaire du travail, — quarante et une heures pour les personnels de bureau, quarante-trois heures trente minutes pour les personnels de service (mais la durée effective est souvent moindre), — un abaissement est prévu, plus ou moins aligné sur la décision que prendra le Parlement dans le secteur privé.

3) LES DROITS NOUVEAUX. — Droits sociaux tout d'abord : institution de règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité (qui n'existent pratiquement pas dans les administrations), extension des prestations fournies par les services sociaux (crèches, aides ménagères, logement, etc.). Droits syndicaux ensuite : généralisation des comités techniques paritaires, application « *sans esprit restrictif* » de la circulaire Chaban-Delmas de 1970 sur l'exercice des droits syndicaux, abrogation de la loi sur le « service fait », bilan des sanctions prises à l'égard des fonctionnaires pour leurs activités politiques ou syndicales, suppression des discriminations sexistes dans la fonction publique.

4) LA DECENTRALISATION. — « *J'ai suggéré*, a indiqué M. Le Pors, *que, après le vote de la loi en discussion au Parlement, le premier ministre s'adresse directement aux fonctionnaires des services extérieurs de l'Etat par une lettre qui leur préciserait la nouvelle signification et l'intérêt de la mission qui leur est confiée. Il faut, d'autre part, assurer le maintien des droits que les agents de l'Etat ont acquis par leur statut, statutaires des personnels des collectivités locales. Enfin, il faut engager un mouvement permanent d'adaptation de l'administration à ses tâches, de modernisation, de « dé-bureaucratisation » et de démocratisation.* » L'harmonisation devra être faite entre la fonction publique actuelle et la fonction publique nationale et la fonction publique locale.

Soulignant ensuite le « *pluralisme* » de son cabinet qui présente « *toutes les nuances de la nouvelle majorité présidentielle* », l'ancien sénateur des Hauts-de-Seine a déclaré : « *J'ai conscience que la situation est exigeante à mon égard : ministre communiste, je suis condamné à réussir. Cela, pour trois raisons au moins : la première, parce que j'ai comme prédécesseur Maurice Thorez, ministre d'Etat du général de Gaulle, qui, en quelques mois, a bâti, dans la concertation avec les organisations syndicales, ce dispositif législatif démocratique qui, depuis trente-cinq ans, a résisté à tous les assauts réactionnaires : le statut général des fonctionnaires.*

« *La deuxième raison*, a poursuivi M. Le Pors, *parce que la crise de société française que nous subissons est une crise profonde, durable (...) et que seule une politique globale d'issue à la crise, dotée des moyens structurels indispensables, est de nature à répondre sur le fond aux problèmes de la fonction publique. Enfin, troisième raison : ma responsabilité est à la mesure des objectifs élevés que je me suis moi-même fixés dans le cadre des orientations présidentielles. Parce qu'un ministre communiste ne peut pas être un ministre médiocre. Je veux transformer la réalité dans tous les domaines de ma compétence.* »

(1) La loi du 29 juillet sur le « service fait » réprime, notamment, la grève « sur le tas ».

ÉNERGIE

La politique du gouvernement

(Suite de la première page.)

Le gouvernement a cependant dû se rendre à l'évidence : sur le plan financier, comme sur celui de l'emploi, le « gel » des travaux n'est pas sans poser quelques problèmes.

Le secrétaire fédéral du parti communiste dans la Moselle, M. Gatti, le rappelle fermement dans *l'Humanité* du 29 juillet : « *la réalisation de la totalité des quatre tranches prévues* [à Cattenom] *est importante à un triple point de vue : pour l'emploi, pour l'avenir industriel et économique de la région, pour l'avenir énergétique de la France* ».

Et ce mercredi matin, nous signale notre correspondant à Troyes, une réaction de protestation contre l'arrêt éventuel de la construction de la centrale de Nogent-sur-Seine, provoque des embouteillages sur plusieurs kilomètres sur les routes nationales 19 et 71. A l'origine de cette manifestation se trouveraient des ouvriers de la centrale, le syndicat *Force ouvrière* et des élus locaux R.P.R. et U.D.F.

Aussi, sans préjuger des arbitrages qui seront rendus par un gouvernement déchiré entre les promesses faites aux mouvements écologistes — et que rappelle l'association les Amis de la Terre — et la volonté de ne pas « casser » le programme nucléaire, on peut faire le point sur l'avancement des travaux des sites les plus souvent nommés.

Tant à *Chooz* qu'au Pellerin, les travaux n'ont pu commencé. A Golfech, les engagements de crédit représentent 1,2 milliard de francs et les sommes effectivement dépensées, une cinquantaine de millions. Plus de 300 personnes travaillent sur ce chantier. Elles devraient être 650 en 1982 et 1 100 en 1983. A Penly, 1,6 milliard de francs a été engagé dont quelque 200 millions effectivement dépensés. Les effectifs sont actuellement de 320 personnes et devraient passer à 1 000 en 1982 et 2 000 en 1983.

Les travaux sont, en revanche, beaucoup plus avancés à Nogent-sur-Seine et à Belleville où ont été engagés respectivement 4,2 et 4,6 milliards de francs, où travaillent déjà 450 personnes dans un cas et 900 dans l'autre et où les effectifs devraient compter 2 000 personnes sur chacun des sites dans dix-huit mois.

Le gouvernement pourrait donc « geler » les travaux les moins avancés et se contenter de différer certains travaux sur les autres chantiers. Quant au débat national il pourrait comporter — outre un volet télévisé non négligeable — des discussions dans les conseils régionaux, la participation de diverses associations, enfin le débat parlementaire proprement dit.

Peu touché à court terme par l'évolution du programme nucléaire le consommateur va l'être par la hausse inévitable des prix des produits pétroliers.

Déjà l'on savait que les prix des carburants seraient relevés fiscalement de 6 centimes par litre à compter du 1er août. Mais il semble acquis que les pouvoirs publics vont « profiter » de cette augmentation pour répercuter le renchérissement de nos approvisionnements pétroliers du fait du cours élevé du dollar, qui n'avait été pris que partiellement en compte lors de l'augmentation de 15 centimes par litre le 12 juin dernier.

La profession pétrolière, sur la base d'un cours moyen du dollar à 5,73 francs, estime à 20 centimes la hausse nécessaire, à quoi s'ajouteraient 12 centimes de « rattrapage » et 4 à 5 centimes pour l'augmentation du coût du raffinage et des transports.

Voilà qui porterait le prix du litre de super à plus de 4,30 francs, ce qui paraît peu vraisemblable. D'autant qu'une partie — faible, il est vrai — des approvisionnements a vu ses prix baisser (mer du Nord et suppression de certaines primes de la part des producteurs de l'OPEP). Une augmentation supérieure à 10 centimes — donc 16 centimes pour les carburants compte tenu de l'impôt nouveau — paraît cependant inévitable si l'on tient compte du niveau relatif des prix français hors taxes par rapport aux principaux pays européens — désormais inférieurs — et de l'endettement des compagnies de raffinage.

Reste la question de la date de cette hausse. Si le collectif budgétaire est adopté le 29 juillet, et peut être promulgué avant le 31, les pouvoirs publics seront tenus de faire le mouvement de prix fiscal le 1er août et ils lieront sans doute la répercussion du dollar. Sinon l'augmentation interviendra le 5 ou le 6 août. Un renchérissement peu populaire serait ainsi évité avant le grand week-end des retours de juillet et des départs d'août.

BRUNO DETHOMAS.

● *I.B.M. attaque à son tour le marché de la bureautique.* — Présente depuis longtemps dans la machine à écrire, dominant plus de la moitié du marché mondial des ordinateurs, I.B.M. vient de faire la liaison entre ces deux activités en présentant le Système 23 Datamaster. Ce matériel, qui combine le traitement de données et l'impression de textes, sera vendu près de 10 000 dollars.

La prise de contrôle de Texasgulf par Elf Aquitaine continue de susciter des réserves aux États-Unis

Elf Aquitaine Development Inc., filiale américaine à 100 % de la société nationale Elf Aquitaine, dispose d'une nouvelle filiale, Texasgulf (*voir nos dernières éditions*). Plus de trente-cinq millions d'actions ordinaires et sept cent soixante-quatre mille actions préférentielles ont en effet été présentées par les porteurs autres que Canadian Development Corporation en réponse à l'offre publique d'achat du groupe français sur *la société chimique* et pétrolière américaine.

De ce fait, Elf Aquitaine Development a acquis plus de 50 % du capital de Texasgulf auxquels vont s'ajouter les 35 % détenus par la Canadian Development Corporation — société à laquelle Elf Aquitaine a vendu ses avoirs canadiens — en échange des actifs dont dispose Texasgulf au Canada (*le Monde* du 23 juillet). En vertu de la loi américaine, dans la mesure où la compagnie pétrolière française détient désormais plus des deux tiers du capital du groupe américain, elle est tenue de racheter dans les deux mois l'ensemble du capital. L'O.P.A. la plus importante jamais réussie jusqu'à ce jour par une société étrangère aux Etats-Unis porte ainsi sur plus de 4 milliards de dollars, dont 2,375 milliards à la charge d'Elf Aquitaine, soit près de 13,8 milliards de francs. On tient pour acquis au siège d'Elf Aquitaine que le « management » américain de Texasgulf restera en place.

Il reste à convaincre les autorités américaines — et deux ou trois gros clients de Texasgulf, notamment un acheteur de soufre, qui ont manifesté des velléités d'entreprendre une action fondée sur la loi antitrust — du bien-fondé de cette O.P.A. Le groupe français était passé outre la semaine dernière à une demande de l'administration américaine de retarder la prise de contrôle jusqu'à ce que la commission des investissements étrangers se soit prononcée sur cette opération. Un tel report alors que l'OPA était en cours aurait coûté très cher. Cette commission ne continue pas moins à se dire « *contrariée* » par l'opération d'Elf Aquitaine. Interrogé par l'*International Herald Tribune* le président de cette commission, M. Leland, a précisé : « *Elf n'est pas une société privée puisqu'elle est contrôlée par le gouvernement; nous avons donc à voir diverses questions* », et notamment celle de la réciprocité pour les compagnies américaines, l'avenir des investissements américains en France et l'impact sur les sociétés américaines travaillant en France de la nationalisation de secteurs-clefs. La commission des investissements étrangers ne terminera d'examiner ce dossier qu'à l'automne. Mais M. Leland a reconnu qu'il n'avait aucun pouvoir pour bloquer l'investissement d'Elf Aquitaine aux Etats-Unis.

B. D.

Le déficit de la Sécurité sociale devrait atteindre 7 milliards de francs en 1981

La commission des comptes de la Sécurité sociale s'est réunie, le mardi 28 juillet, pour faire un bilan financier du régime général.

Si l'année 1980 a été plutôt bonne, le déficit pour 1981 serait de 7,069 milliards de francs (pratiquement le double de ce que l'on escomptait il y a encore peu).

Créée en 1979 par M. Barrot, cette commission se réunit deux fois par an, généralement fin juin et fin octobre. Elle doit fournir aux parlementaires les informations qui leur sont nécessaires et expliquer, à l'opinion, la situation financière et les problèmes de l'institution. C'est en raison du changement politique, intervenu le 10 mai, et pour pouvoir tenir compte des hypothèses générales de la commission des comptes de la nation connues au début de ce mois, que cette réunion n'a finalement eu lieu que le 28 juillet. La prochaine rencontre serait avancée de manière à faciliter le travail des parlementaires qui auront à examiner, dès l'automne, les problèmes de Sécurité sociale et à se prononcer, en particulier, sur une loi-cadre fixant le droit à la retraite à soixante ans. Mme Questiaux l'a confirmé devant la presse, ce 29 juillet, avant de laisser la parole à M. André Pavec, secrétaire de la commission des comptes de la Sécurité sociale, qui a présenté le nouveau « rapport 1981 ».

Comment ont évolué les soldes financiers du régime général de la Sécurité sociale depuis le 7 novembre 1980, date du dernier bilan ?

En 1980, les recettes ont progressé plus vite que les dépenses et l'année s'est soldée par un excédent de 10,7 milliards de francs, dû en grande partie à la majoration exceptionnelle de 1 % de la cotisation prélevée auprès des salariés. Cette majoration, supprimée en février 1981, a en effet rapporté 9,4 milliards de francs.

Côté dépenses, on constate une certaine stabilité de l'assurance-maladie, les dépenses d'hospitalisation ayant légèrement baissé. Du côté des dépenses d'assurance-vieillesse se trouve confirmé un retour à l'équilibre, déjà constaté en novembre. Ce phénomène tient beaucoup aux données démographiques. Les retraités sont relativement peu nombreux puisque issus de la génération « creuse » de la première guerre mondiale. De surcroît, la possibilité de bénéficier de la garantie de ressources avant soixante-cinq ans, plus avantageuse que la retraite-vieillesse, diminue encore les candidats à cette dernière. Mais, dès 1985, l'on prévoit un renversement de tendance.

Pour 1981, l'avenir ne semble pas aussi rose. Les prévisions faites en novembre paraissent quelque peu optimistes. Les comptes prévisionnels présentés le 28 juillet intègrent, il est vrai, des données récentes, et en particulier les mesures prises par le gouvernement. Ainsi l'augmentation du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés partie à 1 700 francs, l'augmentation de 25 % des allocation logement, celle des honoraires médicaux et paramédicaux alourdissent-elles les dépenses. De plus, les prévisions faites par la commission des comptes de la nation sont plus défavorables qu'en octobre 1980, en particulier en ce qui concerne les effectifs salariaux et les prix. Enfin, les dépenses d'assurance-maladie ont connue au début de 1981 une brusque accélération, due peut-être en partie à la rigueur de l'hiver.

Dans ces conditions, le déficit de la Sécurité sociale estimé pour 1981 en novembre à 3,2 milliards de francs atteindrait 7,069 milliards de francs, dont 4,656 milliards de francs au lieu de 2,359 milliards prévus pour l'assurance-maladie, 4,166 milliards de francs (au lieu de 3,045) pour les allocations familiales. L'assurance-vieillesse en revanche dégagerait un excédent de 1,099 milliard de francs (alors qu'initialement était prévu un déficit de 300 millions de francs).

Cependant, a constaté M. Pavec, la trésorerie de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (A.C.O.S.S.), qui conditionne le paiement des prestations, a été très bonne tout au long de l'année 1980 et au début de 1981. Cette trésorerie, évaluée à 12 milliards de francs, est gérée par la Caisse des dépôts et consignations qui verse à l'A.C.O.S.S. des intérêts non négligeables. Le recouvrement des cotisations a été remarquable.

L'aggravation du déficit prévu pour 1981 ne semble pas alarmer outre mesure le secrétaire de la commission. Pour M. Pavec, c'est « *une écume de mer* » comparée aux masses en cause (quelque 400 milliards de francs). Mais quel sera l'avenir ? M. Pavec a refusé de se prononcer, dans la mesure où il est impossible d'apprécier l'impact de la politique gouvernementale tant en ce qui concerne d'éventuelles mesures sociales que l'emploi.

Pour Mme Questiaux, il ne faut cependant pas « *dramatiser les résultats de la Sécurité sociale. Recettes et dépenses varient selon des lois différentes (...) et sécurité sociale et protection sociale ne peuvent pas se réduire à un problème de comptes.* »

DANIELLE ROUARD.

● *Menace de grève dans les aéroports parisiens.* — Les syndicats de l'établissement public de l'aéroport de Paris (5 000 salariés) ont déposé un préavis de grève pour les 30 et 31 juillet afin de faire valoir leurs revendications sur les problèmes d'emploi, indiquent les organisations du personnel C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C. Cet arrêt de travail vise notamment les employés des pistes, les hôtesses et les préposés aux renseignements.

● *L'emprunt chômage de M. Bergeron.* Le lancement d'un emprunt de quinze ans pour financer l'indemnisation du chômage a intéressé le premier ministre, a déclaré M. Bergeron, secrétaire général de F.O., après avoir déjeuné, le 28 juillet, avec M. Mauroy.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 JUILLET

La « devise-titre » à 7,20 F

Bien orientée, à l'instar des places internationales où Wall Street, notamment, se redresse par rapport à ses plus-bas de l'année, la Bourse de Paris fait preuve, ce mardi, d'une résistance plus marquée que la veille.

En hausse de 0,5 % à l'ouverture, l'indicateur instantané s'adjuge ultérieurement jusqu'à 0,8 %, doublant son gain de lundi.

Privés d'éléments déterminants – la hausse des prix de détail de 1 % en juin étant une simple confirmation, – les boursiers sont d'autant plus disponibles pour relever le nouveau taux de l'argent (18 1/8, moins 1/8) et favoriser le bond en avant de la « devise-titre ».

Après avoir dépassé de peu le niveau des 7 F la veille, celle-ci atteint ce mardi 7,16 à 7,21 F, tandis que le « billet vert » regrimpe à près de 5,82 F contre 5,77 F lundi.

Pour autant, le volume d'affaires sur les actions étrangères se maintient aux alentours de 50 millions de francs, au vue des statistiques de lundi, alors que les transactions sur les françaises ont été inférieures à 100 millions de francs, contre 130 millions, en moyenne, pour les précédentes séances.

Toujours en vedette, les sidérurgiques enregistrent une nouvelle envolée des cours. Sacilor et Pompey voient leur cotation initialement différée, faute de contrepartie aux nombreux ordres d'achats. De son côté, Schneider, qui n'avait pu être cotée la veille pour les mêmes raisons, gagne plus de 28 %. Parmi les autres titres en hausse sensible, on relève Moulinex (+ 10 %), Pompey (+ 9,5 %), Creusot et Vallourec (+ 7 % environ), tandis que les replis ne dépassent pas les 6 % (Europe 1, B.H.V., Kléber).

Tassement du napoléon, à 860 F (– 9 F) et du lingot, à 88 100 (– 630 F), le cours de l'or régressant à 403 dollars l'once à Londres.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

LESIEUR-UNIPOL. – Ainsi que nous l'annoncions (*le Monde* du 29 juillet), l'offre publique d'achat lancée sur la société marseillaise Unipol émane bien du groupe lui-même et vise à conforter la structure et la répartition du capital de l'entreprise. Cette O.P.A. est lancée en fait par la société financière Bayard, contrôlée par la famille de M. Jean-Louis Chancel, président d'Unipol, et détentrice actuellement de 47,7 % du capital de cette dernière. L'autre principal actionnaire, l'Omnium de gestion Ogepi, également contrôlé par Unipol, possède 20,3 % du capital.

CRÉDIT NATIONAL. – Cet établissement annonce la constitution d'Ecobail dans le but de financer, par voie de crédit-bail immobilier et mobilier ou sous la forme de simple location, des immeubles, des installations diverses au même titre que des agencements et des équipements annexes sous réserve qu'ils soient destinés à économiser l'énergie primaire, à développer les énergies de remplacement et à promouvoir les utilisations du charbon.

Ecobail est dotée d'un capital de 15 millions de francs détenu à hauteur de 50 % par le Crédit national, 20 % par la filiale de ce dernier, Sogafi, et 10 % chacune pour les trois entités suivantes : le Crédit foncier de France, la Caisse des dépôts et consignations et la Société d'études d'exploitations minières (SEEM), filiale des Charbonnages de France.

En raison du mariage du prince Charles et de Lady Diana Spencer, les marchés britanniques sont clos ce mercredi 29 juillet. Tous les marchés financiers de Hongkong, y compris le marché de l'or, sont également fermés.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	27 juil.	28 juil.
Valeurs françaises	85,7	85,7
Valeurs étrangères	145,3	150,0

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	90,8	91,0

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 29 juillet .... 18 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/7	29/7
1 dollar (en yens)	236,35	238,60

NEW-YORK

En repli

Mettant un terme à trois séances de reprise consécutive, le marché new-yorkais a subi un repli, mardi, l'indice Dow Jones des industrielles clôturant la journée sur une baisse de 6,47 points, à 939,49.

Le mouvement de baisse enregistré sur les bons du Trésor américain lors de la dernière adjudication hebdomadaire (les taux d'intérêt à trois mois ont été ramenés à 15,065 % contre 15,563 % précédemment, et ceux à six mois à 14,79 % contre 15,318 %) n'ont pas eu d'effet sur les boursiers. Ceux-ci jugent qu'il ne s'agit pas là d'un élément suffisant pour conforter l'espoir d'une prochaine décélération du loyer de l'argent aux Etats-Unis. Certes, la Chemical Bank, imitant l'exemple, la veille, de la Chase Manhattan, a décidé d'abaisser de 20 1/2 % à 19 1/2 % son taux préférentiel consenti aux courtiers *(broker loan)*, mais, dans le même temps, on assistait à une hausse de certains taux d'intérêt à court terme et les taux des « fonds fédéraux » se maintenaient toujours à un niveau supérieur à 18 %.

Alors que le ton continue à monter entre Seagram et Conoco à propos du rachat de cette dernière, le titre Conoco figurait à nouveau en tête des valeurs les plus actives de la séance, à 90 3/8 (+ 1 7/8).

On a finalement dénombré 887 valeurs en baisse contre 543 gains et 437 titres inchangés.

VALEURS	Cours 27 juil.	Cours 28 juil.
Alcoa	28 3/4	27 7/8
A.T.T.	55 1/4	58 1/4
Boeing	28 1/8	27 7/8
Chase Manhattan Bank	52 3/4	51 3/8
Du Pont de Nemours	45 5/8	45 3/4
Eastman Kodak	73 1/4	72 3/4
Exxon	36 1/2	35 1/8
Ford	22 1/8	21 3/4
General Electric	60 1/4	59 3/4
General Foods	32	32
General Motors	49 1/2	49 1/2
Goodyear	18 8/8	18 7/8
I.B.M.	55 5/8	55 1/4
I.T.T.	29 1/8	29 1/4
Mobil Oil	30 1/2	30 1/4
Pfizer	47 1/2	47
Schlumberger	68 7/8	67 3/4
Texaco	37	37
U.A.L. Inc.	23 6/8	22 1/4
Union Carbide	57	58 1/2
U.S. Steel	29 1/2	29 5/8
Westinghouse	28	27 7/8
Xerox Corp.	50 3/4	49 7/8

BOURSE DE PARIS 28 JUILLET COMPTANT

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/7	Cours des billets aux guichets : Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 772	5 813	5 600	5 860
Allemagne (100 DM)	239 [illegible]	238	229	241
Belgique (100 F)	14 543	14 [illegible]	13 [illegible]	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	214 030	214 040	207	218
Danemark (100 krd)	76 020	78 850	73	78
Norvège (100 k)	54 730	95 150	92	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 833	10 803	10 [illegible]	11 150
Grèce (100 drachmes)	9 765	8 752	....	....
Italie (1 000 lires)	4 [illegible]	4 778	4 [illegible]	5 100
Suisse (100 fr.)	275 450	274 080	268	281
Suède (100 krs)	111 580	111 780	108 [illegible]	114
Autriche (100 sch)	33 905	33 856	33 100	34 700
Espagne (100 pes.)	5 936	5 925	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	8 900	8 935	8 [illegible]	9 600
Canada ($ can 1)	4 751	4 731	4 [illegible]	4 900
Japon (100 yens)	2 463	2 458	2 380	2 510

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/7
Or fin (kilo en barre)	88500	88000
Or fin (en lingot)	88730	88100
Pièce française (20 fr)	869	860
Pièce française (10 fr)	475	485
Pièce suisse (20 fr)	729 90	720
Pièce latine (20 fr)	717	715
Souverain	800	811
Pièce de 20 dollars	3850	3700
Pièce de 10 dollars	1910	1900
Pièce de 5 dollars	946 50	.....
Pièce de 50 pesos	3550	3500
Pièce de 10 florins	685	670

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. IRLANDE : « Quand les légions se retireront... », par Breandan P. Devlin ; « Le poids de l'image », par Henri Pierre ; « L'esprit qu'on ne brise pas », par Michèle Bonnechère.

ÉTRANGER

3. EUROPE
— ESPAGNE : le dixième congrès du P.C.
4. PROCHE-ORIENT
5. ASIE
— Les débats sur la situation au Cambodge.

POLITIQUE

6-7. Le débat sur la décentralisation à l'Assemblée nationale.
7. Le Sénat vote la suppression de la Cour de sûreté de l'État.
— La visite de M. Defferre à Madrid.

SOCIÉTÉ

8. La tuerie d'Auriol et la mise en cause du SAC.
17. SPORTS : l'art et la manière de recruter au Paris-Saint-Germain.
18. PRESSE.
— ÉDITION.
— DÉFENSE.
— ÉQUIPEMENT.

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

9. EXPOSITIONS : la Biennale des antiquaires à Monte-Carlo, par Pierre Granville ; Picasso à Antibes, par Jacques Michel.
10. FESTIVALS : résurrection de Mondonville à Béziers, par Jacques Lonchampt ; les principes de Saint-Céré, par François Rollin.
10 et 15. PROGRAMMES EXPOSITIONS.
14. PROGRAMMES FESTIVALS.
15. PATRIMOINE : découverte de l'architecture à Tours, par André Chastel.
16-17. PROGRAMMES SPECTACLES.

ÉCONOMIE

21. AGRICULTURE : les producteurs du Midi menacent de barrer les routes et les voies ferrées si la crise n'est pas réglée avant la fin du mois d'août.
22. SOCIAL : fonction publique : M. Le Pors présente ses quatre « orientations majeures ».
22. AFFAIRES : la restructuration de Kléber-Colombes devrait entraîner la suppression de plus de deux mille emplois.

RADIO TELEVISION (11 à 13)
INFORMATIONS « SERVICE » (19)
La mode ; Météorologie ; Mots croisés ; « Journal officiel » ; Jeux.
Annonces classées (20 et 21) ; Carnet (17) ; Bourse (23).

Le Royaume-Uni célèbre le mariage du prince Charles et de Lady Diana Spencer

Tout le Royaume-Uni célèbre, ce mercredi 29 juillet, le mariage — présenté comme le plus grandiose et le plus coûteux du siècle — de Lady Diana Spencer et du prince Charles, héritier de la couronne. Une foule, estimée à un million de personnes, était massée dès les premières heures de la matinée sur l'itinéraire du cortège entre Buckingham Palace et la cathédrale Saint-Paul.

Un gigantesque feu d'artifice, tiré de Hyde Park, avait donné le coup d'envoi des festivités mardi soir. Tandis que l'Angleterre pavoise aux couleurs de l'Union Jack, la tension restait vive ce mercredi matin dans le quartier de Toxteth, à Liverpool, à l'issue d'une troisième nuit d'affrontements entre la police et quelques centaines de jeunes manifestants. Un homme, renversé accidentellement par un car de police, est mort ce mercredi matin à l'hôpital. En Irlande du Nord, où les protestants célèbrent le mariage princier, les quartiers catholiques vivent dans l'attente de la mort de deux détenus républicains, MM. Kieran Doherty et Kevin Lunch, qui font la grève de la faim depuis plus de cinq semaines à la prison de Long Kesh. Des centaines de ballons noirs devaient être lancés dans le ciel de Londres pendant le mariage par les sympathisants des grévistes de la faim.

Le premier des quatorze carrosses du cortège à bord duquel avaient pris place la reine Elizabeth II et le duc d'Edimbourg a quitté le palais royal en fin de matinée.

Tous les monarques régnants d'Europe (à l'exception du roi Juan Carlos), ainsi que de nombreux chefs d'Etat étrangers dont M. Mitterrand, ont assisté au mariage célébré dans la cathédrale Saint-Paul par l'archevêque de Canterbury. De retour au palais de Buckingham, le prince et la princesse de Galles devaient saluer la foule de leur balcon. Après une collation offerte à une centaine d'invités de marque, ils devaient quitter Londres en train pour Broadlands, dans l'après-midi.

Le symbole de l'identité nationale

De notre correspondant

Londres. — Au moment où la « fièvre du mariage » se transforme en délire, de nouvelles bagarres ont éclaté à Liverpool, et l'affrontement en Irlande du Nord a fait de nouvelles victimes. Mais les Britanniques, dans leur grande majorité, veulent ignorer ce rappel pénible à la réalité : trois millions de chômeurs, des troubles sociaux et raciaux dus au déclin industriel du pays, la division du Royaume en un Sud relativement prospère et un Nord en plein marasme.

A s'en tenir au dernier sondage publié par le *Guardian*, 70 % des Britanniques trouvent justifiées les énormes dépenses (*le Monde* du 28 juillet) de ce spectacle, commandité par la reine, mais finalement payé par les contribuables. Ils ne veulent pas semble-t-il, d'une « monarchie au rabais ».

Certes, quelques jeunes contestataires *brandissent* des *banderoles* portant l'inscription : « *Je hais le prince Charles* » ; le *Socialist Worker* publie une petite annonce en français : « *A bas les noces royales. Vive la République rouge* », tandis que pour une publication trotskiste « *Charles les grandes oreilles n'a rien qui puisse le distinguer des milliers d'autres imbéciles des classes supérieures...* ». Mais ces sarcasmes n'affectent pas la popularité de l'institution. C'est là un fait dont les *travaillistes tiennent compte*, et leurs critiques ne portent pas sur le principe de la *monarchie*, *mais sur son* coût et l'influence jugée néfaste de l'entourage de la *reine*. L'attachement à l'institution s'est plutôt accru grâce à la souveraine actuelle, qui a persévéré sur la voie de la monarchie populaire ouverte par son père et par son grand-père.

« *Il ne faut pas dévoiler au grand jour le* mystère, *la magie de la monarchie...* », écrivait au siècle dernier, l'historien Bagehot. Aujourd'hui, c'est non seulement le jour, mais les projecteurs qui illuminent ce qu'on appelle la « monarchie-T.V. ». En fait, chaque fois que les grandes cérémonies, liées à la *monarchie, leur en* donnent *l'occasion*, les Britanniques tiennent à réaffirmer *leur* identité nationale.

La Couronne n'est forte que dans la mesure où le monarque a abandonné ses prérogatives et se contente d'exercer une influence personnelle. Le Parlement est en réalité le vrai souverain et, si les Communes soumettaient à l'approbation de la reine un projet de loi *recommandant* son exécution, elle ne pourrait que donner son assenti*ment* selon le vieille *formule* : « *La reyne le veult.* »

*Mais à quoi bon la pompe coû*teuse, le décorum archaïque ? George Orwell l'expliquait ainsi en 1944 : « *Dans* une *dictature, la puissance et la gloire appartiennent au même individu. En Angleterre, le pouvoir réel appartient à des hommes de mine ingrate,* coiffés de chapeaux *melons. Quant à la personne qu'on promène* dans un *carrosse doré, derrière des soldats bardés de plastrons d'acier, ce n'est qu'une figure de cire. On peut espérer qu'aussi longtemps qu'existera cette différence on ne verra jamais* un *Hitler* ou un *Staline prendre le pouvoir...* » La monarchie n'a pas empêché la Grande-Bretagne, dans le passé, de s'engager dans de grandes transformations sociales, comme l'Etat-providence, ni de procéder à la décolonisation sans heurts majeurs. Bref, le « pompeux appareil » consolide et renforce un cadre institutionnel à l'intérieur duquel toutes les audaces et même l'irrévérence sont possibles.

HENRI PIERRE.

En Chine

LA PRÉPARATION DU DOUZIÈME CONGRÈS DU P.C. AURAIT COMMENCÉ A L'ÉCHELON PROVINCIAL

(De notre correspondant.)

Pékin. — La préparation du douzième congrès du P.C. paraît avoir commencé à l'échelon provincial, à en juger par une information en provenance du Hubei. Le quotidien de cette province, daté du 26 juillet, vient de révéler qu'une *conférence du parti s'est* tenue à Wuhan, capitale du Hubei, dans la deuxième quinzaine de juillet et qu'elle a, entre autres tâches, désigné ses délégués pour le douzième congrès. Ceux-ci sont au nombre de quarante-sept. Le journal indique que M. Li Xiannian, l'un des six vice-présidents du parti, figure en tête de liste.

Cette nouvelle a causé quelque surprise à Pékin, *dans la mesure* où, contrairement à ce qui était prévu, le communiqué *publié* à l'issue de la réunion du comité central *qui s'est* tenue le mois dernier était resté muet sur la question de la convocation du congrès. La tenue de la conférence du Hubei laisse penser que, bien qu'elle n'ait pas été mentionnée, cette question a néanmoins été discutée par le comité central. Les statuts du parti prévoient que le congrès national est convoqué tous les cinq ans, mais que, dans des cas exceptionnels, sa convocation peut être avancée ou retardée. *Le onzième congrès s'étant* tenu en août 1977, le douzième ne devrait pas normalement se réunir avant l'été 1982.

Toutefois, lors du cinquième plénum (février 1980), une décision de principe concernant la convocation anticipée de ce congrès avait été prise. Le *Quotidien des Ouvriers* du 25 juillet vient de rappeler cette disposition que la lutte de tendances qui s'est déroulée au sein de la direction depuis près de dix mois avait quelque peu fait oublier. Le groupe animé par MM. Hu Yaobang et Deng Xiaoping peut penser avoir le vent *en poupe* après la destitution de M. Hua Guofeng et *estimer qu'il lui faut* battre le fer tant qu'il est chaud s'il veut consolider son avantage. La convocation du douzième congrès d'ici à la fin de l'année ou au début de 1982 consacrerait leur victoire.

MANUEL LUCBERT.

En Inde

LES SYNDICATS PRÉPARENT UNE RIPOSTE A L'INTERDICTION DES GRÈVES

New-Delhi *(A.F.P., Reuter.)* — *La décision d'interdire les grèves* dans les grands services publics, *prise le 27 juillet par le gouver*nement, suscite de vives réactions dans les partis d'opposition et les syndicats qu'ils contrôlent.

Le Parti du peuple (Lok Dal) de l'ancien premier ministre Charan Singh appelle les Indiens à se révolter contre cette mesure « *anticonstitutionnelle* ». Le parti communiste indien pro-soviétique (P.C.I.) et le parti communiste indien *marxiste (P.C.I.-M.) appel*lent la classe ouvrière à la résistance.

Les syndicats menacent d'organiser un mouvement national de protestation le 17 août, lors de la rentrée parlementaire. Les ordonnances du gouvernement doivent être confirmées par un vote de l'Assemblée, ce vote ne sera qu'une formalité puisque le parti de Mme Gandhi *y dispose* d'une majorité des deux tiers.

Le *Times of India*, journal proche des milieux d'affaires privés, écrit : « *La justification de l'ordonnance prise par le gouvernement indien d'interdire les grèves dans les services essentiels n'est pas facile à percevoir (...). Si le gouvernement a dû recourir à une mesure d'une telle dureté, ce n'est pas seulement la grève qu'il aurait dû interdire mais aussi le simple fait de regarder autour de soi.* »

En revanche, M. Tata, président de la fédération patronale, a déclaré que les mesures gouvernementales étaient dues à un « *abus inconsidéré et à l'exploitation du droit* de *grève* » par certaines sections syndicales.

M. Mauroy a reçu Mme Baudrier

Une nouvelle charge a été proposée au président de Radio-France

Mme Jacqueline Baudrier, président de Radio-France, et seul président des chaînes de radio et de télévision à n'avoir pas encore été remplacé par le nouveau gouvernement, a été reçue, mardi 28 juillet, à 20 heures, par le premier ministre, M. Pierre Mauroy.

Si, à Matignon, on se borne à déclarer que *le premier ministre « a fait à Mme Baudrier des propositions qui demandent un temps de réflexion »*, le président de Radio-France nous a précisé que son départ lui avait bien été demandé. Tout en affirmant n'avoir rien à lui reprocher, M. Mauroy lui aurait à nouveau exposé la thèse du gouvernement selon laquelle les responsables de l'audiovisuel nommés par son prédécesseur ont été identifiés au pouvoir désavoué par les Français et doivent donc être remplacés.

Mme Baudrier, qui confirme que la proposition d'une nouvelle charge importante lui aurait été faite sans vouloir donner plus de détails, a demandé un temps de réflexion qui lui a été accordé. Il n'est donc pas certain que son successeur, probablement Mme Michèle Cotta, sera nommé par le prochain conseil des ministres comme on s'y attendait. Mme Baudrier laisse cependant entendre que sa réponse aux propositions de M. Mauroy doit intervenir dans un délai très rapproché.

Selon diverses sources, la nouvelle fonction proposée à l'actuelle président de Radio-France, serait celle d'ambassadeur, délégué permanent auprès de l'Unesco. Ce poste est occupé par M. François Valery, ministre plénipotentiaire représentant de la France auprès de l'Unesco depuis 1976, qui vient d'avoir soixante-cinq ans.

UNE JOURNÉE EN FAVEUR DES RADIOS LIBRES

Aujourd'hui, 29 juillet, l'ALO, ainsi qu'un certain nombre de radios indépendantes, organisent une journée *Radio-Riposte* (1), à l'occasion du centenaire de la liberté de la presse. De nombreuses stations ont en effet décidé *fêter cet anniversaire* sur les ondes, soit en recevant des invités pour aborder le thème de la liberté d'expression écrite et audiovisuelle (Gonzague Saint-Bris recevait notamment mardi soir Claude Bourdet sur Radio-Mégalo), soit en diffusant sur l'antenne toute la journée du 29 juillet, une cassette-montage, visant à faire un parallèle entre les deux dates qu'un siècle sépare : « *29 juillet 1881 : la loi énonçant les principes généraux de la liberté de la presse est votée... 29 juillet 1981, les premiers jalons d'un projet de loi énonçant les principes généraux d'une tutelle aux incapables majeurs que seraient les radios libres sont posés. Il a fallu soixante-trois ans, entre 1881 et l'ordonnance de 1944, pour déterminer précisément les statuts les entreprises de presse écrite. On n'attendra pas soixante-trois ans pour exister, ni soixante-trois mois, ni soixante-trois minutes, ni la semaine des quatre jeudis ni même la demi-mesure.* » Ce communiqué, suivi de musique et de chansons choisies, se termine ainsi : « *Radio-Riposte, radio libre, il est juste temps de prendre des libertés dans ce régime libéral. Ça sent le roussi.* »

Ce communiqué sera diffusé simultanément sur Gilda, la radio napolitaine, Oblique-FM, Radio-Thélème, Radio-Ivre, Radio-Grand-Angle, Génération 2000, Antenne Parisienne et Paris-Sud.

(1) M. Mitterrand avait participé en 1979 à une émission de « Radio-Riposte », une radio libre créée à l'initiative *de quelques membres du* parti socialiste.

L'ALO CONTRE LA F.N.R.L.

Quelque vingt-cinq radios se sont réunies mardi 28 juillet rue de Vaugirard à l'appel de l'Association pour la libération des ondes (A.L.O.). Il s'agissait avant tout de faire le point sur la situation des radios libres après l'amorce de concertation avec le ministère de la communication, et la rencontre de lundi avec le groupe de travail présidé par le conseiller d'Etat M. Herréra.

L'A.L.O. en a donc profité pour recenser cinquante-quatre stations dans Paris et sa banlieue, en tenant compte, pour les situer *sur* la bande FM d'un espace minimal de 300 kilocycles entre chacune des radios. « *Nous voulons être honnêtes et ne pas tromper les animateurs des radios existantes*, nous a déclaré Antoine Lefébure. *Actuellement, aucun recensement n'est valable et ne peut se prévaloir que d'un titre indicatif. Il faudrait pourtant se préoccuper dès maintenant du respect des normes internationales*, ce *que semble parfaitement négliger la F.N.R.L. en limitant à 200 kilocycles d'espace d'entre deux stations dans ce qu'elle fait passer auprès de ses membres comme un véritable plan de répartition des fréquences* (1).

Après s'être informé auprès du ministère, l'A.L.O. appelle toutes les radios à déposer un dossier au 35, rue Saint-Dominique afin de s'y faire enregistrer, et de permettre une identification et une répartition réelle des fréquences disponibles.

(1) La Fédération nationale des radios libres a entrepris de dresser un plan de répartition des fréquences pour la région parisienne (« le Monde » des 26 et 27 juillet).

Dans le groupe Hersant

CESSION D'ACTIONS ET CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS ENVISAGÉS A « PARIS-NORMANDIE »

Le conseil d'administration de *Paris-Normandie* serait convoqué le vendredi 31 juillet avec à l'ordre du jour l'agrément à donner sur un projet de cession d'actions de la société et les démissions et la cooptation d'administrateurs.

Le comité d'entreprise se réunirait, une heure auparavant, pour être informé de cette éventuelle cession et des changements possibles au sein de la société.

Selon les milieux rouennais, cette opération aurait pour but de tenter de soustraire M. Hersant à l'inculpation pour infraction aux ordonnances de 1944 au titre de *Paris-Normandie*.

Le quotidien régional qui fait partie du groupe Hersant depuis 1971, tire à environ 140 000 exemplaires et couvre les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et une partie du Calvados. Il serait, dit-on à Rouen, dans une phase financière délicate. Les revenus publicitaires auraient baissé de 2 millions de francs au cours des six premiers mois de l'année par rapport à la même période en 1980. D'autre part, les locaux de la place de l'Hôtel-de-Ville à Rouen seraient hypothéqués pour la somme de 6 millions de francs.

Depuis que la nouvelle concernant ces deux *réunions*, du conseil d'administration et du *comité d'entreprise* a *été connue*, une inquiétude certaine règne, parmi le personnel qui craint la fermeture de « bureaux », en particulier, à Caen. *Paris-Normandie* dispose d'une dizaine « d'antennes » dans la région, et compte, environ, six cents salariés dont une centaine de journalistes. Ces derniers, devant le vide syndical qui s'était, peu à peu, installé, avaient décidé, il y a deux mois, au cours d'une assemblée, regroupant une *cinquantaine* d'entre eux, de reconstituer une section S.N.J. (Syndicat national des journalistes).

NOUVELLES BRÈVES

● *Le prix de journée dans les hôpitaux de l'Assistance publique* va être relevé de 5,5 % à partir du 1er août prochain. Ce relèvement sera aussi appliqué aux hôpitaux comme l'Hôtel-Dieu ou l'hôpital Antoine-Béclère, qui font actuellement l'objet d'une expérience de réforme de tarification.

● *Hold-up pour six cents lithographies de Picasso.* — Quatre hommes armés se sont emparés, mardi 28 juillet, dans le quartier de Queens, à New-York, d'une camionnette transportant six cents lithographies de Picasso. — *(A.P.)*.

● *Le bilan de la catastrophe aérienne* qui s'est produite le 27 juillet sur l'aéroport de Chihuahua (Mexique) s'établirait à trente et un morts et une personne disparue, et non à cinquante morts comme le laissaient entendre les premières informations. — *(A.P.)*

Le numéro du « Monde » daté du 29 juillet 1981 a été tiré à 543 651 exemplaires.

En Colombie

Un officier et un syndicaliste sont assassinés à Bogota

Un lieutenant de l'armée et le secrétaire général de l'Association des travailleurs de la télévision ont été assassinés le mardi 28 juillet, à Bogota, par des inconnus. Ce double meurtre relance la tension en Colombie où l'on signale une recrudescence de la violence depuis trois semaines. Selon l'armée, sept guérilleros des FARC (forces armées révolutionnaires de Colombie, de tendance communiste) ont été tués, lundi, au cours d'accrochages et deux cents personnes, soupçonnées de liaisons avec les mouvements insurrectionnels, ont été arrêtées dans la capitale. L'échec du plan d'amnistie, proposé par le président Turbay et approuvé par le Parlement mais rejeté par la plupart des organisations d'extrême gauche, est ainsi confirmé.

L'état de siège confirmé

Bogota *(A.F.P.)*. — La Colombie va continuer à vivre sous le régime de l'état de siège, en vigueur depuis juillet 1976, et que le gouvernement n'a pas voulu lever après l'échec de la loi d'amnistie et la recrudescence des opérations de guérilla.

Après avoir attaqué au mortier la semaine dernière le palais présidentiel, le Mouvement du 19 avril (M-19) a enlevé à Bogota le plus célèbre animateur de télévision du pays, M. Fernand Gonzalez.

La situation s'est nettement dégradée : embuscades meurtrières contre des patrouilles militaires, attaques de commissariats, assassinats de policiers, occupations temporaires de villages ou d'établissements scolaires, attentats à l'explosif contre des voitures et des postes de police, interception de véhicules de transport public.

Cette relance de la violence est interprétée par les autorités comme une réponse à l'offre de la loi d'amnistie votée par le Parlement il y a quatre mois. Selon des informations fournies par l'armée, huit guérilleros seulement sur les trois à quatre mille actuellement en activité se seraient rendus, pendant la période de réflexion prévue par le gouvernement. Rejetant l'offre qualifiée de « *partielle et humiliante* », les principales organisations de guérilla ont affirmé qu'elles poursuivaient la lutte armée.

Le chef de l'Etat, M. Turbay Ayala, a reconnu, dans son discours de rentrée du Parlement, que l'amnistie, qui ne s'applique pas aux guérilleros ayant commis des homicides en dehors des combats, ou coupables d'enlèvements, d'extorsions de fonds ou de « *crimes atroces* », avait échoué. « *Il est*, a-t-il dit, *préférable d'avoir perdu la bataille de l'amnistie que d'avoir détruit les bases morales de l'Etat* ». L'état de siège a été complété en septembre 1978 par le « *statut de sécurité* », une mesure d'exception qui confère à l'armée des pouvoirs importants dans la lutte contre la subversion.

STABILITÉ DU DOLLAR

Nouvelle baisse du loyer de l'argent

En hausse mardi, le dollar était très stable ce mercredi, à 5,80 F, contre 5,81 F mardi en fin d'après-midi, le franc français étant coté à 2,37 1/2, contre 1 deutschemark, alors qu'il se situait à 2,38 auparavant. A Francfort, le « billet vert » ne varie guère, à 2,4430, contre 2,4450.

Prenant acte de la bonne tenue du franc, la Banque de France a continué à réduire son taux de l'argent au jour le jour, pour le ramener à 18 %, en baisse de 1/8 pour le second jour consécutif.

A Zurich — *Londres étant fermé*, — le cours de l'once d'or variait entre 405 et 408 dollars.